هكذا من الاصل

CAMPUS N° 4 : stratégies pour le premier emploi

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12873 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 19 JUIN 1986

Relève à la Cour suprême des Etats-Unis

Le président de la Cour suprême des Etats-Unis, M. Warren Burger vient d'abandonner les fonctions qu'il exerçait depuis dix-sept ans. Cette décision donne une actualité soudaine aux craintes éprouvées par les libéraux depuis la réélection de M. Reagan de voir la plus haute instance judiciaire du pays se transformer en citadelle du conservatisme. Ni la nomination du juge Rehnquist pour succéder à M. Burger, ni celle, pour compléter cet aréopage de neuf « sages », d'un ardent adversaire de l'avortement légal ne contribueront à rassurer ceux de leurs concitoyens qui redoutent que la « révolution » reaganienne ne survive largement, dans le droit, à son instigateur.

Mais le pire est-il toujours sûr ? Le juge Burger, bien que précédé d'une fâcheuse réputation d'homme de Nixon, n'aura finalement pas présidé au grand retour de bâton prédit lors de son entrée en fonctions. Il s'est révélé magistrat de bon sens plutôt que conservateur tatillon. La déségrégation scolaire, décidée en 1954 par la Cour, est restée en vigueur. En dépit de toutes les pressions, y compris celles venant de la Maison Blanche, le droit d'une femme à interrompre sa grossesse reconnu en 1973, sous la présidence de M. Burger, a été maintenu.

Connu pour placer les intérêts de la société au-dessus de ceux des criminels, le juge Burger n'a pourtant pas remis en question le fameux arrêt Miranda, datant de 1966, qui accorde aux suspects la possibilité de ne pas répondre à la police et de demander, dès leur interpellation, l'assistance d'un avocat. La décision de la Cour, en 1976, d'autoriser les Etats à rétablir la peine de mort restera la tache principale sur la robe de M. Warrem Burger. Il y a actuellement plus de mille sept cents condamnés à mort dans les prisons américaines.

Ami de M. Nixon, le juge Burger n'en montra pas moins lors de l'affaire du Watergate une indépendance entière à l'égard du pouvoir politique. En contraignant le chef de l'exécutif à livrer à la justice les bandes magnétiques révélant des détails accablants pour sa personne, la Cour suprême contribua alors fortement à la recherche de la vérité dans ce trouble scandale en même temps qu'elle poussait M. Nixon à un examen de conscience qui ne pouvait avoir d'autre issue que sa démission.

Le rappel de cette affaire n'est pas sans intérêt aujourd'hui au moment où M. Warren Burger cède la place. Son successeur, M. Rehnquist, fut en effet à l'époque le seul des neuf « sages » à ne pas participer à la décision de la Cour. Au-delà des prétextes de circonstance alors invoqués, cette attitude est conforme à la philosophie d'un homme qui, en matière de justice et de droit constitutionnel, est un partisan convaincu d'une certaine « réserve ».

Comme M. Reagan, le nouveau président de la Cour suprême se réfère volontiers, pour justifier ses positions conservatrices quant aux droits individuels, ou aux droits des Etats, à ce qu'il est convenu d'appeler le « dessein originel » des pères fondateurs de la nation américaine. C'est là rouvrir un débat artificiel. La Cour suprême peut-elle répondre aux questions sociales, morales et juridiques qui se posent en cette fin de vingtième siècle avec les principes en vigueur voilà deux cents ans ? Qui peut, au demeurant, prétendre connaître avec précision les intentions des pères fondateurs...

(Lire page 3.)

LE MINISTRE DES FINANCES REMPLACÉ

La crise financière s'aggrave au Mexique

Le président mexicain, M. Miguel de La Madrid, a annoncé, le mardi 17 juin, la nomination de M. Gustavo Petricioli au poste de ministre des finances, en remplacement de M. Jesus Silva Herzog. Cette décision a surpris, au moment où le Mexique traverse l'une des plus graves crises financières de son histoire.

Changer de principal négociateur au plus chaud d'une crise financière est toujours une décision lourde de conséquences. S'ils peuvent garder en mémoire les effets bénéfiques d'une décision similaire prise en Argentine il y a près de dix-huit mois, peu avant le lancement du programme de redressement économique dit « plan austral », les Mexicains ont pris un risque à un moment crucial en remplaçant à la tête du ministère des finances M. Jesus Silva Herzog par un vieil ami du président de La Madrid, M. Gustavo Petricioli.

L'espoir commençait une fois de plus à renaître de voir apparaître, dans un calme relatif, une solution même provisoire à la paralysie financière du deuxième pays le plus endetté du tiers-monde, avec 99 milliards de dollars.

Les propos rassurants de l'administration Reagan et du président de la Fed, M. Paul Volcker, de retour d'un voyage éclair à Mexico la semaine dernière, la reprise discrète des discussions entre Mexico et le Fonds monétaire international, qui, selon un observateur, européen avaient « *bien avancé* » ces derniers jours, avaient contribué à détendre quelque peu l'atmosphère dans les milieux bancaires.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 22.)

UNE INDUSTRIE MAL ADAPTÉE

Nouveau déficit du commerce extérieur

Le commerce extérieur de la France a été déficitaire, en mai, de 2,1 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières, et de 2 milliards en données brutes, malgré un allégement de la facture énergétique de 2 milliards de francs. L'industrie française paye pour son inadaptation aux besoins du marché international.

Malgré un bon départ, avec un excédent de 3,4 milliards de francs en janvier, le commerce extérieur de la France est déficitaire de 5,25 milliards de francs pour les cinq premiers mois. Les chiffres d'avril n'étaient pas bons. Ceux de mai ne sont guère meilleurs, si l'on tient compte de différents paramètres.

Le déficit de mai est égal au gain réalisé sur le solde énergétique qui est ramené à – 8,2 milliards de francs, après – 10,3 milliards en avril, et un déficit mensuel moyen de 15 milliards en 1985. Sur les cinq premiers mois de l'année, le déficit énergétique a diminué de près de 37 milliards de francs par rapport aux cinq premiers mois de l'année précédente.

En revanche, l'excédent industriel, quoique légèrement supérieur à celui d'avril (2,4 milliards contre 1,3 milliard) reste très inférieur à la moyenne mensuelle de 1985 (6,9 milliards). Les importations de produits manufacturés auraient diminué de 3 milliards de francs le mois dernier – ce qui est tout de même bon signe – et les exportations auraient augmenté de 2,5 milliards.

FRANÇOIS SIMON.

(Lire la suite page 21.)

M. Marchais et les « rénovateurs »

3000 SIGNATURES ? NON, JE NE VOIS PAS !
Salon de la Voyance
PLANTU

(Lire, page 6, le compte rendu de la réunion du comité central du PCF et l'article d'Olivier Biffaud.)

M. REAGAN ET LE CONTROLE DES ARMEMENTS

Mort ou renaissance des accords SALT ?

par MICHEL TATU

Mort ou pas mort ? M. Reagan, paraît-il, n'aime pas employer ce terme à propos du traité SALT 2 sur les armements stratégiques. Mais s'il n'est pas mort, il n'est pas vivant non plus... Ces accords « *n'existent plus* », a dit encore tout récemment la Maison Blanche. Et si le président Reagan les respecte pendant encore quelques mois, c'est tout juste s'il n'éprouve pas le besoin de s'en excuser : cette situation, a-t-il dit dans son message du 27 mai, est purement « *technique* », elle découle de considérations de rationalité économique, nullement du respect d'un texte qui était « *biaisé* » au départ, non ratifié parce que « *non ratifiable* », qui, même ratifié, aurait de toute manière déjà expiré, et qui, pour couronner le tout, a été « *violé dès le début* » par l'URSS.

Est-ce donc la fin non seulement du traité conclu entre Brejnev et Carter en 1979, mais aussi, comme beaucoup l'assurent au congrès américain, dans les médias et en Europe, de tout le processus de négociation sur les armements, ce fameux « arms control » qui a occupé l'essentiel des relations soviéto-américaines depuis plus de quinze ans ?

Voire. Il est vrai que le président Reagan n'a jamais aimé le traité SALT 2 de 1979, qu'il dénonçait déjà très vivement, lui et ses amis, pendant sa campagne électorale de 1980. Il est vrai aussi qu'il n'avait pas caché la couleur, surtout les deux dernières années. Tout en assurant qu'il s'en tenait « *pour le moment* » aux limites fixées par ce texte, il multipliait les mises en garde sur les violations reprochées à Moscou : un premier rapport fut envoyé sur ce thème au Congrès en janvier 1984, deux autres suivirent en 1985. Et l'un des principaux arguments avancés aujourd'hui dans son entourage est précisément le peu d'effet de ces rapports, dont les négociateurs soviétiques, dit-on, « *ne voulaient même pas discuter* ». Il fallait donc taper un jour sur la table pour être entendu, et ce jour est arrivé.

Il est vrai encore que lesdites violations et les polémiques qui se déroulent à leur sujet témoignent avant toute chose du caractère imparfait du traité. Ainsi, le litige principal porte sur le missile soviétique SS 25, qualifié de « *nouveau* » par Washington, d'« *ancien missile modernisé* » par Moscou.

(Lire la suite page 4.)

LE FESTIVAL MUSICAL DU MARAIS

Haydn au Cirque d'Hiver

Depuis plusieurs années, le Festival du Marais n'avait pas de chance avec le temps : bien souvent, les concerts prévus en plein air devaient se transporter dans des lieux abrités. Sur les vingt-trois manifestations musicales annoncées au programme de ce vingt-troisième festival, trois seulement seront données dans la cour d'honneur de l'hôtel d'Aumont les 20, 21 et 26 juin.

La grande nouveauté, cette année, est l'annexion du Cirque d'Hiver parmi les monuments investis par le festival. Situé de l'autre côté du boulevard, donc hors du périmètre officiel du Marais historique, le Cirque d'Hiver avait été éliminé d'office, il y a dix ans, lorsque, souhaitant renouer avec l'époque (1861) où Jules Pasdeloup y créa les concerts populaires, Bernard Thomas avait suggéré d'y monter un oratorio. L'acoustique est assez bonne (sauf pour les premiers rangs) et le décor singulier. Pour ce bon conseil, tardivement suivi, l'Orchestre de chambre Bernard Thomas a été invité à donner une soirée de valses et de polkas le 19 juin.

Le plateau est assez vaste pour accueillir des formations plus importantes, comme le Wiener Symphoniker venu faire l'ouverture du festival le 5 juin, l'Orchestre de Paris qui interprétera la *Symphonie n° 7* de Bruckner le 19 juin, sous la direction de Daniel Barenboïm, ou l'Orchestre de la garde républicaine qu'on croyait – à tort – défunt, car il ne craindra pas de s'aventurer, entre des pages de Schubert et de Mozart, dans la *Suite lyrique* de Berg (le 21 juin).

Ce qu'on devine du programme à travers ces quelques indications ne manquera pas de surprendre les habitués du festival car, sans nier l'esprit d'ouverture des responsables successifs, c'est la première fois qu'une place si importante est faite à la musique viennoise de la fin du siècle dernier jusqu'à l'Anschluss. Mais comme il était hasardeux de présenter un ouvrage lyrique de cette période, Roger Tellat a choisi *la Fedelta premiata de* Haydn qui sera représentée neuf fois au Cirque d'Hiver (1).

L'Orchestre symphonique de Vienne ne jouit pas du même prestige que le Philharmonique, mais le succès qu'il a remporté dans des œuvres peu « publiques » ne laisse aucun doute sur la qualité évidente de sa prestation, au-delà de quelques défaillances individuelles. Le *Prélude pour un drame*, de Franz Schreker (1878-1934), qu'on ne connaît guère ici, offre un excellent exemple de ce qui s'écrivait outre-Rhin vers 1914 en dehors du cercle de Schönberg et de ses élèves. Cela permet de mieux mesurer la singularité de ces derniers et empêche de prétendre qu'un désert de médiocrité les entourait.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Les 24, 26, 28, 30 juin ; 1er, 3, 4, 5 et 7 juillet. Tél. : 48-87-74-31.

débats

AFGHANISTAN

Le Parlement européen a adopté le 12 juin par 218 voix (33 contre et 19 abstentions) une résolution qui vise à reconnaître la résistance afghane comme autorité habilitée à représenter le peuple afghan dans sa lutte pour exercer son droit à l'autodétermination. Simone Veil et Laurent Schwartz expriment sur ce thème des points de vue convergents. Les Soviétiques tentent d'obtenir par la diplomatie ce qu'ils n'ont pu gagner par les armes. L'Europe ne peut rester indifférente. L'Afghanistan ne doit pas être l'objet d'un marchandage entre les Grands.

Genève est loin du terrain des combats !

La fausse « révision » de la stratégie soviétique

par LAURENT SCHWARTZ (*)

DEPUIS quelques mois, on entend parler de négociations pour un retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. La paix serait-elle donc enfin en vue ?

Sur le terrain, la guerre s'intensifie. Après six ans et demi d'occupation avec plus de cent mille hommes de mieux en mieux équipés, après plus de six ans d'opérations de plus en plus perfectionnées, l'armée soviétique ne contrôle pas l'Afghanistan. Car ces années ont vu la montée en puissance simultanée de deux protagonistes : les forces d'occupation et la résistance. C'est évidemment la preuve pratique que les combattants islamiques représentent sur le terrain une force indiscutable, qu'ils sont l'expression d'une profonde détermination des Afghans à chasser l'occupant.

Le conflit s'approfondit, avec son cortège de massacres, de refugiés, de misère, et aucune issue militaire n'est prévisible. Le bon sens voudrait donc qu'une solution soit recherchée par la négociation. C'est ce que les autorités soviétiques prétendent vouloir faire. Quant à la résistance, elle a depuis longtemps dit sa volonté de trouver une solution politique. Enfin, les pourparlers indirects de Genève, sous l'égide de l'ONU, constituent une amorce de négociation. Toutes les conditions ne sont-elles donc pas réunies pour une issue rapide ?

Le Bureau international Afghanistan (1) vient d'organiser une audition-débat, confrontation entre experts et politiques venus de toute l'Europe, pour examiner les « conditions d'une solution politique en Afghanistan ».

Le professeur Modjadeddi, délégué de l'Alliace islamique, qui groupe les principales organisations de la résistance, a convaincu les participants de l'urgence d'une issue à cette guerre et de la volonté de la résistance d'y parvenir.

La situation n'a pas semblé comparable du côté soviétique. Les coûts de l'intervention — économiques, militaires et politiques — ne sont pas telles que l'URSS soit actuellement contrainte de négocier sérieusement. L'équipe Gorbatchev n'a pas effectué la révision profonde de la stratégie soviétique que certains observateurs avaient un peu hâtivement annoncée.

Les propositions de retrait des troupes d'occupation ne doivent pas faire illusion. Elles éludent la question décisive : la participation des forces de la résistance à toute négociation sur la solution du conflit. Or seuls le Pakistan et le régime de Kaboul participent aux pourparlers de Genève.

Le Pakistan est évidemment concerné par la situation en Afghanistan. La guerre amène des millions de réfugiés sur son territoire. De plus, l'URSS exerce à la faveur de la guerre une pression constante sur le gouvernement d'Islamabad. Mais le Pakistan sait qu'il ne peut pas se substituer aux résistants afghans pour décider du sort de son voisin.

Quant au gouvernement de Kaboul, à l'évidence il ne représente pas les aspirations du peuple afghan et il n'a pas non plus le pouvoir de parler au nom de l'URSS.

L'intérêt de Moscou

On comprend l'intérêt que les Soviétiques accordent aux pourparlers de Genève : ils permettent d'occuper le terrain diplomatiquement pendant que la guerre se poursuit et ils peuvent contribuer à faire reconnaître le régime de Kaboul comme représentant du peuple afghan. Mais Genève n'est pas, dans la situation actuelle, le cadre d'une négociation véritable.

Il n'y aura de « révision » de la stratégie soviétique que le jour où l'URSS acceptera de discuter avec la résistance afghane. Car l'état de fait ne saurait faire oublier que c'est l'URSS qui a agressé l'Afghanistan et que « ceux d'en face », ceux qui se battent, ce sont les moudjahidins.

La paix n'a pu revenir en Algérie qu'après que le gouvernement français eut accepté de négocier avec les nationalistes algériens. Il n'y aura de solution politique au conflit afghan qu'avec la reconnaissance des aspirations d'un peuple en guerre pour son indépendance. Et seule la résistance est habilitée à traduire ces aspirations.

Un rôle capital

C'est pourquoi la bataille politique et diplomatique internationale pour que la résistance afghane soit traitée comme le représentant légitime du peuple afghan a été jugée décisive par les participants à l'audition-débat. Le Parlement européen, comme les Parlements nationaux d'Europe ont un rôle capital à jouer dans ce domaine. De nombreuses autres suggestions ont été faites lors de cette rencontre : rédiger un mémorandum sur l'Afghanistan à destination des scientifiques soviétiques, agir pour le non-renouvellement des programmes de l'ONU gérés par le régime de Kaboul, organiser une mission de parlementaires européens dans la région, intervenir dans les mouvements de paix européens pour qu'ils « n'oublient pas l'Afghanistan »...

Nous non plus, n'oublions pas l'Afghanistan : il est possible de faire pression sur l'URSS pour l'amener à négocier avec ceux qui se battent pour leur indépendance.

(*) Mathématicien.

(1) BIA, 24, rue de Chaligny, 75012 Paris.

Le trompe-l'œil des négociations

Aucune solution ne sera trouvée si l'on ne donne pas la parole aux résistants

par SIMONE VEIL

PLUS de six années ont passé depuis que les armées soviétiques ont envahi l'Afghanistan. Ce qui devait être une opération militaire facile, presque une « promenade », est devenu une longue et terrible guerre du fait de la révolte spontanée de tout le peuple afghan. Ce peuple a trouvé dans son courage et sa détermination le substitut aux armes qui lui font défaut.

L'injuste agression commise par les Soviétiques serait sans doute déjà oubliée et passée aux profits et pertes si, comme d'autres, conscients de leur propre faiblesse due à l'incroyable disproportion des forces, les Afghans avaient renoncé à résister. Leurs efforts sans cesse accrus pour s'opposer à l'oppression ont contraint la Communauté internationale à dénoncer l'agresseur.

Une rapide soumission de l'Afghanistan aurait sans doute permis de faire semblant d'ignorer la souffrance de ce peuple et de fermer lâchement les yeux sur l'agression perpétrée. La ténacité de tout un peuple à poursuivre les combats pour défendre sa liberté ne l'ont pas permis. Aussi, cent vingt-deux Etats membres des Nations unies ont bien été obligés de condamner une occupation militaire et la mise en place d'un pouvoir civil qui ne tiennent aucun compte du droit à l'autodétermination du peuple afghan et de la paix dans le monde.

N'ayant pu obtenir la victoire militaire rapide et décisive à laquelle ils s'attendaient, les Soviétiques tentent de soumettre le pays par la répression exercée sur les populations civiles. Les exactions de toutes sortes contraignent des villages entiers à la fuite. Le bilan de ces années d'une guérilla sans pitié, devenue une véritable guerre, est lourd : des centaines de milliers de morts et plusieurs millions de réfugiés dans les pays voisins qui vivent dans des conditions tout à fait précaires.

L'Europe ne peut être indifférente, elle peut et doit intervenir de façon claire et engagée pour que l'Afghanistan ne soit pas l'objet d'un marchandage entre les deux Grands. A Genève, les Soviétiques tentent d'obtenir par la diplomatie ce qu'ils n'ont pu gagner par les armes. Mais les négociations en cours ne sont qu'un trompe-l'œil, dès lors que les seules forces représentatives du pays n'ont pas été admises à y participer.

Certes, les pays de la Communauté européenne ont tous condamné l'occupation soviétique en Afghanistan, mais une telle condamnation n'est pas une réponse suffisante à une situation de plus en plus intolérable, tant sur le plan strictement humanitaire qu'au regard du principe international du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Comment ne pas s'étonner et déplorer la relative indifférence des pays démocratiques à l'égard de la situation afghane ? Comment ne pas s'étonner et déplorer que les opinions publiques de nos pays, parfois si vigilantes pour dénoncer les violations des droits de l'homme et s'émouvoir de certains événements internationaux, restent relativement insensibles à la destruction systématique de l'Afghanistan ?

L'action du Parlement européen

Aussi, le Parlement européen, assemblée qui représente des peuples dont l'histoire est marquée par la lutte contre les dominations étrangères et la résistance aux forces totalitaires, a-t-il, à diverses reprises, consacré ses débats à la situation en Afghanistan, afin d'alerter l'opinion publique et d'apporter ainsi son soutien à la résistance afghane.

Déjà, en juin 1982, s'adressant aux gouvernements des Etats membres de la CEE, le Parlement européen leur demandait de s'engager à reconnaître la résistance afghane en tant que mouvement de libération nationale et d'apporter l'aide nécessaire aux résistants afghans ainsi qu'aux réfugiés.

Le 12 juin dernier, le Parlement européen, inquiet de la récente évolution de la situation, a adopté une nouvelle résolution pressant les Etats membres à s'engager davantage et à reconnaître la résistance afghane comme autorité habilitée à représenter le peuple afghan pour favoriser une solution politique négociée à laquelle participent toutes les parties en cause, y compris les diverses expressions de la résistance afghane.

Afin de parler d'une seule voix, les sept partis principaux de la résistance afghane sont désormais réunis au sein de l'Alliance islamique des moudjahidins afghans. L'alliance s'est affirmée ainsi comme un interlocuteur incontournable sans lequel aucune solution ne pourra être mise en œuvre.

COURRIER DES LECTEURS

Une « gaffe médiatique »

(...) Il est difficile d'admettre le bien-fondé de la privatisation de TF1. Hormis le ou les éventuels acquéreurs, les bénéficiaires d'un tel coup ne seront certes ni l'Etat, qui, bouleversant radicalement l'audiovisuel et par extension tout le système de communication, fera figure de bradeur du service public, ni les usagers, à qui l'on confisque brusquement et autoritairement la mémoire de la télévision française et que l'on spolie d'un bien propre financé par la redevance.

En second lieu, c'est un projet politiquement maladroit. Cette décision impopulaire (voir les sondages) a levé une armée de boucliers. La mobilisation est générale, tous secteurs confondus, et la solidarité joue à fond. 1 500 salariés sont décidés à défendre leur sort. (...) Un mouvement d'opinion prêt à soutenir personnels et professionnels se développe parmi les usagers : pétitions, réactions d'organisations de consommateurs, conférences de presse, comité ouvert aux téléspectateurs. Cette réforme est une « gaffe médiatique ». Il est vain, et surtout dangereux, de déclencher des guerres civiles, de se poser en diviseur du pays lorsqu'on a pour ambition de le gouverner.

DOMINIQUE SAINT-PIERRE,
député de l'Ain (MRG).

La tour Eiffel, c'est déjà fait...

Rapportant des propos entendus lors d'une manifestation contre la privatisation de TF 1, *le Monde* du 10 juin titrait : « Et pourquoi pas la tour Eiffel, tant qu'ils y sont ! » Stupide comme je suis, j'étais persuadé que la tour Eiffel était administrée par une société anonyme, donc privée depuis des décennies. (...) Je croyais que les titres de la tour Eiffel étaient cotés en Bourse, sur la foi des colonnes financières du *Monde* à la rubrique « Comptant » (528 F le 10 juin).

Quant à la vocation de la tour à porter des antennes, elle remonte aux années 1914-1918, lorsque le général Ferrié, organisateur des communications radios aux armées, l'avait réquisitionnée...

JACQUES KRYN.
(Cadenet.)

« LES GUERRIERS D'ALLAH »
de Peter Scholl-Latour

Voyage chez les révolutionnaires islamiques

« DIEU est avec ceux qui sont patients. » Coran, sourate 2, verset 153. Patient, Peter Scholl-Latour l'est assurément : voilà plus de vingt ans qu'il observe, fasciné et inquiet, la montée de l'intégrisme dans le monde arabo-musulman : du Maghreb à l'Asie, de la banlieue sud de Beyrouth aux républiques musulmanes d'URSS. Vingt années d'enquêtes, de reportages (pour la radio puis pour la télévision ouest-allemande) afin de tenter de décrire, sinon de comprendre, la force et l'impact de ce retour — cette régression ? — à l'*« islam des origines »*.

La question est simple : qu'y a-t-il de commun entre un guérillero du Front Moro du sud des Philippines et un mollah de Téhéran ? La réponse ne va pas de soi. Car, si tous deux assurent combattre *« au nom d'Allah le Miséricordieux »* pour assurer le triomphe du message coranique, ils le font dans des contextes qui n'ont rien de commun. Et Scholl-Latour se garde bien d'imposer une grille de lecture unique.

La montée de l'intégrisme est trop souvent présentée, dans les pays occidentaux, comme un phénomène uniforme dont le seul modèle serait la République islamique iranienne. C'est faire fi de la diversité des conditions prévalant dans un univers musulman qui compte près de huit cents millions de fidèles ; c'est oublier que le fondamentalisme est d'autant plus virulent en Iran et au Liban qu'il s'inspire dans ces deux pays de la tradition chiite, une tradition du martyre et du sacrifice, minoritaire dans l'islam — un dixième des musulmans sont chiites.

Scholl-Latour se garde soigneusement de tout jugement global. Il n'a pas la prétention de fournir des *« clés pour comprendre l'intégrisme »* ; il regarde et décrit. La méthode évite le simplisme et l'approche polémique. Ni tentative de synthèse ni essai d'explication, *les Guerriers d'Allah* est avant tout un ensemble de tableaux et de portraits, souvent riche — c'est le cas des chapitres consacrés à l'Iran et au Liban — parfois moins — sur l'Egypte ou l'islam asiatique, notamment. On ne saurait reprocher à ce volumineux carnet de route d'une vie son manque de cohérence. La réalité dont il rend compte n'en a pas davantage. On regrettera, en revanche, que l'auteur — grisé par son succès ? — cède parfois à l'épate professionnelle et porte des appréciations sans indulgence sur le comportement de confrères plus modestes.

ALAIN FRACHON.

★ *Les Guerriers d'Allah ; 800 millions de musulmans à la conquête du monde*, par Peter Scholl-Latour, Presses de la Cité. 630 p., 150 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Le juge William Rehnquist remplace M. Warren Burger à la présidence de la Cour suprême

Washington (*AFP, UPI*). – Dans une communication télévisée impromptue et qualifiée par la Maison Blanche d'« *importante* », le président Reagan a annoncé, mardi 17 juin, la démission de M. Warren Burger, président de la Cour suprême, la plus haute instance américaine, et la nomination pour lui succéder de M. William Rehnquist. M. Reagan a désigné, pour compenser le départ de M. Burger, âgé de soixante-dix-huit ans, M. Antonin Scalia, juge à la cour d'appel de Washington depuis 1982. La passation des pouvoirs sera effective le 10 juillet prochain.

La décision de M. Burger a créé la surprise à Washington. Pour la justifier, le président de la Cour suprême a fait valoir qu'il souhaitait se consacrer pleinement à la préparation des cérémonies devant marquer le deux centième anniversaire de la Constitution américaine en 1987. M. Burger a été nommé il y a quelque temps à la tête du comité chargé d'organiser ces festivités.

Un conservateur bon teint

Né en 1924 à Milwaukee, nommé à la Cour suprême, comme M. Warren Burger, par le président Nixon, le juge William Rehnquist a largement justifié depuis lors la réputation de conservatisme qui était la sienne au moment de sa désignation en 1972. En matière de libertés civiques ou de droit pénal, comme dans les affaires constitutionnelles, cet ancien avocat s'est clairement situé, au cours de ses quatorze années de présence dans la plus haute instance judiciaire du pays, du côté de ceux qui souhaitent revenir sur les acquis libéraux des années 50 et 60.

Ancien partisan du très conservateur Barry Goldwater à la présidence des Etats-Unis en 1964, M. Rehnquist avait soulevé, peu après sa désignation, de vives controverses par son attitude dans une affaire à propos de laquelle la Cour suprême avait eu à statuer. Rompant avec la tradition, il n'avait pas hésité alors à participer au vote de la Cour déclarant constitutionnelle la surveillance militaire dans l'Etat de Washington de manifestants pacifistes. Or il avait été quelque temps auparavant, en sa qualité d'assistant au ministre de la justice, l'un des responsables gouvernementaux de cette décision controversée.

Répondant, en 1984, aux critiques de ceux qui lui faisaient grief de remettre systématiquement en question les arrêts de l'ère précédente favorables à un élargissement des droits des Noirs et des autres minorités, le juge Rehnquist devait tranquillement déclarer que certaines de ces dispositions étaient des *« recettes ouvrant la voie à l'anarchie »*, et donc qu'elles ne pouvaient être compatibles avec l'esprit constitutionnel des « pères fondateurs ».

Comme M. Reagan, M. Rehnquist est un défenseur convaincu des thèses invitant le système judiciaire à observer une certaine *« réserve »*, en particulier à l'égard du pouvoir politique. C'est ainsi qu'il devait refuser de participer à la décision de la Cour qui devait contraindre M. Nixon, en 1975, à livrer les enregistrements de conversations à la Maison Blanche liées à l'affaire du Watergate, précipitant, par les révélations ainsi livrées au public, la démission du président.

Dans le même domaine du contrôle des activités politiques, M. Rehnquist fut l'un des principaux artisans de l'arrêt de la Cour, en 1985, qui annula la limite de 1000 dollars précédemment imposée pour le soutien financier accordé par les comités d'action aux candidats à la présidence. Une telle restriction équivaut, explique-t-il, à *« autoriser un orateur à parler en public, tout en lui interdisant l'usage d'un microphone »*.

Mais c'est sans doute son opposition à l'avortement légal et son action pour limiter les droits accordés par la loi aux criminels face à la police qui ont contribué le plus à la célébrité du juge Rehnquist. C'est certainement aussi sur ce terrain, où il est aisé de soulever l'émotion populaire, que cet ancien membre de l'US Air Force s'apprête à mener fermement bataille.

M. L.

L'ENQUÊTE SUR L'ASSAUT DU PALAIS DE JUSTICE DE BOGOTA EN NOVEMBRE 1985

Les militaires colombiens auraient délibérément ignoré les instructions du gouvernement

En *« représailles pour ce qui s'est passé au palais de justice »*, selon les termes du mouvement de guérilla, le M 19 a revendiqué mardi 17 juin l'attentat manqué contre le ministre de l'intérieur, M. Jaime Castro, perpétré peu avant à Bogota par cinq hommes armés. Cet attentat survient au moment où le tribunal chargé de l'enquête sur l'affaire du palais de justice vient de remettre son rapport.

De notre envoyé spécial

Bogota. – « *Le procureur met en accusation le président de la République et le ministre de la défense.* » La nouvelle, en première page du quotidien de droite *El Tiempo*, a fait sensation le samedi 14 juin. Depuis plusieurs jours, on parle à nouveau de l'affaire du palais de justice de Bogota, ce sanglant épisode qui vit mourir, les 6 et 7 novembre 1985, dans un bâtiment occupé par la guérilla et récupéré par l'armée, certains des plus hauts magistrats du pays.

Le tribunal spécial chargé de l'enquête vient de remettre son rapport. Le procureur général de la nation, M. Carlos Jimenez Gomez, a terminé le sien, et a conclu que le chef de l'Etat, M. Belisario Betancur, et le ministre de la défense, le général Vega Uribe, devraient répondre de leurs actes devant le Parlement. Aucun des deux rapports n'a encore été publié, mais ce qu'on peut savoir de l'enquête explique le terme d'« *holocauste* » utilisé en Colombie à propos d'une opération militaire qui fit 95 morts et 11 « disparus ».

Dans certains cas, en effet, on a pu établir que les balles qui ont tué des otages n'avaient pas été tirées par la guérilla. Dans d'autres cas, qu'elles n'avaient pu être tirées que par les forces de l'ordre. L'exemple le plus connu, et aussi le plus dramatique, est celui du président de la Cour suprême, M. Alfondo Reyes Echandia.

M. Reyes est mort le premier jour de l'opération menée par le M-19 après avoir lancé plusieurs appels désespérés au cessez-le-feu et avoir tenté de parler par téléphone avec le président de la République, qui a refusé de l'écouter. Dès le début, les autorités ont affirmé qu'il avait été exécuté d'une balle dans la tête par le commando. Or l'expertise de l'institut médico-légal ne confirme pas cette version.

Des tests balistiques

Les experts ont examiné vingt et un cadavres présentant des impacts de balles. Ils ont fait des tests balistiques pour savoir si ces balles venaient des armes trouvées sur les lieux et appartenant aux guérilleros : quarante fusils, carabines, revolvers et pistolets mitrailleurs. Dans les quinze cas où ils ont pu se prononcer, ils ont constaté que les projectiles – à l'exception d'un seul – n'avaient pas été tirés par les armes du M-19 soumises à expertise. Le cadavre carbonisé du président de la Cour suprême présentait un impact sous une omoplate, dû à une balle de pistolet mitrailleur de 9 mm, mais, selon les experts, d'aucun des pistolets mitrailleurs utilisés par le commando.

L'expertise a abouti à la même conclusion s'agissant de deux autres magistrats morts au même endroit que M. Reyes Echandia. Elle a établi que l'un des juges de la Cour suprême, M. Manuel Gaona, a été tué jeudi 7 novembre, lors de l'assaut final, par des tirs provenant d'une position occupée par l'armée.

M. Manuel Gaona se trouvait au milieu d'environ soixante-dix otages dans des toilettes situées entre le deuxième et le troisième étage du palais – le dernier foyer de résistance opposé par le M-19 aux assaillants. L'armée connaissait la présence de ces otages : elle en avait été informée par l'un d'entre eux, le juge Reynaldo Arciniegas, envoyé au péril de sa vie auprès des militaires pour demander un médiateur gouvernemental. Elle a néanmoins mitraillé les toilettes. Plusieurs magistrats ont tenté alors de se sauver, en se traînant par terre sur le palier. Parmi eux, M. Manuel Gaona, dont il a été affirmé au début qu'il avait été tué d'une balle dans la tête par un guérillero. Les experts en balistique concluent au contraire que les balles qui ont troué son corps ont été tirées d'un endroit – le troisième étage – où se trouvait alors l'armée.

Le ministre de la justice, M. Enrique Parejo, a levé lui aussi un coin du voile le jour où il a témoigné devant la commission d'enquête. Dans ce témoignage, fait il y a deux mois mais connu seulement le vendredi 13 juin, le ministre explique qu'une des phases cruciales de l'opération militaire a été menée à son terme alors que le conseil des ministres en avait demandé la suspension. C'était le mercredi en fin d'après-midi, premier jour de l'opération. Un groupe spécial de la police tentait, depuis le toit-terrasse, en se servant d'explosifs, de parvenir au quatrième étage, où étaient retenus en otage le président de la Cour suprême et d'autres magistrats, sous la garde du chef du commando, Luis Otero. Le ministre de la justice, pour sauver les otages, proposa d'entrer en contact avec l'un des guérilleros, Andres Almarales, qu'il connaissait personnellement, mais demanda – avec l'accord des autres ministres – que les policiers interrompent leur intervention.

Des rapports accusateurs, des mystères aussi...

Les militaires qui commandaient l'assaut passèrent outre et *« le conseil des ministres fut ridiculisé »*, dit M. Parejo. Le ministre de la justice précise que le directeur de la police, le général Delgado Mallarino, transmit une fausse information au gouvernement en affirmant que les policiers n'avaient pas rencontré âme qui vive au quatrième étage, alors que c'est là qu'ont été retrouvés les cadavres de M. Reyes Echandia et de plusieurs de ses collègues, ainsi que de nombreuses victimes du massacre.

Des témoignages troublants

Des témoignages troublants ont été recueillis au cours de l'enquête. Ils font état de personnes sorties vivantes du palais de justice, et dont on a ensuite retrouvé les cadavres. Un témoin affirme avoir vu sortir en vie un magistrat auxiliaire du Conseil d'Etat, Carlos Horacio Uran, dont le corps soumis à expertise montre qu'il a été atteint à la tête d'une balle tirée à moins de 1 mètre de distance. Carlos Horacio Uran était lié à Andres Almarales, et son beau-frère avait milité dans la guérilla urugayenne, chez les Tupamaros.

Autre cas troublant, celui du chauffeur de la femme du ministre de l'intérieur, Mme Clara de Castro, procureur au Conseil d'Etat, qui a réussi à sauver sa vie. Cet homme, Jose Eduardo Medina, est sorti vivant du palais, selon plusieurs témoins, et a été conduit au bâtiment où les militaires avaient installé leur QG et où ils interrogeaient leurs prisonniers : le musée du 20-Juillet, sur la place Bolivar.

Or le chauffeur était parmi les victimes. Déjà blessé à la main quand il est sorti du palais – la seule balle qui a pu être imputée au M-19, dans l'expertise balistique, c'est celle-ci – son cadavre a été retrouvé troué de plusieurs projectiles.

A-t-il été pris pour un guérillero et exécuté comme tel ? Est-ce aussi le sort qui a été réservé aux neuf employés de la cafétéria du palais et aux trois autres personnes qui se trouvaient avec eux ? L'affaire de la cafétéria a mobilisé les associations de droits de l'homme. Les onze personnes présentées sur les lieux ont disparu. On suppose que l'armée les a traitées comme des suspects. Selon une version diffusée par les militaires, il y avait dans les frigos de la cafétéria plus de 1 200 poulets, de quoi soutenir un siège de plusieurs jours et d'accuser les employés de complicité avec le M-19. Vérification faite, les poulets n'étaient pas plus d'une trentaine, et ils figuraient au menu proposé le 6 novembre aux fonctionnaires du palais.

L'enquête officielle n'a apporté aucune lumière sur les disparus. Des témoins ont déclaré à des juristes étrangers, venus enquêter sur place, que plusieurs personnes avaient été évacuées du palais à bord des tanks utilisés par l'armée. Des proches des disparus affirment avoir appris par des coups de fil anonymes que les employés de la cafétéria ont été interrogés dans une caserne de cavalerie de Bogota, connue pour être un centre de torture de l'armée.

Autre mystère, celui de l'incendie qui a dévasté le palais de justice l'après-midi du 6 novembre, et qui n'a cessé qu'à grand-peine dans la nuit. Selon la première version officielle, c'est le M-19 qui avait provoqué cet incendie, pour supprimer les dossiers de demandes d'extradition des trafiquants de drogue, dont la guérilla est présentée par le gouvernement comme un allié. Cette version, diffusée par le ministre des relations extérieures, M. Ramirez Ocampo, n'a pas résisté à l'examen.

Quand le feu a pris dans la salle des archives, c'est l'armée, et non la guérilla, qui se trouvait à proximité. En outre, on se demande, dans les milieux judiciaires, pourquoi le M-19 aurait brûlé de tels dossiers, puisqu'il en existe des copies au ministère de la justice ainsi qu'aux Etats-Unis. D'autres dossiers, d'ailleurs, ont disparu dans l'incendie : notamment une sentence du Conseil d'Etat, impliquant le général Vega Uribe, quand il n'était pas encore ministre de la défense, dans une affaire de torture, et d'autres jugements de la même juridiction, invalidant pour vices de forme plusieurs verdicts rendus par des conseils de guerre. Or ces dossiers-là, selon nos interlocuteurs, n'ont pas de copie.

CHARLES VANHECKE.

● *Les guérilleros du M-19 suggèrent une médiation du pape.* – Les guérilleros du M-19 ont offert d'ouvrir des négociations de paix avec le président élu de Colombie, M. Virgilio Barco, et proposé que le pape joue un rôle de médiateur durant sa visite en Colombie en juillet. Un dirigeant du mouvement rebelle a déclaré, jeudi 12 juin, que le M-19 était disposé à observer un cessez-le-feu durant la visite papale, du 1er au 7 juillet. Il a ajouté que le M-19 estimait un dialogue possible avec M. Barco, qui doit prendre ses fonctions le 7 août. – *(Reuter.)*

ASIE

LA VISITE EN FRANCE DU CHEF DU PC CHINOIS

Convergences avec M. Chirac sur le Cambodge

Le secrétaire général du PC chinois, M. Hu Yaobang, passait, ce mercredi 18 juin, dans la région lyonnaise la troisième journée de sa visite en France. Il devait offrir dans la soirée, à l'ambassade de Chine à Paris, un dîner en l'honneur du président de la République.

Jeudi, avant son départ pour Rome, M. Hu Yaobang tiendra à l'Elysée avec M. François Mitterrand une conférence de presse commune, qui n'était pas initialement prévue sous cette forme au programme de sa visite.

Le chef du PC chinois, qui a rencontré mardi le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, et le premier secrétaire du Parti socialiste, M. Lionel Jospin – qu'il a invité à se rendre en Chine, – a eu le même jour plusieurs entretiens avec M. Jacques Chirac. Leurs conversations ont notamment porté sur les relations bilatérales, ainsi que sur le Cambodge. Sur ce dernier point, le premier ministre a indiqué que la France approuvait les dernières propositions du prince Sihanouk – soutenues par Pékin, – prévoyant notamment la formation d'un gouvernement de coalition avec la participation des composantes de la résistance khmère et de membres de l'administration de Phnom-Penh. Ce plan a déjà été rejeté par le Vietnam.

Dans la soirée, M. Chirac offrait au Quai d'Orsay un dîner en l'honneur de M. Hu Yaobang. Il a rappelé à cette occasion l'attachement de la France à sa force de dissuasion nucléaire, ajoutant, en outre, qu'elle ne saurait rester *« à l'écart des nouvelles recherches entreprises notamment dans le domaine de l'espace »*, c'est-à-dire de l'initiative de défense stratégique du président Reagan.

Le dîner a notamment été marqué par l'intervention de la chanteuse Mireille Mathieu, qui s'est récemment rendue en Chine et a interprété avec succès, en chinois, la chanson classique *Fleur de jasmin*.

Le sort des dissidents

A l'occasion de la visite en France du secrétaire général du PC chinois – dans laquelle ils voient avec satisfaction une marque de « l'intérêt croissant de la Chine pour l'Europe », – *MM. Wojtek Zafanolli et Gilles Manceron (1) nous adressent un texte dans lequel ils s'inquiètent du sort d'* « au moins une trentaine de détenus d'opinion nommément identifiés *[qui]* continuent à moisir en prison malgré le nouveau cours politique » *en Chine.*

« Nous sommes en particulier, *écrivent-ils,* sans aucune nouvelle du moins méconnu d'entre eux, Wei Jingsheng, trente-six ans, condamné en octobre 1979 à quinze ans de prison. C'est ce journaliste de talent qui avait proposé de compléter le mot d'ordre officiel des « quatre modernisations » (celles de l'industrie, de l'agriculture, de la technologie et de l'armée), en lui ajoutant la formule *« la cinquième modernisation : la démocratie »* (...)

» Le sort d'un autre dissident s'est récemment aggravé : Xu Wenli, quarante et un ans, électricien, ancien responsable, en 1979-1980, de la revue non officielle *la Tribune du 5 avril*, qui a toujours exprimé son attachement au socialisme et au marxisme, tout en préconisant que l'on développe la démocratie, à la manière des rénovateurs tchèques du printemps de Prague. Il avait été condamné en juin 1982 à quinze ans de prison pour *« activités contre-révolutionnaires »*. Depuis octobre dernier, il subit des conditions de détention particulièrement inhumaines, enfermé dans une cellule sans fenêtre dont la seule voie d'accès est un lucarne ouverte dans le plafond. (...) C'est la sanction qu'il a reçue pour avoir fait parvenir à l'extérieur un récit manuscrit – partiellement traduit par la suite par Amnesty International – où il explique son expérience et ses idées. (...)

» La Chine peut-elle nouer des liens durables avec les pays de la Communauté européenne tout en continuant d'embastiller et de condamner aux oubliettes ceux de ses intellectuels qui s'écartent un tant soit peu de la ligne politique officielle ? Les mêmes raisons qui nous incitent à nous préoccuper du sort de Sakharov nous poussent à nous sentir concernés par celui de Wei Jingsheng ou de Xu Wenli. (...) »

(1) Respectivement, sinologue, chercheur au CNRS, et historien, secrétaire de la commission « questions internationales » de la Ligue des droits de l'homme.

Les relations économiques avec Pékin se développent

La Chine n'était encore en 1984 que le trente-sixième fournisseur de la France (avec 3,8 milliards de francs) et son quarante-troisième client (2,7 milliards). En 1985, les rapports se sont totalement inversés, nos exportations s'élevant à 6,9 milliards de francs et nos importations à 4,4 milliards. Cette augmentation de 160 % de nos fournitures fait que la Chine est devenue le deuxième marché de la France dans la zone Asie-Océanie, derrière le Japon. Ce dernier, toutefois, a vendu à la France en 1985 pour 27 milliards de francs de marchandises et lui en a acheté pour 10,7 milliards de francs.

Parties de très bas, les relations économiques de la France avec la Chine ont donc beaucoup augmenté et ne peuvent que se développer encore si les contrats en cours se réalisent. Paris a signé avec Pékin les lettres d'intention relatives à la centrale nucléaire de Daya-Bay, et compte toujours pouvoir construire une centrale thermique à Bei-Dalang, ainsi qu'une cimenterie à Canton. On compte encore que la Chine commande trois nouveaux Airbus (après les trois qui lui ont déjà été livrés), ce qui représentera un marché de 10 milliards de francs environ, et qu'elle réserve une part à la France dans les projets de construction et de rénovation des métros de Shanghai, de Pékin, de Canton et de Tianjin.

Notons enfin que la France a signé en 1985 huit contrats de coopération *(joint venture)* pour lesquels les principales sociétés engagées sont CDF Chimie, la BNP, Peugeot, BSN et les parfums Jacques Bogart.

● *M. Shultz en Asie du 20 au 30 juin.* – Le secrétaire d'Etat américain entamera le 20 juin une tournée de dix jours en Asie, au cours de laquelle il participera, notamment, à Manille, à une réunion ministérielle de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN). Avant les Philippines, où il s'entretiendra le 25 juin avec la présidente Aquino, M. Shultz se rendra à Hongkong, Singapour et Brunei. Il s'était déjà rendu à Manille après le sommet de Tokyo le mois dernier. Le 28 juin, M. Shultz sera à Palau, l'un des territoires de Micronésie sous tutelle qui doivent passer prochainement à un statut de libre association avec les Etats-Unis. – *(AFP.)*

AFRIQUE

L'AGGRAVATION DE LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD

Le nombre quotidien de victimes a doublé depuis l'an dernier

De notre correspondant

Johannesburg. – Le travail a repris normalement, mardi 17 juin, en Afrique du Sud, après la journée de grève générale à l'occasion du dixième anniversaire du soulèvement de Soweto. Les transports fonctionnaient, et l'activité économique a retrouvé son niveau habituel. Le rand, la monnaie locale, a regagné plus de 2 cents par rapport au dollar américain, clôturant à un peu plus de 40 cents pour un rand. Le ministre de l'économie, M. Barend du Plessis, a annoncé un programme de 1 500 millions de rands (1 rand vaut 2,80 F) pour renforcer l'économie et permettre au pays d'atteindre un taux de croissance de 3% dans l'année.

Mardi, l'Institut des relations raciales, un organisme indépendant, a publié ses statistiques sur le nombre des victimes des violences : 1 782 personnes ont trouvé la mort depuis le début des émeutes, en septembre 1984, jusqu'au 31 mai dernier. Le mois de mai a atteint un record avec 213 tués. L'institut a calculé que 41% d'entre eux sont morts à la suite de violences entre Noirs, et 22% ont été tués par les forces de l'ordre. Cet organisme précise qu'il lui a été impossible de déterminer de quelle façon les autres victimes avaient péri. Au total, a révélé l'institut, 754 personnes sont mortes au cours de violences pendant les cinq premiers mois de l'année, contre 879 pour toute l'année 1985, ce qui signifie que le taux quotidien est passé de 2,4 à 5.

On estime, d'autre part, à 130 environ le nombre des tués depuis le début du mois de juin, dont quarante-deux à partir de l'instauration de l'état d'urgence. Onze victimes ont été recensées pour la seule journée du 16 juin. Au total, les émeutes ont coûté la vie à près de 1 900 personnes en vingt et un mois et demi. L'institut a souligné que ces chiffres n'étaient pas définitifs et a demandé que, désormais, le nom des tués soit rendu public comme c'est le cas quand il s'agit de Blancs.

Depuis le 12 juin, date de l'instauration de l'état d'urgence, seul le bureau gouvernemental d'information est habilité à donner le bilan quotidien des victimes des troubles. Aucune indication n'a été fournie sur le nombre des interpellés, M. Leon Mellet, porte-parole, se contentant de préciser que ceux-ci étaient bien traités. Il a indiqué qu'aucune information n'était dissimulée et qu'il donnait un reflet exact de la situation dans le pays. *« Toute suggestion contraire est dénuée de fondement »*, a-t-il fait remarquer.

Cinq ressortissants étrangers ont été contraints de quitter l'Afrique du Sud mardi. Parmi eux, figurent quatre Allemands, dont deux prêtres et un enseignant qui avaient été arrêtés en application des lois de l'état d'urgence et un cameraman, de nationalité hollandaise, M. Wim De Vos, travaillant pour la chaîne américaine CBS, qui était dans le pays depuis onze ans. Aucune raison n'a été fournie, sinon qu'il s'agissait de l'*« intérêt public »*.

D'autre part, il est désormais interdit aux télévisions étrangères de transmettre en direct des informations ou des interviews. Toute émission devra, à l'avenir, être préenregistrée, son expéditeur portant la responsabilité de diffuser des nouvelles qui pourraient être qualifiées de *« subversives »*. La décision prise par le bureau de l'information a été notifiée à la SABC (South African Broadcasting Corporation), afin que ses locaux et son matériel ne soient plus utilisés pour du direct.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *M. Gaudin (UDF) : consternés.* – M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a déclaré, le mardi 17 juin, au cours de son point de presse hebdomadaire, que *« l'UDF a toujours été opposée à la politique d'apartheid, même si elle a contesté, en son temps, l'attitude hypocrite du gouvernement socialiste, notamment de M. Fabius à ce sujet »*. *« Si on défend les droits de l'homme, il faut les défendre partout dans le monde »*, a-t-il dit, en faisant allusion à la visite du chef d'Etat polonais, le général Jaruzelski, à Paris. Il a ajouté : *« Nous sommes tous consternés par ce qui se passe en Afrique du Sud. Nous souhaitons que l'on trouve d'autres solutions que la haine et la violence, même si ce n'est pas facile. »*

Les Communes approuvent le refus opposé par Mme Thatcher à des « sanctions punitives et négatives »

Mme Margaret Thatcher, qui reste totalement opposée à des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, a fait approuver sa position, mardi 17 juin, par la Chambre des communes. Les députés britanniques ont repoussé, par 331 voix contre 206, une motion de l'opposition travailliste demandant des *« sanctions économiques efficaces »* contre Pretoria, Ce vote a eu lieu au terme d'un débat houleux de six heures, au cours duquel Mme Thatcher a été sévèrement critiquée par l'opposition.

Le porte-parole du Parti travailliste pour les affaires étrangères, M. Denis Healey, a accusé le premier ministre d'*« indifférence glaciale »* au sort des populations sud-africaines. Mme Thatcher a répondu que des sanctions seraient *« punitives et négatives »*, ajoutant : *« L'important est de mettre fin à l'apartheid par des négociations et d'essayer de mettre fin à la violence des deux côtés. Cela continuera à être notre objectif. »*

Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a cependant indiqué que Londres entendait étudier avec ses partenaires du Commonwealth et de la CEE *« les mesures susceptibles d'aider à trouver un règlement pacifique en Afrique du Sud »*. L'important, a-t-il ajouté, est de mettre *« l'apartheid à genoux (...), pas l'économie sud-africaine »*.

Plusieurs pays ont, en revanche, pris position en faveur de sanctions. L'Australie, le Danemark et la Chine ont appelé mardi le Conseil de sécurité des Nations unies (qui était réuni à la demande de l'Angola, à la suite du raid sud-africain contre le port de Namibe) à prendre des mesures contre Pretoria, et le groupe des pays non alignés a l'intention de faire de même. Pour sa part, le premier ministre irlandais, M. Garret Fitzgerald, qui était reçu mardi à Paris par le président Mitterrand, a souhaité que le Conseil européen, qui doit se réunir la semaine prochaine à La Haye, prenne des *« mesures importantes »*. L'Irlande, a-t-il souligné, *« comme la France, est en faveur de sanctions »*.

M. Tambo : « Un rôle déshonorant »

Alors que la Bolivie a annoncé sa décision de fermer ses consulats honoraires à Johannesburg et au Cap pour protester contre l'apartheid, les trois grandes centrales syndicales italiennes, la CGIL, la CISL et l'UIL, ont décidé une série de mesures de boycottage des bateaux et des avions sud-africains.

A Paris, où les travaux de la conférence des Nations unies pour des sanctions contre Pretoria se sont poursuivis mardi, M. Oliver Tambo, président de l'ANC (Congrès national africain), a mis en garde les grandes puissances occidentales, notamment les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et la France et a insisté sur leur responsabilité, estimant qu'elles *« ont protégé le régime de l'apartheid contre une action internationale décisive »*.

M. Tambo, qui a été reçu, au nom du gouvernement français, par M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, ainsi que par M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Elysée, et M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, a souligné que ces grandes puissances continuent d'aider le régime de Pretoria, indiquant à ce sujet : *« Les gouvernements de ces pays persistent à jouer le rôle ignoble et déshonorant d'alliés d'un régime meurtrier. Si ceux qui avaient le pouvoir d'imposer des sanctions ne le font pas à présent, l'histoire les jugera comme complices et participants à un crime d'une immense dimension. »*

S'adressant aux *« ouvriers français »* qui peuvent dicter *« sa politique au gouvernement »*, M. Tambo a déclaré : *« C'est à ces ouvriers que le peuple de toute l'Afrique du Sud s'adresse, à eux qui font que les compagnies faisant des affaires avec l'Afrique du Sud marchent, à eux qui chargent les bateaux de marchandises pour ce pays. Les sanctions doivent être renforcées par les peuples. »* Le président de l'ANC a, d'autre part, estimé que les grèves qui ont marqué, en Afrique du Sud, le dixième anniversaire du soulèvement de Soweto, avaient été un *« succès retentissant »*.

Pour sa part, le président sénégalais, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Abdou Diouf, a émis le vœu que le Conseil européen *« réparera l'erreur commise »* par les ministres des affaires étrangères des Douze qui, lundi, à Luxembourg, n'ont pu se mettre d'accord sur des sanctions. *« C'est un échec déplorable »*, a dit M. Diouf, ajoutant que la proposition du premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, de créer une force militaire panafricaine *« sera étudiée avec beaucoup d'intérêt lors du prochain sommet de l'OUA »*.

Le général Vernon Walters, ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, a mis en garde les pays africains contre la création d'une telle force et a souligné que Washington y était opposé.

Du côté français, M. Malhuret a affirmé que Paris *« poussera »* à l'adoption de sanctions à l'occasion du sommet européen et a estimé qu'il était erroné de parler de la *« lâcheté »* de l'Europe à ce sujet, soulignant que le problème sud-africain *« devient de plus en plus inextricable »* et que *« personne ne peut prétendre détenir la vérité à son sujet »*. M. Malhuret a indiqué que la France considère l'ANC et le chef Buthelezi (chef du Kwazulu) comme représentatifs de la majorité noire sud-africaine, et a estimé que le dialogue devait s'engager entre eux et les personnalités *« éclairées »* de la minorité blanche.

En Afrique du Sud, enfin, M. Chris Heunis, ministre du développement constitutionnel, a affirmé qu'il ne prévoyait pas *« de son vivant »* de réforme globale de la politique d'apartheid. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

DIPLOMATIE

Mort ou renaissance des accords SALT ?

(Suite de la première page.)

Comment savoir si les caractéristiques d'un engin s'écartent des normes en vigueur, sinon en observant d'aussi près que possible ses essais en vol et en captant les données transmises ? C'est sur ce point que porte la seconde doléance des Etats-Unis, qui accusent leurs partenaires de coder délibérément ces données. Or le traité est parfaitement ambigu sur ce point, puisque, s'il interdit à chaque partie d'*« empêcher la vérification par les moyens techniques nationaux »*, de l'autre, il n'interdit pas le codage...

Reste à savoir si les arbres de la technicité n'en sont pas tenus à cacher la forêt. Même en admettant que les Soviétiques ont triché avec la lettre et plus encore avec l'esprit de SALT, on a du mal à voir dans les violations alléguées par Washington un *casus belli* justifiant l'abandon pur et simple de ce qui constitue après tout le seul cadre existant pour les relations stratégiques entre les Deux Grands. Comme le dit M. McNamara, c'est un peu comme si, sous prétexte que la criminalité n'a pas disparu, on supprimait le code pénal...

D'autant que ce code reste encore respecté pour l'essentiel : depuis la signature de SALT 2, les Soviétiques ont démantelé entre mille et mille trois cents missiles anciens, au fur et à mesure qu'ils en installaient de nouveaux. Peut-être l'auraient-ils fait de toute façon, encore que ce ne soit pas dans leurs habitudes (1). Mais le résultat est tout de même qu'ils se sont conformés aux limites globales de SALT 2.

Les petites phrases de M. Reagan

Or le plus curieux est que ces limites globales leur sont déjà favorables et que M. Reagan, pour sa part, n'a nullement l'intention de s'en affranchir. Le prétexte officiel avancé pour une éventuelle sortie des Etats-Unis des accords SALT est le déploiement des missiles de croisière à bord des bombardiers B 52. A raison de dix engins par appareil, on franchira en octobre ou novembre la barre de 131 avions équipés. Mais le Pentagone, que l'on sache, n'envisage pas d'aller au-delà de 200 unités au maximum. Et il en a le droit, à la seule condition de démanteler d'autres systèmes prélevés n'importe où dans le contingent des missiles « mirvés » (à plusieurs têtes) : Minuteman-3 (basés à terre) ou fusées sous-marines. Trouver 60 à 70 lanceurs de « compensation » sur un total de 1 200 ne représente pas un effort surhumain dans le contexte de redondance générale reconnue par tous. Et si l'on en croit les dernières déclarations de la Maison Blanche, cette compensation n'est toujours pas exclue.

A ce propos, quelques petites phrases de la déclaration présidentielle du 27 mai ont retenu insuffisamment l'attention. Tout en se disant libéré des contraintes de SALT 2, M. Reagan assure qu'il *« continuera de retirer des forces anciennes »* au fur et à mesure du déploiement de nouvelles, qu'il *« ne prévoit pas une croissance numérique appréciable des forces offensives américaines »*, enfin qu'il *« ne déploiera pas plus de vecteurs ni d'ogives stratégiques que l'Union soviétique »*. Or si l'URSS a plus de *« lanceurs »* stratégiques que les Etats-Unis (un peu plus de 2 500 contre 1 893), son arsenal compte toujours un peu moins de charges : 9 000 contre 11 000 à 12 000. On voit encore moins dans ces conditions pourquoi Washington aurait besoin de dépasser durablement le plafond fixé pour les engins à têtes multiples, le seul qui fait litige aujourd'hui.

C'est bien pourquoi l'attitude américaine semble être affaire de présentation plus que de fond. Si M. Reagan avait été plus doué pour l'« agitprop » à la manière soviétique, il aurait mis en avant la partie « positive » de son texte, en proclamant qu'il n'entend pas posséder une seule arme de plus que son rival, que celui-ci doit cesser ses violations et qu'il se contentera de le suivre : c'est d'ailleurs à peu près ce que lui répond aujourd'hui M. Gorbatchev.

Aussi est-il probablement excessif de parler, comme l'ont fait certains, de *« course sans limite aux armements »*. Sans doute les Soviétiques, qui n'ont pas à s'embarrasser d'opinion publique, pourraient-ils en théorie mettre en chantier une nouvelle vague de fabrications militaires. Mais ce n'est pas ce que dit M. Gorbatchev depuis plus d'un an, et un porte-parole de son ambassade à Washington vient d'indiquer que la réponse de Moscou sera *« proportionnée »* à ce que fera Washington. Et c'est encore moins ce que veut ou peut faire M. Reagan, empêtré dans les obstacles que lui opposent son Congrès, une bonne partie des médias et ses alliés européens, tous hostiles à un abandon de SALT : il est significatif que Mme Thatcher elle-même est présentée comme ayant élevé à ce sujet les objections les plus véhémentes.

Il est donc plus juste de voir dans la dernière péripétie ce que nous en disait un responsable américain proche des pourparlers en cours à Genève : moins un abandon définitif de SALT qu'une nouvelle et forte pression sur Moscou pour l'obliger à modifier son comportement, une tentative de forcer la conclusion d'un accord remplaçant le « mauvais » traité SALT par quelque chose de mieux, mais n'annulant pas ce qui a été fait.

Ce n'est sans doute pas un hasard si la date fatidique de la sortie de SALT par la mise en service du cent trente et unième B-52 équipé de missiles de croisière se situera peu de temps avant la date souhaitée pour un nouveau sommet soviéto-américain, en novembre ou décembre. Ni non plus si M. Gorbatchev, nullement découragé par ses échecs, lance depuis quelque temps de nouvelles propositions de désarmement, dont certaines sont bien accueillies à Washington. En particulier celle qui éliminerait du champ des pourparlers stratégiques les bombardiers américains en Europe, autrement dit ces « systèmes avancés » qui ont toujours empoisonné le début de chaque « processus SALT » depuis quinze ans – avant de s'éclipser comme par enchantement au moment de conclure un accord. Quelque chose finira bien par sortir des grandes manœuvres en cours.

MICHEL TATU.

(1) On l'a vu notamment dans l'affaire des euromissiles, puisqu'un nombre important des vieux engins soviétiques SS-4, installés il y a un quart de siècle, ont subsisté pendant des années, et jusqu'à nos jours, au côté de leurs successeurs SS-20.

Qu'est-ce qu'un «nouveau missile» ?

Le traité SALT-2 de 1979 autorisait Soviétiques et Américains à déployer un seul type de nouveau missile intercontinental (ICBM) pendant toute la durée du traité. Pour les Américains, il s'agit du MX, déjà développé sous Carter et dont le déploiement a commencé sous le nom de « gardien de la paix » (Peacekeeper) pendant la présidence Reagan. Un autre projet américain est dans les cartons, celui du Midgetman, un petit missile mobile à une seule tête, mais la question de son déploiement et même des tests ne se pose pas encore.

Pour les Soviétiques, les choses sont plus compliquées. Ils auraient fait savoir que leur « nouveau type » de missile est ce que les Américains appellent le SS X-24, une grosse fusée de même dimension que le MX, munie de plusieurs têtes nucléaires, mais dont le déploiement n'a pas encore commencé en fait.

En revanche, un autre engin a fait son apparition chez eux en 1985, auquel les Américains ont donné le nom de SS-25 et dont plus de soixante-dix exemplaires auraient déjà été mis en place. A la différence du précédent, le SS-25 est petit (l'équivalent d'un Minuteman américain), il est mobile et n'a qu'une seule ogive. Il préfigure en quelque sorte le Midgetman et est d'ailleurs considéré par les avocats de l'Armscontrol à Washington comme un « bon » engin, parce que plus *« stabilisant »* pour l'équilibre stratégique.

Peut-être, disent les responsables de la Maison Blanche, mais il représente, après les SS-24, un second nouveau type de missile et viole donc le traité. Non, répondent les Soviétiques, il n'est qu'une variante modernisée de notre ancien engin SS-13, dont soixante exemplaires (toujours opérationnels aujourd'hui) ont été déployés au début des années 70.

Or le traité SALT définit en détail, mais sans dissiper les ambiguïtés, où finit la modernisation et où commence la nouveauté. Est *« nouveau »* le missile dont la longueur ou la plus grande largeur, le poids au départ ou la capacité d'emport diffèrent de plus de 5 %, dans un sens ou dans l'autre, de l'ancien ; ou encore celui dont le nombre d'étages et le type de carburant (liquide ou solide) sont différents. En outre, pour empêcher la conversion trop rapide d'un missile à une seule ogive en un engin multicharges (le « mirvage »), il avait été décidé par une entente spéciale que le poids de son véhicule de rentrée devrait être égal à au moins la moitié de sa capacité d'emport...

Armés de ces clauses ésotériques, les responsables américains assurent que le SS-25 diffère du SS-13 sur deux points : l'écart entre les capacités d'emport des deux engins, lit-on dans le dernier rapport de l'Agence pour le contrôle des armements, est *« considérablement supérieur à 5 % »* ; le poids du véhicule de rentrée du nouveau missile est *« décidément inférieur à la moitié de sa capacité d'emport »*. A quoi les Soviétiques auraient répondu que leurs missiles emportent lors des essais des chargements spéciaux qui ne correspondent pas à ce qui se passerait lors d'un tir réel ce qui fausse les données...

Au-delà de ces querelles d'experts, on retiendra que les dispositions arrêtées en 1979 n'étaient pas les meilleures. Elles n'empêchent pas chaque camp de concevoir, par exemple, des systèmes d'armes entièrement nouveaux, puis de les faires passer pour une simple modernisation de n'importe lequel des systèmes préexistants : il suffit de choisir parmi ces derniers – et le choix est large – celui dont les caractéristiques extérieures ne s'écartent pas trop de ce que l'on a l'intention de faire.

M. T.

● *M. Fiszbin et les accords SALT.* – M. Henri Fiszbin, député « communiste unitaire » apparenté PS, a posé une question au ministre des affaires étrangères sur l'*« intention du gouvernement des Etats-Unis de ne plus respecter les clauses de l'accord SALT 2 »*. Rappelant que dans la réponse qu'il lui avait faite le 5 juin devant la commission des affaires étrangères M. Raimond avait indiqué que le gouvernement français *« n'avait pas encore adopté de position officielle »*, il lui demande s'il *« n'estime pas indispensable de faire connaître immédiatement la désapprobation du gouvernement français »*.

Nomination d'ambassadeurs

M. PIERRE MUTTER EN BOLIVIE

M. Pierre Mutter est nommé ambassadeur de France en Bolivie, en remplacement de M. Jean-Claude Guisset, a-t-on annoncé mardi 17 juin, au Quai d'Orsay.

[Né le 19 octobre 1926, licencié en droit, engagé volontaire de 1944 à 1948, M. Mutter a été intégré dans les cadres des affaires étrangères en 1958, après avoir été en poste à la résidence générale au Maroc, puis à Lagos. Il a été notamment affecté à la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes (1959-1966), puis auprès de l'Office des Nations unies à Genève (1966-1970), à Tananarive (1970-1974), et au secrétariat général de l'association internationale des parlementaires de langue française (1974-1977). Il a été ensuite consul général à Saint-Sébastien (1977-1982), à Bruxelles (1982-1984), et enfin à Beyrouth, où il se trouvait depuis août 1984.]

M. BERTRAND GUILHEM DE LATAILLADE EN BULGARIE

M. Bertrand Guilhem de Lataillade est nommé ambassadeur en Bulgarie, en remplacement de M. Jean-Marie Le Breton, a annoncé le *Journal officiel* du 17 juin.

[Né le 6 mai 1925, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, où il a tout d'abord servi jusqu'en 1960, M. Guilhem de Lataillade a été affecté au protocole jusqu'en 1963, puis à Rabat jusqu'en 1968. Ensuite nommé à Accra, et, en 1971, à la mission permanente auprès des Nations unies à New-York, il a été premier conseiller à Beyrouth en 1976-1977, ambassadeur à Dar-Es-Salam de 1977 à 1981, puis, jusqu'en 1984, consul général à New-York, avant de rejoindre l'administration centrale du Quai d'Orsay.]

هكذا من الأصل

EUROPE

Espagne

Le meurtre de deux officiers et d'un soldat à Madrid est attribué à l'ETA militaire

De notre correspondant

Madrid. — L'ETA militaire a coutume de ponctuer de manière sanglante les moments politiques importants de l'histoire de l'Espagne, élections comprises. Tout porte à croire qu'elle n'a pas failli, une fois de plus, à son habitude : cinq jours avant les législatives de dimanche, trois militaires ont péri, le mardi 17 juin, dans un attentat perpétré dans la capitale espagnole. Si cette action n'a pas encore été revendiquée, personne ne doute à Madrid, comme à Bilbao, qu'elle est l'œuvre des séparatistes basques.

Vers 14 h 30, sur l'avenue Manzanares, située près de la sortie de la capitale, un commando de trois personnes, dont une jeune femme, a mitraillé le véhicule particulier dans lequel se trouvaient le commandant Ricardo Saenz de Ynetrillas, le lieutenant-colonel Carlos Beisteros et leur chauffeur, un soldat. Les trois militaires ont été tués sur le coup, tandis que leurs assaillants s'engouffraient à bord d'une voiture dont la plaque avait été falsifiée.

Un spectaculaire déploiement des forces de l'ordre, qui a provoqué durant plusieurs heures un véritable chaos dans tout le sud de la ville, n'a pas permis de les retrouver. Un policier qui avait tenté de suivre le commando a été lui-même grièvement blessé dans un accident.

Agé de cinquante et un ans, le commandant Ynetrillas avait défrayé la chronique en raison de ses liens avec l'extrême droite. Il avait d'abord été compromis dans l'« opération Galaxie », du nom de ce café de Madrid où, en novembre 1978, plusieurs officiers s'étaient réunis pour préparer un assaut contre la Moncloa, le palais de la présidence. Pour cette affaire, le commandant Ynetrillas fut condamné en mai 1980 par la justice militaire à six mois de prison. Parmi les autres conjurés figurait le lieutenant-colonel Tejero, qui allait envahir, neuf mois plus tard, avec ses gardes civils, le Congrès des députés en février 1981. Le commandant Ynetrillas fut à nouveau arrêté, accusé d'entraîner un groupe paramilitaire d'extrême droite d'une cinquantaine de personnes. Il fut libéré trois semaines plus tard, faute de preuves. Malgré son passé tumultueux, il se déplaçait apparemment dans Madrid sans mesure de précaution particulière.

Offensive tous azimuts

Tout porte à croire que cet attentat est l'œuvre du tristement célèbre « commando Madrid », ou « commando Espana », qui semble plus insaisissable que jamais et qui est tenu pour responsable, depuis 1981, d'une vingtaine d'assassinats dans la capitale espagnole. On lui attribue notamment l'explosion d'une voiture piégée qui avait tué cinq gardes civils le 25 avril dernier.

C'est une offensive tous azimuts, que l'ETA militaire a d'ailleurs lancée depuis le début de la campagne électorale. Le 8 juin, un brigadier de la garde civile était assassiné à Mondragon, en Biscaye. Le lendemain, une bombe explosait sans faire de victime au passage d'un véhicule de la garde civile à Hernani, près de San-Sebastian. En même temps, les séparatistes ont entrepris, comme l'an dernier, une campagne visant à dissuader les touristes étrangers de se rendre en Espagne.

Une autre mauvaise nouvelle pour le gouvernement est venue, le 17 juin, du « front basque » : dans un communiqué envoyé dans la matinée à plusieurs journaux locaux, l'ETA politico-militaire a annoncé qu'elle reprenait la *« lutte armée »*. Elle n'y avait, il est vrai, jamais renoncé : ses membres s'étaient en effet opposés à la décision d'*« adieu aux armes »* prise en 1981 par le secteur majoritaire de l'organisation appelé *« septième assemblée »*. Les coups très rudes qui lui avaient été portés par la suite l'avaient toutefois réduite provisoirement au silence.

A quelques jours de la fin de la législature, les socialistes, qui avaient affirmé à plusieurs reprises que la victoire sur le terrorisme était proche au Pays basque, doivent constater aujourd'hui que leur optimisme était prématuré. Certes, le gouvernement a enregistré d'indéniables succès sur le plan policier, grâce notamment à la collaboration française. Il est également parvenu à un *« pacte de législature »* avec les nationalistes basques modérés, destiné à isoler les plus radicaux. Mais l'ETA militaire n'a pas été neutralisée pour autant et les sondages indiquent que son bras politique, la coalition Herri Batasuna, devrait progresser en voix le 22 juin.

THIERRY MALINIAK.

Irlande du Nord

Londres et Dublin poursuivent leur rapprochement malgré la colère des unionistes

De notre envoyé spécial

Dublin. — Le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, M. Tom King, et le ministre irlandais des affaires étrangères, M. Peter Barry, se sont rencontrés une nouvelle fois mardi 17 juin à Belfast, dans le cadre de la Conférence réunie régulièrement toutes les cinq ou six semaines, conformément aux dispositions de l'accord anglo-irlandais signé il y a six mois. Londres et Dublin ont ainsi montré, en dépit des protestations unionistes en Ulster, leur détermination à poursuivre le processus engagé pour tenter d'atténuer l'« aliénation » de la minorité catholique dans l'impasse constitutionnelle actuelle.

Certes, en six mois, les discussions ont peu progressé, et le gouvernement de la République, craignant de décevoir l'opinion publique nationaliste au Sud et surtout au Nord, continue de manifester quelque impatience. Cependant, dans les allées du pouvoir à Dublin, on sait apprécier à sa juste valeur la fermeté du gouvernement de Mme Thatcher.

La réunion de mardi n'a guère produit de résultats tangibles. Les représentations de Dublin, visant à provoquer en Ulster l'amélioration et la normalisation d'un système judiciaire d'exception pour rendre confiance aux membres de la communauté catholique, n'ont pas encore abouti. Toutefois, M. M. King et Barry se sont mis d'accord pour intensifier les échanges de renseignements entre les polices du Nord et du Sud, afin de rendre plus efficace la lutte contre le terrorisme. On a également examiné les problèmes du droit de vote des Irlandais nés en République mais résidant dans le Nord et du bilinguisme de la signalisation routière.

Cette rencontre, après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée provinciale, n'a pas manqué d'accentuer la colère des dirigeants unionistes, bien que ces derniers se soient attendus depuis longtemps à la disparition d'une assemblée qui, créée en 1982, n'a jamais réellement fonctionné, si ce n'est récemment, pour leur servir de tribune de propagande.

Les défilés orangistes

L'attitude de fermeté du gouvernement de Londres, soutenu par Dublin, aggrave la tension en Ulster, surtout au moment où les unionistes extrémistes et les activistes « loyalistes » des organisations paramilitaires protestantes, prenant le risque de provoquer de nouvelles violences, se préparent à faire des traditionnels défilés orangistes de l'été le sommet de leur mouvement de protestation. Mais Mme Thatcher et son cabinet estiment que, *« dans le climat actuel »*, il est préférable d'annuler les élections qui devaient avoir lieu en octobre pour le renouvellement de l'Assemblée, car le scrutin aurait de nouveau fourni aux unionistes une occasion de transformer la consultation en un « référendum » contre l'accord — ce qu'ils ont déjà fait avec un succès mitigé en janvier, lors des législatives partielles que leurs députés avaient provoquées en démissionnant en bloc.

Le mois dernier, M. Tom King a invité les dirigeants unionistes, M. James Molyneaux et le pasteur Paisley, à discuter de l'avenir de l'assemblée, mais ceux-ci avaient refusé, conformément à leur décision de boycottage de toute relation avec le gouvernement de Londres tant que l'accord anglo-irlandais serait maintenu. Manifestant vivement sa mauvaise humeur, le cabinet de Mme Thatcher s'est alors servi de ce refus comme d'un prétexte pour décider que l'Assemblée avait vécu, cette fois, définitivement. La porte reste cependant ouverte pour une éventuelle entente, au cas où les unionistes assoupliraient leur position et au cas où certains d'entre eux viendraient à se désolidariser du mouvement, actuellement animé par les éléments les plus durs.

Après la rencontre anglo-irlandaise de mardi, le pasteur Paisley a déclaré : *« Si l'on considère hors la loi le fait de mobiliser le peuple contre l'accord, alors soyons hors-la-loi... »* Le chef de file unioniste adresse ainsi, à sa façon toujours rude, une nouvelle mise en garde au gouvernement de Mme Thatcher. Et il a ajouté : *« Le processus démocratique a cessé d'exister. Il ne nous restait plus qu'un forum, celui de l'Assemblée, ils l'ont supprimé ; maintenant je n'ai plus d'autre choix que d'aller dans la rue, et c'est ce que je vais faire... »* Cependant, les manifestations unionistes durant la réunion de mardi entre MM. King et Barry n'ont rassemblé que quelques centaines de personnes et n'ont pas donné lieu à de sérieux incidents.

FRANCIS CORNU.

URSS

REMANIEMENTS A LA TÊTE DE L'ÉTAT

Les 1 500 députés du Soviet suprême de l'URSS ont ouvert ce mercredi 18 juin, au Kremlin, leur session ordinaire d'été avec comme principal point à l'ordre du jour l'adoption du XIIe Plan quinquennal 1986-1990.

Plusieurs changements ont été annoncés au début de la session dans la composition du présidium du Soviet suprême, l'organisme collectif qui assure la fonction de chef de l'Etat et dont M. Gromyko est le président : M. Vassili Kouznetsov, âgé de quatre-vingt-cinq ans, qui exerçait depuis 1977 les fonctions de premier vice-président de cet organisme, a pris sa retraite *« pour raisons de santé »*. Lors du dernier congrès du parti, M. Kouznetsov avait perdu son siège de suppléant au politburo, mais il avait été réélu membre du comité central, où il siège depuis 1952. Il a été remplacé dans les fonctions de premier adjoint du chef de l'Etat par M. Petr Demitchev.

[Agé de soixante-huit ans, chimiste de formation, M. Petr Demitchev a commencé sa carrière sous Staline dans l'appareil de l'« agitrop » de Moscou, puis du comité central. Il avait connu d'importantes promotions à partir de la fin des années 50, puisqu'il a été successivement premier secrétaire de la région puis de la ville de Moscou (1960-1962) et secrétaire du comité central du parti à partir de 1961. En novembre 1964, au lendemain de la chute de Khrouchtchev, il était promu en outre membre suppléant du politburo : reconduit à ce siège par tous les congrès successifs et encore par le dernier, en mars de cette année, il est aujourd'hui le doyen incontesté de cet organisme.

Toutefois, sa carrière a été stagnante depuis vingt ans. En novembre 1974, il quittait le secrétariat du parti pour prendre le poste de ministre de la culture, qu'il occupait jusqu'à ces derniers jours.]

PROCHE-ORIENT

Libye

Qu'arrive-t-il au colonel Kadhafi ?

Une délégation militaire soviétique « de haut rang » a commencé cette semaine à Tripoli une série d'entretiens avec les responsables de la défense libyenne, a annoncé mardi 17 juin l'agence Jana. La délégation — dont Jana ne précise pas la composition — a notamment rencontré le chef d'état-major des forces aériennes libyennes. — (AFP.)

L'intérêt que présente cette visite n'est pas seulement d'ordre militaire. On se demande, en effet, dans les milieux diplomatiques occidentaux si la délégation sera ou non reçue par le colonel Kadhafi. Depuis le raid américain du 15 avril dernier, le « guide de la révolution libyenne » semble singulièrement absent de la scène politique. Est-il malade ? Ou retiré dans un coin de désert pour une de ces longues méditations solitaires dont il est coutumier ?

Plusieurs indices n'ont pas manqué d'intriguer et d'étonner dans les capitales occidentales où l'on prend en considération les spéculations récemment émises sur l'état de santé du dirigeant libyen.

Elles ont été relancées ce dernier week-end par l'annulation de l'entretien que le colonel Kadhafi devait accorder, samedi, à une délégation de quatre membres du Parlement européen, pourtant expressément invités à Tripoli, afin de le rencontrer. On leur a fait savoir, sans autre explication, que le colonel *« ne recevait personne en ce moment »*.

Les rumeurs avaient pris corps la semaine dernière, au moment des festivités organisées pour le seizième anniversaire du départ des troupes américaines de la base de Wheelis, près de Tripoli. La presse occidentale avait été convoquée avec un empressement tout particulier. Le colonel devait prendre la parole à Tripoli sur la « place Verte », celle réservée aux discours des « grandes occasions ». Ce devait être son premier vrai bain de foule depuis le raid américain. Or mercredi 11 juin, pas de colonel Kadhafi. Stupéfaits, les diplomates, journalistes et quelque deux mille manifestants réunis sur la « place Verte » se contentent d'écouter un discours, sans doute enregistré, diffusé par la radio et la télévision nationales. Deuxième sujet d'étonnement pour les journalistes présents : le colonel n'a pas sa verve habituelle ; son ton est triste, las, hésitant, ses propos parfois confus. Les images diffusées par la télévision sont celles d'un homme fatigué — visage bouffi, larges cernes sous les yeux — lisant péniblement son texte. Bref, un spectacle de nature à alimenter les rumeurs selon lesquelles M. Kadhafi souffrirait de dépression depuis le raid américain et suivrait un traitement limitant ses activités. L'hypothèse est notamment reprise, cette semaine, par l'hebdomadaire *Newsweek*, qui cite un rapport des services de renseignement américains.

Certains vont plus loin, assurant que le « guide » aurait été éloigné du pouvoir par ses « compagnons historiques ». Ces derniers souhaiteraient qu'il se cantonne dorénavant dans un rôle de « figurant de la révolution ».

Maladie, retraite momentanée, réorganisation du pouvoir à Tripoli ? Ce n'est pas la première fois que ces questions sont posées depuis le raid d'avril. Elles n'ont pas encore reçu de réponse.

Al. Fr.

● *Liban : la « guerre des camps ».* — Le camp de réfugiés palestiniens de Chatila, à Beyrouth, a été bombardé au canon et au mortier, mardi 17 juin, cependant que les « observateurs » syriens tentaient, de nouveau, d'obtenir que les parties en conflit respectent le cessez-le-feu conclu samedi à Damas.

D'autre part, deux des sept chrétiens dont l'enlèvement a été revendiqué par le Mouvement indépendant pour la libération des enlevés ont été libérés mardi.

Ce mouvement réclame la libération des *« milliers de musulmans enlevés par l'autre camp »*.

Israël

Un député a rencontré M. Arafat à Tunis

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — Un député arabe israélien, M. Mohamed Miari, a révélé, mardi 17 juin, qu'il avait rencontré, la semaine dernière, M. Yasser Arafat à Tunis. Avocat à Haïfa, M. Miari est l'un des deux membres de la Knesset élus en juillet 1984 sur la « liste progressiste pour la paix » (LPP), parti judéo-arabe favorable à l'autodétermination du peuple palestinien. L'autre député de la LPP est le général de réserve Mati Peled.

Selon M. Miari, ses entretiens avec M. Arafat ont porté pour l'essentiel sur les tentatives actuelles d'Israël et de la Jordanie visant à isoler l'OLP sur le terrain et à la court-circuiter sur la scène diplomatique. M. Arafat s'est déclaré prêt à d'autres rencontres avec les Israéliens afin de faciliter une relance du processus de paix. Le chef de l'OLP, a précisé M. Miari, s'était montré particulièrement actif dans la préparation de ce rendez-vous de Tunis.

M. Miari avait déjà rencontré M. Arafat il y a dix-huit mois. Comme à l'époque, l'annonce de ce nouveau tête-à-tête a provoqué de vives réactions à la Knesset. Plusieurs députés de la droite et du Parti travailliste ont demandé la levée de l'immunité parlementaire de leur collègue. D'autres ont réclamé qu'il soit traduit en justice. M. Miari ne semble pas inquiet outre mesure. *« Je n'ai rien à cacher*, a-t-il dit, *c'est pourquoi j'ai préféré révéler moi-même cette rencontre. »* Voilà qui va en tout cas redonner toute son actualité à un projet de loi en sommeil depuis quelque temps et qui préconise de châtier sévèrement tout Israélien qui nouerait sciemment des contacts à l'étranger avec des responsables de l'OLP.

J.-P. L.

A TRAVERS LE MONDE

GUINÉE-BISSAU

Quatre « comploteurs » sont morts en prison

Bissau. — Quatre personnes, impliquées dans la tentative de coup d'Etat, qui se serait déroulée en novembre dernier à Bissau, sont mortes *« de maladie »* en détention, a annoncé, mardi 17 juin, le procureur général de la République, M. Joseph Turpin. Le procès des auteurs présumés de ce complot qui aurait été organisé par l'ancien numéro deux du régime, le colonel Paulo Correia, s'est ouvert le 5 juin, devant le tribunal supérieur militaire de Bissau.

Deux autres accusés sont actuellement hospitalisés. Au début du mois, l'un des accusés, l'ancien chef du corps des pompiers, M. Joao Zacarias de Antonio Pereira, était mort à l'hôpital, « des *suites d'une longue maladie* » et, le 3 mai dernier, le colonel Foreh Na Bitna, également accusé de « complot » était mort dans sa cellule. Tous ces accusés étaient d'ethnie balante, à laquelle appartient M. Correia. — *(AFP, Reuter.)*

AFGHANISTAN

Message de la résistance à l'ancien roi

Rome. — Le représentant militaire des moudjahidins afghans, le commandant El Gailani, a remis, mardi 17 juin, un message à l'ancien roi d'Afghanistan, Mohamed Zaher Shah, en exil à Rome. A l'issue de cette rencontre, un porte-parole de la résistance a déclaré que d'*« importantes nouveautés »* pourraient être annoncées prochainement concernant la représentation extérieure des combattants. Lundi, à son arrivée en Italie, le commandant Gailani — qui a gagné Paris mardi soir — avait estimé que le peuple afghan *« a besoin d'une figure représentative »* et que l'ancien souverain pourrait jouer ce rôle. Ce dernier s'était récemment dit prêt à reprendre la bataille politique, tout en soulignant qu'il n'avait pas l'intention de restaurer la monarchie à Kaboul. — *(AFP).*

UN MANUSCRIT DE Mme ELENA BONNER

Avant de retourner en Union soviétique, Mme Elena Bonner a laissé en Occident le manuscrit d'un livre qu'elle a écrit pendant son séjour aux Etats-Unis.

Le livre raconte la vie du couple depuis l'« exil » à Gorki, donne des détails sur son isolement, sur la violation de sa vie privée et sur l'observation de tous les instants dont font l'objet les Sakharov. L'analyse minutieuse des films tournés à leur insu n'en est qu'un exemple.

Le livre, qui est en cours de traduction, sera publié simultanément en octobre prochain dans plusieurs pays, selon la volonté de Mme Bonner : chez Knopf aux Etats-Unis, Piper en Allemagne Fédérale, Collins en Grande-Bretagne, Garzanti en Italie, dans les pays scandinaves, et en France aux Editions du Seuil.

Le manuscrit s'achève sur les derniers moments en Occident : *« Comment imaginer que tout cela finisse bien ? Peut-être par le seul fait qu'Andreï et moi restions ensemble. Et par le fait que là-bas, au-delà des frontières qui nous séparent du monde et de vous tous, chère famille, chers amis, ils nous reste la liberté d'être nous-mêmes. »*



politique

LA RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DU PCF

M. Marchais : « Nous ne tomberons pas dans le piège »

La session du comité central du PCF qui s'est déroulée le lundi 16 et le mardi 17 juin, sur le thème des intellectuels, s'est achevée sans nouvelle condamnation des « rénovateurs ». Deux résolutions finales ont été adoptées, à l'unanimité, à l'issue des débats au cours desquels M. Pierre Juquin, après M. Félix Damette, le premier jour, est intervenu de façon critique. M. Georges Marchais lui a répondu en adoptant, selon un membre du comité central, *« un profil bas face aux rénovateurs »*.

La séance de mardi s'ouvre vers 9 heures, sous la présidence du mathématicien Jean-Pierre Kahane. Le premier intervenant est M. Claude Cabanes, rédacteur en chef de *l'Humanité*. Pour la première fois, il critique devant ses pairs l'entrée des journalistes communistes à la télévision en 1981. *« Nous avons adopté un profil bas, réaliste, mi-communiste »*, dit-il. *« Quel est le résultat ? C'est un fiasco sur toute la ligne »*, répond-il, ce qui prouve qu'*« il n'y a pas d'interstice possible pour des révolutionnaires »*.

M. Cabanes s'en prend vigoureusement à l'ancien ministre de la culture, M. Jack Lang, *« le gourou de la rue de Valois »* qui a distribué des *« wagons de médailles »* et fait du *« clientélisme à la sauce radicale »*. Il dénonce pêle-mêle la *« littérature officielle »* symbolisée par Marguerite Duras et Michel Tournier, l'*« architecture officielle »*, ainsi que les *« comédiens et chanteuses officielles »* sans précisions. Il poursuit son réquisitoire en dénonçant *« la violence idéologique d'Etat avec un QG contre-révolutionnaire installé contre nous après 1981 : une tête pensante à l'Elysée, l'autre, d'exécution, à la culture »*.

Après lui, M. Jacques Chambaz met en évidence les *« valeurs et traditions progressistes »* en indiquant que les deux récents livres de Jean-Marie Benoît et Jacques Julliard concourent au même but de remise en cause de Jean-Jacques Rousseau comme valeur progressiste. Il cède la parole à M. Pierre Juquin, qui, après M. Félix Damette la veille, est le deuxième « rénovateur » déclaré à s'exprimer.

L'ancien porte-parole du PCF, dans une intervention d'une vingtaine de minutes, va reprendre point par point les critiques dont il a fait l'objet de la part de *l'Humanité* et de M. Marchais. *« Il a jonglé avec les articles des statuts »*, confie un participant. S'appuyant sur l'article 7, il explique qu'il ne voulait pas *« céder à une injonction »* quand on lui a demandé d'expliciter son refus de condamner *« la tentative d'activité fractionnelle de la Meurthe-et-Moselle »* lors du dernier comité central. Il sort l'article 16 pour souligner que les communistes de cette fédération « rénovatrice » ont *« le droit d'être entendus »*. Il affirme son opposition à *« la constitution de tendances ou de fractions »* dans le parti et se montre partisan *« d'en maintenir l'interdiction dans les statuts même après la révision »* qu'il juge *« nécessaire »*. Ce faisant, il renvoie tout de même à Lénine, à qui il arriva de demander un congrès extraordinaire, et au congrès de Tours en 1920, qui avait vu la création d'une fraction.

« Une corde »

« Qu'on ne me dise pas que le vingt-cinquième congrès a résolu tous les problèmes posés », lance M. Juquin après avoir réclamé *« une mise à plat de toutes les questions de fond »*. Il évoque les problèmes des fédérations de Meurthe-et-Moselle et du Finistère en mettant en garde la direction contre les mesures administratives : *« J'ai voté et voterai ici contre toute sanction ou menace de sanction. »* Il s'explique ensuite sur sa participation à la réunion organisé par l'Eurogauche à Saint-Fons (*le Monde* du 11 juin) en disant : *« Que nous le voulions ou non, la question de l'Europe se pose. »* Et il met en évidence, le risque d'un nouveau *« retard historique »*.

« Ensuite, il a canardé l'Huma *»*, confie un membre du comité central. *« L'Humanité accouple mon nom à celui d'Henri Fiszbin*, dit M. Juquin. *Elle aurait mieux reflété la vérité si elle avait fait état de mes prises de positions catégoriques (...) contre la démarche de cet ancien camarade. »* Puis il lance à la cantonade : *« Pourquoi cet acharnement à me « fiszbiniser », non seulement sans preuve, mais à l'encontre de la réalité. Je ne deviendrai pas un Fiszbin, je n'irai pas au PS. Pas seulement par dignité personnelle mais pour des raisons fondamentales. »*

M. Juquin, qui va, paraît-il, faire des propositions de révision des statuts au cours d'un prochain comité central, en ferait également d'autres concernant l'Europe.

« Après Juquin, Zarka est sorti comme un diable de sa boîte », remarque un participant. L'ancien député de Seine-Saint-Denis vociférait : *« Mais si, il y a travail fractionnel ! »* M. Jean-Paul Magnon a alors levé la main pour exprimer la même chose. *« Juquin n'est pas seul »*, disait-il. Pour éviter ce risque de dérapage, M. Georges Marchais a pris immédiatement la parole. *« Je ne veux pas faire pression sur le comité central, j'interviens en tant que secrétaire général sans avoir réuni le bureau politique »*, dit-il en calmant le jeu. *« Cette provocation de Juquin n'est pas une ficelle, c'est une corde. Je propose au comité central de s'en tenir à son ordre du jour »*, conseille-t-il. Et il poursuit : *« On a annoncé que le comité central prendrait des sanctions à l'égard de Pierre Juquin. On voit bien le piège, mais nous ne tomberons pas dedans. »*

Puis le secrétaire général rappelle que la ligne politique a été approuvée très massivement dans les rangs du PCF avant de s'interroger : *« Qui pourrait penser qu'il suffirait d'une année pour redresser la situation difficile du parti que la politique antérieure avait entraînée ? » « C'est à partir de cette considération que le comité central n'a pas jugé nécessaire de convoquer un nouveau congrès »*, dit-il. Et de préciser qu'*« il l'aurait fait s'il l'avait fallu »*.

Il indique alors, s'agissant de la Meurthe-et-Moselle, que *« c'est aux communistes* [de ce département] *de résoudre leurs problèmes »*. S'il affirme que la pétition des « 3 000 » réclamant un congrès extraordinaire (*le Monde* du 14 juin) ne représente que *« 0,5 % des effectifs du parti »*, il n'en ajoute pas moins : *« Je sais, il est vrai, qu'il y en a plus dans le parti qui ont des problèmes. »* Quant à la réunion de Saint-Fons, il a cette phrase : *« Nous n'avons pas été invités. »* Bien que se prononçant contre une telle démarche, il ajoute : *« Mais nous sommes disponibles pour des rencontres. »*

M. Marchais conclut en s'adressant directement à M. Juquin : *« Tu as dit un jour à la radio qu'on ne t'aime pas beaucoup dans le parti, agis en sorte que ça ne s'aggrave pas ! »*

Après cet échange au sommet, la discussion reprend son cours sur des interventions de Mme Danielle Bleitrach, qui parle de l'université d'Aix, de M. Claude Compeyron, qui aborde les problèmes de l'édition, et de M. Jack Ralite, qui réfute les propos de M. Cabanes et se prononce pour un *« pluralisme critique »*.

La séance de l'après-midi placée sous la présidence de M. Jean-Claude Lefort débute par une *« simple information sur l'audiovisuel »* de M. Charles Fiterman. L'ancien ministre signale que le PCF ne donnera *« aucune caution »* au mouvement « La télé est à vous » car le PS y a fait *« une OPA »*. Il annonce qu'un tract sur la télévision va être diffusé à trois millions d'exemplaires. M. Jacques Roux, ancien président de l'OMS, évoque ensuite *« le glissement à droite du corps médical »* et M. Nicolas Marchand parle, lui, du *« glissement à droite des intellectuels »*, dans lequel il voit une *« dimension étatique directe »*. Parlant de l *« effet Besson »*, ce jeune écrivain non conformiste qui écrit dans *l'Humanité*, il dit : *« Il y a des centaines d'intellectuels communistes qui peuvent, comme lui, bien qu'il ne soit pas un modèle, parler sans complexe jdanovien et stalinien »*, expliquant par cette formule qu'il n'est pas nécessaire de se référer à des règles qui ont été énoncées, en leur temps, par le Soviétique Jdanov.

Après M. Michel Laurent, le philosophe Lucien Sève conclut les débats sur *« une intervention d'un très haut niveau philosophique »*, selon un participant, dans laquelle il évoque l'idéalisme et le matérialisme, l'activité intellectuelle et la production intellectuelle. Il affirme qu'*« il ne faut pas tendre aux intellectuels une main dans laquelle il y a surtout des griffes »*.

La réunion s'achève sur le vote à l'unanimité d'une résolution présentée par Mme Francette Lazard sur *« la situation politique et l'activité du parti »* et d'une autre résolution présentée par M. Pierre Sotura lançant une souscription de 35 millions de francs pour le parti, *« et non pas pour la presse »*, souligne un membre du comité central.

O. B.

La « non-défaite » des rénovateurs

Une hirondelle ne fait pas le printemps des « rénovateurs ». Pourtant, les contestataires de tout poil du PCF se sont bien sortis de la réunion du comité central. Dans ce curieux parti où il suffit de s'abstenir dans un vote pour indiquer que l'on est contre et où poser une question revient à énoncer une affirmation, les opposants ont remporté un succès par « non-défaite ».

Un succès symbolique et historique, le premier des « rénovateurs » depuis le vingt-cinquième congrès de février 1985. La direction soutient que le PCF est asser « fort » pour maintenir dans ses instances des « camarades », entendez M. Pierre Juquin, qui sont en désaccord, mais elle est apparemment trop faible pour les faire rentrer dans les rangs. Sa faiblesse est démontrée par la signature de pétitions par des milliers de communistes, réclamant un congrès extraordinaire.

Tout portait à croire que l'équipe de M. Marchais pouvait passer à l'offensive pour crever l'abcès. Il n'en était rien, semble-t-il. Du moins, l'évocation de cette hypothèse a-t-elle pu contribuer à en compromettre la réalisation. M. Juquin a pu se sentir plus à l'aise pour continuer à enfoncer son clou.

Incontestablement, les « rénovateurs » ont marqué un point. L'accusation selon laquelle l'ancien porte-parole du PCF, en évoquant le débat interne, aurait fait, au comité central, une intervention *« complètement hors sujet »* — ce que laisse entendre la place du Colonel-Fabien — paraît un peu dérisoire.

Les « rénovateurs » seraient fondés à faire remarquer que lors de la précédente réunion du comité central consacrée à la « classe ouvrière », une résolution avait été adoptée qui accusait la fédération communiste de Meurthe-et-Moselle d'activité fractionnelle.

En refusant de *« tomber dans le piège »* qui lui était tendu, selon l'expression de M. Marchais, la direction montre aussi qu'elle est impuissante à prendre une décision, quelle qu'elle soit. Ne pouvant aller plus loin, pour le moment, dans sa condamnation de M. Juquin et des « rénovateurs », elle leur laisse, par là-même, le champ libre.

Contrainte au sur-place, la direction fait même des concessions du point de vue des « rénovateurs ». L'escalade procédurière engagée contre eux est, momentanément, stoppée. M. Marchais fait patte de velours avec M. Juquin, même s'il lui reproche d'utiliser, non pas *« une ficelle »*, mais *« une corde »*. Il a trouvé plus tacticien que lui. Subtilement, l'ancienne étoile du parti pousse à chaque fois le bouchon un peu plus loin, une fois à l'intérieur, une fois à l'extérieur, dans une espèce de course vers le point de non-retour, qu'il fait reculer à chaque tentative.

Il obtient, du moins en paroles, que les *« rénovateurs »* de Meurthe-et-Moselle résolvent leurs problèmes eux-mêmes. Il déclare, tout de go, qu'il votera toujours contre des sanctions administratives. Il fait reconnaître au secrétaire général que beaucoup de communistes, au-delà des trois mille qui s'expriment publiquement, *« ont des problèmes »*. En somme, il légitime l'opposition, tranquillement et ouvertement, à l'intérieur du parti, et il se paie le luxe d'annoncer qu'il servira de paratonnerre en cas d'orage.

Et, malgré cette démarche offensive, celui qui, il n'y a pas si longtemps, selon M. Marchais, violait ses engagements, faisait le jeu de la droite et portait préjudice au parti, celui-là ne se voit pas plus lourdement condamné. Il serait, certes, abusif de prétendre que la direction capitule devant *« 0,5 % des effectifs »*, qui signent des pétitions, mais elle doit juger que les choses sont assez graves comme cela pour ne pas prendre le risque d'être accusée elle-même, de « liquidation » par ceux qu'elle dénonce comme des *« liquidateurs »*.

OLIVIER BIFFAUD.

LE CONTENTIEUX ÉLECTORAL

Le Conseil constitutionnel rejette cinq demandes d'annulation de résultats des législatives

Le Conseil constitutionnel a examiné et rejeté, le mardi 17 juin, cinq requêtes en annulation totale ou partielle concernant les élections législatives du 16 mars dernier dans les départements du Doubs, de l'Isère, de la Meurthe-et-Moselle, de l'Oise et des Pyrénées-Orientales.

● **Dans le Doubs**, la requête présentée par MM. Michel Bittard et Martial Lenoir (candidats sur une liste d'UDF dissidents et de « divers droite » qui avait recueilli 4,84 % des suffrages exprimés) demandait l'annulation de l'élection de Mme Huguette Bouchardeau (app. PS) et de M. Gérard Kuster (RPR).

MM. Bittard et Lenoir soutenaient que la commission de recensement de vote n'avait pas été à même d'exercer son contrôle à Besançon, les procès-verbaux des opérations électorales ne mentionnaient pas, selon eux, *« l'état nominatif des électeurs ayant ou n'ayant pas retiré la carte électorale mise à leur disposition le jour du scrutin »*. L'instruction diligentée par le Conseil constitutionnel a établi qu'il n'en était rien.

Les deux requérants arguaient aussi d'inscriptions irrégulières sur la liste électorale de Besançon. Mais le contentieux qui porte sur la régularité des inscriptions est du ressort du tribunal d'instance (et éventuellement de la Cour de cassation). Le Conseil constitutionnel ne se prononce en cette matière que lorsqu'il y a eu *« manœuvre susceptible de porter atteinte à la sincérité du scrutin »*. Ce n'est en l'occurrence pas le cas, a observé le Conseil constitutionnel, qui a donc écarté ce grief.

● **Dans l'Isère, M. Jean-Claude** Arabian (chef de file le 16 mars dernier d'une liste de dissidents du Front national qui avait obtenu 0,72 % des suffrages exprimés) invoquait, pour réclamer l'annulation des élections législatives dans le département, les péripéties judiciaires au centre desquelles il s'était trouvé avant le scrutin.

M. Arabian avait, en effet, été cité devant le juge des référés de Grenoble puis devant celui de Carpentras par les représentants du «Front d'opposition national» pour se voir interdire l'utilisation de ce titre. Mais ce fait n'a eu aucune incidence sur sa candidature ou sur le déroulement de la campagne, observe le Conseil constitutionnel.

Pas plus que le premier motif, le Conseil constitutionnel n'a admis que M. Arabian aurait été victime d'abus de propagande consécutifs aux dissensions internes de l'extrême droite dans l'Isère. Enfin, M. Arabian a contesté à tort, a établi le Conseil constitutionnel, le libellé des bulletins de vote de la liste dite de «Rassemblement national» (Front national) dans l'Isère.

● **En Meurthe-et-Moselle,** M. Jean-Claude Bardet demandait d'être proclamé élu en lieu et place de Mme Colette Goeuriot, ou à tout le moins l'annulation de l'élection de cette dernière. La liste de Mme Gœuriot, unique député communiste du département, avait obtenu 34 320 voix (10,18 % des suffrages exprimés) soit 394 voix de plus que la liste dirigée par M. Bardet (Front national).

M. Bardet invoquait pour justifier sa requête un ensemble d'irrégularités qui auraient eu, selon lui, pour conséquence d'influer sur le résultat du scrutin. Le Conseil constitutionnel a examiné et rejeté tous ces griefs.

● **Dans l'Oise,** M. Christian Delair demandait l'annulation des opérations électorales législatives du 16 mars dans le département. La liste législative de la *« Ligue ouvrière révolutionnaire »* que conduisait M. Delair avait obtenu 1 475 suffrages (0,44 % des suffrages exprimés). Le commissaire de la République de l'Oise avait pourtant publié le 13 mars un communiqué, contesté par M. Delair, qui faisait état de l'irrégularité de la candidature de sa liste.

Le chèque remis à titre de cautionnement par M. Delair (1 000 francs par siège à pourvoir) avait en effet été refusé au paiement le 5 mars 1986, faute de provision. M. Delair avait bien effectué en numéraire le 14 mars le versement de ce cautionnement, mais *« la candidature de la liste qu'il conduisait, faute d'avoir satisfait aux conditions exigées par la loi dans le délai prescrit, était irrégulière »*.

Le Conseil constitutionnel a donc considéré que *« même s'il n'appartient pas au représentant de l'Etat dans le département de prendre position sur l'irrégularité d'une candidature en dehors des procédures prévues aux articles L. 159 à L. 161 du code électoral, il résulte de l'irrégularité de la candidature de la liste intitulée « Ligue ouvrière révolutionnaire » que la requête de M. Delair doit être rejetée »*.

● **Dans les Pyrénées-Orientales,** M. Roland Monells, premier secrétaire de la fédération départementale du PC, demandait l'annulation des élections législatives dans le département. Le Conseil constitutionnel a rejeté les divers griefs que M. Monells invoquait et qui portaient essentiellement sur les conditions du vote par procuration.

M. K.

Le collectif budgétaire adopté après retouches par le Sénat

Commencé mercredi 11 juin au Sénat, l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1986, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale après le rejet de la motion de censure déposée à la suite de l'engagement de responsabilité du gouvernement, s'est achevé dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 juin. La majorité sénatoriale, seule à approuver le projet, ayant apporté des modifications au texte, ce dernier doit maintenant faire l'objet d'un examen en commission mixte paritaire.

L'ultime séance consacrée à ce premier collectif budgétaire du gouvernement Chirac aura confirmé une opposition systématique du PC aux mesures proposées, et celle, moins tranchée, des socialistes, qui, par exemple, approuvent l'aménagement du régime fiscal des organismes collectifs de placement, qui vise à mettre fin à la disparité entre une imposition plus favorable accordée aux plus-values qu'aux revenus tirés des actions de SICAV et des parts de fonds communs de placement investis en obligations.

Tout en approuvant cette mesure, M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne) a mis en garde le gouvernement sur la non-conformité, selon lui, à la Constitution d'une précision apportée au texte par l'Assemblée nationale à la suite d'un amendement du gouvernement qui englobe une modification du droit des SICAV. Du coup, cette modification d'ordre juridique et non fiscal n'a pas à figurer dans une loi de finances, affirme-t-il.

Avec l'accord du gouvernement, le Sénat se contente d'une proposition plus modeste de sa commission des finances en prévoyant que la COB (Commission des opérations de Bourse) donnera son avis au ministre des finances avant toute fixation du montant des frais entraînés par l'acquisition ou le rachat d'actions de SICAV et de parts de fonds de placement.

Bien que socialistes et communistes défendent l'impôt sur les grandes fortunes que le gouvernement et sa majorité entendent supprimer, M. Ivan Renar (PC, Nord) tient à faire remarquer à ses ex-alliés qu'ils sont responsables de son insuffisant rapport. Tandis que M. Gérard Delfau (PS, Hérault) s'avoue *« pantois »* devant l'un des arguments de M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget, qui souligne un accroissement des inégalités de fortune depuis l'instauration de l'IGF. Quant à ceux qui, comme M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) rappellent certaines déclarations des responsables de la droite favorables à un tel impôt, M. Juppé observe que *« les choses ont changé »* depuis lors.

Les bouilleurs de cru

C'est également en vain que les socialistes demandent que la suppression de l'obligation de paiement par chèque pour les achats supérieurs à 10 000 F ne s'applique pas pour l'or ; de même, ils ne réussissent pas plus que les communistes à convaincre la majorité de renoncer au rétablissement de l'anonymat sur les transactions du métal précieux.

Attendue, la discussion qui avait été évitée, à l'Assemblée, par l'engagement de responsabilité du gouvernement sur le rétablissement des privilèges des bouilleurs de cru s'est soldée par le retrait de l'amendement de M. Louis Jung (Un. cent., Bas-Rhin) qui le prévoyait. M. Juppé, dans un premier temps, avait contesté le gage prévu pour la perte de recettes prévisibles aux dépens de l'Etat puis, devant l'insistance de M. Jung, il s'est engagé à ne pas *« enterrer »* cette revendication et à proposer une solution en 1987.

Plus ardue à endiguer par le gouvernement était la volonté de nombreux sénateurs d'imposer au gouvernement un calendrier de refonte des bases des impôts directs locaux. Toutefois il ne s'est pas opposé à la proposition moyenne de M. Paul Girod (Gauche dém., Aisne), rapporteur de la commission des lois, qui prévoit une *« actualisation »* des valeurs locatives foncières (qui servent de base au calcul de ces impôts) en 1988 et à leur révision générale pour qu'elle puisse servir pour le calcul des impositions au titre de 1990.

Entrait également dans les préoccupations des sénateurs, soucieux des finances des collectivités locales, le financement des cotisations d'assurance personnelle pour les personnes privées de ressources que l'Etat prévoit de transférer aux départements. Cette prise en charge inquiète les sénateurs : si ceux de gauche n'en ont pas été rassurés, ceux de la majorité se sont satisfaits d'une précision apportée par la commission des finances prévoyant que ce transfert sera intégralement compensé.

La création d'une caisse d'amortissement de la dette publique et celle d'un compte d'affectation spécial *« pour les produits de la privatisation »* – dont, à la demande du gouvernement la date est avancée du 1er janvier 1987 au 1er octobre 1986 –, sont vivement combattues par les sénateurs de gauche. M. Jean-Pierre Masseret (PS, Moselle) y voit *« une très belle occasion de débudgétisation »*. Quant à la modification du fonctionnement du compte spécial de commerce qui résulte de la création d'un compte pour les produits de la privatisation M. Pierre Gamboa (PC, Essonne) s'insurge qu'elle soit votée avant même que la loi engageant le processus de dénationalisation soit promulguée.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le RPR pourrait relancer le débat sur la peine de mort

La question du rétablissement de la peine de mort a resurgi, le mardi 17 juin à l'Assemblée nationale pendant la réunion hebdomadaire du groupe RPR. M. Albin Chalandon, garde des sceaux, entendu par ses amis politiques sur les projets de loi qu'il défendra prochainement devant l'Assemblée, a été, en effet, interrogé sur la peine capitale. Certains députés, saisissant l'occasion des dispositions instaurant une « peine de sûreté », ont demandé au ministre de la justice quelle serait son attitude à l'égard d'un éventuel rétablissement de cette peine. Il a répondu qu'il ne refuse pas le principe d'un tel débat. Mais il a aussitôt ajouté que ce problème lui paraît si grave qu'il mérite d'être traité au fond et ne doit pas faire l'objet d'une discussion *« à la sauvette, en annexe à d'autres dispositions »*. M. Chalandon ne souhaite donc pas que certains députés RPR développent une argumentation complète sur ce sujet, soit dans la discussion générale des projets de réforme du code pénal, soit par le biais d'amendements. M. Pierre Messmer (président du groupe RPR) s'est dit *« assez proche »* des réserves de M. Chalandon ; *« la peine de mort mérite d'être traitée au grand jour »*, a-t-il déclaré.

Le groupe RPR se réunira de nouveau mardi 24 juin pour décider s'il autorise l'un de ses membres à déposer un amendement et pour fixer son attitude à l'égard d'une proposition du rétablissement qui serait faite par un député appartenant à un autre groupe. On pense naturellement à une initiative qui viendrait du Front national.

Sur ce problème de la peine capitale, le RPR n'a jamais exigé de ses membres la discipline de vote, considérant qu'il s'agissait d'un *« cas de conscience individuelle »*. D'ailleurs, en 1981, il s'était divisé, et M. Chirac, avec quinze autres députés RPR (sur quatre-vingt-huit) avait voté l'abolition de la peine capitale proposée par M. Badinter, alors garde des sceaux.

Aujourd'hui, selon M. Pierre Messmer, lui-même auteur en 1985 d'une proposition de rétablissement, *« il semble exister au sein du groupe RPR et du groupe UDF une majorité en faveur de la peine de mort »*. De même, reconnaît-il, *« il y a chez les socialistes et les communistes une majorité abolitionniste »*. Mais l'ancien premier ministre ajoute : *« Il serait détestable pour un gouvernement, quel qu'il soit, sous prétexte de majorité d'idées, de s'appuyer sur l'opposition pour faire voter un projet de loi important. Cela vaut pour la peine de mort, mais aussi par exemple, pour l'avortement. »*

M. Messmer a encore rappelé que, au cas *« peu vraisemblable où une telle réforme interviendrait, son application ne pourrait se faire que cinq ans plus tard, après dénonciation des accords européens, auxquels la France a souscrit »*.

Le groupe RPR a estimé que les projets de M. Chalandon *« vont dans la bonne direction »*, mais il a souhaité un renforcement des peines, estimant, selon M. Messmer, que *« le crime doit faire l'objet d'une sanction sévère, quelle que soit la personnalité du criminel, tout en respectant les garanties offertes par la loi et en tenant compte des circonstances de l'acte »*. Enfin, le RPR a proposé que les crédits du ministère de la justice soient augmentés.

A. P.

LA VISITE DE M. MITTERRAND A CHARTRES

«Tiens bon, Tonton, ils repartiront!»

De notre envoyé spécial

Chartres. – *« Tiens bon, Tonton, ils repartiront ! »* : un slogan politique nouveau est apparu, le mardi 17 juin, à l'occasion d'une brève visite de M. François Mitterrand à Chartres. Il s'étalait en lettres bleues sur une longue banderole, face à l'hôtel de ville, où le président de la République a été accueilli par M. Georges Lemoine, maire socialiste, député de l'Eure-et-Loir, ancien secrétaire d'Etat aux DOM-TOM.

Plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées là, et plusieurs milliers, tout au long de l'itinéraire que le chef de l'Etat a emprunté, entre le monument édifié à la mémoire de Jean Moulin, l'avenue Maurice-Viollette – dont on a dévoilé la plaque pour l'occasion – et la mairie. M. Mitterrand n'avait aucune raison de tenir rigueur aux porteurs de banderoles pour le sobriquet affectueux dont il est affublé depuis longtemps. Il est donc allé serrer quelques mains après les discours d'usage et avant de regagner – vite, vite – Paris, afin de ne pas manquer une minute du match France-Italie.

Discours d'usage ? Mieux que cela. Jean Moulin, préfet de l'Eure-et-Loir, en 1939 et 1940, c'est le symbole de la Résistance. Quarante-six ans plus tôt, jour pour jour, le 17 juin 1940, torturé une première fois par les Allemands, il avait refusé la soumission, signant ainsi son premier acte de résistance à l'occupant. Le 17 et le 18 juin, jour de l'appel du général de Gaulle : M. Mitterrand a mêlé l'un et l'autre dans un hommage à ceux qui *« ont préféré la mort au reniement »*, au *« renoncement »*.

Il a mêlé aussi Jean Moulin et Maurice Viollette qui fut ministre d'Etat du gouvernement Blum pendant le Front populaire. En eux, il voit *« un type d'hommes, de patriotes, de républicains, qui ont très simplement et très obstinément accompli leur devoir parce qu'ils avaient conscience qu'ils devaient le faire »*. *« Comment*, a demandé le président de la République, *la plupart des hommes, dans la vie politique, ne seraient-ils pas prudents et circonspects devant ceux dont le caractère fait la vie »* : Jean Moulin – la mort au bout du compte – et Maurice Violette, *« capable, sans dire un mot, sans se plaindre de rentrer chez lui »*

Leçon d'histoire, de comportement, de caractère ; vision de la démocratie : *« Que la patrie soit juste pour tous ses fils ! Qu'elle n'accepte pas que se perpétuent les injustices, les inégalités, la domination d'un groupe social sur un autre. Les Français méritent, valent bien qu'on serve leur cause, de telle sorte que nul ne puisse se croire et se dire écarté, dominé, étranger à sa propre patrie. »*

J.-Y. L.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Nomination de préfets

Le conseil des ministres du 18 juin a adopté le mouvement préfectoral suivant :

● **Région de Picardie.** – M. Alain Ohrel, préfet de Maine-et-Loire, est nommé préfet de la Somme, préfet de la région de Picardie, en remplacement de M. Jacques Seval, nommé hors cadre.

● **Maine-et-Loire.** – M. Guy Pigoullie, préfet du Gard est nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Ohrel.

● **Gard.** – M. Robert Miguet, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet du Gard, en remplacement de M. Pigoullie.

● **Pyrénées-Orientales.** – M. Maurice Joubert, préfet de la Mayenne, est nommé préfet des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Miguet.

● **Mayenne.** – M. François Lépine, administrateur civil, est nommé préfet de la Mayenne en remplacement de M. Joubert.

● M. Arsène Lux, administrateur civil, est nommé hors cadre pour remplir une mission de service public pour le compte du gouvernement.

REGAIN DE TENSION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le FLNKS annonce des manifestations «pacifiques»

De notre correspondant

Nouméa. – La tension est brusquement remontée ces derniers jours sur le territoire à l'approche de l'ouverture, jeudi 19 juin, du procès, aux assises de Nouméa, des dix-sept inculpés de la fusillade de la tribu de Koindé (commune de La Foa), qui coûta la vie, le 10 juin 1983, à deux gendarmes. Craignant que des troubles n'éclatent, le haut commissariat a pris mercredi un arrêté interdisant toute manifestation dans les communes de Nouméa et de La Foa.

Le climat s'est en effet alourdi, dès lundi, à l'annonce par le FLNKS de manifestations *« pacifiques »* sur l'ensemble de l'île, afin de *« soutenir les inculpés de Koindé »* et de *« dénoncer la militarisation de Kanaky. »*

La réaction de l'extrême droite anti-indépendantiste a été immédiate : les Comités d'action patriotique (CAP), animés par l'élu RPCR de la région Centre, M. Justin Guillemard, appelaient aussitôt à contre-manifester, tandis que le Front calédonien invitait ses militants à *« rester attentifs aux événements, en se tenant prêts à tout mot d'ordre »*.

Instruits par l'épisode du 8 mai 1985 où le face-à-face entre manifestants et contre-manifestants avait tourné à l'émeute, les pouvoirs publics ont donc décidé de ne prendre aucun risque.

Nouméa sera quadrillée toute la journée de jeudi par un important dispositif de forces de l'ordre ayant pour mission de disperser tout attroupement.

De son côté, le FLNKS a fait savoir mercredi, en fin d'après-midi, qu'il ne se résignait pas aux mesures d'interdiction. Ses militants envisagent de se glisser par petits groupes à l'intérieur de la salle d'audience, tandis que des *sit-in* pourraient se dérouler à l'extérieur. Si de telles consignes sont maintenues, des incidents sont à redouter.

La détermination des indépendantistes dans cette affaire tient à la valeur de symbole que revêt à leurs yeux ce procès de Koindé. *« C'est le procès du peuple kanak. C'est le procès colonial par excellence »*, commentait récemment le président du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou, qui sera cité avec d'autres dirigeants indépendantistes comme témoins de moralité. Ce procès s'annonce déjà comme un événement sans précédent dans les annales judiciaires calédoniennes : trois ou quatre jours de débats, la présence des principaux protagonistes de l'époque, rappelés de métropole pour la circonstance (responsables de la gendarmerie et fonctionnaires du haut commissariat) ainsi que d'avocats de la défense arrivés en renfort, Me Tubiana et Me de Felice, du barreau de Paris, Me Roux et Me Ottan, du barreau de Montpellier.

Sur le banc des inculpés : dix-sept Mélanésiens de la tribu de Koindé, une tribu isolée de la chaîne, à 25 km de La Foa. Seize d'entre eux se trouvaient jusqu'à présent en liberté provisoire. Ils sont inculpés de tentative d'homicide volontaire. Quant à M. Sylvestre Nemoaré, le seul à être incarcéré à la prison du Camp-Est à Nouméa, il est, lui, inculpé d'homicide volontaire.

Les faits se sont déroulés, il y a trois ans et demi, au cours d'une opération de gendarmerie visant à récupérer le matériel d'un exploitant forestier, M. Barbou, bloqué par la tribu de Koindé. Un contentieux vieux de cinq ans opposait en effet celui-ci aux membres de la tribu, mécontents de la pollution de leur rivière provoquée par des glissements de terrain et des déchets de sciage. Les Mélanésiens exigeaient des réparations et, en échange de leur accord à la poursuite de l'exploitation de M. Barbou, demandaient que soient réalisés des travaux de terrassement et d'adduction d'eau.

Cinq années de négociations, de palabres, jusqu'à ce jour de novembre 1982 où la tribu de Koindé, estimant avoir été flouée, décidait de bloquer le matériel de M. Barbou afin de l'utiliser comme monnaie d'échange. L'émotion était vive au sein de la communauté européenne de La Foa qui pressait aussitôt les pouvoirs publics d'intervenir. Le principe d'une opération « coup de poing » était décidé par le haut commissaire socialiste de l'époque, M. Jacques Roynette, fraîchement débarqué sur le territoire. Cette opération tourna au drame. Des affrontements éclatèrent entre Mélanésiens et gendarmes, au moment de la récupération du matériel. Jacques Morice et Eric Galardon furent mortellement atteints par des tirs d'armes à feu. Embuscade préméditée ? La défense fera valoir que les coups de feu ont été tirés après que les gendarmes eurent fait usage de grenades lacrymogènes, créant ainsi une véritable panique au sein d'une tribu peu familière de ce genre d'intervention.

FRÉDÉRIC BOBIN.

INCIDENTS DANS L'ILE DE SAINT-MARTIN (GUADELOUPE)

Des habitants obtiennent le déplacement de deux policiers

A la suite d'une journée de manifestation marquée par des incidents qui ont fait quatre blessés parmi les policiers et trois parmi la population, les habitants de l'île Saint-Martin (dépendance de la Guadeloupe située à 250 kilomètres au nord de Pointe-à-Pitre) ont obtenu, mardi 17 juin, le départ provisoire de deux fonctionnaires de police affectés à la police de l'air et des frontières (PAF) et qui avaient participé, le matin même à une « bavure policière ». Le maire de Saint-Martin, M. Albert Fleming, affirme qu'au cours d'une opération de police administrative, certains des ses concitoyens ont été *« traités comme des bêtes »*.

De notre correspondant

Pointe-à-Pitre. – L'île de Saint-Martin, peuplée de trente mille habitants, pour une superficie de 96 kilomètres carrés, compterait, selon des estimations dignes de foi, quelque cinq mille étrangers en situation irrégulière vivant essentiellement dans la partie française de l'île et travaillant dans la zone hollandaise. Détail significatif : en 1985, sur les trois cent quatre-vingt-dix-neuf naissances enregistrées à l'hôpital local, 35 % seulement concernaient la population française. La gendarmerie nationale traite à elle seule, chaque année, plus de quatre cents cas d'expulsion. A cette situation démographique préoccupante s'ajoute la présence de membres de la pègre antillaise et métropolitaine attirés par l'usage quasi officiel du dollar américain.

C'est dans ce contexte qu'une vingtaine de policiers de la PAF ont procédé, mardi, à une *« opération de routine »*, selon le terme employé par la préfecture de la Guadeloupe. C'est-à-dire un contrôle des étrangers. Une *« routine »* particulière puisque trois Saint-Martinois et quatre policiers ont été blessés qui par balle, qui par jet de pierre au visage. Pris à partie, les policiers se sont retirés dans leurs propres locaux en plein centre-ville.

Aussitôt, les commerçants ont fermé boutique et près de quatre cents manifestants, selon l'estimation officielle, ont brûlé des véhicules et incendié le domicile d'un fonctionnaire de police. Ils réclamaient le renvoi immédiat d'un brigadier, M. Amédée Santenac, d'origine guadeloupéenne, et d'un inspecteur principal, M. Gilles Khaelin, d'origine métropolitaine. L'inspecteur Khaelin, considéré dans l'île comme un « cow-boy » avait déjà eu à plusieurs reprises maille à partir avec la population. Son altercation avec un notable de l'île, informateur présumé de la CIA, voici deux ans, avait entraîné sa mise en congé pendant trois mois...

Mardi, on expliquait de source préfectorale qu'il n'était pas question que les deux fonctionnaires de police quittent l'île. Cependant, un peloton de gendarmes mobiles de l'escadron d'Arras, détaché à Pointe-à-Pitre, s'envolait pour Saint-Martin. D'autre part, on avait encore en mémoire les violents incidents qui avaient secoué cette île minuscule lors de l'arrivée, en février dernier, des deux ravisseurs présumés du magnat hollandais de la bière, M. Freddy Heineken.

Ainsi, en fin d'après-midi, l'avion qui avait servi au transport des renforts de gendarmerie repartait en direction de Pointe-à-Pitre presque vide, mais avec à son bord, deux passagers : MM. Santenac et Khaelin. En fin de matinée, dans un télex adressé au nouveau préfet de région, M. Yves Bonnet, le maire de Saint-Martin avait réclamé que *« les fonctionnaires responsables de tels sévices soient sanctionnés »*, et s'était associé *« au vœu de la population souhaitant que ces fonctionnaires quittent l'île sans délai »*...

ANDRÉ LÉGER.

POLITIQUE

LE DÉBAT SUR LA PRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La majorité *blanchit* M. Robert Hersant

Possibilité de financement étranger pour les journaux français, «amnistie» des infractions à la législation théoriquement en vigueur, limitation à la concentration des titres : la discussion, mardi, à l'Assemblée nationale, de la proposition de loi sénatoriale sur le régime juridique de la presse a atteint le cœur du débat. Sur le premier et le dernier de ces points la majorité du Palais-Bourbon a dû prendre le contre-pied de la majorité du palais du Luxembourg. De là à affirmer qu'elle n'avait prévu quelques dispositions sur ces thèmes que pour habiller celles qui permettent de passer « un *coup d'éponge* » sur les agissements de M. Robert Hersant, il n'y avait qu'un pas qu'ont vite franchi les socialistes et les communistes. En tout cas, s'ils ont réécrit les articles sur le rôle du directeur de la publication lorsque le propriétaire d'un titre est une société anonyme, les députés RPR et UDF n'ont en rien modifié l'architecture du texte qui permet d'aboutir à ce résultat durement critiqué par la gauche.

Comme le souhaitait M. Michel Péricard, l'Assemblée a décidé de limiter à 30 % de la diffusion globale des quotidiens la concentration des titres par un même propriétaire. Mais la difficulté d'application juridique d'une telle décision est vite apparue. Les socialistes ne sont pas sûrs que la volontaire simplicité du mécanisme retenu par la majorité permette un réel contrôle de cette concentration. Un simple problème d'interprétation juridique s'est posé, alors que le gouvernement refusait de fournir l'interprétation juridique qu'il convenait de donner, d'après lui, au texte que les députés étaient en train de voter.

Comme les jours précédents, les ministres sont restés étrangement discrets tout au long des discussions de mardi, comme si, puisqu'il s'agissait d'une proposition de loi d'origine sénatoriale, ce n'était pas véritablement leur affaire. M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, était bien présent, mais il n'a pas pris la parole une seule fois tout au long de la journée, laissant son secrétaire d'Etat, M. Philippe de Villiers, donner succinctement le point de vue du gouvernement et renvoyer le plus souvent au projet sur l'audiovisuel qui, lui, sera bien l'œuvre du patron du Parti républicain.

L'analyse de la proposition sénatoriale sur la presse a considérablement avancé le mardi 17 juin à l'Assemblée nationale. Les socialistes se sont contentés, le plus souvent, de soutenir pour le principe nombre de leurs amendements. Mais si la multiplication de ceux-ci leur a permis, parfois, de mettre la majorité en difficulté, et, en tout cas, d'obtenir d'elle quelques précisions, le maintien de propositions de modifications répétitives sur des thèmes déjà largement débattus a quelque peu obscurci la discussion.

Ne restent plus à débattre que les dispositions pénales de ce texte, et les amendements mis en réserve à la demande de la commission des affaires culturelles, notamment ceux qui s'efforcent de lier le dossier de la presse écrite à celui de l'audiovisuel, en particulier celui de M. François d'Aubert (UDF, Mayenne), qui souhaite limiter la concentration de ces deux moyens de communication dans de mêmes mains.

La proposition sénatoriale, reprenant le dispositif rigoureux de l'ordonnance de 1944, voulant interdire toute participation de capitaux étrangers dans des entreprises de presse françaises. Les socialistes, eux-mêmes, en 1984, étaient convenus que cela n'était plus actuellement possible. M. Michel Péricard (RPR, Yvelines), rapporteur de la commission, a fait la même analyse, contestée par M. Yvon Briant (FN, Val-d'Oise), qui, pour une fois, aurait préféré maintenir la rigueur de la législation de la Libération.

L'Assemblée a donc voté un dispositif qui s'apparente à celui de la loi de 1984. Mais pour ce faire, la majorité a dû retenir sur « *la presse d'information politique et générale* » et sur le « *contrôle indirect* » – sur ce dernier point, malgré les réserves de M. Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), rapporteur pour avis de la commission des lois, – des notions qu'elle avait refusé d'envisager dans les autres parties du texte. Finalement, le dispositif adopté permet à des capitaux étrangers de s'investir sans limite dans des publications non éditées en français ou dans la création de nouveaux titres. En revanche, les capitaux étrangers ne pourront pas acquérir plus de 20 % des publications en français existantes.

Les députés, à l'initiative de M. Devedjian, ont aussi entièrement réécrit les articles 9 et 10 de la proposition sur la responsabilité du directeur de la publication, sur la personnalité qui doit détenir ce rôle, et sur la désignation d'un codirecteur lorsque celui qui doit être le directeur est couvert par une immunité parlementaire française ou européenne. Leurs retouches ne modifient pas sensiblement l'architecture du texte mais ce sont pourtant ces dispositions qui ont entraîné les plus violentes critiques des élus de gauche.

M. Jean-Jack Queyranne (PS, Rhône) a expliqué que les dispositions pénales proposées en la matière étant plus douces, que celles existant actuellement, elles auraient, en vertu de la tradition juridique, un effet rétroactif, ce qui permettra de « *blanchir M. Robert Hersant qui ne sera plus passible que de peines d'amende relativement légères* ». Alors même, a rappelé le porte-parole socialiste, qu'une instruction judiciaire est en cours depuis longtemps, à l'initiative des syndicats de journalistes, pour violation de l'ordonnance de 1944. Il a ajouté que le texte en discussion fait disparaître la disposition prévue à la Libération, qui avait maintenu la responsabilité pénale du directeur de la publication, même s'il avait délégué ses pouvoirs. Pour lui il ne s'agit de rien moins que d'un « *tour de passe-passe qui ne vous honore pas* », un « *article inique et scandaleux qui veut passer l'éponge sur un passé récent alors même que des poursuites judiciaires sont en cours* ».

« On veut nous imposer une amnistie »

M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) a enfoncé le clou : « *Nous sommes là pour examiner quelques articles qui tendent hypocritement, sans courage politique, à amnistier une personne inculpée devant les tribunaux depuis des années (...). Tout le reste de la loi est de peu d'importance (...). On veut nous imposer une amnistie, et même rétroactive puisqu'on veut enlever toute base légale aux poursuites en cours avant même que les tribunaux aient statué* ». Quant à M. Georges Hage (PC, Nord), il fit remarquer que M. Hersant « *est certainement l'un des plus anciens, sinon le plus ancien, inculpés de France puisqu'il y a huit ans qu'il a été inculpé* ».

Face à ces attaques en règle, la majorité fit remarquer, par la voix de M. Devedjian, que si les procès duraient depuis si longtemps c'est probablement que les infractions n'étaient pas évidentes à établir. Quant à M. Péricard, il déclara : « *Ce n'est pas parce que vous avez fait une loi anti-Hersant que vous réussirez à nous faire dire que nous faisons une loi pro-Hersant.* »

Il reste que le débat juridique, depuis des années, porte sur le fait de savoir si le principal propriétaire d'une société anonyme éditant un journal doit obligatoirement être son directeur de la publication. La rédaction du projet qu'a fait adopter M. Devedjian, si elle oblige à ce que le directeur de la publication soit le principal dirigeant de la société, permet qu'il ne soit que « *le représentant légal* » de la société et non plus son principal actionnaire, comme les syndicats de journalistes estiment que l'ordonnance de 1944 l'impose. Le texte en discussion tranche donc ce débat dans le sens préconisé, depuis longtemps, par M. Hersant.

Les conditions de limitation de la concentration furent encore l'occasion de débattre du cas du propriétaire du *Figaro*. M. Queyranne fit remarquer que si M. Péricard avait accepté de prévoir un seuil, ce qu'avait refusé le Sénat, c'est parce que le Conseil constitutionnel avait estimé qu'il s'agissait là d'un principe constitutionnel et que la majorité n'avait pas voulu reprendre le risque d'encourir ses foudres. Il a ajouté qu'il n'était pas possible de s'en remettre aux travaux de la commission de la concurrence, créée par M. Edouard Balladur, comme l'avait primitivement envisagé M. Léotard, car « *la loi du marché n'est pas le mètre-étalon de la liberté de la presse* ». M. Péricard est arrivé au même résultat avec un autre argumentaire : la commission du ministre des finances s'est jugée incompétente pour un tel travail, et on ne peut laisser une ordonnance traiter un tel principe.

Le député des Yvelines a donc proposé d'interdire « *l'acquisition d'une publication quotidienne d'information politique et générale ou de la majorité du capital social ou des droits de vote d'une entreprise éditant une publication de cette nature* », si cela amène l'acquéreur à détenir « *plus de 30 % de la diffusion totale sur l'ensemble du territoire national des quotidiens d'information politique et générale* ». M. Devedjian fit durcir ce dispositif en faisant insérer que s'il y avait infraction l'acquisition serait nulle.

M. Queyranne affirma que ce seuil de 30 % n'était pas le fruit du hasard, car avec ses dernières acquisitions : *le Progrès* et *l'Union*, M. Hersant restait en dessous de ce seuil. Il fit aussi remarquer que, alors que les socialistes avaient prévu une commission indépendante pour contrôler les taux de diffusion, dans le texte en discussion il faudrait s'en remettre à un service de l'Etat, ce que lui confirma M. de Villiers ; « *curieuse conception du libéralisme* », estima le député du Rhône.

Plus fondamentalement, les socialistes firent remarquer que la majorité voulant s'en tenir à la notion de « *société éditrice* » et refuser toute analyse de la « *transparence remontante* », ce dispositif serait inopérant : « *Toutes les publications de M. Hersant sont éditées par des sociétés distinctes ; la loi ne lui sera donc pas applicable.* » M. François d'Aubert (UDF, Mayenne) fit un analyse divergente : « *Dans le texte de l'amendement, l'acquéreur visé pourra être un groupe de presse ; ce sera au tribunal d'apprécier. Pour moi, cette limitation de la concentration est tout à fait applicable au groupe de presse.* »

Devant cette divergence, M. Queyranne demanda au gouvernement de s'exprimer afin que les tribunaux, dans leur interprétation de la loi, puissent s'appuyer sur les « *travaux préparatoires* » et sur une volonté claire du législateur. Il dut se contenter d'une réponse de M. Péricard qui le renvoya à la définition de « *l'entreprise éditrice* » donnée par le projet : « *Toute personne physique ou morale ou groupement de droit.* » M. de Villiers répondit simplement que « *le gouvernement n'avait rien à ajouter à ce qu'a dit le rapporteur* ». L'ambiguïté demeure sur ce point fondamental, car de son interprétation dépend une réelle limite à la concentration.

THIERRY BRÉHIER.

LES PROJETS DE LOI SUR LA SÉCURITÉ

Les députés socialistes demeurent partagés sur les textes de M. Chalandon

M. Jean Anciant, porte-parole du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a affirmé, mardi 17 juin, que les députés socialistes ont « *l'impression que le gouvernement ne veut accepter aucune de* [leurs] *propositions* », formulées en commission, à propos des quatre projets de loi de M. Albin Chalandon sur la sécurité. Les députés socialistes ont donc l'intention de « *reprendre le débat en séance publique au fond* ».

M. Anciant a reconnu l'existence à l'intérieur du groupe, « *sinon de divergences, au moins de points de vue différents* » sur ces questions (*le Monde* du 13 juin). Tout en indiquant qu'il s'agissait d'une simplification abusive, M. Anciant a précisé que « *les juristes spécialisés dans le droit pénal (...) sont plus sensibles à l'aspect du fonctionnement de la justice, au droit de la défense* », tandis que « *les maires seraient peut-être plus sensibles à l'aspect concret des choses* » et souhaitent, en particulier, « *que la police ait des consignes claires* ». Néanmoins, selon M. Anciant, il n'a, jusqu'à maintenant, pas été nécessaire de recourir à un vote indicatif à l'intérieur du groupe pour dégager une position commune.

Le porte-parole des députés socialistes a encore indiqué qu'il y a « *un gros débat* » à propos des contrôles d'identité. La position du groupe est : « *Oui à la possibilité de contrôles plus efficaces et plus étendus, non à une infraction pour refus de contrôle* » en dehors de circonstances particulières. M. Anciant juge que les « bavures » policières de ces dernières semaines font que « *l'opinion est mieux disposée à comprendre un certain nombre* [des] *positions* [du PS] ».

Le député de l'Oise a, d'autre part, commenté les nouveaux derniers chiffres du chômage en demandant : « *Est-ce qu'il n'y a pas anticipation* [du patronat] *sur la liberté de licenciement ?* »

COMMUNICATION

CANDIDAT AU RACHAT DE TF 1

Hachette veut accroître ses fonds propres de 1 milliard de francs

Hachette mobilise toutes ses forces pour gagner la bataille de la privatisation de TF1. Depuis plusieurs semaines, le groupe travaille sur un cahier des charges et une politique de création dont les grandes lignes pourraient être dévoilées courant juillet. Aujourd'hui, il s'apprête à « lever » 1 milliard de francs sur le marché financier pour faire face au rachat de la première chaîne. M. Jean-Luc Lagardère doit présenter ce 18 juin devant l'assemblée des actionnaires l'émission d'un emprunt obligataire, remboursable au bout de sept ans en certificats d'investissement. La méthode a été utilisée avec succès il y a quelques semaines par Paribas.

Le milliard ainsi rassemblé devrait s'ajouter au 1,7 milliard de francs de fonds propres que fait apparaître le bilan consolidé du groupe. Dans ces conditions, Hachette qui, en outre, n'a pratiquement pas d'endettement, ne devrait avoir aucun mal à réunir les 25 % du capital de la future chaîne privée, si la Commission nationale de la communication et des libertés retient sa candidature. Le reste du tour de table sera constitué par un ou deux groupes industriels (des négociations sont en cours avec Bouygues), des représentants de la presse nationale et régionale indépendante et un certain nombre de professionnels étrangers. Hachette est en discussion avec des partenaires américains, européens et même d'Extrême-Orient : seront retenus les groupes qui accepteront, à titre de réciprocité, de diffuser des programmes français sur leurs réseaux. Comme le veut le projet de loi, 40 % du capital seront réservés à l'actionnariat public et 10 % au personnel.

Pour les dirigeants d'Hachette, l'accès du groupe multi-médias au marché de la télévision permettrait de constituer un pôle assez puissant pour résister à l'hégémonie américaine sur la production télévisée. M. Lagardère a plaidé dans ce sens, il y a quelques semaines, devant l'Union des annonceurs, mais a tenu à rassurer sur les limites de l'intégration. Il a indiqué que le groupe resterait très ouvert aux producteurs extérieurs et que TF 1 privatisée devrait constituer sa propre régie publicitaire pour éviter la concentration abusive du marché entre les mains d'Havas ou de Publicis.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

L'Association Télé-libre réclame l'introduction de la chaîne au marché boursier

M. François de Witt, rédacteur en chef de *l'Expansion*, est catégorique : « *Tel qu'il est présenté par le projet de loi, le dispositif de privatisation de TF 1 ne tient pas la route. Le prix des actions sera inaccessible pour le personnel. Le prétendu capitalisme populaire se limitera à demander aux téléspectateurs de financer la télévision d'un gros opérateur. La seule façon de concilier morale et efficacité économique est d'aller jusqu'au bout de la logique boursière et d'introduire la totalité du capital de TF 1 sur le second marché.* » Cette conviction, M. de Witt l'a acquise en étudiant la privatisation de British Telecom en Grande-Bretagne. Il est convaincu que la formule aura encore plus de succès s'il s'agit de la télévision et qu'elle pourra servir d'exemple aux autres privatisations à venir.

Il a écrit en ce sens au premier ministre, au ministre des finances, au ministre de la culture et de la communication. Sans succès. Aujourd'hui, il fonde une association, Télé libre, défend ses arguments devant la commission sénatoriale dans l'espoir de voir amender le projet du gouvernement et tient une conférence de presse avec les signataires de la pétition du magazine *Globe* (*le Monde* du 18 juin), qu'il a ralliés à son point de vue.

A ceux qui lui objectent la nécessité d'un noyau dur, d'un opérateur au sein du capital d'une télévision, M. de Witt répond en citant l'exemple des chaînes américaines ABC et CBS, où le capital est largement réparti. Mais la chaîne n'est-elle pas exposée alors aux tentatives d'offres publiques d'achat ? M. de Witt prévoit une période transitoire où aucun acheteur ne pourrait détenir plus de 10 % du capital et où un achat de plus de 5 % feront l'objet d'une déclaration publique. « *Au bout de trois ans, soit l'entreprise est rentable, et sa prise de contrôle dépasse les moyens d'un groupe français. Soit elle n'a pas réussi à faire ses preuves, et il est logique que quelqu'un entre dans le capital pour faire le ménage. Ne pas être à l'abri d'une OPA est un facteur très stimulant pour la direction d'une chaîne. Plus stimulant en tout cas que le statut de service public ou celui de gros groupe multi-média.* »

J.-F. L.

A la suite des nominations sur FR 3

M. GEORGES SARRE SAISIT LA HAUTE AUTORITÉ

M. Georges Sarre, député socialiste de Paris, vient de saisir la Haute Autorité de la communication audiovisuelle à la suite de la série de changements intervenus la semaine dernière à la tête des directions générales de FR 3 (*le Monde* du 14 juin).

Dans une lettre adressée à Mme Michèle Cotta – la présidente des « neuf sages », – il estime que les nouvelles nominations « *présentent un caractère politique indéniable* » et « *quoi qu'en dise le PDG de FR 3, Mme Langlois-Glandier, semblent bien avoir pour objet de renforcer l'influence des hommes de l'actuelle majorité* ».

« *Déjà, l'éviction de M. Christian Dauriac et la nomination de M. René Han, militant RPR connu, au poste de directeur général délégué de FR 3, avaient alerté ceux et celles qui attendent une information équilibrée et correcte. Aujourd'hui, ces nominations d'hommes engagés recèlent trop de danger pour que nous observions passivement la mise en place progressive d'un contrôle politique sur un grand médium* », souligne-t-il.

« *Des décisions s'imposent avant que ne s'achève la mainmise d'un parti politique sur cette chaîne,* estime le député de Paris. *Fort heureusement, nous n'en sommes pas encore à l'Etat RPR, mais chacun comprend mieux pourquoi M. Jacques Chirac n'a pas voulu privatiser FR 3 : l'infiltration, la promotion organisée d'hommes sûrs et dévoués sont des moyens aussi efficaces et moins onéreux pour atteindre un but partisan.* »

société

LA MORT DE CHRISTIAN BEULLAC

L'ingénieur devenu ministre

M. Christian Beullac est mort, lundi 16 juin, d'un accident cardiaque. Il était âgé de soixante-deux ans. A droite comme à gauche, on rend hommage à l'ingénieur devenu successivement ministre du travail, puis ministre de l'éducation de M. Raymond Barre. Pour M. Giscard d'Estaing, qui souligne « son sens aigu de *l'humain* », *« il a géré les deux plus grands ministères des relations humaines. Il avait donné une remarquable impulsion au premier pacte national pour l'emploi des jeunes »*. M. René Monory, ministre de l'éducation nationale salue *« le grand patron d'entreprise, l'homme d'avenir qui a cherché, notamment dans le domaine de la formation des maîtres, à intégrer les valeurs traditionnelles que sont la rigueur et l'effort au progrès et à l'amélioration de la qualité du service public d'éducation »*.

Pour M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de l'éducation nationale : *« Christian Beullac restera comme celui qui, dès 1979, aura compris que l'éducation était le meilleur investissement économique que le pays pouvait faire. » « Avec Christian Beullac,* déclare de son côté la Fédération de l'éducation nationale, *la FEN a pu réaliser une partie de ses ambitions en matière d'ouverture de l'école sur les entreprises et le monde du travail. »*

Il est des vocations déçues qui se transforment en bonnes fortunes. M. Christian Beullac était fait pour devenir patron de la régie Renault. Coiffé sur le poteau, après vingt ans de carrière sans faille, son échec lui valut pourtant de devenir ministre!

Lorsqu'en 1975, M. Pierre Dreyfus, président de la Régie, atteint par la limite d'âge, avait entrepris de se choisir un successeur, M. Beullac apparaissait comme le dauphin idéal. A cinquante-deux ans, ce fils d'industriel marseillais, doté d'un palmarès universitaire exemplaire – Polytechnique, l'Ecole des ponts, Sciences-Po – avait fait un parcours sans faute dans l'entreprise. Tiré de l'administration vingt ans auparavant par M. Dreyfus lui-même, il avait gravi un à un tous les échelons du groupe, accompagné d'une réputation de précision, de solidité, de méthode, bref de compétence en béton. Ouvert, chaleureux, souriant, d'une courtoisie un peu précieuse, Christian Beullac s'était fait beaucoup d'amis au sein de la Régie, et aussi du patronat chrétien, auquel il s'était lié à la fin de ses études.

La «guerre» de succession au sein de l'entreprise dura plusieurs mois. Il la perdit de justessse. M. Bernard Vernier Palliez lui avait été préféré en raison de sa plus longue expérience des conflits sociaux, et aussi car, plus âgé de cinq ans, il préparait la succession de M. Bernard Hanon, déjà en piste. M. Beullac, jusque-là chargé des affaires industrielles et de la diversification, n'avait, il est vrai, qu'une expérience limitée des rapports sociaux. Elle allait par la suite lui faire cruellement défaut.

Nommé ministre du travail par Raymond Barre en août 1976 il fut d'entrée qualifié par l'*Humanité* de *« commis de la grande bourgeoisie et du pouvoir giscardien »*. Pendant deux ans, sa courtoisie ne lui permit pas pour autant de faire des prodiges. Christian Beullac ne réussit pas, malgré des efforts vite contrariés par quelques maladresses, à créer des relations de confiance avec les syndicats. La CGT et la CFDT voyaient en lui le *« porte-parole du CNPF »*, au point qu'il dut se défendre d'être le *« ministre du patronat »*. Chargé d'expliquer le plan de rigueur de M. Barre en 1976, il dérouta plus d'un syndicat en commentant leurs déclarations ou en jugeant *« anormal »* que certains d'entre eux *« se prennent pour des contre-pouvoirs »*. Mais ses propos parfois à l'emporte-pièce sur le travail féminin, les facilités de licenciement, les faux chômeurs, la *« dictature »* des *« groupes de pression »* de grévistes d'EDF, ou les inspecteurs du travail politisés ne doivent pas faire oublier quelques succès. Il réussit à mettre fin à deux ans de conflit au *Parisien libéré*, généralisa la mensualisation des salaires et fut l'artisan du bilan social, seule proposition du rapport Sudreau sur la réforme de l'entreprise vraiment prise en considération.

L'arrivée de Christian Beullac au ministère de l'éducation, en avril 1978, avait réjoui certains milieux de gauche, la FEN en particulier et la Fédération des parents d'élèves Cornec. Après René Haby, le recteur devenu ministre, ces professionnels de la négociation se rassuraient d'avoir comme interlocuteur un homme qui avait grandi à l'écart du sérail.

Mais la lune de miel ne passa pas le printemps. La courtoisie, l'affabilité qui s'accommodaient d'un tutoiement facile et d'éclats de langage de bon aloi, ne suffirent pas à faire accepter par la gauche une politique *« d'austérité et de pénurie »* que, de leur côté, les syndicats de droite estimaient *« négative »* et propice aux *« sacrifices de la matière grise du pays »*.

Un pionnier

La décision prise en avril 1979 de *« revaloriser la formation des instituteurs »* et de l'allonger en la portant à trois années après le baccalauréat, n'empêcha pas de vives polémiques entre le ministère et les fonctionnaires. Le projet de M. Beullac de définir de nouvelles obligations pour les directeurs d'école, celle en particulier d'accueillir les élèves les jours de grève, détériora encore le climat.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs initiatives de Christian Beullac déplurent, essentiellement parce qu'elles dérangeaient. Plus que ses prédécesseurs, il se heurta aux traditions, aux habitudes et au corporatisme d'une machine gigantesque, que cet ingénieur s'obstinait à considérer comme « une entreprise ». La crise et la *« redéploiement »* des crédits organisé par la politique du premier ministre, M. Raymond Barre, soulevèrent une incompréhension qui n'épargna pas certaines orientations que le temps allait pourtant se charger de confirmer. Ainsi, M. Beullac n'hésita pas à demander aux enseignants d'accompagner, et non de traiter par le mépris, la diffusion télévisée de la série dramatique « Holocauste », consacrée au génocide juif. Ainsi, dans un tout autre registre, tonna-t-il contre la suprématie des mathématiques et tenta-t-il de retarder jusqu'à la fin de la classe de seconde le choix d'orientation des lycéens.

Surtout, ce fut lui qui lança les stages d'élèves en entreprise pour rapprocher *« l'école et l'économie »*. Christian Beullac accomplit dans ce domaine un véritable défrichage de pionnier. Et les mesures qu'il mit en œuvre s'imposaient avec une telle évidence que la gauche devait ensuite les continuer et les développer, après les avoir combattues : en 1982-1983, plus de cent trente et un mille élèves des lycées d'enseignement ont séjourné une quinzaine de jours dans une entreprise.

Après mai 1981, il prit des responsabilités dans une entreprise d'ingénierie éducative, Euréquip ; il confiait volontiers qu'un seul ministère continuait de l'intéresser et le tenterait éventuellement : l'éducation. Quand M. René Monory s'installa rue de Grenelle en mars dernier, le premier conseil que sollicita cet entrepreneur fut celui de Christian Beullac. Les deux hommes, différents par leur formation, se rapprochaient par leur vision du système éducatif, plus imprégnée des réalités industrielles que des pesanteurs pédagogiques.

VÉRONIQUE MAURUS et CHARLES VIAL.

Cinq cancers suspects à l'Institut Pasteur

Les professeurs François Jacob, président du conseil d'administration de l'Institut Pasteur, et Raymond Dedonder, directeur de l'Institut, ont révélé, le 17 juin, au cours d'une conférence de presse, que cinq chercheurs ayant travaillé dans l'aile Fournaux du bâtiment Duclaux avaient été atteints d'un cancer. Dans un précédent communiqué, le 13 juin, la direction de l'Institut n'avait pourtant fait état que de trois cas de cancer. Elle ajoutait que *« si la direction était avertie de nouveaux cas de cancer parmi les personnes travaillant ou ayant travaillé dans les laboratoires de recombinaisons génétiques et de toxicologie génétique, et, pour des raisons évidentes, tenant à la liberté individuelle et au secret médical, il ne lui reviendrait pas d'en faire état »*.

Que s'est-il donc passé pour que, quatre jours plus tard, dans un communiqué d'une longueur exceptionnelle pour ce genre d'affaires – près de trois feuillets dactylographiés, – la direction de Pasteur annonce que, parmi plus de deux cents personnes ayant travaillé dans ces laboratoires, *« cinq cas de cancer »* aient été notés parmi les chercheurs?

Les professeurs Jacob et Dedonder se sont refusés à en dire davantage, se contentant de préciser que ces deux cas de cancer supplémentaires étaient survenus *« chez des personnes ayant travaillé à cet étage au cours des dix dernières années (...). Ces deux personnes travaillent toujours à l'Institut Pasteur ; elles tiennent à garder le plus strict anonymat et poursuivent leurs travaux »*.

Ajoutant que la direction de Pasteur se fait un devoir de garantir leur souhait et le secret médical, le communiqué précise que les dossiers de ces deux cas ont été transférés au comité d'experts.

En ce qui concerne les causes éventuelles de ces cinq cancers suspects – qui, rappelons-le, ont déjà causé le décès de deux chercheurs, – les professeurs Jacob et Dedonder se sont bornés à énumérer des hypothèses.

La plus vraisemblable leur semble être une pure et simple coïncidence *« dans le lieu et dans l'espace »*. Après tout, rappellent-ils, les études épidémiologiques françaises les plus récentes indiquent que dans une population de quatre cents personnes, il se produit environ un cancer par an. Rapporté aux deux mille personnes qui travaillent à Pasteur, cela fait effectivement cinq cancers par an. Mais que dire alors des cinq cancers – qui se sont produits, il est vrai, à plusieurs années d'intervalle, – au sein d'une population de deux cents personnes?

Deuxième hypothèse : celle qui supposerait le mauvais maniement d'une substance mutagène ou d'un produit radioactif. *A priori*, cela leur semble tout à fait invraisemblable.

Reste enfin la cause inconnue. Se pourrait-il, en particulier, qu'il se soit produit une émanation de produits chimiques, non pas à cet étage mais à celui d'en dessous, dans les unités de chimie organique des professeurs Igolen et Kiel? Apparemment, il semble impossible que de tels produits – *« des saloperies »*, devait confier le Pr Jacob – aient pu filtrer au travers des hottes de protection et du plafond. Néanmoins, le comité d'experts devra certainement se pencher sur cette hypothèse.

Une longue enquête

En attendant, précisait hier le Pr Tiollais, les chercheurs, bien que *« très touchés par cette affaire »*, gardent un bon moral. *« Aucune demande de mutation n'a été formulée à ce jour »*, devait-il ajouter.

Les soixante personnes qui, quotidiennement, travaillent dans ces deux laboratoires, ont, semble-t-il, déjà été examinées. En revanche, les cent quarante autres chercheurs, qui, depuis 1976 – date d'ouverture des laboratoires de recombinaisons et de toxicologie génétique, – y ont travaillé, sont aujourd'hui dans d'autres centres de recherches et n'ont pas encore été tous convoqués à l'Institut Pasteur pour y subir des examens. Ce long travail épidémiologique confié au comité d'experts, présidé par le Pr Jean Bernard, ne sera sans doute pas achevé avant plusieurs mois. Certains chercheurs – c'était le cas du Dr François Kelly, l'une des deux personnes décédées – ont effectué, ou font encore, une partie de leur carrière à l'étranger. Un élément qui ne facilitera pas la tâche des enquêteurs lorsqu'il s'agira de déterminer avec précision les produits mutagènes, chimiques, viro ou radio-actifs que ces chercheurs ont été amenés à manipuler.

Le comité d'experts se réunit de nouveau ce mercredi 18 juin. Peut-être lui présentera-t-on les résultats anatomo-pathologiques lui permettant de déterminer la nature exacte des cinq cancers suspects. Une fois ces diagnostics connus – du seul comité d'experts – peut-être sera-t-il alors plus facile de se faire une idée de la nature professionnelle ou non de ces cancers.

FRANCK NOUCHI.

UNE COQUILLE IMPARDONNABLE

Il est des coquilles difficilement rattrapables. Celle figurant dans l'article intitulé : « La rumeur contagieuse », paru dans *le Monde* daté 15-16 juin, en fait assurément partie. Précisons une nouvelle fois que M. Maurice Hofnung, directeur de l'unité de programmation moléculaire et de toxicologie génétique de l'Institut Pasteur, n'est pas atteint d'un cancer. Que ses proches qui, à la lecture de cet article et malgré la publication d'un rectificatif (*le Monde* du 17 juin), se sont légitimement inquiétés veuillent bien nous pardonner.

DÉFENSE

LA GENDARMERIE NATIONALE RECEVRA MILLE APPELÉS SUPPLÉMENTAIRES

La gendarmerie nationale sera autorisée, à compter du 1er octobre prochain, à recruter mille gendarmes auxiliaires supplémentaires, à raison de cent par mois. Les gendarmes auxiliaires sont des appelés du contingent volontaires et sélectionnés pour servir dans les unités de la gendarmerie nationale.

A l'heure actuelle, on compte 9184 gendarmes auxiliaires, dont 35 % à 40 % ont opté pour des contrats VSL (volontaires du service long) qui les lient, en règle générale, pour six mois de service national supplémentaire. La plupart de ces gendarmes auxiliaires servent dans la gendarmerie départementale après avoir passé quatre mois en instruction à Auxerre (avec des annexes à Melun et Fontainebleau), à Saint-Astier (Dordogne) et son annexe de Bergerac, à Tulle et au Mans. Dans la gendarmerie départementale, les gendarmes auxiliaires servent dans les pelotons de surveillance et d'intervention, dans les brigades, dans les pelotons d'autoroute, dans les pelotons de surveillance en montagne ou dans la protection de certains « points sensibles » en Ile-de-France, comme les aéroports.

En 1985, les gendarmes auxiliaires ont représenté 38 % du recrutement annuel de la gendarmerie, qui intéresse, au total, 3278 gendarmes. Les autres recrutements concernent des volontaires ayant déjà effectué leur service militaire (à raison de 55 %) ou un volontariat féminin (environ 7 %).

JUSTICE

LE TRAFIC D'ARMES DU HAVRE

Une lettre de M. Alain Pojolat

M. Alain Pojolat, mis en cause dans un article paru dans le Monde *du 14 juin, nous a adressé une mise au point dans laquelle il écrit notamment :*

« Quel ne fut pas mon étonnement de lire dans *le Monde* (journal que je considère comme sérieux et objectif) et d'apprendre que j'étais un « proche d'Action directe arrêté par la police » dans le cadre d'un trafic d'armes au profit de républicains irlandais. La publication de ces affirmations à caractère sensationnel me cause un grave préjudice moral et professionnel

» Je tiens à vous rappeler que je n'ai pas été « arrêté », mais simplement « entendu », ce qui implique, à preuve du contraire, que je suis « présumé innocent ». Rajoutons une note d'humour à cela en indiquant que ces révélations sensationnelles ont été publiées alors que j'avais regagné mon domicile depuis la veille au soir, relâché par les enquêteurs.

» Je tiens à réaffirmer ici que je ne suis ni « proche », ni « sympathisant », ni, à plus forte raison, « membre » d'Action directe.

Les lois sur la sécurité

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME A SIGNÉ L'APPEL DU 17 JUIN

La Ligue des droits de l'homme vient de faire connaître son *« complet accord avec l'appel des quatorze organisations contre les projets de loi sur la sécurité »* paru dans *le Monde* du 17 juin. La Ligue *« regrette que les conditions matérielles de recueil des signatures n'aient pas permis qu'elle figure parmi les premiers signataires d'un texte qui correspond en tous points aux prises de position qu'elle a exprimées dès la parution des projets gouvernementaux »*.

L'appel a été également signé par les douze organisations suivantes : FEN (Fédération de l'éducation nationale), SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire), FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), CSF (Confédération syndicale des familles), SNEPAP-FEN, Socialisme et Judaïsme, Fédération de la gauche alternative, Parti pour une alternative communiste, Juifs de gauche, Maison des femmes de Paris, Collectif féministe contre le racisme, revue Otages.

Au total, vingt-sept organisations ont signé cet appel.

● *Action directe : une jeune femme écrouée à Lyon.* – Une jeune femme, âgée de vingt-sept ans, Pascale Turin, domiciliée dans la région lyonnaise, a été inculpée mardi 17 juin par M. Marcel Lemonde, juge d'instruction à Lyon, de recel de vols qualifiés et écrouée à la prison de Montluc.

Pascale Turin avait hébergé dans son appartement plusieurs membres d'Action directe dont André Olivier, pendant environ deux ans. Elle avait aussi caché du matériel et des objets volés, ce qui lui vaut son inculpation.

Au tribunal de Bobigny

LA FIN D'UN CALVAIRE

« Je ne suis pas folle », répétait depuis le 7 avril Mlle Françoise Haslé, une psychologue âgée de quarante ans, internée « volontairement » à l'hôpital psychiatrique de Maison-Blanche (Neuilly-sur-Marne). Sa demande de sortie adressée au tribunal de grande instance de Bobigny, a obtenu satisfaction : Mme Suzanne Antoine, qui présidait l'audience, a ordonné, mardi 17 juin, la levée de placement.

Les arguments de Mes Forster et Vaillant, appuyés sur des témoignages sérieux, les réponses cohérentes et raisonnables de Mlle Haslé, ont eu raison d'un rapport d'expertise défavorable, fondé sur un geste qui n'a jamais été confirmé.

Le 5 avril, Mlle Haslé, porteuse d'une importante somme d'argent en liquide, bouscule, par mégarde un policier dans le quartier des Halles. Le policier soutient qu'elle a voulu lui dérober son arme. Mlle Haslé s'en défend avec véhémence, ce qui lui vaut d'être emmenée au commissariat, puis à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police où elle passera le week-end. Malmenée et privée de nourriture, selon ses dires, elle finit par voir un médecin, le lundi matin. Un oncle, avec lequel elle n'entretient que des rapports éloignés, accepte de signer une demande de placement volontaire : sa nièce *« a besoin d'être soignée »*.

La proche famille défaillante, des amis disparaissant, Mlle Haslé adresse un SOS au Groupe information asile (GIA), une association qui défend les internements qu'elle juge *« abusifs »*. L'enquête du Groupe et la ténacité de Mlle Haslé, pourtant sous neuroleptique majeur, ont su convaincre la première chambre civile de Bobigny : *« La fin d'un calvaire »*, a déclaré à sa sortie Mlle Haslé.

A. La.

ÉDUCATION

LA DÉCONCENTRATION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Les responsabilités des inspecteurs et des chefs d'établissement seraient augmentées

Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement, a présenté ce mercredi 18 juin, au conseil des ministres, les grandes lignes du rapport sur la décentralisation et la déconcentration du système éducatif que lui avait confié le 11 avril M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Ce document, rédigé après consultation des présidents de conseils régionaux et d'une commission composée des directeurs de l'administration centrale, de membres des inspections générales de l'éducation nationale, de recteurs et d'inspecteurs d'académie, rappelle que l'éducation nationale, avec ses 1,2 million de personnes employées, est la plus grande entreprise de France.

Il constate que la multiplicité des niveaux de décision et le chevauchement des compétences conduisent à *« de multiples disfonctionnements : lourdeurs, lenteurs inutiles, paralysie des initiatives »*. La déconcentration et la décentralisation, explique Mme Alliot-Marie, sont *« une occasion exceptionnelle de remise en cause de notre ministère »*.

Ces réformes, qui n'ont *« de sens qu'en fonction des réalités constatées sur le terrain »*, doivent être mises au service d'une rénovation du ministère. Elles doivent conduire notamment à accroître les responsabilités des chefs d'établissement, inspecteurs d'académie et recteurs, dont les modalités de recrutement pourraient être revues. Mme Alliot-Marie, qui veut *« supprimer les pesanteurs bureaucratiques »* pour *« augmenter les performances du système éducatif »*, suggère de rapprocher la décision du lieu où celle-ci s'exerce, *« c'est-à-dire la salle de classe »*.

LES RÉACTIONS AU PROJET DE LOI SUR LES UNIVERSITÉS

Le PS : « dangereux et hypocrite »

Le projet de loi de M. Alain Devaquet, ministre des universités est *« dangereux, inutile, hypocrite »*. Présentant à la presse les réactions du Parti socialiste au projet gouvernemental, M. Luc Soubré, secrétaire national à l'éducation nationale, a commenté de façon sévère le projet de M. Devaquet.

Aux yeux des socialistes, ce texte, dans sa version actuelle, ne prévoit *« rien de concret sur les trois axes essentiels d'une véritable politique universitaire : la démocratisation, la professionnalisation des formations, l'ouverture des établissements »*.

Quelle sera l'attitude du PS au Parlement? M. Soubré a indiqué qu'il ne s'agissait pas de *« s'arc-bouter sur une loi qui n'était pas le parangon de toutes les vertus »* (la loi Savary), mais que les socialistes *« s'en tiendraient à ce qu'elle avait de positif »*, précisant, à propos du texte gouvernemental, que *« toute mauvaise loi mérite d'être retardée »*. *« On ne bâtit pas un système éducatif avec, comme base, le libéralisme, l'égoïsme, le racisme »*, a ajouté le secrétaire national du PS.

JEUNES GISCARDIENS : mi-chèvre, mi-chou

Pour M. Patrick Gérard, président national des Jeunes Giscardiens, *« le texte proposé par M. Alain Devaquet est mi-chèvre, mi-chou.*

Ceux qui ont voté pour les libéraux le 16 mars 1986 attendaient une véritable autonomie des universités. Les étudiants et tous ceux qui souhaitent que la France gagne, risquent d'être déçus.

SOCIÉTÉ

AU SALON « PARAPSY-86 »

Les voyants sont au rouge

« Remboursez ! » Non, ce n'est pas le cri du chaland venu errer au Salon « Parapsy-86 » *pour 50 francs* à l'entrée et une éventuelle consultation à 35 francs... ou 800 francs. C'est le cri lancé par une poignée de voyants-exposants à la face des organisateurs : quatre jours après l'inauguration, toutes trompettes sonnantes, à la porte de Versailles, du premier Salon de la parapsychologie, ce chaudron magique déborde d'imprécations. Le mauvais sort est jeté. Un huissier de justice du tribunal de grande instance de Paris est venu, lundi 16 juin, inventorier posément les ingrédients du litige. Il y a passé son après-midi.

Quels griefs ont donc *mis en ébullition* les têtes de Mmes Fonséca, numérologue, et Connétable, radiesthésiste psychique, ainsi que quelques autres ? Plus question d'astres et de devins : les plaignants brandissent des documents, citent des faits, ceux-là mêmes qu'a examinés l'huissier pour son constat.

Pour eux, donc, l'aventure du Salon débute au derniertrimestre de l'année 1985. « International Promo-Communication », animé par M. Roger de Rouillat, envoie alors aux intéressés un contrat accompagné d'une notice de présentation. Prix d'un stand : 12 000 francs environ, taxes comprises. *« C'était un investissement, j'espérais la publicité promise sur les ondes »*, se souvient maintenant Mme Connétable, qui paya par traites. Six mois plus tard, précisément mercredi 11 juin, elle déchante. Où sont les équipes de télé annoncées par courrier ? Elle *« n'en voit pas. Rien n'était prêt. On a dû replier bagages et revenir le lendemain »*. La missive envoyée le 6 juin par les orgnisateurs était pourtant insistante : *« Les trois chaînes de télévision, FR 3, A 2, TF 1, ainsi que France-Inter, étant présentes pour repérer et tourner mercredi soir les stands intéressants, il est hors de question de ne venir s'installer que le jeudi matin. »*

Le Salon se tient, découvre Mme Connétable, non pas au hall numéro 2 prévu mais au numéro 4 (6 000 mètres carrés au lieu de 10 000). Les exposants ne sont pas 315 mais 130. Parmi eux, *« il n'y a aucun étranger, alors que le Salon est international. Il possède un restaurant russe : c'est la justification de son étiquette »*, ironisent les deux consœurs indignées. A l'inauguration, dans la soirée du 12 juin, et les jours suivants viennent des journalistes, mais pas de publicité pour ces voyants malchanceux qui finissent par... voir rouge. La notice de présentation promettait des merveilles.

On y lisait : *« Deux cents caméras vidéo filmant de gros plans sur le visage de chaque participant qui seront retransmis sur écrans géants dans treize points stratégiques de Paris. Deux cents lignes pour « Les voyants répondent en direct », l'accord de 50 000 comités d'entreprise »*, etc. Rien de tout cela. Et, dans les allées du Salon, le vrai client est plutôt rare.

« Aller jusqu'au bout »

« On aurait mieux fait de rester à notre cabinet », commente Mme Connétable. Ces mécontents font donc appel à un huissier. Ils vont *« aller jusqu'au bout, mais pas pour se faire de la pub »*. En revanche, une autre voyante, Mme Ariane Messager, rétorque : *« Des punaises, voilà ce que sont ces gens-là. Ils n'ont pas de clients parce qu'ils cherchent des pigeons à 800 francs »*. Mme Messager est une des exposantes heureuses. Il y en a, à l'évidence. Cette histoire ne serait-elle qu'une querelle dont l'organisateur serait le malheureux *« point de polarisation »*, selon l'expression de Mme Messager ?

« Il me faut retrouver mon calme », gémit l'interressé, M. de Rouillat, qui affiche des signes d'épuisement. *« Le Salon ne démarre pas mal »*, juge-t-il. Sept mille visiteurs en quatre jours, selon lui, des conférences et des films inscrits au programme. *« Nous avons eu déjà de nombreuses interventions dans les médias*, ajoute l'initiateur du Salon. *Je ne suis pas responsable si les journalistes n'interviewent pas tout le monde. Ce n'est pas ma faute si le hall nº 2 en travaux n'était plus disponible. Enfin, je refuse de me mêler des tarifs de consultation : c'est la liberté de chacun. »* M. de Rouillat estime *« assurer son contrat »*. Il n'a pas organisé ce Salon *« pour devenir riche »*. Spécialiste, il *« y tenait »*, à cette innovation.

Car ce Salon est le premier du genre. *« Le monde de la voyance, avec ses bons et ses mauvais, s'ouvre enfin, dans sa totalité, au public. Voilà l'important »*, souligne Mme Ariane Messager. Ici, chacun paie son stand. Le public circule, libre de rester curieux ou de devenir client. *« Quelle rupture, avec les habituels festivals ! Certains collègues ne comprennent pas cette différence »*, affirme Mme Messager, qui conclut : *« Au Salon, le voyant fait payer la consultation. Dans un festival, il ne perçoit que 15 francs pour chacune d'entre elles. Le principal du profit, dans un festival, va à l'organisateur qui est toujours une star de la voyance. Cet organisateur, « maque » une quarantaine de collègues moins vernis, toujours les mêmes. Nous ne voulons plus de ce scandale. Et puis, dites-moi, que croyez-vous avoir pour 15 francs ? »*

DANIELLE ROUARD.

★ Salon «Parapsy-86», du 13 au 30 juin. Porte de Versailles.

OFFICIERS MINISTÉRIELS - VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66

Vente sur surenchère du dixième au *Palais* de Justice de *NANTERRE* le jeudi 26 juin 1986 à 14 heures
En un seul lot
UNE PROPRIÉTÉ
lieudit « Ladre » à
LA CHABANE (Allier)
comp. maison d'hab. élevée sur cave de six demi-niveaux avec jardin
Mise à prix : 38 500 F
S'adr. à Me Janine DEVEDEUX, avocat à ISSY-LES-MOULINEAUX (92), 166, av. de Verdun. Tél. 46-42-88-78.

Vente s/surenchère après licitation au palais de justice de Créteil, le jeudi 3 juillet 1986, à 9 h 30
PAVILLON à CHUELLES
(Loiret) - Lotissement La Boulassière nº 83-84-85, s/3 terrains de 2 400 m² chaq.
Mise à prix : 409 200 F.
S'adr. Me S. Tacnet, avocat à Champigny s/Marne (94500) - 20, rue Jean-Jaurès. - Tél. : 47-06-94-22 ; Me F. Gaillardon, avocat, 2, rue Cart à St-Mandé (94160). - Tél. : 43-28-10-23, Me J. Cousin, avocat, 16, rue de l'Amiral-Courbet, St-Mandé, tél. : 43-28-14-85 ; Me J.-P. Brahler, avocat à Paris-8e, 197, rue Fg St-Honoré, tél. : 45-62-95-17. Sur lieux pour vis.

Vte ap. liquidation de biens au palais de justice de Paris
Jeudi 26 juin 1986, à 14 heures
En un seul lot
Dans un ens. immobilier sis à
AUBERVILLIERS (93)
38, rue des Gardinoux
APPARTEMENT
séjour av. coin cuisine, s.-d'eau av. WC bâtiment B, r.-d.-c. 5e pte à dte ds la cour - Cave libre - Mise à prix : 20 000 F. S'ad. pr ts rens. Me Lyonnet-du-Moutier, avt 182, rue de Rivoli, à Paris (1er). Tél. : 42-60-20-49 - Me Meille, syndic, 41, rue du Four à Paris-6e. Au greffe des Criées du TGI de Paris, où le cahier est déposé.

Vente sur saisie immobilière au *Palais* de Justice de *PARIS* le Jeudi 26 juin 1986 à 14 heures
EN CINQ LOTS
dans imm. 143, rue du Chevaleret et rue Pierre-Gourdeault à
PARIS-13e
1er lot : LOGEM. au rez-de-ch., 1 p., 1 cuis.
2e lot : LOGEMENT rez-de-ch., ch. cuis., gde cuis.
3e au 5e lots : 3 CAVES au sous-sol.
Mises à prix : 1er et 2e lots 50000 F
3e, 4e et 5e lots 100 F.
S'ad. Me DEVOS-CAMPY, av., 12, square Desaix, PARIS (15e). Tél. 45-79-29-49.

Vente s/saisie immob, Palais de justice Evry, rue des Mazières, le mardi 1er juillet 1986, à 14 h. - En un lot
UN IMMEUBLE à MILLY-LA-FORET (91)
4, rue Notre-Dame, cad. sect. AI, nº 39 pour 30 CA. - Rez-de-ch. : cuis., cellier. Etage : 2 pièces. Grenier dessus.
M. à P. : 20 000 F. Consig. pour ench. 10 000 F. S'adr. pour rens. Me Yves du Chalard, avocat au barreau d'Evry, demeurant rue des Mazières, imm. Le Mazière à Evry (91). - Tél. : 60-77-15-57.

Vente après liquidation de biens au Palais de justice de NANTERRE, le jeudi 26 juin 1986, à 14 h
dans un ensemble immobilier sis à
RUEIL-MALMAISON (92)
21-23 *bis*, rue Haute, 22-24, bd Solférino, et 2, rue Maugest
3 BOXES
1er lot : nº 19, au r.-de-ch. semi-enterré ; 2e lot au sous-sol ; 3e lot au r.-de-ch. semi-enterré.
M. à P. : 10 000 F chaque lot
S'adresser pour tous renseignements à Me GUILBERTEAU, avocat, 38, square de la Brèche-aux-Loups, à NANTERRE (92), tél. : 42-60-20-49 ;
Me Cl. LABRELY, syndic, 130, rue du 8-Mai-1945, à NANTERRE ; au greffe des criées du TGI de NANTERRE, où le cahier des charges est déposé.

Ventes aux enchères au tribunal de Nanterre le 26 juin 1986 à 14 heures
DEUX APPARTEMENTS à ASNIÈRES
(communicants) au 4e étage, 148, avenue d'Argenteuil
MISE A PRIX .... 150 000 F
S'ad. Me Wislin, avocat à Neuilly-s/Seine (92200), 7, av. de Madrid.

Vente sur saisie, Palais de justice à NANTERRE (92), jeudi 26 juin, 14 h
TERRAIN à CLAMART (92140) à USAGE INDUSTRIEL - 1 112 m²
avec les constructions y édifiées, 6 *bis*, rue de Versailles
M. à P. : 500 000 F S'adr. Me M. POUCHARD, avocat, 9, rue Robert-Lavergne, à Asnières (92600), tél. : 47-98-94-14 - Me R. BOISSEL, avocat, 14, r. Sainte-Anne, Paris (1er), tél. : 42-61-01-89.

Vente sur saisie au Palais de justice à BOBIGNY, MARDI 1er JUILLET 1986, à 13 h 30
UNE PROPRIÉTÉ à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93)
56, boulevard Théophile-Sueur
comprenant une MAISON D'HABITATION élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée de 3 pièces, cuisine. Sur un TERRAIN de 209 m².
MISE A PRIX : 150 000 F
S'adresser à Me Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, membre de la SCPA ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE, 11, rue du Général-Leclerc, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, tél. : 48-54-90-87.

Vente sur licitation au Palais de justice de PARIS le LUNDI 30 JUIN 1986, à 14 heures
UNE VILLA sur 2 970 m²
avec vue sur mer
composée d'un sous-sol, garage, cave, buanderie, DEUX PETITS LOGEMENTS de chacun cuisine, chambre, salle d'eau, et d'un étage comprenant salle de séjour, six chambres, cuisine avec débarras, une salle de bains, une salle d'eau, un WC avec lavabo
à SAINTE-MAXIME (Var)
propriété dénommée « NIO LARGO », en bordure de la RN 98
MISE A PRIX : 1 600 000 F
S'adresser pour tous renseignements :
SCP DORE - ALEMANT - FENART, avocats
30, avenue Bugeaud, 75116 PARIS - Tél. : 47-04-58-80
Me Michel-Paul ESCANDE, avocat à PARIS (16e)
172, rue de la Pompe - Tél. : 47-27-18-34
et sur les lieux pour visiter, du 9 au 24 juin 1986, de 15 h à 18 h.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de justice, à CRÉTEIL le JEUDI 3 JUILLET 1986, à 9 h 30
UN PAVILLON D'HABIT. à PÉRIGNY-SUR-YERRES
(Val-de-M.), entre la rue de Mandres, à PÉRIGNY, et le CD 53 de Mandres à Combs-la-Ville. Ledit pavillon donnant 97, RUE DE MANDRES, place Rose-Linda, av. jouis. JARDIN privatif.
M. à P. : 200 000 F S'adr. SCP GASTINEAU, MALANGEAU, BOITTELLE-COUSSAU, avocats associés à PARIS (1er), 29, rue des Pyramides, tél. : 42-60-46-79 ; tous avocats près Trib. gde inst. CRÉTEIL ; sur les lieux pour vis., le 1er juillet, de 15 h à 16 h.

Vente sur saisie immobilière au Palais de justice de CRÉTEIL le JEUDI 26 JUIN 1986, à 9 h 30
APPARTEMENT à SAINT-MANDÉ (94)
3, avenue Victor-Hugo, et 4, rue Mongenot
comprenant : 5 pces ppales au 4e étage avec jouissance privative de la terrasse 5e niveau et un parking en sous-sol
MISE A PRIX .... 250 000 F
S'adr. Me VARINOT, avocat à NOGENT-SUR-MARNE, 166 *bis*, *Grande-Rue et la SCP COURTEAULT, LECOCQ, RIBADEAU-DUMAS, avocats à PARIS (16e), 17, avenue de Lamballe, tél. : 45-24-46-40.*

Vente sur saisie au Palais de justice à BOBIGNY, MARDI 1er JUILLET 1986, à 13 h 30
LOGEMENT à ÉPINAY-SUR-SEINE (93)
7, rue de l'Yser, et 14, boulevard Foch
au rez-de-chaussée du bâtiment C, de 4 pièces, cuisine, salle d'eau, WC, dégagement. Jouissance d'un terrain de 66 m². CAVE. MISE A PRIX : 120 000 F.
S'adresser à Me Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, membre de la SCPA ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE, 11, rue du Général-Leclerc, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, tél. : 48-54-90-87.

Vente aux enchères au Tribunal de NANTERRE, le 26 JUIN 1986, à 14 heures
PAVILLON avec JARDIN
51, avenue Edouard-Herriot
LE PLESSIS-ROBINSON (Hauts-de-Seine)
MISE A PRIX .... 100 000 F
S'adr. Me Marcel WISLIN, avocat à NEUILLY-SUR-SEINE, 7, avenue de Madrid.

VENTE SUR LICITATION, au Palais de justice de PARIS le LUNDI 30 JUIN 1986, à 14 heures - EN UN LOT
UN APPARTEMENT à l'entresol, de 3 p. princ., cuis., s. de bs, WC, ent., dégagt, placards. PARKING. Jouissance privative d'un jardin
7-7 *bis*, rue Omer-Talon, PARIS (11e)
M. à P. : 200 000 F S'adr. à Me AGRON, avocat à PARIS (6e), 71, bd Raspail, tél. : 45-49-03-20 ; au greffe dudit Tribunal de grande instance de PARIS, où le cahier des charges est déposé ; sur les lieux pour visiter.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice d'ÉVRY, rue des Mazières, le MARDI 1er JUILLET 1986 à 14 heures
UN IMMEUBLE A GOMETZ-LA-VILLE (91)
48, rue de Montvoisin, lieudit « Le Village »
lot nº 15 du lotissement, cad. secteur D, nº 270, pour une CONTENANCE TOTALE de 729 m².
Rez-de-chaussée : entrée, dégagement, cuisine, salle à manger, séjour coin de feu, une chambre, salle d'eau, w.-c., buanderie, rangement, garage, cellier.
Étage : 4 chambres, dégagement, 2 salles de bains, w.-c., lingerie, rangement, dressing.
Mise à prix : 500 000 F Consign. pour enchérir : 60 000 F. S'adr. pour rens.
Me Yves du CHALARD, avocat au barreau d'ÉVRY, demeurant rue des Mazières, immeuble « Le Mazières » à ÉVRY (91) - Tél. 60-77-15-47.

Vente sur saisie au Palais de justice à BOBIGNY, MARDI 1er JUILLET 1986, à 13 h 30
VILLA type « Fontenay », à STAINS (93)
28, chemin de Saint-Léger
comprenant : rez-de-chaussée, séjour, chambre, cuisine, WC, entrée, cellier, placard. 1er étage, 3 chambres, salle de bains, placard, 2 rangements. Jouissance d'un terrain de 109 m². CAVE. PARKING.
MISE A PRIX : 100 000 F
S'adresser à Me Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, membre de la SCPA ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE, 11, rue du Général-Leclerc, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, tél. : 48-54-90-87.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME, au TRIBUNAL DE GRANDE INST. de PARIS
le JEUDI 26 JUIN 1986, à 14 h - EN 3 LOTS
1er LOT, bât. A
UN LOCAL à us. café av. arr.-salle
APPARTEMENT et une CAVE
2e LOT, bât. B
UN APPART. au 2e étage
de 2 pièces ppales et cave
3e LOT, bât. B
UN LOGEMENT DE 2 PIÈCES
47, rue d'Hautpoul, Paris (19e)
MISES A PRIX : 1er lot, 126 500 F - 2e lot, 66 000 F - 3e lot, 34 100 F
Pour tous renseignements, s'adresser à *Me CAHEN*, avocat, 4, rue Gallieza, PARIS (16e). tél. : 47-20-01-01 - SCP SCHMIDT, DAVID, avocats à PARIS (17e), 76, avenue de Wagram - A tous avocats près Trib. PARIS et s. pl. pr vis.

Vente sur saisie immobilière au palais de justice de Créteil le *Jeudi 26 juin 1986 à 9 h 30* - En un lot
PAVILLON D'HABITATION A VITRY S/SEINE
élevé sur cave d'un rez.-de-jardin et deux étages, jardin le tout sur un terrain d'une superficie de 410 m²
rue des Blancs-Murs, numéro 48
MISE A PRIX : 280 000 F
S'ad. à Me Serge Tacnet, avocat à Champigny-sur-Marne, 20, rue Jean-Jaurès. Me Chantal Herum, avocat, 17, rue Alphonse-de-Neuville, Paris-17e. - Tél. : 42-67-07-21. - Au greffe des Criées du TGI de Créteil, où le cahier des charges est déposé. Sur lieux pour visiter.

Vente après liquidation des biens, Palais de justice de PARIS, jeudi 26 juin 1986, à 14 heures
LOCAL COMMERCIAL à MAISONS-ALFORT
à USAGE DE DÉPOT ET DE GARAGE
rez-de-chaussée du bâtiment A, avenue Général-Leclerc, nº 14
MISE A PRIX .... 1 000 000 de F
S'adr. à Me B. MALINVAUD, avocat, 1 *bis*, place de l'Alma, 75116 PARIS, tél. : 47-23-73-70 ; Me JOSSE, syndic, 4, rue du Marché-Saint-Honoré, PARIS (1er) et tous avocats *près* le Tribunal de PARIS.

Vente sur saisie immobilière au Palais de justice de PARIS, le JEUDI 26 JUIN 1986, à 14 h
APPARTEMENT à PARIS (18e)
ds ens. immob. 6 et 8, rue Boucry, 9 à 21, rue des Fillettes, et 18 à 24, rue Jean-Cottin, comp. 3 pces ppales, au 19e ét., av. une CAVE et un EMPL. PARKING
MISE A PRIX .... 150 000 F
S'adr. SCP COURTEAULT, LECOCQ, RIBADEAU-DUMAS, avocats à PARIS (16e) *17, avenue de Lamballe, tél. : 45-24-46-40.*

VENTE AUX ENCHÈRES AU TRIBUNAL DE NANTERRE, le JEUDI 26 JUIN 1986, à 14 h
UN APPARTEMENT de 4 PIÈCES PRINCIPALES
une cave et un parking sis à
BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine)
142-150, rue de Silly
MISE A PRIX .... 150 000 F
S'adresser à Me WISLIN, 7, avenue de Madrid, NEUILLY-SUR-SEINE

Vente sur surenchère du dixième au palais de justice de Paris le jeudi 26 juin 1986 à 14 heures
UNE PIÈCE à PARIS (4e)
rue Saint-Louis-en-l'Ile, numéro 90
MISE A PRIX : 148 500 F
S'adresser pour tous rens. à Me D. Georis, avt, 17, rue des Perchamps, 75016 Paris, tél. : 45-25-05-30. - Me J. Devos-Campy, avt, 12, sq. Desaix, Paris-15e, tél. : 45-79-29-49 Me Marc HYGONENQ, 14, rue Fontaine, 75009 Paris, tél. : 48-74-72-97. Au greffe des Criées du TGI de Paris où le cahier des charges est déposé.

Vente sur baisse de mise à prix, au Palais de justice de PARIS le JEUDI 26 JUIN 1986, à 14 heures
PROPRIÉTÉ à us. ind. et ccial
3 et 5, avenue de la Liberté, à
VERNOUILLET (Eure-et-Loir)
LIBRE - MISE A PRIX .... 500 000 F
S'adr. Me Yves TOURAILLE, avocat à PARIS (9e), 48, rue de Clichy, tél. : 48-74-45-85 ; Me P. MIZON, syndic à PARIS, 60, bd de Sébastopol. R.-V. avec Mme DROUIN (37-50-09-11) entre 8 h et 8 h 30, 12 h 30 et 13 h 30, 19 h 30 et 20 h 30.

Vente sur saisie au Palais de justice à BOBIGNY, MARDI 1er JUILLET 1986, à 13 h 30
UN PAVILLON à CLICHY-SOUS-BOIS (93)
60, avenue du Coteau
édifié en rez-de-jardin, divisé en séjour avec coin cuis., WC, salle d'eau, chaufferie ; 1er ét. de 2 pièces, garage à l'ext. Sur TERRAIN de 377 m².
MISE A PRIX : 65 000 F
S'adresser à Me Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, membre de la SCPA ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE, 11, rue du Général-Leclerc, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, tél. : 48-54-90-87.

Vente sur publication jud. aux ench. publ. au TGI de VERSAILLES, Palais de justice, 3, pl. André-Mignot, le MERCREDI 25 JUIN 1986, à 9 h 30, en 2 LOTS
1er LOT : BATIMENT à us. ccial av. dép.
327, avenue de l'Hautil, à
CARRIÈRES-SOUS-POISSY (Yvelines)
MISE A PRIX .... 500 000 F
2e LOT : BATIMENT à us. ccial av. dép.
162, rue Paul-Doumer, à
TRIEL-SUR-SEINE (Yvelines)
MISE A PRIX .... 125 000 F
Pr ts rens., s'adr. Me JOHANET, avocats à VERSAILLES - Tél. : 30-21-46-46
Pour les visites, s'adr. Me LAUREAU - Tél. : 39-53-94-89

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE À PARIS, le LUNDI 30 JUIN 1986, à 14 heures
EN DEUX LOTS
à PALAISEAU (Essonne)
13, chemin du Clos-du-Pileu
1er lot **3 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES**
MISE A PRIX .... 200 000 F
2e lot **2 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES**
MISE A PRIX .... 160 000 F
Me Yves TOURAILLE, avocat à PARIS (9e), 48, rue de Clichy (48-74-45-85) - Me Alain PERNOT, syndic à PARIS, 144, rue de Rivoli.

هكذا من الأصل

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

La donation Granville au musée de Dijon

L'histoire d'une passion

La nouvelle donation Granville, la troisième, enrichit le musée des beaux-arts de Dijon de quelque trois cents peintures, dessins, sculptures et objets témoins des goûts et des choix à l'écart des modes d'un amateur curieux et passionné.

Le musée des beaux-arts de Dijon est en expansion continue. A vrai dire, c'est surtout la donation Pierre et Kathleen Granville qui lui infuse sans cesse un sang neuf. Ne vient-elle pas, dix ans après son ouverture au public, en juin 1976, de meubler d'un troisième apport le domaine qui lui est concédé dans l'ancien palais des Etats de Bourgogne ? La voici désormais triplée, cette « collection devenue musée », comme la définit M. Jacques Thuillier. Avec 337 ajouts – 182 œuvres d'art du XVII[e] florentin aux peintres d'aujourd'hui et 155 objets – le millier de numéros est largement dépassé.



Ci-contre à droite : Forme continue d'Alexandre Noll (1950)

Ex-voto « Les Yeux » Sicile, XIX[e] siècle

La donation forme un tout homogène dans sa diversité, malgré les dissonances voulues, parce qu'elle est la réalisation d'un seul dessein, d'un seul amour, où il sera malaisé au visiteur novice de distinguer l'ancien du nouveau. Car Pierre Granville a incorporé la troisième donation aux deux précédentes, s'efforçant dans la mesure du possible de compléter des séries déjà existantes, celle des dessins romantiques par exemple, de parfaire la connaissance d'un artiste avec un maximum d'œuvres représentatives, d'affecter enfin aux récentes acquisitions des relations de bon voisinage et de parfait accord avec leurs devancières.

Ainsi trois Géricault, parmi lesquels une étude d'une importance capitale pour la genèse du *Radeau de la Méduse*, arrivent en renfort d'une douzaine de dessins et de toiles, dont les admirables *Chevaux au pâturage*. On précisera pour mémoire que les dessins et certaines esquisses justement célèbres de Delacroix sont deux fois plus nombreux. Pour rester dans un dix-neuvième siècle de nouveau mis à bonne contribution, voici un Bonington de plus, voici un Gustave Doré, trop souvent desservi par ses « nègres », qui démontre, avec ses hallucinantes *Chouettes*, que lorsqu'il maniait lui-même le crayon et la sanguine, il pouvait prétendre égaler les plus grands. Et voici encore un Odilon Redon, *Vision dans les nuages* d'un ciel surréel.

Si la donation semble avoir fait le plein avec la quarantaine de Nicolas de Staël qui lui ont valu une renommée mondiale, le record absolu détenu par Lapicque, que l'on croyait battu, s'accroît de six numéros supplémentaires. Sont également complétées maintes séries déjà bien pourvues. *Les Trois Poètes* (André Salmon, Guillaume Apollinaire, Max Jacob, 1929) de Marcoussis ont même été jugés dignes de vanter, par l'affiche, les mérites de cette troisième donation qui a encore multiplié les œuvres de Vera Pagava, d'Arpad Szenes, de Vieira da Silva, de Paul Kallos, de Claude Domec (cinq encres de Chine ou peintures à la cire), d'Etienne Hajdu qui, escorté de douze œuvres, dont *Tête rose* en marbre du Portugal et l'extraordinaire *Grande Mademoiselle* à l'encre de Chine, fait une rentrée en force. Et d'Alexandre Noll l'enroulement sans fin de *Forme continue*, de Gilioli *Apparition architecturale*, de Fenosa *Ophélie* flottant sur des flots de bronze, de Batdebat *la Ziggourat* en grès des Vosges... Quant à Jean Bertholle, il était juste qu'il fût l'objet d'un traitement de faveur dans sa ville natale : il l'était déjà, mais seize huiles de plus confèrent à cet ensemble la valeur d'un hommage.

Cette stratégie du tir groupé, dont devaient naguère bénéficier d'autres grands disparus, comme Fautrier et Juan Gris, et dont profitent cette fois encore les sculpteurs Sklavos ou Gargallo – elle n'exclut pas pour autant d'éclatantes exceptions tel ce Wolfgang Paalen, *Ancestors of the Future*, – a, selon toute vraisemblance, été appliquée aux nouveaux arrivants, bien vivants, eux, jeunes ou moins jeunes, connus ou inconnus, à voir le nombre d'œuvres qui, pour chacun, accompagnent leur affiliation à cette troisième donation. Des œuvres en général de qualité, qu'il s'agisse des paysages de Michel Biot, Jean-Paul Jappé, Jan Meijer, des compositions de Robert Helman, des architectures impalpables de Laurent Wolf... voire de la douzaine de toiles plus traditionnelles d'Arnaldo Governatori.

Kathleen Granville est partout présente dans ces salles. Et pas seulement par les deux dessins inattendus qui y sont accrochés : son autoportrait et le portrait de son mari. Qu'on se rappelle l'attention avec laquelle le couple étudiait la moindre œuvre d'art *avec un seul regard* avant de l'adopter ou de la rejeter, le commun accord qui a présidé à la constitution de *sa* collection. Car cette donation n'a pas été réunie de sang froid. Elle résume l'histoire d'une passion – que le visiteur n'est pas tenu de partager globalement avec ses foucades et ses exclusives, mais qu'il est prié de c considérer en fonction de l'enthousiasme dans lequel elle a été conçue. Et des conditions souvent héroïques qui ont accompagné sa naissance.

On a pu s'étonner de voir rassembler, sans argent ou avec très peu d'argent, une telle somme d'œuvres majeures ou de prétendus « petits maîtres » assurés de survivre. Quelques opérations de courtage, quelques travaux d'érudition n'expliquent pas tout, ni même le flair commun aux vrais collectionneurs qui ont su devancer la consécration du marché. Pierre Granville nous a dit lui-même avoir payé cent francs les meilleures toiles de Nicolas de Staël. Ajoutons-y l'acharnement mis à obtenir coûte que coûte les œuvres désirés, la contribution de généreux amis peintres ou sculpteurs, et aussi quelques dons d'amateurs – aucun nom n'est omis dans le catalogue – ravis de participer à une entreprise d'intérêt public. Une entreprise qui, vu son succès, a de quoi satisfaire la pluralité des goûts.

Ci-contre à gauche : Masque d'argent de Pablo Gargallo

Car rien n'a été laissé au hasard pour contribuer au plaisir de l'œil, rien n'est gratuit dans la disposition et la distribution des œuvres et des objets le long du parcours labyrinthique gagnés sur le deuxième étage et sur les combles de l'édifice. Là encore, la distinction du « grand art » et de l'art populaire est aboli. Faïences anciennes et outils de toutes les époques, masques et autres pièces exotiques, mobiliers divers ne font jamais chambre à part. Ainsi ce superbe lustre écossais en corne de cerf a trouvé sa place idéale dans une salle romantique. Une statuette de vache en faïence de Delt, des objets venus des alpages, tabouret à traire, etc. font cortège à la ci-devant « scandaleuse » *Vache-Paysage* de Samuel Buri, que la multicolore et extravagante *Vélote-rie du père Gaston* (il s'agit bien entendu du père Gaston Chaissac) assemblée et peinte par Gérard Pascual n'a pas l'air d'émouvoir. Elle en a vu d'autres. Et elle en verra d'autres, puisque la troisième donation Granville n'est pas la dernière.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Troisième donation Granville. Musée des beaux-arts de Dijon.

CINÉMA

« Voyage au bout de l'enfer »

L'amère victoire de Cimino

Les blessures et les brisures de l'Amérique profonde après la guerre du Vietnam.

En 1968, trois amis, ouvriers sidérurgistes d'une petite ville de Pennsylvanie, vont faire la guerre au Vietnam. Steven (John Savage), qui s'est marié juste avant de partir, y perdra ses jambes, Nick (Christopher Walken), sa raison puis sa vie, et Michael (Robert de Niro), ses illusions sur la nature humaine. Comment faire semblant de vivre après cela ?

Réalisé en 1978, sorti en France au début de l'année suivante, *Voyage au bout de l'enfer* révéla Michael Cimino, juste connu par *le Canardeur*, avec Clint Eastwood, et provoqua un grand enthousiasme, tempéré par quelques restrictions : l'aspect agressif et les atrocités de l'intervention américaine au Vietnam n'y étaient pas dénoncés ; en revanche, les prisonniers d'un camp vietcong étaient soumis à un traitement barbare de la part de leurs geôliers, forcés à jouer leur vie avec un revolver à barillet. C'est vrai. Pourtant, quel choc ! Malgré Rambo, ses victoires « rédemptrices », à coups de mitraillette, sur les communistes vietnamiens et soviétiques, *Voyage au bout de l'enfer* fait aujourd'hui resurgir les blessures, les brisures de l'Amérique profonde.

Trois heures, trois parties de durées sensiblement égales : le mariage et la chasse au cerf, la guerre au Nord-Vietnam et la pourriture de Saigon , le retour et une autre chasse au cerf où Michael, le survivant, en apparence intact, ne peut plus tuer le gibier. Ce qu'a montré Michael Cimino, dans une mise en scène passant de l'étude de mœurs à la folie, à la panique, à l'horreur puis à la tragédie, c'est l'Amérique d'avant et d'après cette guerre suicidaire, la mort de l'innocence, le saccage des existences, la violence morale venant relayer, appuyer, la violence physique.

Le drame national passe par trois destins, par une curieuse ville industrielle, triste, envahie de fumées, peu conforme au « rêve américain » – mais la nature, les montagnes sont à ses portes, – et par des communautés ethniques, la russe particulièrement. Les personnages de *Voyage au bout de l'enfer* pourraient être les descendants de ces immigrants rescapés des ghettos, des pogroms et des famines que Cimino fera revivre dans *la Porte du Paradis*, œuvre d'ailleurs mutilée. Lorsque, après les obsèques de Nick, anéantis de chagrin, ils chantent soudain, tous ensemble, *« God bless America »*, ils célèbrent, malgré tout, leurs ancêtres les bâtisseurs.

C'est admirable, bouleversant. Depuis King Vidor, personne n'a manié avec une telle maîtrise le réalisme presque documentaire, le lyrisme, la métaphore. A voir ou à revoir, d'autant que les interprètes, quelle que soit l'importance de leurs rôles, sont exceptionnels.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les reprises.

Le Musée rural des arts populaires de Laduz

Les fils du passé renoués

Le Musée rural des arts populaires de Laduz (Yonne) est ouvert au public depuis Pâques dernier. Ses dix salles ouvertes et celles qui les suivront bientôt valent le détour.

Laduz, à quelques kilomètres d'Aillant-sur-Tholon, en plein Jovinien, au nord de l'Yonne, n'est pas très facile à trouver. Mais Raymond Humbert, son créateur, vous fait vite oublier vos éventuels égarements : *« Jusqu'à maintenant,* dit-il, *les musées n'étaient qu'en ville, près du palais de justice, reflet d'une culture gréco-latine qui reproduit peu, en fait, les origines essentiellement rurales de notre société. »* Et de souligner fort logiquement que, pendant un millénaire, au moins 80 % pour la population était rurale et qu'il serait peut-être bon de se préoccuper un peu plus de la culture qu'elle vivait : une culture d'*« analphabètes mais pas d'ignorants »*. Des gens qui ne traduisaient ni leur savoir ni leurs sentiments par l'écrit mais pour qui l'objet et la perfection de sa réalisation ou de sa décoration, étaient le meilleur des moyens d'expression. Et des objets, des objets de tous les jours, des objets de travail comme des objets de décoration, ou ludiques, il en a rassemblé, étudié, mis en valeur des milliers. Il en a aussi fait des livres.

Le cadre même du musée, pas tout à fait comme les autres, est une vieille ferme, ou plus exactement la juxtaposition de tout un fouillis de vieux bâtiments que Raymond Humbert rénove avec beaucoup de soin, dans le plus parfait respect de l'architecture d'origine. Le moindre recoin, la moindre soupente et jusqu'aux quelques pièces préservées pour que puissent y vivre le maître des lieux et son épouse, Jacqueline, tout redevient forges, établis, chevalets ou panoplies de métiers pour la plupart disparus. Et le geste, la coutume, l'ambiance de l'époque revivent là, portés par le verbe du maître de céans, martelant inlassablement l'origine de *« ces outils qui ont donné notre civilisation »*.

Le Crédit agricole de l'Yonne a apporté une aide considérable à la réalisation du musée. Il est *« essentiel,* commente M. Bourbier, son directeur général, *de faire émerger la culture rurale »*. Etrange mais sympathique alliance de l'outil paysan d'hier et de l'outil financier, dont la redoutable efficacité a fait que le monde rural, en quelques lustres, a tourné le dos à son passé pour entrer de plain-pied dans le vingt et unième siècle. Les fils se renouent. La continuité du temps se rétablit. Et c'est probablement ce qui justifie le détour par Laduz.

DIDIER CORNAILLE.

A Berlin

Une maison pour le cinéma

Berlin a voulu donner un éclat particulier à la distribution annuelle des prix aux meilleurs films allemands, en annonçant, à grand renfort de trompettes, la création prochaine d'une Maison du cinéma (Filmhaus), qui semble devoir être un peu l'équivalent de notre palais de Tokyo. L'enseignement du cinéma, la cinémathèque allemande, des archives vidéo, y seront rassemblées, plusieurs salles de projection seront construites. Le bâtiment retenu est un ancien hôtel particulier de l'ère wilhelminienne, au début du siècle, l'hôtel Esplanade, en ruines, à l'exception de la partie centrale, la plus belle, autour de laquelle s'édifieront les nouveaux bâtiments. L'argent sera fourni pour une large part par la loterie de Berlin, que gèrent les pouvoirs publics.

Tout Berlin, surtout Berlin-Ouest, est d'abord question de survie. L'an prochain, de part et d'autre du mur, on célébrera le sept cent cinquantième anniversaire de la naissance de la ville, mais chacun de son côté, malgré le désir contraire de l'administration de l'Ouest. Vivre en permanence sur le volcan a son charme et confère aux âmes bien trempées une lucidité et un humour rares. Tout ce qui est fantaisie, innovation, dérange à l'Est. En même temps, on ne peut ignorer le passé, héritage commun des deux Allemagnes. Rien n'est plus brûlant que le cinéma. L'Arsenal, siège des Amis de la cinémathèque (institution distincte de la Cinémathèque proprement dite), hébergeait un colloque sur le bon usage des films de la période 1933-1945, sur l'utilité ou le danger de les diffuser à un large public.

Le grand prix du cinéma allemand, attribué cette année à *Rosa Luxemburg*, beaucoup sur la lancée de Cannes, où Barbara Sukowa obtint un prix d'interprétation féminine, semblait un clin d'œil adressé de l'autre côté du mur, cependant que *Männer (Hommes)*, de Doris Dörrie, cinéaste formée aux Etats-Unis, a déjà été vu par trois millions de spectateurs. Un phénomène, comme chez nous *Trois hommes et un couffin*.

LOUIS MARCORELLES.

A l'usine Menier de Noisiel

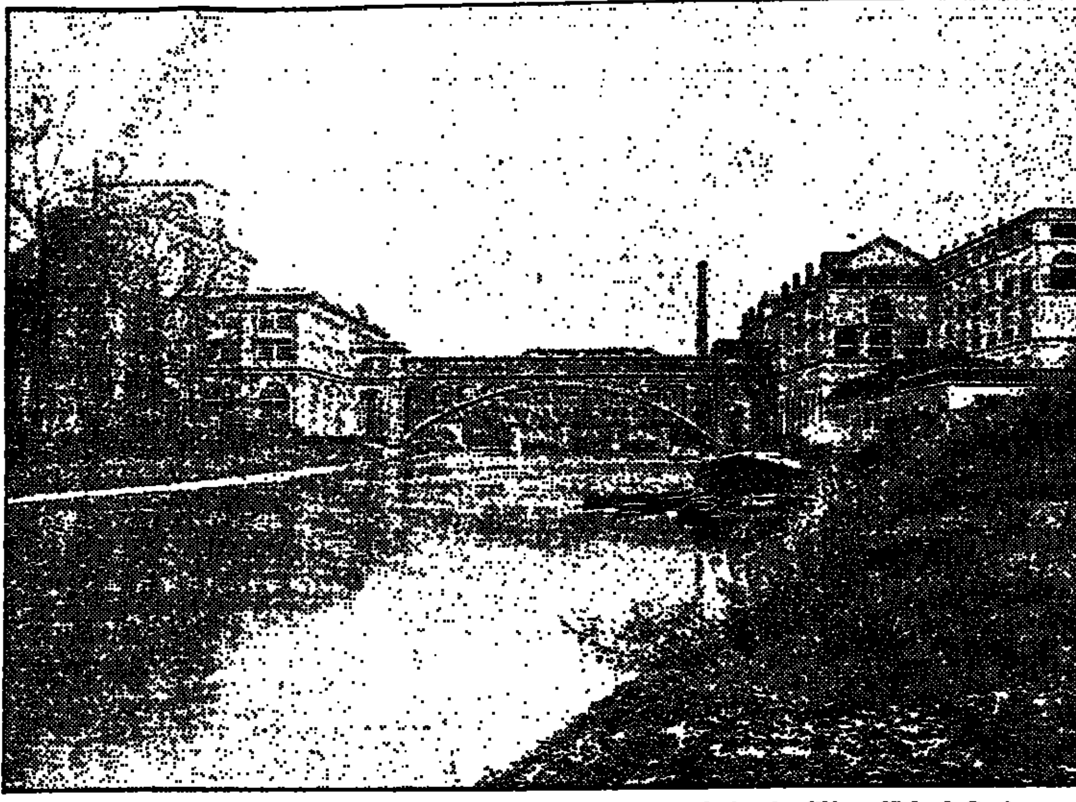
Culture et chocolat

Une usine située sur les bords de la Marne, vestige du puissant empire Menier, est en passe de se transformer en centre d'action culturelle et, peut-être, en musée de l'informatique. Mais la fabrication du chocolat ne doit pas en souffrir.

A Noisiel, sur les bords de la Marne, les vestiges de l'empire Menier vont-ils se transformer en centre culturel ? La société qui régna sans partage sur le monde du cacao pendant un siècle et demi a été dépecée à la fin des années 50. La cité ouvrière fut vendue à ses occupants. Le parc, veuf de son château, détruit pendant la guerre, a été cédé à la municipalité. La ferme modèle à des agriculteurs indépendants. Quant à la pièce de résistance, l'usine, elle est tombée dans l'escarcelle d'une firme anglaise, Rowntree McIntosh, spécialiste des friandises chocolatées qui ne fondent que dans la bouche. Une partie des bâtiments, modernisme oblige, ne sont plus utilisés. Mais comme les nouveaux propriétaires sont des Anglais respectueux du patrimoine industriel, ils ne les ont pas immédiatement livrés aux bulldozers. Ils se sont contentés de les fermer après s'être assurés de leur étanchéité.

Ainsi, sur une île de la Marne, un énorme et magnifique édifice de béton armé surnommé « la cathédrale » – l'un des premiers du genre – dresse sa carcasse inutile. Les broyeuses à chocolat l'ont depuis longtemps déserté. C'est sur lui que l'Association française des informaticiens (l'AFIN) a jeté son dévolu : elle aimerait y installer un musée de l'informatique.

Depuis plusieurs années, M. René Marnata de Lamonta, un ancien d'IBM aujourd'hui président de l'AFIN, recherche un local pour y loger son grand œuvre. Créer un musée pour des machines qui n'ont pas cinquante ans d'existence ne semble pas d'une urgence absolue. Erreur. Les ordinateurs se démodent très vite. Leur vie est aussi courte qu'intense. Dès l'opposition d'un nouveau modèle, ils sont mis à la casse. « *Nous avons déjà beaucoup de mal à retrouver les modèles qui datent de 1975*, soupire M. Marnata, *comme le PDP 9, une machine digitale que nous avons obtenue du Collège de France par l'intermédiaire d'un marchand de timbre.* » Et encore ne parle-t-il pas des engins de la première génération, vastes comme des armoires normandes, au système de refroidissement si compliqué qu'il fallait une véritable centrale frigorifique pour les utiliser. « *Nous recherchons un local suffisamment grand pour pouvoir loger ces différents modèles et les présenter au public en état de marche. Comme au musée de Boston. On nous a proposé des hôtels particuliers dans le Marais ou des anciennes halles plus ou moins déglinguées. Rien ne collait. On a donc décidé d'élargir notre champ d'action. Finalement, on est tombés sur cette occasion, sur la ligne du RER, à deux pas de Marne-la-Vallée.* »



Ci-dessus : l'usine photographiée pour le Temps du 29 juillet 1914. A droite : la célèbre affiche de Bouisset

La société McIntosh est effectivement prête à leur louer pour une somme symbolique cet énorme bâtiment : 4 500 m² répartis sur trois niveaux. A deux conditions : qu'ils financent eux-même les travaux et surtout qu'ils jettent un nouveau pont sur la Marne pour que les futurs visiteurs ne traversent pas l'usine. « *Notre but*, indique M. Le Diraison, l'un des responsables de McIntosh, *est de fabriquer du chocolat, pas de gérer un musée de l'informatique.* » M. René Marnata de Lamonta est optimiste. Il sonne à toutes les portes pour réunir les vieilles machines et les fonds indispensables pour son musée : Bull, IBM, Control Data, la CISI, mais aussi la Communauté européenne. Il estime à 10 millions de francs les travaux nécessaires à l'aménagement de la « cathédrale », et autant pour faire tourner le musée. Et le pont ? « *Le pont ?* s'exclame M. René Marnata. *Mais un pont, ça traîne partout. Chez les militaires, à la SNCF. La Ville de Paris nous a même proposé un ancien tobogan.* »

Mais, si ce détournement d'une partie des usines Menier n'est pas encore programmé, la transformation de la ferme du Buisson en centre d'art et de culture est en bonne voie. Les premiers travaux vont commencer dès le mois de septembre et l'ensemble sera entièrement prêt en 1988.

Construite à la fin du dix-neuvième siècle pour alimenter la cité ouvrière dépendant de l'usine, cette ferme modèle à la structure métallique occupe 2 hectares. Les trois corps de bâtiment totalisent 5 000 mètres carrés. C'était un établissement pilote avec tout-à-l'égout et batteuse montée sur rail. En 1903, l'édifice central pourra accueillir les deux mille cinq cents invités du repas de noces de l'un des héritiers Menier. L'exploitation agricole a fonctionné avec bonheur jusque vers 1970. L'urbanisation croissante a mis fin à ses activités.

L'EPA Marne a racheté l'ensemble sans trop savoir qu'en faire. M. Fabien Jannelle, qui a longtemps travaillé au Théâtre national de Chaillot, y campe depuis 1979. Un montage financier, sous les auspices du conseil général du Val-de-Marne, du ministère de la culture et de l'Etablissement public du Marne, a permis de dégager les 100 millions de francs nécessaires à la remise en état et à la transformation de l'ensemble de la ferme. L'architecte Bernard Huet est chargé du programme, qui est ambitieux : deux salles de cinéma de 250 et 120 places, une grande salle de réunion, un restaurant, un plateau de tournage (la SFP et l'INA ne sont pas loin), un atelier de construction de décors, un théâtre de 800 places, un studio de danse aux normes internationales, une petite salle de répétitions, un volume réservé aux arts plastiques, un espace pour les enfants et une vingtaine de chambres pour les artistes de passage. Vingt-cinq à trente personnes y travailleront à plein temps. Le budget de fonctionnement est estimé à 150 millions de francs.

« *Ce qui m'intéresse, c'est la création, pas l'animation*, affirme M. Fabien Jannelle qui est déjà l'initiateur du Festival de jazz de Marne-la-Vallée. *Cet équipement culturel est le seul de l'Est parisien en dehors de la maison de la culture de Créteil. Or, nous sommes en pleine zone d'urbanisation accélérée. Ce sera l'un des lieux de rencontre et d'expression artistique les plus originaux de l'Ile-de-France. Avec l'Euro-Dysneyland, l'avenir est à Marne-la-Vallée.* » En attendant cet avenir radieux, le centre d'art et de culture recherche des entreprises



qui souhaitent devenir les partenaires ponctuels ou réguliers d'une « aventure artistique ». Pour le moment, avant les premiers travaux, un ultime hommage est rendu à la ferme du Buisson, qui abrite une exposition dont le thème est « La vache, ça crée ».

EMMANUEL DE ROUX.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

CRÉER DANS LE CRÉÉ. Jusqu'au 8 septembre. DÉSIR D'ARCHITECTURE : SCIC 83-85. Jusqu'au 30 juin. CCI.

COMME ARCHÉOLOGIE. Un atelier autour d'une œuvre. Jusqu'au 28 juin. Atelier des enfants.

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (42-89-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F (gratuite le 20 juin). Jusqu'au 28 juillet.

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 30 juin.

FIGURATION CRITIQUE 1986. Jusqu'au 29 juin. SALON COMPARAISONS - SALON DU DESSIN, ET DE LA PEINTURE A L'EAU. Jusqu'au 24 juin. Grand Palais, avenue Winston Churchill. Tlj. de 11 h à 19 h.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août – LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Jusqu'au 1er septembre – LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes. Du 20 juin au 29 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

PHRA NARAI, ROI DE SIAM, ET LOUIS XIV. Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-97-48-16). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 15 F ; dim. : 8 F. Jusqu'au 13 juillet.

GRAVURE BULGARE CONTEMPORAINE. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). Tlj, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 juin.

PAUL COLIN. Bibliothèque nationale, 4, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-13). Sauf dim., de 12 h à 18 h 30. Entrée libre. Jusqu'au 30 juin.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). En permanence.

HANNE DARBOVEN. Histoire de la culture 1880-1983. FELICE VARINI, Réversible. JAN VERCRUYSSE. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 juin.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 octobre.

SEBASTIAO SALGADO. Sahel : l'Homme en détresse. Jusqu'au 30 juin - ANDRÉ FRANÇOIS. Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècles - ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

OUVERTURES SUR L'ART AFRICAIN. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 29 juin.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 26 octobre

JEAN CLAREBOUDT V. Jusqu'au 1er septembre – LES PHOTOGRAPHES DE RODIN. Jusqu'au 7 juillet. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F.

LEONOR FINI. Musée de Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-20-00). Tlj. de 10 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 juillet.

PRIX DE DESSIN PIERRE DAVID-WEILL 1986. Institut de France, salle comtesse de Caen, 27, quai de Conti (43-29-55-10). De 10 h à 19 h. Du 19 au 26 juin.

SAVIGNAC. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'Honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

ALEXANDRE THÉODORE BRONGNIART, 1739-1813. Architecture et décor. Jusqu'au 13 juillet. JUDITH CLANCY. Paris vivant, le point de vue d'une Américaine. Jusqu'au 6 juillet. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

L'ART DE LA PLUME-BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-55-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h (fermé en août). Jusqu'en décembre.

LÉGISLATIVES 1986. Les affiches de la campagne. Hôtel national des Invalides, cour d'honneur (45-55-92-30). Jusqu'au 28 juin.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chamlot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

L'INSTITUT DE FRANCE DANS LE MONDE ACTUEL. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (45-62-39-94). Tlj, de 11 h à 18. Entrée : 12 F. Jusqu'au 20 juillet.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 août.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

Centres culturels

SEOUL-PARIS. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 9 F. Du 20 juin au 4 août.

GEORGES GROSZ. Les années de Berlin. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Du 20 juin au 24 août.

ROMA ANTIQUA. Envois des architectes français, 1788-1924, ENSBA, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

TRES FRANÇAIS, 40 graphistes à l'affiche. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Sauf sam. et dim. de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 juillet.

TRÉSORS D'ART DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. Collection Wittert. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Du 13 juin au 7 septembre.

DOTREMONT ET LA PEINTURE COBRA. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). Tlj, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

LIBERTES DE LA PEINTURE. Union de Banques à Paris, 22, boulevard Malesherbes (42-68-33-33). Jusqu'au 30 août.

JOS DECOCK. Œuvre 1956-1986. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 2 août.

CENT DESSINS DE LE CORBUSIER. Fondation Le Corbusier, 10, square Blanche (42-88-41-53). Sauf dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 juillet.

IMRE VARGA, un sculpteur hongrois. Mairie, 4, place du Louvre. Tlj. de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 17 juillet.

SIRI DERKERT et ses matériaux – KEN LINDFORS. Peintures/dessins. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 13 juillet.

THE BROADWAY POSTER, 1965-1985. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Sauf dim. de 12 h à 19 h ; sam. de 12 h à 17 h. Jusqu'au 5 juillet.

TOLMER. Soixante ans de création graphique dans l'île Saint-Louis. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 5 juillet.

Galeries

ARTISTES EN VOYAGE AU XVIIIe siècle. Galerie Cailleux, 136, faubourg Saint-Honoré (43-59-25-24). Jusqu'au 5 juillet.

ARTS D'ASIE : LES MINGQI. Beurdeley et Cie, 200, boulevard Saint-Germain (45-48-97-86). Jusqu'au début juillet.

ART PORTUGAIS. Galerie du Prévôt, 8, rue du Prévôt (42-77-32-48). Jusqu'au 30 juin.

6 × 6 SUR PAPIER : Bryen, Dmitrienko, Dufrêne, Fautrier, Kochas, Lambiès. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de Seine (43-25-34-70). Jusqu'au 12 juillet.

GÉRARD GAROUSTE – ALAN CHARLTON. Galerie Durant-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 19 juillet.

WOLFGANG NESTLER - SERGE SPITZER. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 9 juillet.

NOUVEAUX REALISTES. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 31 juillet.

GRACIA BARRIOS. Dessins, peintures. Les Arysactiers-du-Roy, 61, rue Saint-Louis-en-l'Ile (43-54-02-70). Jusqu'au 7 juillet.

ALBERTO BALI. Affiches. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Du 20 juin au 31 juillet.

CHARLY BANANA. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 15 juillet.

« Salammbô », de Moussorgski, à l'Opéra

Lambeaux et matériaux

Une « création » de Moussorgski, même dans une réalisation de Yuri Lioubimov, ne justifie pas tout.

Il s'agit de lambeaux d'une *Salammbô* inachevée que le futur auteur de *Boris*, enflammé par la lecture de Flaubert, écrivit à l'âge de vingt-quatre ans : six scènes isolées, dont deux seulement orchestrées (les autres ayant été achevées, fort respectueusement d'ailleurs, par le chef d'orchestre Zoltan Pesko). Le compositeur se rendit vite compte qu'il faisait fausse route : *« La belle Carthage que j'aurais fabriquée là ! Nous en avons assez de l'Orient avec la* Judith *(de Sérov). L'art n'est pas un passe-temps »* ; et l'on connaît son credo : *« C'est le peuple russe que je veux peindre. »*

Ces pages n'en sont pas moins précieuses, car elles nous présentent un Moussorgski à l'état brut, quelquefois proche encore de Glinka, mais souvent faisant déjà parler ses Carthaginois avec l'accent russe (il réutilisera d'ailleurs une grande partie des matériaux de *Salammbô* dans d'autres œuvres). On y découvre même dans la bouche du grand pontife de Moloch l'amorce textuelle d'un air de Boris (au troisième acte), à travers une fresque immense et superbe pour basse et chœurs, d'une portée aussi vertigineuse que le pont de Tancarville... Car d'emblée, malgré les passages plus faibles, Moussorgski est lui-même.

L'audition de l'œuvre en concert se défendrait donc parfaitement (1), mais il n'est guère opportun de mettre en scène ces fragments dépourvus de continuité et d'action dramatique, où l'on passe son temps à contempler des cortèges, danses, marches et contremarches, agrémentés de poses « hiératiques » à la manière des fresques égyptiennes, comme on en a vu jusqu'à la nausée. Les chœurs apparaissent et disparaissent derrière des vantaux mobiles, violemment agités pour simuler le vent, l'orage ou la panique, dans une vaste hypogée carrée, ornée de peintures genre papier peint moderne, sous une armée de projecteurs.

Yuri Lioubimov ne semble avoir su quoi faire de cette pièce sans queue ni tête. Moussorgski, en robe de chambre rouge, joue quelques notes de piano au début et à la fin. Hemingway, en parfait touriste anglo-saxon, prend des photos au flash, tandis que Flaubert lui-même poignarde Mâtho et l'entraîne dans la coulisse.

Excellente interprétation de l'orchestre et surtout des admirables chœurs de l'Opéra sous la direction de Zoltan Pesko, avec des chanteurs aux voix puissantes, Dunja Vejzovic (Salammbô), Erich Knodt, Sergej Koptchak, Alfredo Zanazzo et Philippe Rouillon notamment.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Il en existe un enregistrement dirigé par Zoltan Pesko (deux disques CBS, 79253).

★ Prochaines représentations les 19, 21, 25, 27, 29 juin, 1er, 4, 7 et 9 juillet.

Palmarès du Syndicat de la critique musicale

Grand Prix du théâtre lyrique : non décerné.

Prix du meilleur spectacle lyrique en province : prix Claude-Rostand : *Scylla et Glaucus*, de Jean-Marie Leclair, par l'Opéra de Lyon ; direction : John-Eliot Gardiner ; mise en scène : Philippe Lenaël.

Meilleure création musicale française : *Concerto pour violon* d'Henri Dutilleux.

Le musicien de l'année : Marek Janowski pour son interprétation de la Tétralogie de Wagner et son action à la tête du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France.

La révélation musicale de l'année : Cyril Diederich et l'Orchestre régional de Montpellier-Languedoc-Roussillon.

Meilleur livre sur la musique : *Galina*, de Galina Vichnevskaïa (Editions Fayard).

La réduction du budget du ministère de la culture

L'inquiétude des professionnels

Le collectif budgétaire 1986 ampute le budget de la culture de 432 millions de francs.

M. François Léotard, qui se targuait au moment de sa nomination d'avoir obtenu la quatrième place dans l'ordre protocolaire du premier gouvernement de M. Jacques Chirac, s'est, depuis le 16 mars, bien plus intéressé à la communication qu'à la culture.

Les « sabreurs » du ministère des finances en ont profité pour tailler rudement, lors de la préparation du collectif budgétaire, dans le budget de la rue de Valois. 432 millions de francs auront ainsi été supprimés, 421 en crédits de paiement et 11 en autorisations de programme, décision votée par l'Assemblée nationale.

Détaillons ces suppressions de crédits de paiement : 20 millions seront obtenus au chapitre des économies communes (énergie, fonctionnaires, etc.) ; 200 millions seront grignotés sur les grands chantiers du président de la République (150 millions pour l'Opéra-Bastille et 50 millions pour la cité musicale de La Villette) ; les 200 millions restants seront prélevés sur les subventions allouées par les diverses directions du ministère de la culture.

Les spectacles et l'audiovisuel sont en tête du lot avec une réduction de 78 millions de francs. 21,4 millions viendront de la direction du théâtre, 30 millions de celle de la musique. La victime désignée de ces réductions est la direction du développement culturel. On lui a demandé de réduire son budget de 18,5 %, soit 75 millions de francs. Ce qui a provoqué la démission de son directeur, M. Dominique Wallon le 26 mai dernier. Citons encore le livre et la lecture pour 20 millions, les commandes et les achats d'œuvres d'art pour 15 millions et les arts plastiques pour 12 millions. Au total, ces réductions représenteront de 4 % à 18 % des budgets du théâtre, de la danse, de la musique et de l'action culturelle. Des mesures aussi rudes ne pouvaient que susciter de vives réactions de la part des professionnels intéressés. *« Notre saison 1985-1986 étant achevée,* expliquent le SYNDEAC (146 directeurs de théâtres et de compagnies théâtrales et chorégraphiques), l'UMC (Union des 12 présidents de maisons de la culture) et l'UNCAC (Union des 25 présidents de centres d'action culturelle), *ces réductions budgétaires porteront sur la rentrée prochaine qui sera très lourdement pénalisée. A l'évidence, ce seront des créations en moins, des tournées annulées, un marché déstabilisé, des entreprises en cessation ou suspension d'activités et moins d'emploi pour les artistes et les techniciens. »*

Des économies ayant déjà été obtenues par le précédent ministre sur les frais de fonctionnement et de personnel, ce sont les budgets artistiques qui sont aujourd'hui menacés. Près du tiers des adhérents du SYNDEAC ont déjà adressé au ministère la liste des actions remises en cause dès cette année.

Huit directeurs de maisons de la culture et seize responsables de centres d'action cuturelle viennent d'adresser une lettre ouverte au ministre de la culture pour lui demander si *« la politique culturelle de l'Etat est à ce point tributaire du jeu des décisions financières ? Si la signature d'un ministre est la signature de l'Etat, pourquoi les engagements pris ne sont-ils pas totalement honorés ? Ces décisions vont remettre en cause un réseau qui constitue l'une des spécificités de la vie artistique française au service du public, et on peut craindre que la politique contractuelle entre Etat et collectivités à la base des actions de leurs établissements soit de fait abandonnée. »*

La direction de la musique verra son budget amputé de 30 millions de francs. 28 millions le seront au titre du fonctionnement et 2 millions seront soustraits au budget de l'Opéra de Paris. Les institutions dépendant de cette direction verront donc leur subvention baisser de 6,41 % de manière uniforme. Le dossier d'un bon nombre d'entre elles pour lesquelles ont été signés des contrats de plan entre l'Etat et les régions est entre les mains du premier ministre. Il décidera prochainement si elles sont visées par ces réductions et leur notifiera, si la réponse est positive, les réductions qui les concernent.

Il faudra attendre le conseil d'administration du Centre national des arts plastiques (CNAP), qui sera réuni la semaine prochaine, pour savoir sur quels postes porteront les 10 millions de francs d'économies demandés à cet établissement public. On sait déjà qu'ils devraient être répartis sur l'ensemble des activités à l'exception des enseignements. Deux million d'économies marginales seront réalisées à la délégation des arts plastiques (fonctionnement, transport, etc.)

On ne connaîtra qu'à l'automne les budgets de ces directions pour 1987. Les observateurs s'attendent à de nouvelles diminutions de crédits. Comme celle déjà acquise au titre du développement culturel, qui devrait être quatre fois plus élevée que la ponction opérée à l'occasion du collectif budgétaire.

OLIVIER SCHMITT.

La politique théâtrale de M. François Léotard

M. Léotard a précisé, au cours d'une conférence de presse, les grandes lignes de sa politique théâtrale.

Pour ses deux cents ans – il a été inauguré le 24 mai 1786, – le Conservatoire national d'art dramatique est remis à neuf. Le ministre de la culture et de la communication, M. François Léotard, y a exposé sa politique théâtrale et ses projets, qui tiennent en quatre points :

1) Promouvoir l'enseignement à l'école, en collaboration avec l'éducation nationale, dans les conservatoires qui relèvent des collectivités locales, où *« il importe de privilégier la qualité de la pédagogie »*, au Conservatoire national, qui doit être *la* référence, à l'école du TNF, dans les ateliers attachés aux centres de production théâtrale et dans les cours privés.

2) Réaffirmer le soutien de l'Etat aux institutions de référence : les théâtres nationaux, Comédie-Française en tête, qui, en attendant d'occuper totalement l'Odéon, le partage avec le Théâtre de l'Europe. Les modalités de cette évolution sont examinées avec Georgio Strehler. D'autre part, le ministère des affaires étrangères sera mis à contribution pour que la Comédie-Française *« entreprenne à nouveau d'importantes tournées internationales »*.

3) La décentralisation doit réaffirmer sa vocation. Les maisons de la culture, les centres d'action culturelle, ne seront plus coupés de la création. Le département du développement culturel sera rattaché à la direction du théâtre. *« Ce rapprochement, joint à un meilleur partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales, constituera une transformation en profondeur de notre paysage théâtral en permettant notamment une meilleure circulation des spectacles »*, a déclaré le ministre.

L'Etat a une responsabilité particulière et ne doit pas se borner à un simple ajustement des subventions d'un exercice à l'autre. Il doit retrouver une marge de manœuvre dans la gestion des crédits qui concerne l'aide aux auteurs, aux compagnies, et dans ce domaine il faudra faire des choix, ainsi que l'aide aux projets.

4) Améliorer l'environnement du théâtre, la diffusion. Tournées, aménagement de nouveaux réseaux, soutien aux festivals de création. Mise en place de collaborations efficaces entre les villes, l'État et la profession, sur le modèle de Paris. Collaboration accrue avec l'audiovisuel, qui doit participer à la promotion, la diffusion, voire la production de spectacles.

M. Léotard a rendu hommage aux grands de la mise en scène, dont il avait reçu une délégation le matin même : il a cité Patrice Chéreau, Roger Planchon, Jacques Lassalle, Antoine Vitez, Marcel Maréchal, Gildas Bourdet... Il a également rendu hommage à Robert Abirached, directeur du théâtre au ministère de la culture mis en place par le précédent ministre, M. Jack Lang, dont M. Léotard n'a jamais prononcé le nom mais dont il semble vouloir poursuivre l'action.

Qui s'en plaindrait ? Il a annoncé à Jean-Pierre Miquel, directeur du Conservatoire, le renouvellement de son mandat et précisé que celui de Patrice Chéreau à la direction de Nanterre le serait également. Il a failli passer sous silence le renouvellement de celui d'Antoine Vitez à la direction de Chaillot. Ce n'était qu'un simple oubli, nous a-t-il dit.

Son exposé tendait uniquement à calmer les inquiétudes de la profession, à faire preuve d'ouverture, d'esprit de conciliation. Mais la profession est restée crispée. La raison, c'est évidemment l'argent.

M. Léotard veut se battre pour garder le même budget l'an prochain qu'en 1986. En récupérant sur les grands travaux, en faisant appel au mécénnat, il pense commencer à réaliser ses projets. Combien de temps se donne-t-il pour réussir ?

COLETTE GODARD.

EXPOSITIONS

ANNA-EVA BERGMAN. Galerie Daniel Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). Jusqu'au 28 juin.

BOST. Pastels. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 26 juillet.

DENIS BRIHAT. Photographies. Galerie Suisse, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 26 juillet.

CARGALEIRO. Peintures récentes. Galerie Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Jusqu'au 28 juin.

MICHEL CARLIN. Dix ans de peinture. Galerie Pierre Parat, 76, rue Vieille-du-Temple (42-77-44-24). Jusqu'au 4 juillet.

CHERET. Affiches originales. Galerie Documents, 53, rue de Seine (43-54-50-68). Jusqu'au 28 juin.

LE BESTIAIRE DE COMBAS. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-09-33). Jusqu'à fin juin.

ALFRED COURMES. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 28 juin.

CRUZ-DIEZ. Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 12 juillet.

OLIVIER DEBRÉ. Encres de Chine. Galerie Leif Stahle, Cour Delépine, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 12 juillet.

JIM DINE. Une exposition pour Paris. Galerie Beaudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 2 juillet.

DORNY. Les chemins (gravures et collages). Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 2 juillet.

JEAN EDELMANN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 12 juillet.

FAUCHEUR. Galerie Jean-Marc Patras, 7, rue Montlouis (43-56-23-82). Jusqu'au 13 juillet.

JOEL FISHER. Sculptures. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 12 juillet.

GLORIA FRIEDMANN. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine. (43-54-85-30). Jusqu'au 26 juin.

ALAIN GAUVIN. Peintures récentes. Galerie Grinclefer, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'au 28 juin.

CHARLES GIAI-GISCHIA. Caravane botanique. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 28 juin.

GILIOLI. Portraits. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 28 juin.

FRANÇOISE GILOT. Anamorphoses 1981-1985. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (43-29-50-75). Jusqu'au 31 juillet.

JEAN-PAUL HUFTIER. Tableaux radjpoutes. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 28 juin.

RENÉ JACQUES. Paris 1935. Espace Bulloz, 21, rue Bonaparte (43-26-54-76). Jusqu'au 5 juillet.

KIM HAMISKY. Sculptures récentes. Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (42-78-66-67). Jusqu'au 30 septembre.

KIMURA. Œuvres récentes. Galerie Art Yomiuri, 5, quai de Conti (43-26-15-35). Jusqu'au 28 juin.

CLAUDE LAGOUTTE. Voyage en Inde. Galerie Charles Sablon, 21, avenue du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 5 juillet.

LÉGER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). A partir du 20 juin.

CHRISTIAN LHOPITAL. Galerie Polaris, 25, rue Michel-Le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 29 juin.

FRANCIS LIMERAT. Site-Art présent, 10, rue Coquillière (45-08-58-96). Jusqu'au 5 juillet.

MAUZAN. Affiches originales. Galerie de l'Imagerie, 9, rue Dante (43-25-18-66). Jusqu'au 10 juillet.

LUCIE MEYER. Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (45-08-51-25). Jusqu'au 5 juillet.

CHRISTIAN MILOVANOFF. Le Louvre revisité. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 19 juillet.

DIDIER MORIN. Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 12 juillet.

OLIVIER MOSSET. Gilbert Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 12 juillet.

A.R. PENCK. Peintures des années 80. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 12 juillet.

MARCEL PISTRE. Œuvres 1954-1979. Galerie Protée, 38, rue de Seine (43-25-21-95). Jusqu'au 28 juin.

SERGE POLIAKOFF. Les années 1950-1960. Galerie Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00). Jusqu'au 12 juillet.

REIMPRÉ. Peintures récentes. Galerie Bellint, 28 *bis*, boulevard Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 5 juillet.

REINHOUD. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 27 juin.

RIVABOREN. Pastels. Galerie Albert-Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 5 juillet.

ROHNER. Rohner dans Paris. Galerie Framond, 3, rue des Saint-Pères (42-60-74-77). Jusqu'au 15 juillet.

SANDORFI. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 20 juillet.

SCHNEIDER. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 5 juillet.

CHARLES SEMSER. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 5 juillet.

JEAN-LOUP SIEFF. Borinage 1959. La Chambre claire, 14, rue Saint-Sulpice (46-34-04-31). Jusqu'au 5 juillet.

CHRISTIAN SORG. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 5 juillet.

TAL-COAT. Peintures. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 31 juillet.

BERNAR VENET. Sculptures récentes. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 19 juillet.

NATHALIE VOLPELIERE. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 28 juin.

JEAN ZUBER. Peintures. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 12 juillet.

En région parisienne

BRÉTIGNY - SUR - ORGE. Dedans/Dehors/Proposition V : C. Blanc, G. Chaplain (sculpture). Centre culturel communal, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 27 septembre.

FONTAINEBLEAU. Ouverture du musée Napoléon Ier. Musée national du château (64-22-27-40). Sauf mardi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

MARLY-LE-ROI. Un regard sur l'art d'aujourd'hui. Musée-promenade, parc de Marly à Louveciennes (39-69-06-26). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 juin.

PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre – Louis Marcoussis, 1878-1941 – Halicka, 1895-1975. Jusqu'au 29 juin. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

PROVINS. Esquisse provinoise. Bibliothèque nationale, centre André-François Poncet (64-00-55-55). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 12 juillet.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE. Archéologie des lacs et des rivières. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 septembre.

VERSAILLES. 200 ans d'histoire de France 1715-1919 : nouvelle présentation des collections des XVIIIe ET XIXe siècles. Musée national des châteaux de Versailles et Trianon (39-50-58-32).

En province

AMIENS. Alberto Burri. Maison de la culture, place Léon-Gontier (22-91-83-36). Jusqu'au 13 juillet.

ANTIBES. Trésors de la terre et de la mer : Patrimoine archéologique d'Israël. Musée d'histoire et d'archéologie, Bastion Saint-André (93-34-48-01). Jusqu'au 17 juillet.

ARLES. Erro, peintures 1984-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 29 juin. – Georges Rousse. Œuvres récentes. Eglise Saint-Martin-du-Méjan, passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 15 juillet.

AVIGNON. Peintures murales de Viviers de l'Antiquité à nos jours. Jusqu'au 30 juin – E. et R. Pelaquier : travaux au Petit Palais, 1980-1986. Jusqu'au 28 juillet. Place du Palais-des-Papes (90-86-44-58).

BEAUVAIS. Dix ans d'archéologie dans l'Oise. Musée départemental, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 30 juin.

BOURG-EN-BRESSE. Sculptures de la collection Dallemagne - Sculptures de Michel Gérard. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 3 août.

CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 8 septembre.

CHOLET. François Morellet. Œuvres acquises par la Ville. Musée des arts, 46, avenue Gambetta (41-62-21-46). Jusqu'au 29 juin.

DIJON. Troisième donation Granville. Musée des Beaux-Arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11).

GRAVELINES. 1er Printemps de la gravure : James Ensor, l'œuvre gravé. Arsenal, salle de la Poudrière. Jusqu'au 7 septembre.

EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 15 septembre.

LA ROCHELLE. Chambas. Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (46-41-37-79). Jusqu'au 6 juillet.

LE HAVRE. Farid Belkahia. Maison de la culture. Espace Oscar Niemeyer (35-21-21-10). Jusqu'au 29 juin.

MARCQ-EN-BARŒUL. Art déco, 1920-1930. Fondation septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 juillet.

MARSEILLE. La planète affolée. Surréalisme, dispersion et influences, 1938-1947. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 30 juin.

MENTON. 250 dessins de Federico Fellini. Palais de l'Europe. Jusqu'au 30 juin.

MONTAUBAN. Vedova, Saytour, Garcia-Sevilla. Œuvres du Frac Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 7 septembre.

MORLAIX. Stratégie de l'ombre : Alejandro, Beaiu, Dado, Dosre, etc. Musée des Jacobins, place des Jacobins (98-88-68-88). Jusqu'au 30 juin.

NICE. A.E. Boetti. Rétrospective. M. Schifano. Rétrospective. O. Mosset. Travaux récents. J. Moggara. Travaux récents. Villa Arson, 20, avenue Stéphen-Liegard (93-51-30-00). Jusqu'au 30 juin. – L'espace abstrait : Hartung. Enac, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Denis Laget/Thierry Le Moign. La délicatesse du projet. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 29 juin.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Jasper Jones. Œuvre graphique de 1960 à 1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 30 juin.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Inauguration Fondation Mario Prassinos. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, hôtel de Sade, hôtel Estrine (90-92-05-22). Jusqu'au 15 octobre.

TOURS. Maeght : A proximité des poètes. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Du 20 juin au 28 septembre.

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), jeu. à 20 h ; sam. à 19 h 30 : Salammbô (opéra de Moussorgski ; dir. musicale : Z. Pesko) ; mar. à 19 h 30 : Don Quichotte.

SALLE FAVART (42-96-06-11), jeu ; lun. à 19 h 30 ; dim. à 15 h : la Flûte enchantée ; Concert : mer. à 20 h : concert de musique française par le quatuor Parrenin (Milhaud, Ravel, Franck) ; sam. à 20 h : à l'occasion de la Fête de la musique, concert Saint-Saëns dirigé par E. Rojdestvensky. Entrée libre.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., ven., dim. à 20 h 30 ; sam. à 14 h 30 : *Un chapeau de paille d'Italie* ; mer., dim. à 14 h 30 : jeu., lun. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; sam., mar. à 20 h 30 : le Balcon.

CHAILLOT (47-27-81-15). Clôture annuelle.

ODÉON (43-25-70-32), relâche jusqu'en décembre 1986.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

TEP (43-64-80-80), relâche annuelle.

BEAUBOURG (42-77-12-33), mar. Débats-Rencontres : jeu., à 18 h 30 : Histoire des perceptions de la Révolution française ; sam. : Notes en marge. Programme musical de France-Culture ; à 16 h : Retour aux sources ; à 17 h : La direction en trois mouvements ; lun. à 21 h : Pour Henri Pocillon : Cinéma-vidéo, Vidéo-Information ; tous les jours à 13 h : Carnets du Maroc. Mémoire à rebours, de J. Bensimon ; à 16 h : Un vigneron en hiver, de J. Donjon ; Dans la forêt de Bourgon, le charbon de bois, de G. Silvanie ; V. Pichot ; L'art et la matière, de M. Lacroix ; 19 h : Abel Gance et son Napoléon, de N. Kaplan ; Vidéo-Musique : tous les jours à 13 h : Charles Trenet, de J. Ertaud, P. Bouteiller ; à 16 h : Peter Grimes, de Britten ; à 19 h : Spartacus, de Aram Khachaturian ; Concerts-Spectacles : Danse, mer., ven. à 18 h 30 ; jeu à 20 h 30 : Compagnie Dominique Petit : L'entrevue ; Pierre Robert ; Les yeux clos ; Jade ; Concerts : mer. et jeu. à 18 h 30 : Ateliers avec les compositeurs ; mer. à 20 h 30 : séminaire d'analyse musicale (IRCAM) ; jeu. à 20 h 30 : Musique française du vingtième siècle (Barrière, Cohen, Stroppa).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), jeu. à 18 h 30 : récital Gundula Janowitz (soprano) ; P. Waters (piano) (Schubert, Liszt, Wagner). Relâche annuelle à partir du 20 juin.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : mer., ven., sam. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : Tanztheater de Wuppertal.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : (mar.), mer., sam. à 20 h 30 ; jeu. + ven. à 17 h et 20 h 30 ; dim. à 17 h (dern.) : Boudoirs empoisonnés ; sam. à 20 h : Fête de la musique (entrée libre) ; lun. à 20 h 30 : Porte ouverte sur le mime (entrée libre).

Les autres salles

AMANDIERS (43-46-91-93) - 2e Festival du théâtre Berbère : 20 h 30, le 19 : Tacbalit ; le 20 : Tibelkachoutine ; le 21 : Berbère Story ; le 21, 15 h 30 : Si-Lehlu.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, lun.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily (dern. le 22).

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, lun.) 20 h, dim. 18 h : Trois cases blanches (à partir du 19).

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, lun.) 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14) (L.) 21 h : Britannicus.

BOUCANIER (43-45-60-60) (L., mar., mer.) 21 h : Hérode et Salomé.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.) 20 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.) 22 h : la Nouvelle Cuisine ; (D., V., S.) 22 h, dim. et lun. 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CARTOUCHERIE Atelier du Chaudron (43-28-97-04) *(D., L., S.) 20 h 30* : Angelico in vitro (jusqu'au 20).

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50) (D., L., mar.) 20 h 30 : D'où viennent les catules ? (dern. le 21).

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Cabaret de la dernière chance.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) (D. L.) *20 h 30 : Mort d'Oluwemi d'Ajumako.*

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84) (D., L.) 20 h 30 : Pénélope (dern. le 21).

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) (D., lun., mar.) 20 h 30 : Galerie : Antoine et Cléopâtre (+ le 20 et le 24, 14 h 30) : Resserre (D., L., mar.) 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, lun.) 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de Monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D., lun., mar.) 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, lun.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D., les 18 et 20) 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, lun.) 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37) (D., lun., mar.) 21 h : Du sang sur le cou du chat ; mar. 20 h 45 : Star.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, lun.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (D. soir, L.) 21 h, mat. dim. 17 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 17 h : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.) 21 h, mat. sam. et dim. 17 h : la Nuit du 4 août ; (D., L.) 19 h : Une saison en Enfer.

FONTAINE (48-74-74-40) (D.) 20 h 30, samedi + 18 h : les Mystères du confessionnal. (D.) 22 h, sam. + 15 h 30 : les *Chaussures de Madame Gilles.*

FORAIN-THEATRE (43-29-12-78) (L.) 17 h 30 : Les marrons du feu (dern. le 22).

FORTUNE (43-56-76-34) 21 h, le 21 : La môme Suzy.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, lun.) 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., lun.) 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : la Machine infernale (dern. le 22).

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., lun.) 20 h 30 : Lady Day (à partir du 19).

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., lun.) 21 h : Des oiseaux par *les yeux* ; (D. L.) 19 h 30 : le Dédale du silence.

HOTEL DES MONNAIES (43-29-12-78) (rel. les 19 et 23) 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, lun.) 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.). I. : mar., jeu., sam., 18 h 30 : Pour Thomas ; II. 19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là ; Les lun., mer., ven. à 18 h 30 : Pardon m'sieur Prévert.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., lun.) 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love ; (D., lun.) 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MÉCÈNE (42-77-40-25) (D., lun.) 20 h 30 : Ogino (à partir du 18).

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, lun.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42.85.45.30) (rel. le 23), 21 h : Le Grand Théâtre Kabuki.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Grande salle (D. soir, lun.) 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : le Veilleur de nuit.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14) (D., lun.) 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, lun., mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. (D. soir, lun.) 21 h, dim. 17 h : Et Juliette ; II. (D. soir, lun.) 21 h 30, mat. dim. 17 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h : Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, lun.) 21 h, dim. 16 h 30 : les Trompettes de la mort.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97) (D. soir, L.) 21 h 15, dim. 17 h : la Poule d'en face.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D.) 21 h : Laissez-les vivre.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. du mer. au sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. Du mer. au sam. 20 h 30 : Huis clos. – III. Lun., mar. : 20 h 30 ; Mer., jeu., ven., sam. 22 h 15 : Bail à céder.

THÉATRE D'EDGAR (43-46-91-93) (D. soir L.) 20 h 30, dimanche 17 h : Cé nou ki nous, jusqu'au 20.

THÉATRE DE L'UNION (43-22-11-02) (D.) 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-Cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, lun.) 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93) (D. soir L.) 20 h 30 dimanche 17 h : Cénou ki nou, jusqu'au 20.

THÉATRE DE L'UNION (47-70-90-94), le 20, 20 h 30 : le 22, 16 h 30 : Cet animal étrange. Je veux voir Mioussov.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.) (D. lun., ven.) 18 h 30 : le Voyage immobile ; mer., jeu., sam., 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phèdre.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle (D.) 20 h 30 : les Oiseaux (dern. le 21). II. Petite Salle (D., L.), 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste (dern. le 21) ; 21 h : Home (dern. le 21).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88) mar., jeu., sam. 20 h 30 : Electre ; mer., ven. : Lysistrata ; le 21 à 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.) 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise ; (L.) à 23 h : Banc d'essai des jeunes ; (L.) à 23 h : Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

DOMINO (43-37-43-51) (L.), 21 h 45 : J'en ai pas.

L'ÉCUME (45-42-71-16) (D., L.), 20 h 30 : La vie est un grand toboggan ; lun., 21 h : R. Revraud conte... ; ven., 24 h : Air libre ; lun., 23 h : Et puis après ce jour.

ESCALE (43-54-63-47) (J., V., S.), 20 h 30 : Ainsi naquit l'ornithorynque.

GRENIER (43-80-68-01) (D., L., Mar.), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L., Mar.), 18 h 30 : D. and J. Memories ; (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; mar., mer., sam., 18 h 30 : le Voyage immobile ; sam. 16 h : la Timbale ; 22 h 30 : Phèdre.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Jacques-Prévert (48-68-00-22), les 20, 23, 24 à 14 h 30, les 23, 24 à 9 h 30 : Charlotte la gourmande ; le 18 à 21 h : E. Caumont Quartet et R. Urtreger Trio ; le 19 à 21 h : Lou Donalson Quartet + Chet Baker ; le 21 à 21 h : M. Perez Quartet.

AUVERS-SUR-OISE, Eglise (30-38-41-15), *le 22 à 18 h 30* : le Tombeau de Van Gogh.

BOULOGNE-BILLANCOURT, conservatoire (46-84-77-47), le 21 à 20 h 30 : Chœurs musique de chambre.

BOURG-LA-REINE, Salle F.-Clouet (46-60-05-64), le 24 à 20 h : Georges Dandin.

BUC, Salle du marché (39-56-36-44), le 21 juin, 20 h 30 : Chansons à boire ; le 21 juin, 21 h 30, Les Arcades : Orchestre de chambre de Versailles.

CARRIÈRES-SUR-SEINE, Jardins de Melle de la Vallière (39-14-87-27), le 21 à 20 h 30 : Musique principale des troupes de la marine.

CROISSY-SUR-SEINE (39-76-25-49), le 21 à 11 h : Jazz Band ; Théâtre de Verdure, à 18 h : Chorale du vieux Croissy ; église Saint-Léonard, à 20 h 30 : concert de piano F. Chaslin.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE, TGP, les 23, 24 à 21 h : A nos héros.

CHARENTON, Théâtre (43-68-55-81), le 21 à 20 h 45 : Je veux voir Mioussov.

CHAVILLE, Salle des fêtes (47-50-59-39), le 21 à 21 h : le Domino d'or.

CHEVREUSE, Gymnase (30-52-02-27), 21 à 21 h : De doux dingues ; Château, le 22 à 19 h : Féeries de lumières.

CLICHY, parc R.-Salengro (42-70-96-76), le 21 à 20 h : Flamme fatale.

CERGY-PONTOISE, Cour des Belvédères, le 21 à 16 h : Groupe algérien ; à 18 h 30 : Danses antillaises ; à 20 h 45 : Chorale de Cergy.

CHEVILLY-LA-RUE, Th. A.-Malraux (42-33-92-83), le 19 à 21 h, le 20 à 18 h 30 : le Grand Théâtre du monde.

CHOISY-LE-ROI, Théâtre (48-90-89-79), le 21 à 15 h : Zoe.

ENGHIEN-LES-BAINS (39-64-00-13), le 22 à 15 h : Exentric.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Bateau Gabès (45-54-76-62), le 18 à 21 h : Skroutch, les Landau ; le 19 à 21 h : Oazo ; le 23 à 21 h : Kolonial Mod ; le 24 à 21 h : Equateur.

LIMAY, église Saint-Aubin, le 20 à 20 h 30 : Chorale de Mantes-la-Ville.

MEULAN, Bergerie (34-74-92-64), le 21 à 21 h : Cercle de musique de chambre de Taufkirchen.

MANTES-LA-JOLIE, Collégiale le 24, à 21 h : Chorale de Mantes, Orch. de chambre de France.

LES MUREAUX, COSEC, le 21, à 16 h et 20 h 30 : les Quatre Rêves de Pierrot.

MARCOUSSIS, Château des Célestins (43-22-01-45), du 18 au 20, 22 h : Fenêtres sur.

MASSY, CCP Bailliart (69-20-57-04), le 24, à 20 h : Jeune Koupa, Bonga, Los Jaivas.

MONT-MESLY, place Chabrin (43-77-58-60), le 20, à 20 h : Eclypse, Umojah, Exode, Jand I, Reggae West Indies.

MONTREUIL, salle Berthelot (48-58-65-33), le 21, à 18 h 30, le 22, à 16 h : Soirées bourgeoises ; le 20, à 21 h : l'Enfant mort sur le trottoir ; les *19, 21*, à 21 h : Toujours quelqu'un sous l'arbre.

MONTROUGE, Discothèque : le 19, à 20 h 30 : E. Voillaume.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81) (D. s, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 : Quai Ouest.

NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), le 20, à 14 h : le Médecin malgré lui ; les 23, 24, à 14 h : Les fourberies de Scapin. – Athletic (46-24-03-83) (D. soir, L., M.) 20 h 30, dim. 16 h : Tueurs sans gages.

PALAISEAU, la Mare au Diable (60-14-31-79), les 20, 21, à 20 h 30 ; le 22, à 15 h : l'Orchestre.

PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espace des arts (48-48-10-30), le 24, à 20 h 30 : Gala de danse du Conservatoire.

RUEIL, Th. A.-Malraux (47-49-77-22), le 20, à 20 h 45 : De doux dingues.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, Stade (39-73-92-92), le 20, à 20 h 30 : le Rusé Petit Jean.

ROCQUENCOURT, Centre A.-Malraux, le 22, à 16 h : Concert des élèves du Conservatoire.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, Cour du Donjon (45-85-89-90), le 21, à 21 h : Orch. national de jazz.

SANNOIS, Centre C. de Bergerac (39-81-81-56), le 22, à 14 h 30 : Fantaisie d'Offenbach.

SAVIGNY (60-63-27-27), le 22, à 17 h : G. Montagna.

SEVRAN, salle des fêtes (43-84-93-50), les 20, 21, à 21 h ; le 22, à 15 h : Opéra de Quat'sous.

LE VÉSINET, Parc du centre médical (39-76-32-75), le 21, à 16 h 30 : Orch. national de l'Ile-de-France. CAL (même numéro) le 20, à 21 h : Soirée tango.

VANVES, S. François-Clouet (46-45-46-47), 20 h 30, le 19, 20, 22 : Emilie jolie.

VERSAILLES, Palais du Grand Trianon (39-50-71-18), *21 h, les 18, 24 : Horace* ; le 19 : le Cid ; les 20, 21 : Phèdre.

VILLEJUIF, Th. R.-Rolland (47-26-15-02), le 19, à 20 h 30 : le Pot aux roses ; le 22, à 17 h 30 : Gold.

VILLEPARISIS, M.C. (64-27-94-99), le 20, à 20 h 30 : Voyage.

VINCENNES, Château (43-28-15-48), les 21, 22, à 18 h 30 : Donjon, Mémoire de Pierres ; Théâtre D.-Sorano (43-74-73-74) *(D. soir), à 21 h*, mat. dim. 18 h : Abu Hassan (jusqu'au 21) ; le 19, à 21 h : Y. Nara et S. Sempe (Haendel, Monteverdi).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

DON CAMILO (42-60-20-31), 20 h 30 : Spectacle Don Camilo.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; merc., jeu., ven., sam., 19 h : le Rat dans la contrebasse.

LA DÉFENSE, Place (47-96-25-55), le 20, à 20 h 30 : Grand Orchestre du Splendid.

LA TINA (42-77-21-11), le 19, à 21 h : O. Rodriguez.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), le 21, à 15 h : Adrienne ; à 20 h : C. Vence chante Boris Vian.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (55-44-72-30), 21 h : Chants yiddish et judéo-espagnol.

OLYMPIA (47-42-52-86) (dim., sam.), 20 h 30 ; dim. 17 : Popeck (dern. le 22).

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) (dim., lun.), 22 h : P. Péchin, Rachel.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93), le 22, à 17 h : Mune.

TH. DU JARDIN (47-47-77-86) (sam., dim., lun.), 20 h 30 : J. Douai, W. Fukuda (jusqu'au 20).

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), le 18, à 20 h 30 : M. Nightinghe, Tifoc, M. Maria.

VINGTIÈME ART (43-49-23-16), le 18, à 20 h 30 : C. Astier ; le 19 : B. Sauvane ; le 20 : D. Desmas ; le 22 : A. Aurenche ; le 24 : P. Jo.

ZÉNITH (42-08-60-00), le 24, à 20 h 30 : L. Lach.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET (48-87-97-34) (lun.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (dim., lun.), 20 h 30 : Lady Day.

GRÉVIN (42-46-84-47) (dim., lun.), 21 h : L'Amant statue, Maison à vendre (dern. le 21).

La danse

(voir théâtres subventionnés)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (merc., dim. soir), 20 h 30 : Créations de danse. Théâtre (jusqu'au 21). A partir du 23 : Dissonances ; à 22 h 30 : Cercle vicieux (jusqu'au 21).

AMANDIERS (43-66-42-17), le 18 à 20 h 30 : Eloge des ombres.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), 22 h, dim. à 17 h 30 : Sei (jusqu'au 22) ; à 20 h 30 : Emilie Hasard (jusqu'au 21).

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 18 h 30 : la Boîte à brume (jusqu'au 21) ; à 21 h : Lise blanche. A partir du 24, 18 h 30 : A un fil ; à 21 h : les Vêtements de l'imaginaire.

THÉATRE DU JARDIN (47-47-77-86) (dim., lun., sam.), 14 h 30 : Ballets Ethery Pagava (jusqu'au 20).

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE (42-22-97-60), le 20, à 20 h 30 : Surface corrigée.

LA RESSERRE (45-89-38-69), les 18, 19, à 18 h : Free Dance Song. Le 20, à 20 h 30 : Delia.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 18 JUIN

Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, M. Barrett (dir.). (Hommage à L. Bernstein en sa présence.)
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : A. Kraus, J. Tordesillas (Mozart, Beethoven, Donizetti, Chopin, Puccini).
Sainte-Chapelle, 21 h : Ravi Shankar.
Théâtre du Musée Grévin, 21 h : Maison à vendre. L'amant-statue, opéras de N. Dalayrac.
Espace de Projection IRCAM, 18 h 30 : Atelier sur l'œuvre de M. Stroppa.
Gaveau, 20 h 30 : C. Stigliani (Bach, Beethoven, Ravel).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : Maîtrise de la Sainte-Chapelle, Chorale M. A. Charpentier, Orchestre Pro Arte de Paris (Haendel).
Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Chorales E. Brasseur, R. de Lassus, Orchestre français d'oratorio, J.-P. Loré (dir.) (Verdi).
Nouvel Auditorium des Halles, 20 h 30 : Duo clarinette et bande magnétique (Eötvös, Lustgarten).
Maison des cultures du monde, 20 h 30 : Chant yiddish et judéo-espagnol.
Table Verte, 22 h : C. Von Lunen, R. Shaw (Fauré, Debussy, Ravel, Poulenc).

JEUDI 19 JUIN

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : English Chamber Orchestra, V. Ashkenazy (dir.) (Mozart).
Pleyel, 20 h : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, M. Valdes (dir.) (Cilea).
Maison des cultures du monde, 19 h : Hazzanout, art cantorial des synagogues.
Eglise Saint-Roch, 20 h 45 : P. de Hooghe, J. Barthe (Beethoven, Schubert, Ravel).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 20 h 30 : Chœur des petits chanteurs du Marais, Orchestre H. Berlioz (Fauré, Purcell, Haendel).
Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : Chœur Varenne (Purcell).
Espace P. Cardin, 20 h 30 : R. Dyens (Villa-Lobos).
Théâtre Grévin, 21 h : voir le 18.
Sainte-Chapelle, 21 h : voir le 18.

VENDREDI 20 JUIN

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : F. Brillouin, J. Person (Bach, Buxtehude, Haendel, Mozart, Fauré).
Eglise allemande, 20 h 30 : H. Schuerte, J.-L. Serre (J. Alain).
Théâtre du Musée Grévin, 21 h : voir le 18.
Nouvel Auditorium du Forum des Halles, 20 h 30 : Ensemble Les musiciens du monde (Ravel).

SAMEDI 21 JUIN

Fête de la musique en France

Péniche-Opéra, 17 h et 21 h : Barca di Venetia Per Padova. O comme Eau.
Théâtre Grévin, 21 h : voir le 18.
Eglise réformée du Saint-Esprit, 15 h : F. Brå (Bach, Telemann, Paganini) ; 16 h 30 : P. Atalante, G. Lartigau (Liszt, Verdi, Brückner) ; 18 h : Chancel Choir (Scarlatti, Distler, Duruflé).
Eglise du Marais, 15 h 30 : Ensemble Carmina Alterna (Barber, Telemann, Corelli, Schreker).

DIMANCHE 22 JUIN

Eglise Saint-Merri, 16 h : Ensemble Cantabile (Haydn, Mozart, Beethoven, Devienne).
Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : M. C. Alain (Nivers, Alain, Boellmann).
Nouvel Auditorium des Halles, 16 h : voir le 22.
Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 17 h : voir le 20.
Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : A. Goyen, M. Thiolat.
Eglise américaine, 18 h : Trio International Consort of Viols, H. Miloradovitch (dir.) (Du Caurroy, Tunder, Bach, Telemann).
Maison des cultures du monde, 19 h : voir le 19.
Pleyel, 20 h : voir le 19.
Sainte-Chapelle, 19 h 30 : Orchestre national populaire, Ensemble vocal féminin de Paris (Mozart, Wagenseil, Brahms).

LUNDI 23 JUIN

Académie des Beaux-Arts, 18 h 30 : Quatuor Via Nova (Sauguet, Gallois-Montbrun, Lazar).
Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (chanson poétique française du XIIe au XIVe siècle).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : N. Magaloff (Chopin).
Maison des cultures du monde, 19 h : voir le 22.

MARDI 24 JUIN

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : Don Giovanni, opéra de Mozart, J.-P. Ponnelle (mise en scène).
Eglise Saint-Séverin, 21 h : Orchestre P. Kuentz (Mozart).
Cité International des Arts, 21 h : J.-M. Bourlet (Chopin, Ravel, Mozart).
Eglise de la Madeleine, 18 h 30 : Chœurs et Ensemble Instrumental de la Madeleine (Liszt, Haendel, Glück, Rameau).
Maison des cultures du monde, 21 h : Musiques, chants et danses des juifs d'Ethiopie, Kurdes, Boukhariens et d'Europe centrale.
Théâtre Grévin, 21 h : voir le 18.
Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : Orchestre J.-L. Petit (Bach, Vivaldi).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 20 h 30 : Chœur d'Hommes Françoise Legrand, Orchestre symphonique Paris-Sorbonne (Bruckner).
Zénith, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Lille, J.-C. Casadesus (dir.), L. Llach.
Musée des Arts Décoratifs, 21 h : Ensemble 2E 2M, Ensemble Sotto Voce (Stravinsky : les Noces, le Sacre du printemps) (concert mis en scène).
Sainte-Chapelle, 20 h 30 : Chœur et Orchestre Poulenc (Fauré, Franck, Poulenc).
Galerie Peinture fraîche, 20 h 30 : P. Lerebours, S.Réty (Vivaldi, Schubert, Schumann).

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER (43-35-21-50), le 22 à 16 h 30 : Melody Four.
BAINS (48-87-01-80), le 23 à 22 h : Susha.
BAISER SALÉ (42-33-37-71), du 19 au 21 à 20 h 30 : Suspenders. Du 18 au 22 à 23 h : Jazz brésilien ; à partir du 20 : Chik Chek ; le 24 : Shakin Blues.
LE BERRY, le 24 à 19 h 30 : les Cafards, les Doe Dee's.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), le 19 à 21 h : Macounbary ; à 22 h 30 : G. G. Umbelina ; le 20 à 21 h : M. Matifoufi, à 22 h 30 : M. Matheus.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), du 18 au 24, à 21 h 30 : F. Gwin Swing Quartet + le 19 : les Four Bones.
CERISE A LA BOUCHE le 20 à 21 h : P. Vestris.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), du 19 au 21, à 22 h 30 : Kaba Mane ; le 23 : Viva Maria ; le 25 : Bollo Billiez Band.
DUNOIS (45-84-72-00), du 20 au 22 à 20 h 30 : J. M. Padovani, C. Barthelemy.
F.I.A.P. (45-89-89-15), le 20 à 20 h 30 : J. Gardner.
GIBUS (47-00-78-88), les 18, 19 à 23 h : Cover Boys ; les 20, 21 : Suspenders ; le 24 : No Names.
KISS (48-87-89-64), les 18, 19, 20, 22 à 21 h : Emessa ; le 18 à 23 h 30 : D. Hardes ; du 19 au 22 : J. Ratikan.
MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : Eddie Cleanhead Vinsow.
MONTANA (45-48-93-08) (D.), à 20 h 30 : Trio R. Urtreger (jusqu'au 21). A partir du 23 : Quartet Hal Singer Trio.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), à 22 h : S. Guerault (dern. le 21) ; à partir du 22 : R. Franc.
NEW MORNING (45-23-51-41), le 20 à 20 h 30 : J. Barrense Dias ; les 23, 24 : Toots Thielemans.
PETIT JOURNAL (43-26-28-59), à 21 h 30, mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : M. Saury ; ven. : C. Jazz Band ; sam. : J.C. J.B. Old Finest Stompers ; lun. : Kangourou Swing Orchestra ; mar. : C. Bolling Trio.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), à 21 h 30, mer., jeu. : Golden Gate Quartet ; ven. : Bib Boss Band ; sam. ; D. Huck Quartet ; lun. : Big Band C. Bolling ; mar. : S. Grapelli et M. Fosset.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), du 18 au 24, à 23 h : C. Loos, J. Ruocco, S. Lazarevitch, Ph. Aets, E. Ineke.
PHIL'ONE (47-76-44-26), les 19, 22 à 21 h 30 : Soirée Fresh de Dan ; le 21 : Grand Master Dan Show.
LA PINTE (43-26-26-15), les 18, 19 : New Jazz Off ; les 20, 21 : Quartet J.-P. Bordier ; les 23, 24 : Trio T. Lecadieu.
REX CLUB (47-93-59-34), le 23 à 20 h : Dream Syndicate.
SUNSET (42-61-46-60), du 18 au 24, à 23 h : Cesarius Alvin Conexion Featuring.
SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), jusqu'au 21 à 21 h 30 : J.-P. Sasson Quintet ; à partir du 24 : S. Guerault et B. Vasseur Quintet.
ZENITH (42-45-44-44), le 20 à 20 h 30 : Talk Talk/Inxs.

FESTIVALS

Festival de l'Ile-de-France

(47-23-40-84)

Charenton, le 20, à 19 h 30 : Batterie et Fanfare de la police nationale.
Val-Saint-Germain, château, le 21, à 15 h 30 : Ens. instrumental Carmina Alterna.
Le Kremlin-Bicêtre, Hôpital et Hôtel de Ville, le 21, à 18 h : Antiqua Musica.
Saint-Denis, Musée et éducation de la Légion d'honneur, le 22, à 15 h : Ensemble vocal M. Piquemal.
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile (Paris), le 23, à 21 h : Ens. de cordes de l'Orchestre philharmonique de Berlin.
Mantes, musée Duhamel, le 24, à 18 h 30, *et* collégiale, 21 h : Orchestre de chambre de France.
Vincennes, musée de l'Insigne, le 24, à 19 h 30 : Ens. instrumental A. Stajic.

Festival de Saint-Denis

(48-09-26-40)

Basilique, le 18, à 20 h 30 : Orch. national de l'Ile-de-France (Mahler) ; le 22 : *Cf. Festival de l'Ile-de-France.*
Basilique, le 23, à 20 h 30 : J.-C. Casadesus (Beethoven).

Festival de Ville-d'Avray

(47-50-44-28)

Château, le 19, à 21 h : Soirée chorales.
Gymnase, le 20, à 21 h : Musique des gardiens de la paix de Paris (Durey, Schmitt).
Château, le 21, à 21 h : Atelier musique de Ville-d'Avray (Durey) ; 17 h : Atelier musique de Ville-d'Avray (Schmitt).
Château, le 22, à 15 h : Ens. Erwartung (Durey, Schmitt) ; 17 h 30 : E. Valenzuela, Trio Ginasta (Schmitt) ; Quatuor Razumowski (Durey).
Gymnase, le 22, à 21 h : Orch. à cordes de la garde républicaine (Schmitt, Durey).
Château, le 23 à 21 h : Quintette à vent de Paris et J. Castagner (Schmitt, Durey).
Château, le 24, à 21 h : I. Lochen-Villisech, M. Cardo (Durey, Schmitt).

Printemps du théâtre

(48-87-83-68)

Bouffes du Nord, 20 h : l'Homme aux farfadets (dern. le 21).
Th. de la Bastille, 20 h : la Terrasse des désespoirs (dern. le 21).
Th. du Rond-Point, 21 h : Home (dern. le 21).

XXIIIe Festival du Marais

(48-87-74-31)

Théâtre, centre culturel Wallonie-Bruxelles (D), 20 h 30 ; les Exaltés (à partir du 23).
Musique, hôtel d'Aumont, le 20, 21 h 15 : P. Badura-Skoda (Brahms, Schmidt, Berg, Brahms) : le 21, 21 h 30 : Orchestre de la garde républicaine, R. Boutry (dir.) (Schubert, Berg, Mozart, Strauss).
Jeune Public, hôtel de Marle, du 18 au 21, à 14 h 30, et les 19, 20, à 10 h du matin : la Marelle ; à partir du 23, à 14 h 30 : le Petit Samouraï.

IXe Festival de la Foire Saint-Germain

(43-29-12-78)

Théâtre, cour de l'hôtel des Monnaies (rel., 23), 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Salle du Monnayage, le 20, à 19 h 45 ; les 21, 23, à 22 h ; le 22, à 15 h : A quoi rêvent les jeunes filles ?
Musique, salle des fêtes, mairie Ve, 18 h 30, le 18 : Y. Henry (Liszt), le 19 : E. Merlin, I. Lasage, A. Balmayer (Beethoven, Schubert, Chopin), le 20 : C. Eda-Pierre.
Eglise Saint-Sulpice, le 24, à 20 h 45 : D. Roth (dupré).

Festival de la Goutte-d'Or

(42-23-42-28)

Sous chapiteau, le 24 à 20 h 30 : Klaxoned, les Piétons, G. Parking, Ici Paris.

Jazz dans la ville

(42-77-19-90)

Vedettes du Pont-Neuf, le 20 à 20 h 30 et 21 h 45 : E. Le Lann Trio.
Palais des Glaces, le 23 à 20 h 30 : M. Portal Unit.
Café de la Gare, le 24 à 19 h 30 : A. H. Big Band et B. Moses Quintet.



CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 18 JUIN

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : L'homme qui voulut être roi, de J. Huston (v.f.) ; L'INA, tour et détour ; 19 h, les Lieux de Marguerite Duras, de M. Porte ; Savannah Bay, c'est toi, de M. Porte ; 21 h 15, En rachachant, de J.-M. Straub et D. Huillet ; le Temps détruit, de P. Beuchot.

JEUDI 19 JUIN

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Monsieur Klein, de J. Losey ; L'INA, tour et détour ; 19 h, Daguerréotypes, de A. Varda ; Un café, un, de M. Rosier ; 21 h 30, A toute allure, de R. Kramer ; les Ombres, de J. C. Brisseau.

VENDREDI 20 JUIN

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Fedora, de B. Wilder (Vostf) ; l'INA, tour et détour ; 19 h, les Lieux d'une fugue, de G. Perec ; Trompe-l'œil, de C. Binet ; Récits d'Ellis Island ; Traces, de G. Perec et R. Bober ; 21 h 15, Derrière les portes, de M. Dridi ; Liberté la nuit, de Ph. Garrel.

SAMEDI 21 JUIN

L'INA, tour et détour : 15 h, le Retour de l'enfant prodigue, de M. Theulade ; Hogarth, de P. Collin ; le Jardin des délices, de J. Eustache ; Faucon, de J.-C. Larrieu ; 17 h, Chili impressions ; les Pompiers de Santiago, de J.-M. Berzosa ; De la sainteté, de J.-M. Berzosa ; 19 h 15, Voyage d'une main ; Querelle de jardin ; l'Hypothèse du tableau volé, de R. Ruiz ; 21 h, la Cinémathèque de la danse présente une « Nuit indienne ».

DIMANCHE 22 JUIN

15 h, cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Champi-Tortu, de J. de Baroncelli ; 17 h, le Café du cadran, de J. Gehret ; L'INA, tour et détour : Un jour Pina a demandé, de C. Akerman ; l'Homme à la valise, de C. Akerman ; 21 h 15, Ma première brasse, de L. Moullet ; Tam-Tam, de J. Deschamps et G. Girard.

LUNDI 23 JUIN

Relâche.

MARDI 24 JUIN

L'INA, tour et détour : 16 h, Juste une image, de Ph. Grandrieux ; le Monde d'une voix, de J.-F. Jung ; 19 h, la Leçon de cinéma de F. Truffaut, de J.-M. Berzosa ; Federico Fellini, de J.-C. Rose ; 21 h 15, France, tour, détour, deux enfants, de J.-L. Godard et A.M. Mieville.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 18 JUIN

15 h, l'Arsenal, d'A. Dovjenko ; 17 h, la Fête à Gion ou les Musiciens de Gion, de K. Mizoguchi (Vostf) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : le Chef, de F. Ayala (Vostf).

JEUDI 19 JUIN

15 h, Enthousiasme ou la Symphonie de Donbass, de C. Vertov (v.o.) ; 17 h, Mon père cet étranger, de J. Frankenheimer (Vostf) ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma argentin : Alias Gardelito, de L. Murua (Vostf).

VENDREDI 20 JUIN

15 h, la Ligne générale, de S.M. Eisenstein ; 17 h, Spartacus, de R. Freda (v.f.) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Tres veces Ana, de D. J. Kohon (Vostf Ang.).

SAMEDI 21 JUIN

15 h, Amour du village natal, de Hu Binglin et Wang Jia (Vostf) ; 17 h, les Lycéens, de Zhao Yuan (Vostf) ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h, Los inundados, de F. Birri (Vost ang.) ; 21 h, El Hombre de la esquinada rosada, de R. Mugica (Vostf).

DIMANCHE 22 JUIN

15 h + 17 h, Rétrospective du 8e Festival national et des 2es Journées internationales du court métrage de Clermont-Ferrand ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h, Los venerables todos, de M. Antin (Vostf) ; 21 h, Pajarito Gomez, Una vida feliz, de R. Kuhn (Vostf).

LUNDI 23 JUIN

15 h, la Mère, de V. Poudovkine (v.o.) ; 17 h, Twentieth Century, de H. Hawks (v.o.) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Cronica de un nino solo, de L. Favio (Vostf).

MARDI 24 JUIN

Relâche.

SALLE GARANCE

Tlj à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

LES FILMS NOUVEAUX

LE DIABLE AU CORPS (*), film italien de Marco Bellocchio (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

LES FANTASMES DE MISS JONES, (**) film français de Gérard Loubeau : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE COUTEAU SOUS LA GORGE, film français de Claude Mulot : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; La Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

FILM EN AVANT-PREMIÈRE

LE DEBUTANT, film français de Daniel Janneau : Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05) ; sam., 20 h et 22 h.



CINEMA

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BERLIN AFFAIR (*) (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

FINAL EXECUTOR (It., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95). – V.f. : Le Club, 9e (47-70-81-47).

I LOVE YOU (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MACARONI (It. v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOMADS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-25-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08).

ROSE BONBON (A.), Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A., v.o.) : Studio de La Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

SOUVENIRS SECRETS (Ang., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUBIB ACADEMY I (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Z O O (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

ANGEL (A., v.o.) : Action-Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LES BRANCHES DU BAHUT (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

CONAN LE BARBARE (A. v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 2e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

GILDA (A. v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GLORIA (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LOLA MONTES (Fr.-all.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LOULOU (Pabst, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Epée de Bois (Hsp), 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

RETOUR VERS LE FUTUR (A. v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) ** : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOP SECRET (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TOOTSIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-36).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74), Quintette, 5e (46-33-79-38), Marignan, 8e (43-59-92-82), Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

Les festivals

C. SAURA (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33) ; sam. 17 h 50 : Maman a cent ans ; ven. 22 h : Vivre vite ; jeu. 14 h, sam. 19 h 40, dim. 15 h 30 : Noces de sang ; lun. 14 h : Cria Cuervos.

CLASSIQUES ET FILMS RARES (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41) : mer., 16 h et 20 h : Charlot mademoiselle (v.f.) ; Différent des autres (muet) ; 18 h et 22 h : Weisse Reise (v.o.) : jeu., 16 h et 20 h : Chaînes (muet) ; 18 h et 22 h : Desperate Living (v.o.) ; ven., 16 h et 20 h : Michaël ; 18 h et 22 h : Mi Querida Senorita (v.o.) ; sam., 16 h et 20 h : le Député (v.o.) ; 14 h, 18 h et 22 h : Reflets dans un œil d'or (v.o.) ; dim., 14 h, 18 h et 22 h : Soudain l'été dernier (v.f.)) ; 16 h et 20 h : Colegas ; lun., 16 h et 20 h : Victor Victoria ; 18 h et 22 h : Jeunes Filles en uniforme (v.f.) ; mar., 16 h et 20 h : Mikael (muet) ; 18 h et 22 h : le Trou aux folles (v.f.).

C. EASTWOOD Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) ; mer. : Magnum force ; jeu. : L'épreuve de force ; ven. : Bronco Billy ; sam. : Pale Rider ; dim. : José Wales hors-la-loi ; lun. : Firefox, l'arme absolue ; mar. : l'Inspecteur ne renonce jamais.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE ! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : The Servant ; 16 h : l'Homme aux bras d'or ; 18 h 05 : Ligabue ; 20 h 45 : En marge de l'enquête ; 22 h 20 : les Tueurs.

ÉCRANS GAI 86 (v.o.), Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41) ; mer. 16 h et 20 h : Un homme appelé fleur d'automne, 18 h et 22 h : République des assassins (v.o.) ; jeu. 16 h et 20 h : l'Epoque d'Harvey *Milk* (v.o.), *18 h et 22 h* : Er Morretto (v. it.) (s.-t. all.) ; ven. 16 h et 20 h : Que puis-je faire d'un homme nu ? (v.o.), 18 h et 22 h : A un Dieu inconnu (v.o.) ; sam. 14 h et 22 h : Anguelos (v.o.), 16 h et 20 h : Alger la Blanche et Tino, 18 h : Jean-Gina B. ; dim. 14 h et 22 h : Il était une fois dans l'Est (v.f.), 16 h et 20 h : Pas de morale pour un virus (v.o.) (s.-t. angl.), 18 h : Jean-Gina B. (v.f.) ; lun. 16 h et 20 h : Un endroit sans limites (v.o.), 18 h et 22 h : Un homme comme Eva (v.o.) (s.-t. angl.) ; mar. 16 h et 20 h : Rhains Diaba (v.o.) (s.-t. angl.), 18 h et 22 h : Ocana, portrait intermittent (v.o.).

F. LANG, (v.o.), Reflet-La-Fayette, 9e (48-74-97-27) ; mer. : les Contrebandiers de Moonfleet ; jeu. : le Démon s'éveille la nuit ; ven. : You and me ; sam. : l'Ange des maudits ; dim. : le Ministère de la peur ; *lun. : la 5e Victime ; mar. :* Furie.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 20 h 10 : Je vous salue Marie ; jeu. 17 h 20 : Détective ; dim. 12 h 20 : Sauve qui peut la vie ; ven. 15 h 10 : le Mépris + Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; lun. 20 h : Sauve qui peut la vie ; dim. 22 h : le Mépris.

HOMMAGE AUX TROIS CINÉASTES RUSSES DE CANNES 1986 : Bondartchouk, Kontchalovski, Tarkovski : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; mer. : le Miroir ; jeu. : Oncle Vania ; ven. : le Destin d'un homme ; sam. : Andreï Roublev ; dim. : le Premier Maître ; lun. : Stalker ; mar. : la Steppe.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) ; jeu., sam., dim., lun., mar. : To be or not to be ; mer., ven., sam., lun. : la Folle Ingénue ; mer., ven., dim., mar. : Le *ciel peut attendre.*

PROMOTION DU CINEMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; mer. : la Fièvre au corps ; jeu. : Chorus Line ; ven. : Fool for love ; sam. : Runaway Train ; dim., mar. : Tenue de soirée (*).

RENOIR, Latina, 4e (42-78-47-86), mer., ven. : le Testament du docteur Cordelier ; jeu., dim. : les Bas-fonds ; sam., lun. : le Déjeuner sur l'herbe ; mar. : la Grande Illusion.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 16 h : la Marquise d'O ; lun. 18 h : les Nuits de la pleine lune ; sam. 14 h : Perceval le Gallois ; dim. 12 h 20 : Pauline à la plage ; mar. 16 h 20 : le Beau Mariage.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., lun., 21 h 40 : Nostalghia ; mer., sam., 21 h : Andreï Roublev ; mer. 18 h, dim. 17 h : Stalker ; jeu. 20 h, dim. 14 h : l'Enfance d'Ivan ; mer. 17 h : le Rouleau compresseur et le Violon + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; mer., 19 h 40, dim., 19 h : Nostalghia ; jeu. 18 h 30, dim. 21 h 20 : Solaris ; jeu., lun. 21 h : Stalker ; ven. 21 h, dim. 16 h : Andreï Roublev ; sam. 18 h 30, lun. 19 h 30 : l'Enfance d'Ivan ; sam. 17 h 30, lun. 18 h 30 : le Rouleau compresseur et le Violon.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., sam. 15 h 40 : l'Argent de poche ; mar. 16 h : la Peau douce ; sam., 22 h 10, mar., 20 h : Jules et Jim ; lun., 14 h : les Deux Anglaises et le Continent ; mer. 18 h : Tirez sur le pianiste ; ven. 19 h, mar. 22 h : l'Homme qui aimait les femmes ; mer., sam., dim. 14 h, mar., 18 h : les 400 Coups.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), mer., jeu., ven. : le Visage ; sam., dim. : le Silence ; lun., mar. : Toutes ces femmes.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., ven., sam. 19 h, jeu., dim., lun. 14 h, mar. 21 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 20 h.

LES AVENTURES FANTASTIQUES (Tché., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), dim. 10 h 40 du mat.

BIANCA (It., v.o.) : 3-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), jeu., ven., lun., mar. 13 h 45.

FRANCES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), lun. 22 h 45.

GREYSTOKE (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), dim., lun., mar. 17 h 45.

IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 13 h 45.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15 ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

LILI MARLEEN (All, v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h.

MANHATTAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., jeu., dim. 18 h 15, ven., sam., lun., mar. 20 h 15.

LE MANUSCRIT TROUVÉ A SARAGOSSE (Pol., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LA MARIÉE ÉTAIT EN NOIR (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 20 h.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

LA POURSUITE IMPITOYABLE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 17 h 45.

TELEVISION

UNE ÉTUDE SUR LE « ZAPPING »

Les Français ne fuient pas les écrans publicitaires

Les Français n'ont pas encore trouvé de traduction au mot américain *zapping*, qui décrit l'acte du téléspectateur visant à changer de chaîne pour échapper aux spots de publicité diffusés sur l'antenne. Ce comportement, devenu la hantise des publicitaires et des annonceurs est déjà largement répandu aux Etats-Unis, en Italie et depuis peu en Australie. En France, comme le démontre une étude réalisée par l'Association des agences-conseils en publicité (AACP), le phénomène est encore quasi inexistant. Mais pour combien de temps ?

Non, la publicité télévisée ne fait pas fuir les Français. Et loin s'en faut puisque les écrans publicitaires sont vus quasiment en entier. 75 % des foyers ayant regardé un écran publicitaire ont vu au moins 85 % ou plus de cet écran ; 50 % ont vu au moins 90 % de l'écran ; 25 % au moins 95 %. Peu de déperdition donc au cours des écrans, donc efficacité maximale, la fuite de certains téléspectateurs s'expliquant moins par un rejet de la publicité que par la rigidité des grilles françaises de programmes, qui transforment les séquences publicitaires en carrefours, véritables stations d'aiguillage entre les chaînes. L'étude de l'AACP prouve également que l'audience d'un écran est faite principalement de celle des programmes qui précèdent ou suivent cet écran. Ainsi, l'écran de 19 h 55 sur Antenne 2 sert-il de carrefour pour rassembler les téléspectateurs du journal de 20 heures, plus nombreux que les fidèles du magazine de Bouvard.

Seule la cinquième chaîne aurait pu faire les frais des coupures répétées de ses programmes par la publicité : l'étude indique pourtant une très faible perte d'audience entre deux tranches du même programme séparées par un écran de pub : 6 % à 8 % au maximum.

Conclusion, selon l'AACP : « *Le* zapping *n'est pas encore un phénomène français, même si quelques symptômes indiquent qu'il commence à faire son entrée.* » Difficile en effet d'imaginer que le *zapping* développé dans la plupart des pays qui connaissent pléthore de chaînes ne gagne un jour la France. La multiplication des postes à télécommande (60 % des foyers testés) y incite diablement (les taux de changement de chaîne au cours des écrans sont quasiment doublés) ; la possession d'un magnétoscope également puisqu'elle permet d'éliminer la publicité au moment de l'enregistrement ou de la faire défiler en accéléré au moment de la diffusion à l'écran.

La multiplication des chaînes transformera peu à peu le comportement des téléspectateurs, moins conduits à sélectionner par avance leurs programmes, donc plus tentés de picorer de chaîne en chaîne.

Enfin, s'ils sont demandeurs de coupures publicitaires à l'intérieur des programmes, les annonceurs sont aussi conscients du danger de rejet, le *zapping* étant une sorte de protection naturelle contre une invasion de la publicité.

ANNICK COJEAN.

MODE

Le maillot hors de l'eau

Les Françaises n'achètent, en moyenne, un maillot de bain qu'en remplacement de celui qui est usé. Ainsi se reproduit le phénomène de la désaffection de la lingerie à la suite de la vague de la minijupe et du pantalon lors de la bombe Courrèges de 1965. Aujourd'hui, la lingerie renaît dans le froufrou tandis que le maillot se fige dans le créneau balnéaire, tributaire des intempéries.

Quoi qu'il en soit, les modèles *de l'été exigent une épilation soi*gneuse tant ils sont échancrés sur les cuisses. Grâce au Licra, les sinuosités sont mises en valeur : décolletés plongeants, dos dénudés jusqu'à la chute des reins, fines bretelles retenant un drapé, un bustier ou un empiècement à l'épaule. Le maillot sort de l'eau, se situant entre les dessous de camping dans les premiers prix et la robe de discothèque accessoirisée.

Les marques citées ici disposent de stands dans les grands magasins et se retrouvent aussi chez les spécialistes à travers la France.

Charles Collin, responsable de Licra, la fibre élastomère de *Du Pont de Nemours*, note que les modèles élaborés se vendent mieux que les deux-pièces de base dans les teintes et les dessins qui suivent les tendances du prêt-à-porter. Jean-Louis Scherrer a été l'un des premiers à lancer le maillot une pièce en charmeuse unie sous une robe de toile imprimée. Irène Leroux, d'*Eres* (2, rue Tronchet), choisit les mélanges de coton et de Licra, obtenant ainsi le toucher frais apprécié par temps de canicule, deux-pièces brésilien pour bronzer, minijupes, robes, shorts ou pantalons de corsaire habillant le maillot.

Le une-pièce représente 70 % des 250 000 maillots vendus par an chez Nicole Olivier. Ses modèles sortent, en effet, dans la rue sous des ensembles coordonnés. Chez *Vitos*, Monique Schwartzenberger travaille dans le même esprit « au une-pièce-spectacle ». Emile Maitre, des créations *Pascal*, un des principaux producteurs de la Côte d'Azur, utilise des matières fines mais fiables dans l'eau.

Arabel, explique Geneviève Sirot, responsable de la collection, lance une gamme en tricot destinée aux loisirs et, la croisière, alors que les photos du catalogue abandonnent le bord *de la piscine et les cocotiers, en* faveur d'un décor plus citadin, toujours avec une panoplie de coordonnés. Le Printemps joue la carte de son *citykini*, les Galeries Lafayette préférant une image plus estivale.

Autre son de cloche chez *Rasurel*, premier fabricant d'Europe, produisant plus de 1,2 million de pièces par an. Patrick Perchais, son directeur, n'imagine pas une femme portant un maillot en guise de bustier l'hiver, et se concentre, avec succès, sur la plage. Réard (15, rue La Boétie) fête le *quarantième anniversaire de son bikini* avec plusieurs collections, prêt-à-porter et sur mesure. En tout, quelque 250 modèles, de 400 à 1 800 F, dont une série destinée aux opérées du sein.

Dans les locaux renouvelés du magasin 3 de la Samaritaine, les vêtements et les équipements sportifs se répartissent sur cinq niveaux dans une ambiance « tout terrain ». La natation relève surtout d'*Arena*, qui habille l'équipe de France, à côté des justaucorps de danse chatoyants. Les enfants se voient réserver un niveau de *450 mètres carrés. Des enclos* pour tester les équipements y sont aménagés, ainsi que dans les rayons adultes : du tennis et du golf jusqu'au mur d'escalade conçu par un spécialiste grenoblois.

NATHALIE MONT-SERVAN.

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Mercredi 18 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1

19 h 50 Football : Coupe du monde.
Angleterre-Paraguay, en mondovision de Mexico. A 20 h 45, tirage du Loto à la mi-temps.

21 h 50 Contre-enquête.
Magazine des faits divers d'Anne Hoang.
Au sommaire : la dernière de Marcel (un agriculteur à la retraite passait son temps à conter des histoires drôles). Le secret des uns... n'est pas celui des autres (inculpation d'un chirurgien qui avait soigné un homme blessé par balles et n'avait pas prévenu la police). Un magazine au regard intelligent.

22 h 50 Show Telephone.
Emission de C. Izard et D. Richard (rediff.).
Les nostalgiques de Telephone pourront réentendre le groupe, dont les membres se sont séparés récemment, interpréter les chansons de son album Au cœur de la nuit.

23 h 35 Journal.

23 h 50 Football : Coupe du monde.
Danemark-Espagne, en direct de Queretaro.

En cas de prolongation du match de Coupe du monde de 19 h 50, le programme serait ainsi modifié : 22 h 35, Contre-enquête ; 23 h 35, Journal ; 23 h 50, Football en direct de Queretaro.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Téléfilm : les Louves.
De P. Duffell, d'après Pierre Boileau et Jean Narcejac. Avec Y. Beneyton, A. Ferréol...
En 1943, Bernard, qui a réussi avant la guerre, et Gervais, pseudo-intellectuel rêveur, prisonniers en Allemagne, s'évadent. Ils veulent rejoindre Lyon, où Bernard a une correspondante de guerre, Hélène, dont il est tombé amoureux sans la connaître. Mais Bernard est tué accidentellement. Avant de mourir, il communique à Gervais l'adresse d'Hélène.

22 h 20 Le dossier d'Alain Decaux.
Al Capone : vie et mort d'un gangster.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : La fête en France.
Emission de L. Broomhead. Réalisation M. Sarrant.
Trois fêtes, trois plateaux de variétés en direct dans trois villes du Nord et du Pas-de-Calais, avec les Forbans, Century, Diane Tell, Rose Laurens, Marc Lavoine...

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer de G. Pernoud.
Les croqueurs de banquise.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Cinéma sans visa : les Oliviers de la justice.
Film franco-algérien de James Blue (1961), avec P. Prothon, J. Pelegri, M. Gau, S. Achaïbou, H. Poggi (N).
Un fils de pied-noir, établi en France, revient en Algérie au chevet de son père malade. Il sent que là est son pays. Tourné en Algérie par un réalisateur américain, d'après un roman de Jean Pelegri, lui-même pied-noir, ce film, qui mêle le passé et le présent, la vision subjective et la réalité historique, était un appel passionné à l'avenir des deux communautés déchirées par la guerre. Cela reste un témoignage sincère, déjà diffusé aux « Dossiers de l'écran » en octobre 1969.

0 h 15 Témoignages.
Avec Jean Pelegri, auteur du roman les Oliviers de la justice *et comédien dans le film ; Jean Vautier, réalisateur de* l'Algérie en flammes *et de* Avoir vingt ans dans les Aurès, *et Mahmoud Zemmouri, réalisateur des* Folles Années du twist.

0 h 35 La clé des nombres et des tarots.

0 h 40 Prélude à la nuit.
Scherzo en do mineur, *de Brahms, par Bertrand Walter au violon et Patrick Dechorgnat au piano.*

CANAL PLUS

21 h, **Parole d'homme**, film de P. Hunt ; 22 h 55, **Informations** ; 23 h 5, **la Folle Histoire du monde**, film de M. Brooks ; 0 h 35, **le Baiser de la femme-araignée**, film d'H. Babenco.

LA « 5 »

20 h 30, Feuilleton : Flamingo Road ; 21 h 25, Série : l'Inspecteur Derrick ; 22 h 25, Magazine : Big Bang ; 23 h 20 à 2 h, rediffusions.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ (rediff.).

FRANCE CULTURE

20 h 30 Antipodes : Soweto dix ans après.
21 h 30 Musique : Debussy ou l'illusion retrouvée.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point) : hommage à Léonard Bernstein. *Trois méditations,* extraits de *Mas ; Sérénade pour violon et orchestre,* premier et quatrième mouvement ; *Halil pour flûte et orchestre,* par l'Orchestre national de France, dir. Michael Barett et Leonard Bernstein, Misha Maisky, violoncelle, Jean-Pierre Rampal, flûte.
23 h Les soirées de France-Musique : Jazz-club.

Jeudi 19 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Infovision.
Emission d'A. Denvers, R. Pic, M. Albert, J. Decornoy, B. Laine.
Au sommaire : Monaco, mythes et réalités (une autre image de la principauté) ; télés publiques, télés privées (l'exemple britannique, une coexistence fructueuse) ; les oubliés de l'Indochine (une enquête sur la vie des Amérasiens, des Vietnamiens et des Khmers, onze ans après la guerre du Vietnam).

21 h 50 Téléfilm : Navire en détresse.
De P. Leacock, avec C. Akins, F. Converse, S. Howard (rediff.).
Panique et terreur parmi les cinq cents passagers d'un bateau de croisière. Le mal a déjà terrassé plusieurs personnes... Un virus ? Le docteur parviendra-t-il à enrayer cette mystérieuse épidémie ?

23 h 25 Journal.

23 h 40 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : les Galettes de Pont-Aven.
Film français de Joël Seria (1975). Avec J.-P. Marielle, B. Fresson, J. Goupil, C. Piéplu, A. Ferréol.
Un représentant de parapluies de Saumur, méprisé par sa famille, rompt les amarres au cours d'une tournée en Bretagne, cherche l'amour dans des aventures sexuelles, et devient un peintre alcoolique. Récit picaresque.

22 h 20 Magazine : Actions.
Présenté par Gérard Morin et François-Henri de Virieu. Titres en jeu : Parlons d'argent (la multipropriété) ; complément d'enquête (les pavillons de complaisance) ; donnant donnant ; coup de pouce.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma 16 : Comme un poisson sans bicyclette.
Téléfilm de J.-C. Charnay; scénario et dialogues de E. Houdeyer. Avec E. Buyle, B. Le Coq, A. Rajau...
L'histoire d'une mère célibataire et de sa petite fille, qui voudrait bien être comme tout le monde.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Football 4 étoiles.
Joël Bats, le gardien de but de l'équipe de Paris-Saint-Germain et de l'équipe de France, parle de sa carrière, de ses passions et de la sortie de son disque. Avec la participation de Michel Hidalgo, Gérard Houiller (l'entraîneur du PSG).

23 h 15 La clef des nombres et des tarots.

23 h 20 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h, **Kaos, contes siciliens**, film de P. et V. Taviani ; 23 h, **Girls**, film de Just Jaeckin ; 0 h 30, **Derrière la porte verte**, film de A. et J. Mitchell ; 1 h 40, **Téléfilm : Mensonge par omission** (rediff.).

LA « 5 »

20 h 30, Jeu : Pentathlon ; 22 h 15, Magazine : Mode, etc. ; 23 h 15 à 3 h, rediffusions.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 ; 23 h, Profil 6.

FRANCE CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : Chienne d'infidélité, de Miklos Gyarfas.
21 h 30 Musique : Debussy ou l'illusion retrouvée.
22 h Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; art, son, radio alternative sur courant continu.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (en direct de la salle Pleyel) : *Adrienne Lecouvreur,* de Francesco Cilea, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Maximiano Valdes.
23 h 5 Les soirées de France-Musique et à 1 h, Bing Crosby et les crooners.

VU

L'étau des taux

Deux à zéro ! Vous avez regardé la télévision mardi soir ? Mais non, pas le foot ! Les magazines culturels qu'on arrivait à capter entre deux buts. Là, le score était inversé : deux pénalités contre zéro. Les deux magazines de TF 1, « Le magazine littéraire », de Pierre Dumayet, et « Performances », de Michel Cardoze, s'inquiètent de leur avenir.

La course à l'audience, déjà sérieusement engagée depuis deux ans, ne peut en effet que s'aggraver lors de la privatisation. Dumayet et Cardoze font, en moyenne, 4 % et 2 % d'écoute, soit, respectivement, un million et demi et sept cent cinquante mille personnes. Ce qui est sans doute beaucoup pour des produits spécialisés, mais bien peu aux yeux des publicitaires.

Or ces deux magazines misent justement sur la qualité, la différence. « Le magesin littéraire » nous a fait faire une visite nostalgique chez Roland Barthes, à deux époques de sa vie, grâce aux archives, et à partir de l'exposition que la Ville de Paris lui consacre au Forum des halles ; « Performances », tout aussi rétro, nous a permis de revoir les invités qui ont défilé au cours des trente-huit émissions. *« Panorama d'une France qui pense, bouge, invente »,* a dit Michel Cardoze, avant de lancer, fataliste, *« A la prochaine rentrée, nous l'espérons ! ».*

La France est le seul pays à avoir inventé une « fermeture annuelle » de ses usines, de ses entreprises, de ses écoles, de ses magazines et de... ses émissions de télévision ! Bye bye, salut, jusqu'à la « rentrée » de septembre ! Toujours aussi allergique au serpent de mer de « l'étalement des vacances », le pays de Descartes pousse l'illogisme jusqu'à enlever nos magazines réguliers au moment où les Français sont en vacances ! En oubliant qu'une bonne partie d'entre eux continuent de passer les siennes dans le béton...

Si le match France-Italie a drainé 54 % des téléspectateurs – normal !, – ils étaient tout de même 15 % à ne pas avoir résisté aux charmes de « Maupessantelli », en regardant *Premières Neiges* sur la « une ».

ALAIN WOODROW.

HISTOIRE

Le centenaire de la naissance de Marc Bloch

M. GEREMEK : L'HISTORIEN EN SAIT TROP SUR LE JEU POLITIQUE

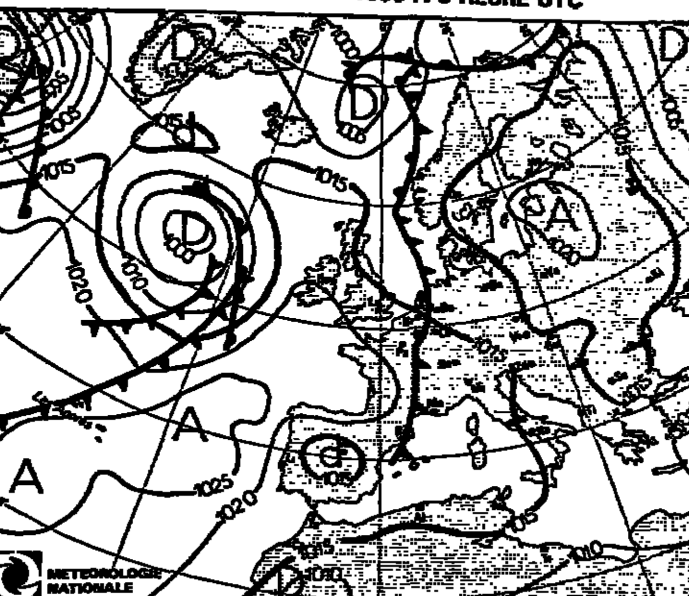
M. Jacques Le Goff, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, a lu, mardi 17 juin, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le texte de la conférence que devait prononcer l'historien polonais Bronislaw Geremek, retenu dans son pays par la police, dans le cadre de l'enquête sur le dirigeant clandestin de Solidarité, Zdigniew Bujak, arrêté le 31 mai dernier. Cette conférence était consacrée à Marc Bloch, dont on célèbre cette année le centenaire de la naissance et qui a été fusillé en 1944 par les Allemands pour ses activités dans la Résistance.

Après avoir longuement analysé l'œuvre du fondateur des *Annales*, Bronislaw Geremek conclut en évoquant les relations entre l'histoire et la politique :

« Dans la vie de Marc Bloch, on peut voir aussi un message sur la place de l'histoire dans la cité. Elle ne va pas de soi. L'historien en sait trop sur le jeu politique, sur l'écart entre les programmes et les réalisations entre le voulu et le possible, pour ne pas éprouver une certaine gêne à s'engager. Il n'en sait que trop, aussi, sur les abus de l'utilisation de l'histoire à des fins douteuses pour ne pas vouloir que sa discipline se tienne à l'écart du forum. Marc Bloch pensait que la poursuite de la vérité doit créer la disposition à la défendre et à la servir dans la vie, que l'histoire et l'historien doivent être au service du vrai et du juste, de la liberté et de la fraternité des hommes. Je crois ce message important : il est fondé sur l'unité de la vie et de l'œuvre d'un grand historien. »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 18 juin à 0 heure et le jeudi 19 juin à minuit :

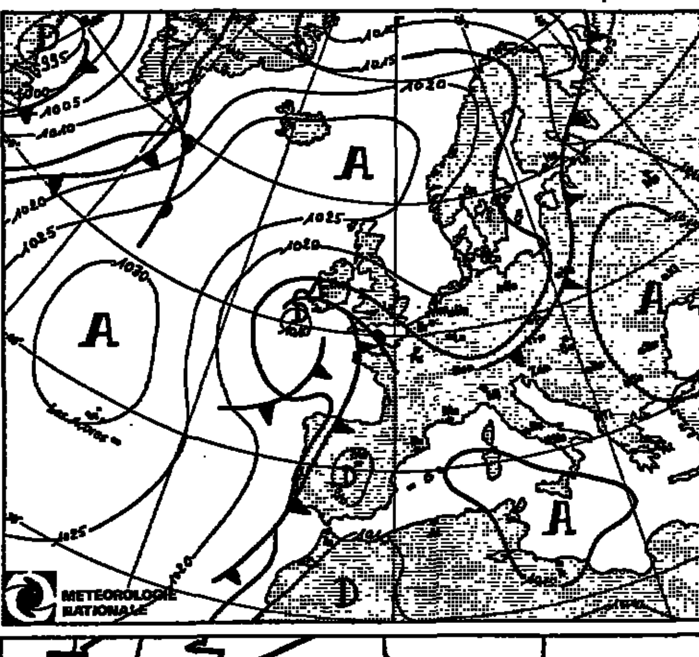
La dépression méditerranéenne va se combler lentement, et le champ de pression sera en hausse temporaire sur le pays.

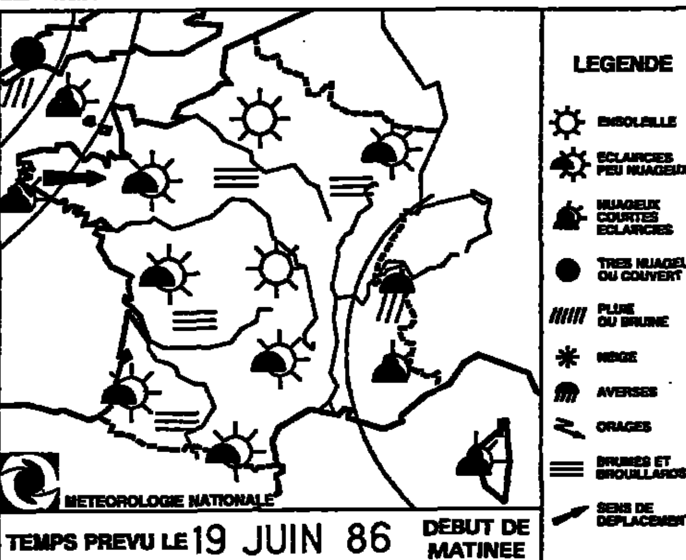
Jeudi matin, des averses orageuses se produiront encore des Alpes à la Côte d'Azur et à la Corse. Dans la journée, une amélioration se dessinera sur ces régions. Toutefois, des orages isolés éclateront encore l'après-midi sur le relief. Sur la Bretagne, le ciel sera nuageux dès le matin. Ces nuages gagneront le Cotentin, les Pays de Loire et l'Aquitaine l'après-midi. Quelques ondées, localement orageuses sur les Pyrénées occidentales, pourront se produire en cours de journée. Sur le reste du pays, après la dissipation rapide des brumes et brouillards matinaux, la journée sera bien ensoleillée.

Les vents variables et faibles s'orienteront au sud de la Bretagne et le littoral atlantique en se renforçant.

Les températures minimales seront en baisse : elles seront comprises entre 7 et 10 degrés sur le quart nord-ouest, entre 10 et 13 degrés sur le reste du pays, 15 à 17 degrés près de la Méditerranée. Les températures maximales iront de 22 à 25 degrés sur la moitié Nord, 18 à 20 degrés près des côtes bretonnes et de 25 à 28 degrés sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 20 JUIN A 0 HEURE UTC





TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE

	max	min	temps
AJACCIO	22	13	N
BIARRITZ	17	15	C
BORDEAUX	19	14	C
BOURGES	23	13	P
BREST	16	7	S
CAEN	19	9	S
CHERBOURG	17	8	S
CLERMONT-FERR.	22	15	C
DIJON	26	17	C
GRENOBLE-St-M-H	28	15	P
LILLE	29	12	N
LIMOGES	16	13	B
LYON	25	23	O
MARSEILLE-MAR.	26	15	S
NANCY	25	17	C
NANTES	21	12	C
NICE	24	18	N
PARIS-MONTS.	28	14	S
PAU	16	15	C
PERPIGNAN	25	18	S
RENNES	20	8	P
ST-ÉTIENNE	23	16	P
STRASBOURG	28	18	A
TOURS	21	11	S
TOULOUSE	22	16	C
POINTE-A-PITRE			

ÉTRANGER

	max	min	temps
ALGER	27	14	S
AMSTERDAM	26	14	N
ATHÈNES	32	23	S
BANGKOK	36	28	C
BARCELONE	22	14	N
BELGRADE	28	18	C
BERLIN	31	19	S
BRUXELLES	28	15	P
LE CAIRE	33	23	S
COPENHAGUE	24	14	N
DAKAR	27	23	N
DELHI	40	31	S
DJERBA	25	21	S
GENÈVE	26	16	A
HONGKONG	31	25	A
ISTANBUL	28	20	S
JÉRUSALEM	27	16	S
LISBONNE	22	14	S
LONDRES	22	8	S
LOS ANGELES	23	15	S
LUXEMBOURG	23	15	C
MADRID	33	15	S
MARRAKECH	25	15	C
MEXICO	21	13	B
MILAN	28	17	S
MONTRÉAL	29	9	A
MOSCOU	19	12	N
NAIROBI	21	14	P
NEW-YORK	31	15	S
OSLO	24	13	S
PALMA-DE-MAL.	26	13	S
PÉKIN	35	23	S
RIO-DE-JANEIRO	24	19	S
ROME	23	15	C
SINGAPOUR	25	24	O
STOCKHOLM	25	13	S
SYDNEY	16	14	C
TOKYO	24	23	A
TUNIS	26	18	N
VARSOVIE	28	15	N
VENISE	27	17	N
VIENNE	30	17	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4250

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■		■	
III								■	
IV				■					■
V				■		■			
VI			■						
VII		■							
VIII			■						■
IX					■				
X		■						■	
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Travaille à toute pompe. – II. Bonne bouille. – III. « Prendre » du poids en quelque sorte. – IV. Derrière un rideau. N'est pas un homme de parole. – V. Production de clous. Avec l'eau, c'est de l'orage. – VI. Un peu de répit. Donne un ordre ou peut donner un conseil d'ami. – VII. Cabot ou locomotive. – VIII. Abréviation des plus flatteuses. Ne passa pas. – IX. Aperçu ou vue. Moyen d'action. – X. Montant d'une réparation. – XI. Peut se faire d'un trait.

VERTICALEMENT

1. *Homme des* bois. – 2. Retrait bancaire *effectué* par un tireur. *Expression imagée.* – 3. Tête de colonne. Nous fait dresser les cheveux *sur la* tête. – 4. Vieil Indien. *Fantastique.* – 5. Opère donc en *divisant.* Personnel. – 6. Forme d'avoir. Ne manque pas de bons principes. – 7. Prendre par la bande. – 8. Caisse noire. – 9. L'espace d'un jour. Saint-pierre des mers. Première moitié.

Solution du problème n° 4249

Horizontalement

I. Proverbes. – II. Ravi. Oust ! – III. Orateur. – IV. Sel. Clerc. – V. Iole. As. – VI. Inspirer. – VII. Tue. Têt. – VIII. UA. Assise. – IX. Encre. – X. Ecus. Orme. – XI. Sel. Ruse.

Verticalement

1. Prostituées. – 2. Rare. Nuance. – 3. Ovalise. Cul. – 4. Vit. OP. Ars. – 5. Eclipse. – 6. Rouler. Ou. – 7. Bure. Étiers. – 8. Es. Rares. Me. – 9. Stucs. Télé.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 19 JUIN

« Versailles : Quartier Notre-Dame », 14 h 30, Office du tourisme, 7, rue des Réservoirs.

« L'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant l'Hôtel de Ville (La France et son passé).

Toutes les maisons, cours et escaliers de la rue Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton (M. Banassat).

« Les Hôtels de l'île Saint-Louis, évocation de Voltaire et La Fontaine », 14 h 30, métro Saint-Paul (I. Hauller).

« La franc-maçonnerie », 15 heures, *16, rue Cadet,* (M. Pohyer) ; « L'île de la Cité », 14 h 30, métro Cité (Approche de l'art).

« Les Gobelins en activité », 14 h 45, métro Gobelins, sortie Arago (AITC).

« L'Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou et « Les Invalides interdits au public », 15 heures, voûte d'entrée côté Esplanade (Paris et son histoire).

« L'urbanisme parisien au XVIIe siècle dans l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Mme Henri).

« Les passages du Palais-Royal », 14 h 30, devant grilles Conseil d'État (Mme Helot).

« Paris vu du métro », 15 heures, devant chapelle Salpêtrière (M. Lepany).

« L'arsenal de Sully », 14 h 30, angle *rue Sully et porte de l'arsenal sur terre-plein* (A. Ferrand).

« L'École des beaux-arts et les salons de l'hôtel de Chimay », 15 h 30, 17, quai Malaquais (P.-Y. Jaslet).

« Promenade au Champs-de-Mars, découverte d'arbres venant du monde entier », 14 h 30, métro Dupleix (L'art pour tous).

La Madeleine », 15 heures, devant grille bas des marches (Académia).

« De Rembrandt à Vermeer », au Grand Palais, 16 h 30, entrée (G. Caneri).

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

PARI OCCITAN. – La dixième université occitane d'été se tiendra, à Nîmes, du 8 au 12 juillet, sur le thème *« Un pari occitan pour les années 2000 ».* Organisée par la Maison pour l'animation et la recherche populaire occitanes (MARPOC) et l'Institut d'études occitanes (IEO) du Gard, elle comportera, le matin, des ateliers dans les domaines de l'expression et de la création, l'anthropologie, l'analyse des politiques régionales et les aspects économiques. Les après-midi seront consacrés à des discussions touchant à la création (littéraire, chorégraphique ou picturale), à la traduction et aux religions.

★ **Inscriptions : université occitane d'été, lycée Alphonse-Daudet, 3, boulevard Victor-Hugo, 30000 Nîmes. Droits d'inscription : 100 F (50 F pour chômeurs et étudiants non salariés).**

CONFÉRENCES

JEUDI 19 JUIN

Centre Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 18 h 30, débat BPI/*Matin de Paris* « Histoire des perceptions de la Révolution française », avec MM. Bertaud, Bonnet, Christophe et Voyelle, débat animé par Antoine Spire.

26, rue Bergère, 19 h 30, « Le corps et les quatre principes ».

Centre Varenne, 18, rue de Varenne, « Quels entrepreneurs pour l'entreprise de 1995 ? », avec MM. Baudoux, secrétaire général du Comité français de la Chambre du commerce international et Flinois, président directeur général de SAGA.

VIE QUOTIDIENNE

ATTESTATION D'ASSURANCE AUTO ET MOTO : MACARON OBLIGATOIRE FIN JUIN

Les vingt-cinq millions d'automobilistes et de motocyclistes ont jusqu'au *lundi 30 juin* pour coller sur leurs véhicules le petit macaron vert attestant qu'ils sont assurés.

A partir du 1er juillet, la non-*apposition de la vignette-assurance* sera passible d'une contravention comprise entre 250 francs et 600 francs, amende à laquelle s'ajouteront, le cas échéant, les peines prévues pour le défaut d'assurance, indique la direction des assurances au ministère de l'économie.

Le certificat d'assurance, délivré gratuitement par les assureurs, doit être placé par les automobilistes en bas et à droite du pare-brise à côté de la vignette fiscale, recto visible à l'extérieur. Cette vignette est obligatoire pour tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Pour les deux roues ou les trois-roues, immatriculés ou non, le macaron doit être collé sur le garde-boue avant.

L'instauration de la vignette obligatoire a été décidée pour lutter contre le phénomène de la non-assurance qui, s'il n'est pas nouveau, n'en a pas moins pris ces dernières années une tournure « alarmante », selon la direction des assurances.

A l'heure actuelle, environ 750 000 conducteurs, dont 500 000 possesseurs de voitures et 250 000 de deux-roues, roulent sans assurance. Ce phénomène est surtout répandu chez les jeunes puisque *70 % des non-assurés ont moins de* trente-quatre ans, indiquent des estimations officielles.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 18 juin 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 6 juin 1986 modifiant l'arrêté du 7 octobre 1980 relatif à la couverture des frais exposés pour le recouvrement de la cotisation et le service de l'allocation de logement et de la prime de déménagement prévus au titre III du livre VIII du code de la Sécurité sociale ;

● Du 16 mai 1986 accordant l'équivalence partielle avec le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation.

LOISIRS

Un musée de la mer dans le trou des Halles

En janvier 1988, les Parisiens pourront visiter en toute sécurité l'intérieur d'une baleine de 25 mètres de long couchée dans le trou des Halles. Cet exploit digne de Jonas sera l'un des clous du musée de la mer que projette de construire le commandant Cousteau. Un espace de 7800 mètres carrés sur trois niveaux restait disponible autour de la Bourse du commerce. Après un an et demi de négociations, c'est la Fondation Cousteau qui a accepté de l'occuper pour y installer un équipement de loisirs baptisé « centre océanique ». Pour le prix d'une place de cinéma – environ 40 francs, – les amateurs pourront s'initier aux mystères du monde du silence. La visite commencera en nacelle pour continuer à pied à l'intérieur de la grande baleine bleue, au milieu d'une forêt d'algues géantes, puis autour d'un vaste aquarium contenant un authentique récif corallien et ses hôtes marins.

Des animations, des simulations de scènes subaquatiques, des jeux interactifs, des films tournés par l'équipage de *la Calypso*, enchanteront, paraît-il, petits et grands.

Ce projet avait besoin, pour se concrétiser, de solides appuis financiers. Une société d'investissement s'est donc constituée avec, pour principaux actionnaires, la Caisse des dépôts et consignations, la Compagnie internationale des wagons-lits, deux de leurs filiales, le Crédit national et la famille Cousteau. Devis d'installation du musée : 110 millions de francs. En tablant sur un million d'entrées par an, les investisseurs pensent pouvoir amortir leur mise de fonds et payer le loyer au propriétaire des murs.

Celui-ci n'est autre que la Ville de Paris, qui, pour construire, a dû emprunter 55 millions de francs. Afin de faciliter le démarrage du « centre océanique », elle a accepté de ne percevoir la totalité du loyer que si l'affaire réalise des bénéfices. *« Je suis convaincu que nous gagnerons de l'argent »*, a déclaré M. Christian de la Malène, adjoint spécial du maire de Paris.

L'ensemble de l'opération, ses objectifs et son curieux montage financier seront soumis au vote des conseillers de Paris le 23 juin prochain. L'opposition de gauche s'étonnera sans doute que la Ville, qui privatise les services municipaux pour réaliser des économies et diminuer les impôts, se lance dans des emprunts pour participer, aux risques et périls du contribuable, à une affaire commerciale.

MARC AMBROISE-RENDU.

ENFANCE

L'UNICEF souhaite accélérer la rédaction de la convention sur les droits de l'enfance

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (FISE-UNICEF) a choisi Paris pour célébrer, du 17 au 20 juin, ses quarante ans. *« Un choix délibéré destiné à rendre hommage au dynamisme du comité français »*, a souligné le directeur général de l'organisation internationale, M. James Grant (voir *le Monde* du 24 mai). Présidé par M. Yves Malecot, celui-ci occupe en effet le deuxième rang dans le classement par sommes recueillies annuellement lors des collectes de fonds privés.

La journée d'ouverture, à laquelle assistaient des représentants de trente-quatre comités nationaux et différentes personnalités extérieures dont le ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, et le secrétaire d'État chargé des droits de l'homme, M. Claude Malhuret, était consacrée aux « droit de l'enfant ».

La vulnérabilité des enfants a amené, depuis de nombreuses années, les nations à s'interroger sur la meilleure façon de les protéger. Et, bien qu'il existe une déclaration des droits de l'homme, il est apparu nécessaire d'adopter des textes spécifiques pour l'enfant. Une déclaration des droits de l'enfant a été votée par les Nations unies en 1959, a notamment rappelé M. J.-P. Beraudo, qui représentait le ministère de la justice.

Un exercice difficile

Mais les nombreux abus dont les *enfants sont toujours victimes*, tant dans les pays développés que dans ceux du tiers-monde, ont conduit les États à aller plus loin et à chercher à *élaborer une convention. « Celle-ci, une fois rédigée, votée puis ratifiée pays par pays, aura le mérite d'être contraignante »*, a rappelé M. Jean-Pierre Rosenczveig, directeur de l'Institut de l'enfance et de la famille. Elle pourra offrir un recours en cas de situation conflictuelle. La Pologne a *présenté un projet*, en 1978, à la commission des droits de l'homme. Et, en 1979, année internationale de l'enfant, l'Assemblée générale des Nations unies a créé un groupe de travail pour l'étudier.

Depuis, le groupe se réunit chaque année la semaine précédant l'ouverture de la session de la commission des droits de l'homme à Genève. *Pourquoi tant de lenteur ?*, ont demandé différents représentants des comités nationaux. *« Parce qu'il ne s'agit pas d'affirmer un certain nombre de principes fondamentaux*, a expliqué M. Rosenczveig. *L'objectif est de typer le contenu de ces droits personnels. »* Un exercice difficile ou apparaissent des contradictions dans la législation d'un pays à un autre. *« Les pays selon leurs systèmes politiques, sociaux ou économiques mettent des contenus différents à certains concepts. »*

Un exemple a été plusieurs fois cité : jusqu'à quel âge doit-on empêcher un enfant de travailler ? Si dans les pays industrialisés, celui-ci peut être reculé au maximum, il n'en est pas de même dans ceux où l'enfant doit subvenir à son existence et aider sa famille à vivre. De même, en matière de garde d'enfants et de droit de visite lors des divorces, les législations des pays scandinaves se heurtent notamment à celles des autres pays européens...

Le cardinal Lustiger a rappelé la position de l'Église dans ce domaine. Chaque enfant, a-t-il dit en substance, doit avoir droit à une famille, *« cette obligation morale est souscrite par l'humanité à l'égard de tout enfant mis au monde : jamais il ne sera abandonné de tous. L'amour qui lui est dû est un devoir irrévocable pour le père qui l'a engendré et la mère qui l'a enfanté ».* Et, selon ce principe, Mgr Lustiger a rappelé qu'il était du devoir de chacun de *« tout mettre en œuvre au service de l'adoption ».*

Plusieurs représentants de comité ont regretté la lenteur des travaux *du groupe de Genève* et ont rappelé que l'UNICEF avait décidé de tout mettre en œuvre pour accélérer la fin de la rédaction du texte et son adoption, que les prévisions les plus optimistes fixent à deux ou trois ans.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Ana BÉATRIZ, née de SABOIA et *Philippe Emmanuel* CLIN,

ont le plaisir et la très grande joie de faire part de la naissance de

Ana Gabriella,

le 9 février 1986,

premier petit-enfant de M. et Mme Roberto de Saboia, sixième petit-enfant de M. et Mme Gérard Clin.

111, rue de Turenne,
75003 Paris.

– Je viens de sourire à la vie,

Deborah.

Maman s'appelle Sylvie et papa Guy.

Deborah KORWILL,
98, rue de la Convention,
75015 Paris, le 14 juin 1986.

Décès

– Mme Pierre Bernard,
née Marthe Tardy,
M. et Mme Louis Bernard,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Alain Grousson,
ses enfants et petits-enfants,
M. Jean Bernard,
M. et Mme Henri Lemaître,
leurs enfants et petits-enfants,

font part dans la tristesse et l'espérance *du rappel à Dieu, le 11 juin 1986, de*

Pierre BERNARD,
ancien directeur du Mémorial
de la Loire
et de l'Avenir de la Loire,
président d'honneur
des éditions du Cerf,
chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité familiale.

27, rue Cambacérès,
75008 Paris.
12, rue Gerentet,
42000 Saint-Étienne.
42, cours Fauriel,
42100 Saint-Étienne.
29, boulevard du Lycée,
92170 Vanves.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Christian Beullac,
M. et Mme Jean-Pierre Hofmann,
M. et Mme Jean-Daniel Jouanneault,
M. et Mme Cyrille Thioly,
M. et Mme Hervé Guillemard,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Mme Louis Beullac,
sa mère,
M. et Mme Henry Bernard,
ses beaux-parents,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Christian BEULLAC,

survenu le 16 juin 1986 à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 juin, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, à Paris-15e.

L'inhumation aura lieu à Villette (Yvelines), dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président et les administrateurs du groupe Eurequip,
Les collaborateurs des diverses sociétés du groupe,

ont la tristesse de faire part du décès de

Christian BEULLAC,
vice-président du groupe Eurequip,
ancien ministre,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 16 juin 1986 à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 juin, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, à Paris-15e.

– Les administrateurs,
Le directeur général,
Les collaborateurs de la Société Eurequip,

ont la tristesse de faire part du décès de

Christian BEULLAC,
président d'Eurequip,
ancien ministre,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 16 juin 1986 à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 juin, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, à Paris-15e.

(Lire page 9.)

– Pierre et Kazuko Pfeffer,
Sophie et Takao,
Stéphanie, Agnès et Marc Beylin,
Luce Paris,

ont le chagrin de faire part du décès de

Marie BEYLIN-PFEFFER,
journaliste,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le dimanche 15 juin 1986, à son domicile, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

– Les familles Champetier, Garnier, Hermant, de Morgues,
Ses parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme CHAMPETIER,
née Yvonne Garnier,

survenu le 16 juin 1986.

La cérémonie religieuse aura lieu le *19 juin, à 14 h 30, en l'église de* Meyreuil.

Chemin de la Plaine,
13590 Meyreuil.

– Mlle Marie-Louise Dreyfus,
sa fille,
M. et Mme Robert Dreyfus,
son frère et sa belle-sœur,
Les parents et les amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Charles DREYFUS,

dans sa quatre-vingt-douzième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le mercredi 11 juin 1986.

12, rue des Eaux,
75016 Paris.
17, faubourg de Montbéliard,
90000 Belfort.

– Mme Pierre Fallot,
M. et Mme Jean-Pol Fallot
et leur fille,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre FALLOT,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

leur époux, père et grand-père,
survenu le samedi 14 juin 1986.

La levée du corps aura lieu au centre hospitalier de Bicêtre, le vendredi 20 juin 1986, à 13 h 45.

Elle sera suivie d'une cérémonie religieuse, à 14 h 15, en l'église Saint-Étienne d'Issy-les-Moulineaux.

– Le personnel du département de biologie du Commissariat à l'énergie atomique

a la profonde tristesse de faire part du décès du

docteur Pierre FALLOT,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
ancien chef du service de biophysique,
adjoint du chef de département.

– Mme Michel Gross,
Les familles Karfiol, Bronstein, Ozarowsky, Jekel,
Mme Alice Szajnfeld,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Michel GROSS,

leur époux et parent,
survenu le 16 juin 1986.

Les obsèques auront lieu le jeudi 19 juin.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 9 heures précises.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Caroline Mangin-Lazarus
et Antoine Lazarus,
David Mangin et Nicole Pénicaut,
Elizabeth Mangin-Sarango
et Luis A. Sarango,
Camille-Louise Mangin
et Jean-François Mura,
ses enfants,
Marthe et Jeanne Lazarus,
Elie Mangin,
Petronila Sarango,
ses petits-enfants,
Mme la générale Diego Brosset,
Mme Jacques Lecompte-Boinet,
M. et Mme Louis-Eugène Mangin,
Mme Jean-Noël Surun,
Le général et Mme Claude Mangin,
ses frères, sœurs et belles-sœurs,
Les familles Mangin et Cavaignac,

ont la douleur de faire part du décès de

Stanislas MANGIN,
compagnon de la Libération,
commandeur de la Légion d'honneur,
conseiller d'État honoraire,
ancien avocat au barreau de Paris,

survenu le 16 juin 1986, à l'âge de soixante-huit ans.

L'inhumation aura lieu le vendredi 20 juin, au cimetière du Père-Lachaise.

On se réunira, en voitures, à l'entrée principale, boulevard de Ménilmontant, à 8 h 45 précises,

Cet avis tient lieu de faire-part.

David Mangin,
20, cité Trévise,
75009 Paris.

– Les familles Terrier, Van'thoff, Cabrol, Janand, Mazodier et Defforey

ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de

M. Charles TERRIER,

leur père, beau-père, grand-père et parent.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le lundi 16 juin 1986, à Aurec-sur-Loire (Haute-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, route de La Faye,
43110 Aurec-sur-Loire.

Anniversaires

– Il y a cinq ans disparaissait

Bernard SZCZUPAK.

Sa famille et ses amis se réuniront *jeudi 19 juin 1986, à 12 h 30*, porte principale du cimetière de Bagneux.

Avis de messes

– Une messe à la mémoire de

Françoise CLAUDE-LAFONTAINE,
ancien ambassadeur,

sera célébrée le jeudi 19 juin 1986, à 18 heures, en l'église Saint-Philippe du Roule, chapelle de la Vierge.

Communications diverses

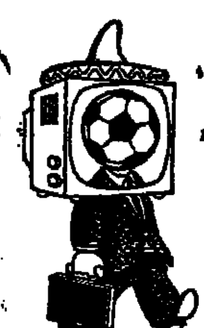
– Cercle Bernard Lazare
« Contre les Eichmann de papier. »
La négation du génocide et l'alliance des extrêmes. Débat présidé par Me Yves Jouffa (Ligue des droits de l'homme), avec Edwy Plenel, Pierre Taguiev, Jacques Tarnero. Jeudi 19 juin, à 20 h 30, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris. Tél. : 42-71-68-19.

Soutenances de thèses

– Université Paris-II, vendredi 27 juin, à 14 h 30, salle des Conseils. M. *Prosper Bizitou* : *« Le nouveau* régime de protection des dessins ou modèles industriels dans le cadre de l'accord de Bangui de 1977 créant l'organisation africaine de la propriété intellectuelle. »

– Université Paris-IV, lundi 30 juin, à 14 heures, salle des Actes, M. Jean-Pierre Laine : « Aspects de la vie rurale dans le delta de la *Chao Phray en Thaïlande.* »

– Université Paris-III, vendredi 27 juin, à 9 h 30, salle Bourjac, M. Olivier O'Dwyer : « Le péché dans l'œuvre romanesque et dramatique de Julien Green. »



sports

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Mi-temps politique

Il paraît que la Chine s'éveille au football. C'est donc en connaisseurs, et pas seulement par courtoisie, que M. Hu Yaobang, secrétaire général du Parti communiste chinois et une délégation en visite à Paris ont applaudi la victoire de la France sur l'Italie. La nouvelle était arrivée entre la poire et le fromage d'un dîner officiel offert par M. Jacques Chirac. Interrompant les agapes diplomatiques, ce dernier avait annoncé lui-même le score final, adressant aux joueurs ses *« félicitations très sincères du fond du cœur »*.

Le premier ministre avait pris la précaution de faire enregistrer le match par ses collaborateurs. En revanche, n'appréciant guère les émotions différées, M. François Mitterrand avait usé de son influence pour que la cérémonie d'inauguration d'une avenue Jean-Moulin à Chartres soit écourtée. Il souhaitait être de retour à Paris pour le coup d'envoi. Dans l'après-midi, à Rambouillet, le chef de l'Etat s'était livré au petit jeu des pronostics avec M. Helmut Kohl, le chancelier allemand, avouant qu'il avait suivi de nombreuses rencontres, mais pas le fameux Belgique-URSS *« en raison de l'heure tardive »*.

Le Mundial rythme la vie politique. Ainsi M. Jacques Chaban-Delmas s'est offert une belle (et rare) unanimité en proposant une trêve des débats de l'Assemblée nationale à l'heure de France-Italie. Et de nombreuses réunions de conseils municipaux, ici et là, ont été avancées ou ajournées dans la crainte que les quorums ne soient pas atteints.

Si le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, avoue que *« le football n'est pas un de ses sujets de prédilection »*, Jean-Paul II était, lui, devant son petit écran. Avait-il aussi, la veille, regardé ses compatriotes polonais s'incliner devant les Brésiliens ? Une réflexion du Brésilien Junior, qui joue en Italie, l'aurait laissé perplexe : *« Le pape est polonais, mais Dieu est brésilien. »* Rude perspective pour les Français.

FRANCE BAT ITALIE (2-0) A MEXICO

Allegro ma non troppo

De notre envoyé spécial

Mexico. – Nous irons à Guadalajara. Cela aurait fait un bien joli titre d'opérette. Un peu Châtelet peut-être, avec sombreros en carton-pâte, cactus de caoutchouc et serpentins en papier d'aliminium.

Ils iront à Guadalajara « jouer » le Brésil. Et ce n'est plus une fiction chantante, mais un rêve enfin réalisé. Brésil-France, le match parfait, le rendez-vous toujours espéré, toujours remis. Un peu comme ces distributions idéales de chefs-d'œuvre sans producteur.

On l'a tant entendu : ce serait tellement bien un Brésil-France. On l'a tant attendu. Huit ans de frustrations, de regrets, d'espérances déçues. Huit ans que ce mariage de feu de jeu d'amour était différé, empêché par des témoins malintentionnés. Toute l'Espagne en 1982 avait espéré ce grand duel comme une apothéose, un bouquet final.

Cette fois, c'est fait. Cela va l'être samedi, dans cette ville somptueuse, fille d'Espagne précisément, ville parfumée et colorée, pleine de fontaines et d'églises, de jardins luxuriants et de maisons baroques. Pleine aussi de bonnes intentions pour ces deux pays dont elle tient les footballs pour de séduisants cousins. Les Brésiliens qui ont l'art d'embellir une ville, de la faire danser, chanter, de la rendre joyeuse et vaguement canaille l'avaient dit : ils n'espéraient qu'une chose, qu'un cavalier, la France.

Le football est une fête, indécente parfois. Il peut être aussi une envie furieuse de gamin, le pot de confiture sur l'armoire, une promesse de gourmandise. Le pot de confiture est là, cette fois, et comme un bonheur n'arrive jamais seul – d'ailleurs, il fallait en passer par là – la France a battu l'Italie (2-0).

Dit comme cela, évidemment, il n'y a pas de quoi ameuter les foules, ni partir à genoux vers la cathédrale de Guadalupe. Seulement, il faut savoir : il y a soixante ans qu'en match officiel, la France n'avait pas battu l'Italie. Soixante ans de tyrannie officielle, efficace et souriante, soixante ans que l'Italie *« fara da se »*, se fait d'elle-même, contre nous. En somme un large demi-siècle d'enquiquinements, de vexations, de mortifications, d'ordre des choses établi entre le *Calcio* et le football.

Le troc des complexes

Troppo, c'est trop. Pour avoir désespéré des générations de footballeurs français, pour avoir trop moqué leur jeu de dentelle, pour avoir verrouillé à grands coups de *catenaccio*, de cadenas, leur horizon, les Italiens ne paieront jamais assez. Ils ont commencé à payer ce mardi à Mexico. Une affaire de troc en somme : le complexe d'infériorité des Français contre le tout nouveau complexe d'Icare italien, les ailes repliées, le nez dans le gazon, en bout de piste.

Il peut arriver qu'on ne comprenne pas un match. Il y a de fortes maximes de « juteux-chef » pour remédier à cela : *« Faut pas chercher à comprendre. »* Il peut se faire



Duel symbolique de ce huitième de finale : Platini au ciel, Altobelli à terre.

aussi qu'un démon se révèle à l'exorcisme, croquemitaine de papier et que les tyrans aient, à l'exercice de leurs méfaits, la jambe flageolante. C'est peut-être là l'explication : les champions du monde italiens avaient ô surprise ! une vraie, une grande peur avant la traversée.

L'expérience acquise

Cela s'est vu pendant l'exécution, c'est le mot, des hymnes. Les onze joueurs italiens se sont donné la main, tous pour un, un pour tous. C'était beau comme l'antique. Mais c'était autre chose aussi, et certes pas l'indice d'une absolue sérénité. Plutôt une peur bleue, ce genre de geste machinal qu'on a à l'idée d'embarquer sur un rafiot grec en Méditerranée. Plutôt ces « trouilles » d'enfant à la pensée de s'aventurer dans les greniers obscurs pleins de toiles d'araignée.

Les joueurs italiens avaient peur des araignées, de cette toile tissée au centre du terrain par les quatre mygales françaises. Et ils n'avaient pas tort. Les Français, eux, n'avaient pas ou plus peur. Un luxe tout nouveau qui n'est pas autre chose que le rachat des errements passés. *« Il faut payer pour apprendre »* confiait Alain Giresse récemment. Pour avoir beaucoup payé, les Français ont beaucoup appris. Et d'abord la confiance en eux-mêmes.

L'expérience acquise, clef du match. Dans ce stade Universitaire, sorte de vasque, de coquillage monstrueux ou de bicorne renversé, où il faisait une chaleur insensée – le crâne du voisin cuit mollet – les Français ont joué le match parfait. Tranquillité, sérénité, sécurité, presque un slogan pour cette campagne du Mexique. Ils se sont assis sur ce match comme dans un fauteuil et ont vaqué à leur seule occupation, régenter cette partie. Etonnante démonstration de tranquille assurance, j'y suis j'y reste.

Le match par cette chaleur, sous ce soleil, ne pouvait être fulgurances, envolées, eaux vives. A l'impossible nul n'est astreint. Il fut autre chose. Une sorte de grande partie au ralenti, avec parfois arrêt sur l'image, décomposition des gestes et explication des combinaisons. On exagère à peine. Et à peine plus si l'on dit que les Italiens ont passé l'essentiel de leur match à regarder filer le train, impuissants, presque hypnotisés. En tout cas contraints de courir dans le vide, ou, comme, l'on dit cavalièrement, de pédaler dans la semoule. Ce n'est pas rien, tout de même, quand on s'appelle Conti, Scirea, Cabrini, Altobelli et qu'on a son rang à tenir.

Ce sentiment d'impuissance italien ne pouvait évidemment que nourrir le sentiment d'impunité français : tenir le fil et la bobine en permanence, tisser le succès. Il faut d'ailleurs ici rejeter, sans préavis, la tentation typiquement française d'une appréciation inversée : cette victoire ne saurait procéder que de la faiblesse adverse, la bonne équipe l'aurait emporté sur la mauvaise...

Les Italiens ne sont pas si mauvais. Ou alors, cela se saurait. La défense des *azzurris*, dont l'excellence est presque un lieu commun ne pourrait, par quelque phénomène obscur, carosse devenu citrouille, être considérée désormais comme nullarde. Non ! Si le rimmel a coulé, si les chaussettes ont tirebouchonné, côté italien, l'explication en est toute simple. L'entraîneur Enzo Bearzot, pape du football réaliste et seigneur dans la défaite, l'a donnée : *« Si nous avons paru mauvais, c'est que d'autres nous y ont contraints. Ils étaient meilleurs que nous, supérieurs dans tous les compartiments du jeu. Et il n'y a simplement qu'à s'incliner devant une équipe au sommet de son art et de son expérience. »*

Le regard d'un poulpe

La France, paradoxe absolu, a joué à l'italienne. Attendre voir venir, tenir un faux rythme. Puis, brusquement, devant la possible ouverture, accélérer. Il faut un fameux milieu de terrain pour ainsi impérialiser le match, tenir le ballon captif, tournoyer, musarder, flemmarder, endormir. Et ensuite, sans préavis, ni avertissement, emballer l'affaire. La France l'a, ce milieu de terrain. Et c'est presque là aussi un lieu commun que de le répéter : Tigana, ses tricotis inlassables et ses bonnes manières de voleur de ballon, Giresse, le relais transistorisé, Fernandez, la serpette inusable, sont de fameux joueurs.

Et Platini, alors ? Objet de querelles byzantines, savoir s'il est au sommet de sa forme, quand tout prouve qu'il est au sommet de son art... Enzo Bearzot qui ne se pose pas ce genre de question, avait renforcé son milieu de terrain, et donné ordre de capturer Platini. Michel Platini, taupe d'élite, Italien de France, Français d'Italie, était attendu. Il est arrivé. A la 12e minute exactement, une combinaison avec Fernandez et Rocheteau, cheval fou. But. Inutile de raconter cela, pas plus que le second but à la 58e minute : Tigana-Giresse-Tigana-Rocheteau-Stopyra et but de celui-ci (2-0). Pas plus que les cinq autres occasions nettes. La télévision le fera et le refera sans doute jusqu'à plus soif.

Plus important peut-être est le vrai fait de ce match : la confirmation éclatante de la qualité de la défense française. Un but encaissé en quatre rencontres. Et là aussi de fameux joueurs : Amoros, ce monstre de bonne santé ; Ayache le malheureux privé de Brésil pour avoir reçu un deuxième carton jaune ; Battiston en pleine renaissance, et surtout Bossis.

Un match peut être un duel réussi. Il nous restera de celui-là ce souvenir : le jour où Maxime Bossis a désespéré Altobelli. Celui-cà pourtant était la terreur des défenses, et, c'est plus accessoire, le chéri de ces dames. Avec sa tête magnifique de garde du cardinal ou d'amant de Milady, le bel Altobelli est entré sur le terrain comme le veut un seigneur. Il en est sorti en flageolant, hébété. Pas une balle, pas une occasion. Il venait de rencontrer le diable, ou plutôt l'immense poulpe Bossis, des tentacules partout, l'étouffade assurée. Altobelli avait regardé un poulpe au fond des yeux. Et on se plaît à imaginer qu'il ne s'en est pas remis.

PIERRE GEORGES.

A la télévision

LES HUITIÈMES DE FINALE

MERCREDI 18 JUIN

- *Angleterre-Paraguay*, TF 1 à 19 h 55.
- *Danemark-Espagne*, TF 1 à 23 h 55.

LES QUARTS DE FINALE

SAMEDI 21 JUIN

- *France-Brésil*, A 2 à 19 h 55.
- *RFA-Mexique*, A 2 à 23 h 55.

Giorgio dans la douleur

Au premier but français, tout le monde eut peur pour lui. C'est que, depuis un moment déjà, il donnait des signes d'inquiétude. Assis, debout, assis, le regard éperdu ; à tel point qu'un des autres avait tenté d'intervenir : *« Giorgio, ne te mets pas dans cet état, il n'y a pas de médecin ici. »* Alors, quand Platini marqua, le tumulte retombé, l'on s'aperçut que Giorgio n'était plus là. Il s'était simplement retiré dans l'escalier pour retrouver ses esprits. Ouf ! le match pouvait reprendre.

Une soirée comme il n'aimerait pas en vivre souvent, Giorgio. *« Tragedia »*, pour tout dire. Giorgio Albonico est président de la Juventus-Club à Paris. Un club de supporters qui compte quatre cent cinquante membres. Entre deux matches, Giorgio tient un restaurant dans le 15e arrondissement. Giorgio n'est pas chauvin. La preuve ? Ce Lombard de souche a baptisé son établissement La Toscane.

Mardi soir, Giorgio avait tout prévu. Le score d'abord : 2-1 pour l'Italie. Le gâteau monumental ourlé de nougatine, les poteaux de but en caramel, et *« Allez les bleus ! »*, le bleu de la Squadra Azzurra. Jusqu'aux deux gants de boxe posés sur une table et étiquetés, l'un Italie, l'autre France. *« Pour ceux qui voudraient se battre* avait-il prévenu. *Ils prendront un gant et iront s'expliquer dans la rue. »*

Le malheur, car s'en fut un pour lui, c'est que personne ne voulait se battre. Ces supporters du Club turinois semblaient plus français qu'italiens. Comme l'exposait l'un d'eux : *« Je soutiens la Juve, mais pas l'Italie. Ça n'a rien à voir. »*

En fait, c'est Platini qu'ils soutiennent. Giorgio lui-même avait glissé sous le téléviseur un napperon brodé au nom du capitaine de l'équipe de France. Tout de même, il avait dû en houspiller quelques-uns : *« Vous payez votre cotisation et vous ne criez pas pour l'Italie ! »* Et de se lamenter *« Il me manque deux bons clients, ce soir. Ceux-là, ils auraient crié comme quatre. »*

Le drame ira crescendo pour Giorgio. Ses deux compatriotes, Moro et Gianno, resteront muets et résumeront le match d'un seul mot *« schifoso »*, en bon français : *« dégueulasse »*, avant de conclure *« L'Italia non puo sempre vincere »*. Et oui, tragédie. L'Italie ne peut pas toujours gagner. Le vice-président de l'association M. Antonio Volpi donnera quand même le ton : *« J'avais le cœur partagé. Mais les meilleurs ont gagné, et c'est très bien. »* Tous ajouteront : *« Ce n'était pas l'équipe d'Italie qui jouait ce soir. C'étaient des amateurs. »* Il est vrai qu'il n'y avait que trois joueurs de la Juventus dans ce stade. Trois plus un, le meilleur du monde, ils le disent tous, et ont hurlé son nom quand il a marqué contre l'Italie : *« Platini ! Platini ! »* Même Giorgio fut bon perdant : *« Je ne changerai pas de passeport ; je reste italien, mais ces Français : quel football !* Et puis, songeur : *« Ce sera dur quand l'avion demain atterrira à Rome. »* Tragédie.

CHARLES VIAL.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE BAT MAROC (1-0), A MONTERREY

La décadence de l'empire germain

De notre envoyé spécial

Mexico. – A la veille du Mundial 86, Frantz Beckenbauer avait annoncé qu'il ne prolongerait pas son contrat de sélectionneur de l'équipe ouest-allemande de football au-delà du championnat d'Europe 1988 organisé dans son pays. Plus qu'une dérobade, c'est un constat de carence d'un homme qui fait preuve dans cette décision de la même clairvoyance qu'il manifestait sur le terrain.

Grâce à un but sur coup-franc de 30 mètres tiré au ras du poteau par Lothar Matthaeus, la sélection ouest-allemande, a, certes, arraché « au forceps » à trois minutes de la fin, la victoire sur le Maroc (1-0) et sa qualification pour les quarts de finale où elle rencontrera le Mexique, samedi 21 juin, à Monterrey. Mais elle aura sans doute bien du mal à conserver son rang de finaliste du Mundial espagnol.

En retrouvant, le samedi 16 juin, au stade universitaire de Monterrey cette équipe marocaine qu'il avait rencontrée à Mexico, lors de sa première apparition au Mundial 70, « Kaiser » Frantz, comme le surnomment les Allemands, a pu mesurer la décadence de son empire. En 1970, « Kaiser » Frantz perçait déjà sous Beckenbauer, et il était surtout entouré de jeunes maréchaux de talent et avides de gloire comme Sepp Maier, Berti Vogts ou Gerd Muller, qu'il allait mener au titre mondial en 1974.

L'équipe marocaine, alors méconnue et sous-estimée, avait bien surpris en ouvrant le score sur un ballon relâché par Maier, mais le vétéran Uwe Seeler et le jeunot Gerd Muller avaient bien vite fait respecter la hiérarchie. Depuis leur défaite au Mundial 82 contre l'Algérie (2-1), les Allemands de l'Ouest sont prévenus des progrès des footballeurs du Maghreb, mais encore fallait-il qu'ils puissent manifester sur le terrain un potentiel infiniment supérieur si on considère les nombres de licenciés dans les deux pays (quatre millions sept cent mille en RFA et vingt mille sept cents au Maroc).

Les Marocains savaient qu'ils devaient à tout prix éviter l'épreuve de force et s'étaient organisés en conséquence. José Faria, leur entraîneur Brésilien, avait choisi d'aligner le Havrais Merry Krimau comme seul attaquant de pointe devant cinq milieux de terrain chargés de monopoliser le ballon et de le faire circuler pour fatiguer les Allemands de l'Ouest, peu habitués à courir sous les 33 degrés enregistrés au coup d'envoi.

Les bûcherons du Kaiser

L'option aurait d'ailleurs pu se révéler payante avec un peu plus d'audace et surtout de force de pénétration pour transpercer le bunker de défenseurs bâtis comme des décathloniens. Devant la virtuosité et la vivacité des Marocains, Frantz Beckenbauer, prince des élégances à la ville comme sur les terrains, pouvait rosir de honte devant l'incapacité de ses joueurs à faire preuve d'imagination pour bousculer leurs adversaires autrement que par des charges de béliers. C'était le « Kaiser » et les bûcherons.

Lorsqu'il a pris la succession de Jupp Dervall après un championnat d'Europe désastreux en 1984, Frantz Beckenbauer savait que le navire faisait eau de toutes parts. Champion du monde 1974, champion d'Europe 1980 et encore vice-champion du monde en 1982, le onze ouest-allemand était devenu le symbole des fantasmes de puissance et de gloire de la nation. Sous prétexte de former des *supermen* ou à défaut des décathloniens, les entraîneurs ont fait fausse route en négligeant les mises en garde, comme celles du professeur Liesen, de l'Institut des sports de Cologne, qui dénonçaient les méthodes de préparation adoptées dans la plupart des clubs. Alors que l'on assiste dans les grandes compétitions mondiales à un retour à un jeu plus technique et plus posé, les Allemands de l'Ouest ne disposent plus d'un seul milieu de terrain d'un caractère ou d'un talent comparables à ceux de Netzer, d'Overat ou de Breitner dans les années 70.

Frantz Beckenbauer misait sur son autorité et sur son prestige pour faire revenir Berndt Schuster, le meneur de jeu de Barcelone, fâché avec Jupp Dervall et avec la plupart des vedettes de la sélection. Il voulait surtout ramener l'union sacrée et faire taire les querelles de clans. Il a pu faire son constat d'échec sur tous ces points avant même le début du Mundial.

Avant de s'envoler pour le Mexique, il avait déjà dû adresser un ultimatum à Harald Schumacher qui critiquait dans la presse allemande les multiples essais de joueurs lors des matches de préparation. Le gardien de but et ses coéquipiers de Cologne (Klaus Allofs et Pierre Littbarski) se sont encore manifestés à Queretaro pour lui reprocher de faire entrer en jeu Karl-Heinz Rummenigge, mal rétabli d'une blessure aux ligaments du genou gauche.

Loin de capituler, Beckenbauer avait titularisé pour la première fois l'attaquant de l'Inter de Milan dès le coup d'envoi contre le Maroc. C'est d'ailleurs lui qui s'est procuré les deux plus belles occasions de but sur un tir à bout portant détourné par Zaki Badou, le gardien marocain (44e minute) puis sur un retourné frôlant la barre transversale (50e). Mais le « Kaiser » a semble-t-il renoncé à faire de cet individualiste le meneur d'hommes qu'il n'a toujours pas trouvé en sélection pour remédier à cette ambiance de fin d'empire.

GÉRARD ALBOUY.

Le Monde

CADRES



Société spécialisée dans
l'Audiovisuel pédagogique
disposant de produits très performants
recherche

Collaborateur commercial H/F

Capable de négocier des marchés à haut niveau en entreprise ou administration.
Formation supérieure et sens pédagogique souhaités.
Excellente opportunité pour candidat déterminé.

Adresser dossier de candidature à
GFN DEVELOPPEMENT 14, avenue de l'Opéra
75001 PARIS qui est chargé de la sélection.

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

3/5 ans d'expérience - Spécialiste IBM/BULL (34/36, DPS). Pour missions courte et moyenne durée en

AFRIQUE FRANCOPHONE

Adresser dossier de candidature à
GFN DEVELOPPEMENT
14, avenue de l'Opéra
75001 PARIS.

ORGANISME IMPORTANT C.A. 86 + 700 millions recherche FUTURS CADRES COMMERCIAUX (H. ou F.). Contacts à haut niveau. Formation assurée. Rémunération motivante. Tél. : pour R.-VS 45-00-24-03, poste 200.

Micro Application Edition recherche

TRADUCTEURS ALLEMAND/FRANÇAIS

A DOMICILE, URGENT
Connaissances informatique.
Ecrire Micro Application
13, rue Sainte-Cécile,
75009 PARIS.

Société d'expertise comptable et commissariat aux comptes recherche

COLLABORATEURS

confirmés.
Ecrire avec c.v., prétentions, sous référence JJM à SODIP, 60, rue du Rendez-Vous, 12e.

Lycée technique privé Saint-Bénigne à Dijon (sous contrat d'association avec l'Etat) recherche pour la rentrée 1986

PROFESSEUR D'ACTION COMMERCIALE

pour classe de BTS titulaire ESCAE ou DECS ou Maîtrise Science Éco. ou CAPET D2 ou Agrégation STE. Exp. professionnelle souhaitée.

Ecrire avec c.v. à LPETP Saint-Bénigne, 99, rue de Talent, 21000 Dijon.

MENSUEL LOISIRS PÊCHE SPORTIVE recherche

RÉDACTEUR

Poste à responsabilité.

Ecrire sous le n° 7 378
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Association nationale de voyages, recherche

RESPONSABLE ORGANISATION ÉCHANGES

parfait bilingue français allemand pour service franco-allemand.
Disponibilité, initiative, expérience.
Adresser c.v., lettre et photo à CVJR Echanges Internationaux 27, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris.

IMPORTANTE ASSOCIATION AGRICOLE, recherche

CHARGÉ DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Formation sciences politiques ou sciences économiques. Connaissance des problèmes agricoles. Environ 30 ans. Adresser demande manuscrite et c.v. sous n° 7 371 M
LE MONCE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

SCAD Conseil, cabinet de formation recrute des FORMATEURS en relations humaines et distribution, 43-80-64-34.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SEMENCES (région MIDI-PYRÉNÉES) recherche :

RESPONSABLE COMMERCIAL CHEF DE PRODUITS

LA FONCTION :
– Définition des objectifs ;
– Présentation des produits, tarification, budgétisation des promotions, suivi des produits, publicité, réception, démonstration, rédaction des brochures publicitaires.

PROFIL :
Mobilité, disponibilité commerciale, esprit d'équipe et expérience souhaitées.

Adresser c.v. et lettre de motivation manuscrite (réf. MTB) à MAX HÉRON, 1, av de la Bédoyère, 92380 GARCHES.

propositions diverses

Les emplois offerts par la fonction publique dans toute la France sont nombreux et variés (PTT, SNCF, Police, EDF-GDF, Armées, Préfectures, Mairies, etc.), demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (D 14) B.P. 402-09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

capitaux propositions commerciales

MADAME, MONSIEUR commerçants, représentants ou autres personnes sérieuses

Cherchons relations commerciales en France ; avons des activités dans les domaines en gros, de détail, ou grands magasins par démonstrations.
Marchandise exclusive non mode, belle qualité commerciale, excellentes possibilités à personnes sérieuses.
AGENT POUR LA FRANCE – POUR LA RÉGION – DÉTAILLANT diverses possibilités.

Contact sous chiffre 22-115 161 à PUBLICITAS 1002 Lausanne (Suisse).

automobiles

ventes

moins de 5 C.V.

Part. vend LNA 11 RE (rouge orégon), octobre 83, excel. état, 53 000 km, 1re main (sièges AR rab. séparément, essuie-glace AR + radio FM), 27 000 F. Tél. : h b 47-68-44-43 ou le soir 80-03-47-18.

DEMANDES D'EMPLOIS

Monsieur le Directeur,

Souhaiteriez-vous avoir dans votre société, le concours d'une personne polyvalente, avec l'expérience de la publicité en Agence et chez l'Editeur ?

SON PROFIL :
Maquettiste de carrière, responsable de produit (la reliure), pendant onze ans, au sein d'une société leader en V.P.C. de livres.

SA DÉMARCHE :
La coordination avec la création, le suivi de votre production, le rapport qualité/prix avec vos fournisseurs. L'étude des devis, le respect des délais, l'assurance d'un travail rigoureux.

SON OBJECTIF :
Concrétiser par un « plus » votre savoir-faire.

Rencontrons-nous. Nous en discuterons ensemble !

Ecrire sous le n° 6 896
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

DIRECTEUR AFFAIRES SOCIALES

40 ans, formation supérieure

Expérience diversifiée (ensemble de la fonction dans importantes sociétés secteurs tertiaire et industriel, responsabilités développement ressources humaines dans très grand groupe international) axée sur dynamisation et ouverture au changement.

Cherche responsabilités motivantes Paris-R.P.

Ecrire sous le n° 6 900
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

JURISTE D'AFFAIRES

Ingénieur diplômé CAAE/MBA, DESS de droit.
Longue expérience négociation contrats internationaux.
Déplacements, discrétion.
Temps partiel ou action ponctuelle possible.

Faire offre sous chiffre 22-115 157.
Publicitas - 1002 Lausanne - Suisse.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DOCUMENTALISTE, 34 ans, 3e cycle de Sciences Eco., anglais courant, 8 ans exp. prof. dans organisme de formation international, exp. de la création d'un service documentation et de la totalité de sa gestion. Mise en place de systèmes d'informations dans centres d'études, de recherche sur pays en voie de développement.
RECHERCHE un poste à responsabilités de documentaliste, Paris/R.P. BCO/MAB 862.

DIRECTEUR COMMERCIAL, 51 ans, 25 ans exp. prof. dans grands magasins. Etait responsable de la gestion, de l'animation et du contrôle de l'ensemble des activités commerciales et administratives.
RECHERCHE poste à responsabilités commerciales dans tous secteurs d'activité, France entière, BCO/MAB 863.

INGÉNIEUR INFORMATICIEN, 37 ans, diplôme EEMI, 6 ans exp. SSCI, connaissant COBOL LEM.
RECHERCHE emploi secteur tertiaire Paris ou Bretagne, BCO/MS 864.

CHEF DE CLIENTÈLE, 44 ans, DESS Sciences Eco. + diplôme 3e cycle marketing ISSEC, 10 ans exp. en laboratoires pharmaceutiques et agences spécialisées.
PROPOSE sa collaboration à laboratoires pharmaceutiques dans staff marketing ou à sociétés de services travaillant dans le secteur de la santé, BCO/MS 865.

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

J.F. 27 ans MAITRISES anglais, commerce, gestion, offre collaboration langues : ANGL., ALLEMAND, CHINOIS Exp. marketing direct, interviews, documentation en commerce extérieur. Tél. : (1) 39-59-55-63 ou Ecrire sous le n° 6 898 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

DIRECTEUR FINANCIER
49 ans, expérience de 15 ans dans la distribution, magasins à succursales multiples. Etudie toutes propositions à haut niveau de responsabilités. Écrire sous n° 7 370 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

MERCENAIRE EXPORT trilingue, disponible. Tél. : 45-42-93-01.

J.F. 23 ans dynamique et courageuse, BEP comptable BAC G3 + BTS commercial, exp. acquise à confirmer. Cherche emploi stable dans grande distribution. Libre de suite. Carole MINERBO. Tél. : 48-86-50-28.

F. 44 ans CAPES d'anglais, exp. réussie de vente de produits culturels, accept. à Bordeaux responsabilités secteur éducatif, culturel ou similaire. Tél. : 56-92-83-45.

28 ans, docteur en physique atom. et moléc. spécialiste laser ch. poste ingénieur de rech. expér. 3 ans secteur laser et applications (rech. fond. ou appl., chim., anal., bioméd., nucl., etc.). Dispon. immédiat. T. 43-33-09-74/34-10-02-17.

JAPON
Etudiant 3e cycle gestion, exp. cciales à l'étranger remplirait mission importante, études de marché, prospections de marchés, suivi commercial au Japon et Corée du Sud, automne 86. Tél. : (1) 43-27-82-63.

DESIGNER INDUSTRIEL
H. 30 ans, diplômé ENSAD, 4 ans expée. cadre : Sté produits gde diffusion cherche poste dyn. Paris, R.P. ou création de service dans Sté ind. à produits gd public : création produits ; conception notices, catalogues, conditionnements. Ecrire sous le n° 7 363 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. ch. poste étude et rech. INFORMATIQUE/BIOLOGIE CNAM DESS (assembleur, Basic, Algol, Pascal, Fortran, lisq. prolong.), intelligence artificielle. Libre 1er septembre. Ecrire sous n° 7 364 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE

Duplex 90 m², living, 2 chambres, duplex 120 m², living, 3 chambres, refaits neufs, ascenseur, imm. belle rénovation. GARBI 45-67-22-88.

5e arrdt

MAITRE-ALBERT

50 m² caract., 47-03-32-44.

CONTRESCARPE

Beau studio 40 m² jardin privatif, calme. GARBI 45-67-22-88.

Rue Pascal maison-atelier 160 m² + ss-sol, 2 450 000 F, calme, soleil, grand charme. 46-44-98-07 ou 45-46-12-53.

9e arrdt

N.-D.-de-Lorette b. 6 p., 180 m² à rafraîchir, asc., bel imm., px à déb., rare, ACTUEL 47-34-82-58.

12e arrdt

BEL AIR S/FUTURE CEINTURE VERTE 3 p., récent, 720 000 F. 43-22-61-35.

Mº DAUMESNIL, bel imm. A RÉNOVER GD 4 P., 110 m², 850 000, Micot 43-44-43-67.

13e arrdt

13e prox. Faculté, beau studio récent. Tél. vendredi 9/12 h et 18/20 h au 45-81-25-09.

14e arrdt

Mº Alésia p. de t., 5 p., 105 m² + serv. 3e, asc., rue calme, 1 500 000 F. T. 43-26-73-14.

15e arrdt

La Motte-Picquet bon imm. p.d.t., 2 p., calme, soleil, placement idéal, 46-44-98-07.

PLAISANCE 2 p., cuis., w.-c., dche clair, calme, soleil, px 385 000 F. T. 43-22-61-35.

16e arrdt

LA MUETTE VASTE 7 P.

nomb. possibil. 4 800 000 F, 42-61-61-03 ou 42-88-98-42.

18e arrdt

MONTMARTRE av. de l'Armée-d'Orient, 2 p., 260 000 F. CAB. RIBOULOT 43-41-27-21.

92 Hauts-de-Seine

Bour-la-Reine centre, séj. + 3 chbres, cuis. équipée, bains 1.060.000 F. 46-61-32-11.

SAINT-CLOUD

132 bis, rue Tahère
pet. imm. 4 ét., récent, asc.
Vrai 3 pièces, 65m²
Grand balcon, plein sud
Très calme, belle vue
PRIX : 730 000 F
Tél. : 46-55-61-59

Province

A VENDRE COURSEULLES-S/MER (14) 1 appt, séjour., 1 chambre, cuisine équipée, tt cft, petit jardin 30 m², parking. Px 180 000 F. Tél. : (16) 33-52-25-27.

Marseille Pointe-Rouge T2 tr. b. situé frt mer, vue pratiq. comm. rentab. + de 8 % 360 000. Tél. : 91-73-67-58.

BRETAGNE SUD
PORT DU CROUESTY
Votre résidence week-ends et vacances à partir de
299000F
Visitez les 4 appartements modèles sur place
Tél. 97.41.37.49
Nom ....
Adresse ....
....
Tél. ....
Pour une documentation, envoyez à :
LONGERES DU CROUESTY,
56640 ARZON

appartements occupés

PLACE VICTOR-HUGO

S/VOIE PRIVÉE, bel imm. p. de t., asc., interphone, dble liv. + 2 ch., cuis., bains, chff. cent. ind. OCCUPÉ DAME SEULE, 78 ans. Prix 1 150 000 F. Tél. pptaire 42-25-46-82.

appartements achats

Recherche 1 à 3 p. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire, 48-73-20-67 même le soir.

Recherche URGENT 110 à 140 m² Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 9e arrdt. PAIE COMPT. 48-73-67-80.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine,
75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.

Tél. : 45-62-78-99

Pour cadres supérieurs et employés, GDE STÉ FRANÇAISE ÉLECTRONIQUE, déplacée Paris et environs recherche divers appts 2 à 7 p., studios, villas, Paris et banlieue, courte ou longue durée. T. 45-03-30-33 à partir de 10 heures.

Région parisienne

Etude ch. pour cadres villas, ttes banlieues. Loyer garanti. (1) 48-89-89-66 42-83-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France.
INDICATEUR LAGRANGE
Fondé en 1876
5, rue Greffulhe, 75008 Paris.
APPEL GRATUIT 05-07-09-11.

hôtels particuliers

Mº PORTE-DORÉE St-Mandé, pr. bois de Vincennes mais. bourg. 7 p., cuis. tt cft., gar., jdin except., 2 285 000F. MAS IMMOB. 43-45-88-53.

pavillons

A 35' PARIS SNCF, PROX. HOUDAN, maison de pays tt cft, 4 chambres, séjour, jardin 1 500 m². PRIX 690 000 F. VIMO 39-51-32-70.

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE 500 m RER, QUARTIER TRÈS RÉSIDENTIEL. Construction récente, excellente maison, réception 46 m². 4 chambres.

DEMICHELI

48-73-50-22 ou 48-73-47-71.

SAINT-MAUR/LA VARENNE (94) Pav. s/terr. 234 m². Constr. 68, 100 m² hab. s/2 niv., + ss-sol 53 m². Entrée, escal. et palier marbre, cuis., salon, salle à manger, s. de bains, w.-c. Etage : 3 ch., w.-c., cab. de toil., douche, penderie, placard. Sous-sol : gar., buand., atel., pièce aménag., chff. cent. mazout, 1 260 000 F à débat. Tél. : 48-83-61-85 le soir.

villas

CHAVILLE R.D. belle villa meulière récente tout confort. 3 chambres, salon, garage, parfait état, jardin 500 m². 1 750 000 F. VIMO 39-51-32-70.

VILLA
A VENDRE
RÉGION LUBÉRON
5 km D'APT
800 mètres village
Villa comprenant : gd séjour avec cheminée, entrée, cuisine, w.-c., s. de bns, 2 chbres, terrasse 50 m², garage – plain-pied + cabanon. Possibilité d'agrandissement – sur 4.300 m² de terrain boisé (pins et chênes)
SITE PROTÉGÉ
Téléphone : 90-75-44-78
aux heures de repas

A 5 km des calanques de Cassis, tour et bergerie rénovées, 200 m² hab., terrain 1 250 m². 1 300 000 F. T. 42-82-28-36.

Vds maison de maître Agen, 2 niv. 230 m² habitables, 10 pces, séj. avec gde cheminée anc. et terrasse vue panorama, 7 ch. tt cft 2 accès. dépend. garage. pigeon. amén. parc 2 ha campagne pr. résid. centre ville. Conv. pr. résid. princip. ou second. Libre à la vente. Ecr. *Le Monde Publicité* 7355 M. 5, rue de Monttessuy 75007 Paris qui transmettra.

maisons de campagne

A VENDRE MAISON 14 km de La Rochelle. Gd séjour, gde cuisine, 3 ch. (à l'étage), chff. cent., salle d'eau, gd garage, débarras, grenier, petite cour, petit jardin. T. 46-35-82-52.

propriétés

SÈVRES (GARE)
Belle maison réception + 7 ch., très bon état, garage, jardin, 1 300 m². 3 800 000 F. GARBI 45-67-22-88.

Vends maison de maître Agen, 2 niveaux, 230 m² habitables, 10 pièces, séjour avec grande cheminée anc. et terrasse vue panorama, 7 ch. tt cft, 2 accès. Dépend., gar., pigeon. amén., parc 2 ha campagne, près centre ville. Conv. pour résid. ppale ou second. Libre à la vente. Ecrire LE MONDE PUBLICITÉ, nº 7 355 M 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris qui trans.

RER BOISSY-ST-LÉGER

Villecresnes sup. maison bourgeoise, parc 2 133 m², triple séj. 90 m², 4 ch., cuis. tt cft, 240 m² hab., terrasse, billard, ss-sol complet, grenier aménageable. Prix : 1 985 000 F. MAS IMMOB. 43-45-88-53.

150 KM SUD DE PARIS

SUR 3 800 m² PROPRIÉTÉ EN U

5 p., cuis., bns, w.-c., dépend., chff. 460 000 F. URGT.

CRÉDIT 100 %

TÉL. (16) 86-74-08-12 h b ou (16) 86-74-02-71 ap. 20 h.

viagers

OFFRE CPT + rente indexée notaire pour viager libre ou occupé si vendeur âgé. Leroy 29, bd Voltaire, 47-00-57-52.

domaines

PARAGUAY ORIENTAL (ITAPUA)
Propriété forestière de 886 ha (peuplement complet de bois précieux) pouvant également être divisé, avec les meilleurs sols du Paraguay pour l'agriculture à vendre pour 1.018.900 (F 1.150/ha) sols d'origine volcanique, climat et précipitations permettant 2 récoltes/an (production de base Soja). La propriété est limitée sur 5 km par une rivière et à accès à la route asphaltée « Ruta No 6 » à une distance de 5 km. Vous pouvez payer le prix d'achat en France en F. Veuillez adresser le courrier à : ARNO J. GOEETZ, Gartenstrasse 6, D-8251 Hirschberg, RFA.

bureaux

Locations

DOMICILIATION DEPUIS 90 F ms ; ST-HONORÉ 42-86-84-91 ; PARIS-12e 43-40-68-50 ; CONSTITUT. SARL 2 000 F/HT.

17e PLACE WAGRAM

(prox.) BURX de 15 à 250 m². Aménagements neufs, stdg.

ACTE 43-80-90-10.

NEUILLY MÉTRO

Loue directement 1 bur. ou + dans imm. neuf, 47-58-12-40.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL – RC – RM
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.

TÉL. : 43-55-17-50.

SIÈGE SOCIAL

Secrétariat + bureaux neufs.
Démarches RC et RM.
SODEC SERVICE
Champs-Elysées 47-23-55-47.
Nation 43-41-81-81.

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50.

Votre adresse commerciale

SIÈGE SOCIAL ÉTOILE

1er mois gratuit 90 F/mois.
Formalités RC, RM, SARL
Tous services.

JCA 45-00-64-96 +

locaux commerciaux

Ventes

Prox. VERSAILLES pour placement MURS de LOCAUX CCIAUX 100 m² + entrepôt loué actuellement 78 000/an. Prix 700 000 F + FRAIS. VIMO 39–51-32-70.

L'AGENDA

Bateaux

Vend bateau JEANNEAU Pouldu 4,30 m, avec cabine + moteur Yamaha 9,9 CV + remorque cassable, treuil. Le tout état neuf. Prix : 28 000 F. Tél. : 64-99-78-96.

Bijoux

ACHAT BIJOUX OR, BRILLANTS

Anciens modernes, argenterie PERRONO bd des Italiens, Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, Etoile, 37, avenue Victor-Hugo, Ventes - Occasions - Echanges.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 43-54-00-83.
PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cassettes

Rech. cassettes enregistrées de cours en Sorbonne de Vladimir Jankelevitch, important, merci. Tél. 45-26-79-60 (répondeur).

Cours

Vous aimez jouer de l'harmonica ! Facile à bien jouer avec un bon professeur. Celui-ci existe ! Tél. : 45-03-15-75 de 10 à 12 h et de 16 h à 20 h.

Moquettes

A saisir

MOQUETTE 100 % PURE LAINE

Prix posée : 99 F/m²
Tél. : 46-58-81-12.

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

Notre hôtel de 100 chambres en bord de mer, célèbre dans le monde entier, et notre School of English tout aussi celebre sont dans les mêmes bâtiments. A partir de £20 par jour, pension complète plus leçons.

25% RÉDUCTION

pour sejours de 90 jours ou plus en hôtel.
Séjour à l'hôtel ou en famille. Ouvert toute lannée – pas limite dage.
Ecrire a:

REGENCY SCHOOL OF ENGLISH

Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tél: 843-59 12 12 Télex 96454
Regram ou: Mme. BOUILLON
4, rue de la Persévérance, 95 EAUBONNE. Tél: 39-59-26-33 (le soir)
LA FRANCAIS OU L'ANGLAIS EN FRANCE REGENCY LANGUES – 116, Champs Elysees, 75008 Paris. Tél: (1) 45-63-17-27
Telex 641605 ISO BUR

Le centre
GURDJIEFF OUSPENSKI
pour le développement intérieur de l'homme.
TÉL. : 64-36-61-69.

Troisième âge

PROX. COULOMMIERS (77) RETRAITE valides, semi-valides invalides. Tél. 64-04-05-75.

Vacances - Tourisme - Loisirs

CARROZ-D'ARACHES (Haute-Savoie). A louer STUDIO 4 personnes, tout confort, juin, août, septembre, station été, 1 150 m d'altitude, piscine, tennis, équitation, etc. Tél. : 43-04-42-41.

JUILLET Haut-Jura 900 m

Séjours enfants (6-14 ans) à la campagne, Yves et Liliane accueillent vos enfants dans ambiance familiale dans une ancienne ferme du XVIIe restaurée au milieu pâturages et forêts, chbres 2 et 4 avec s. de bns, limite 14 enfants pour garantir qualité. Tennis, randonnées, poney, découverte milieu rural, fabrication pain, etc. Téléphone : (16) 81-38-12-61.

ILE GRECQUE

Maison à louer, 6 lits, bord mer, au mois. T. 45-44-21-97.

Juillet-septembre en Corrèze, de pavillon de caract. 1 ch. à 2 lits, 1 séjour, WC, cab. toilette, douche. Lisière forêt et pré, promenade pêche, plage centre nautique 7 km. Té. : 55-29-11-23.

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Demi-pension £ 65 par semaine adultes entre 21-60 ans
S'adresser à 172 New Kent Road London SE 1
Téléphone 01-703-4175.

Loue en juillet à Fréjus (Var) appt pour 4 personnes dans villa avec jardin 1 km mer. Tél. : 16-94-51-02-02.

هكذا من الأصل

هكذا من الاهمال

économie

REPÈRES

Salaire horaire ouvrier : + 0,9 % au premier trimestre

Selon les résultats de l'enquête trimestrielle du ministère des affaires sociales et de l'emploi sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, le salaire horaire ouvrier a progressé de 0,9 % au premier trimestre 1986 (contre 0,8 % annoncés en fonction des résultats provisoires) et de 4,8 % sur un an. Sur le même trimestre, les prix, en glissement, ont progressé de 0,1 %. Le salaire horaire ouvrier a augmenté de 1 % au quatrième trimestre de 1985 et de 1,4 % au premier trimestre 1985. Le ministère note que *« la progression annuelle du SMIC d'avril 1985 à avril 1986* (+ 4,6 %) *est équivalente à celle du taux de salaire horaire des ouvriers ».*

Marine marchande : feu vert au pavillon des Kerguelen

Le secrétaire d'Etat à la mer, M. Ambroise Guellec, a signé, le 17 juin, l'arrêté qui rend possible et officielle l'immatriculation des navires français sous le pavillon des îles Kerguelen. Il pourra s'agir de navires transportant des céréales, des minerais ou des produits pétroliers (à l'exception du pétrole brut). Le pavillon des Kerguelen (terres Australes et Antarctiques françaises) permettra aux armateurs qui le choisiront de faire de substantielles économies sur les coûts d'équipage (*le Monde* du 2 mai). 75 % de l'équipage pourront être de nationalité étrangère. Un navire, le *Pointe-de-Corsen* appartenant à une filiale de la Compagnie générale maritime (groupe nationalisé) va incessamment passer sous pavillon des Kerguelen.

CONJONCTURE

Nouveau déficit du commerce extérieur

(Suite de la première page.)

Mais la France a encore livré cinq Airbus au mois de mai (pour une valeur d'environ 1,7 milliard de francs), ce qui ne se renouvèlera pas tous les mois.

La dégradation continue du solde industriel depuis plus d'un an souligne les difficultés et met à nu les défauts des entreprises françaises. Les difficultés actuelles tiennent aux erreurs du passé. La première a été commise en 1974, la seconde en 1981.

La forte ponction du pouvoir d'achat qu'a représenté le quadruplement du prix du pétrole, il y a douze ans, s'est faite entièrement au détriment des entreprises. Dans l'ensemble de l'industrie, le taux de marge (c'est-à-dire l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée) a chuté de six points, passant de 26 % en 1973 à 20 % en 1982. Les salaires nominaux, au contraire, ont continué de croître de 14,5 % en moyenne par an. L'industrie française subissait un handicap dont elle a, semble-t-il, toujours du mal à se relever.

Ce mauvais partage de la richesse créée par les entreprises était en voie de modification lorsque est survenu le second choc pétrolier de 1979. Instruits par l'expérience, les pays industrialisés ne s'y sont pas laissé prendre une nouvelle fois. Ils ont frappé haut et fort le revenu des ménages, dont le pouvoir d'achat a diminué de 2,4 % en 1981 en Grande-Bretagne et de 3,6 % sur les trois années 1981, 1982, 1983 en Allemagne fédérale. Pour la France, l'expérience n'aura pas servi de leçon. Paralysé par les enjeux électoraux, M. Raymond Barre n'avait pu empêcher que l'écart ne se creuse à nouveau, dès 1980, entre la rémunération des salariés et le taux de marge des entreprises, au détriment de ces dernières.

L'arrivée de la gauche au pouvoir n'a fait que précipiter les choses. Avec le plan de relance à contretemps (par rapport aux principaux concurrents de la France), la politique suivie alors fit chuter l'excédent brut d'exploitation à son taux le plus bas, alors que le pouvoir d'achat des ménages augmentait de 5,4 % en 1981 et en 1982.

Parallèlement, les charges des entreprises, avec l'octroi de la cinquième semaine de congés payés, les hausses des cotisations de retraite complémentaire et d'assurance chômage, etc., connaissaient un accroissement sans précédent. De 38,8 % du coût total en 1978, elles passaient à 43 % en 1984. Perdant leurs fonds propres, subissant des taux d'intérêt réels extrêmement élevés, les entreprises industrielles n'ont pas investi comme il aurait fallu.

Le redressement spectaculaire de leurs comptes en 1984 et en 1985, à la suite du plan de rigueur de mars 1983, n'a pas suffi pour qu'elles procèdent à l'assainissement qui leur aurait permis d'affronter la concurrence internationale. Soit qu'ils aient préféré se désendetter, soit qu'ils aient jugé les placements financiers plus avantageux, soit encore qu'ils aient continué de douter de l'avenir, les industriels français, dans leur ensemble, n'ont pas suffisamment modernisé leur appareil de production. Toutes les enquêtes de conjoncture le prouvent. Dans les produits à haute intensité de recherche et développement (autrement dit les produits de haute technologie), la France n'a réussi à prendre que 8 % du marché mondial, se plaçant derrière les Etats-Unis (25 %), le Japon (16 %), la RFA (15 %) et la Grande-Bretagne (9 %).

Dans son étude parue en mars dernier dans *Economie et Statistiques*, Michel Delattre indique que l'informatique a vu son taux de couverture chuter de 13 points en cinq ans et les machines-outils de près de 20 points (1).

Qui est responsable ?

Apparemment, les industriels français n'ont pas su répondre à la demande. Le prix du produit n'est pas seul en cause pour expliquer la perte des parts de marché, souligne l'INSEE dans sa note de conjoncture de mai. Le jugement sur les pertes de marché doit être nuancé par le fait que les prix à l'exportation ont baissé ces derniers mois, réduisant le solde en valeurs. Il n'empêche que, en mars, 17 % des entreprises se trouvaient *« en situation d'offre insuffisante »*. Les autres ne pouvaient offrir un supplément de production que de 3 points supérieur au niveau le plus bas atteint en 1980. Les investissements permettant d'accroître les capacités ont fait défaut.

Comme a fait défaut la capacité de répondre à la concurrence des pays en voie de développement dans plusieurs branches des biens de consommation, tels l'habillement ou la maroquinerie. *« Le commerce concentré a été amené à importer les articles de la gamme moyenne, dont le marché est le plus dynamique*, note Michel Delattre. *En outre, les producteurs ont été souvent conduits à importer eux-mêmes des articles qu'ils font fabriquer dans des pays à bas salaires et qu'ils vendent sous leur marque. La part des importations réalisée par les producteurs eux-mêmes dépasse 40 % pour plusieurs des principaux articles d'habillement : bas et collants, manteaux pour hommes et pour femmes, costumes pour hommes »*.

L'INSEE note de son côté que les investissements dits d'« adaptation à de nouvelles fabrications » ont diminué des dernières années. Certains producteurs français, enfin, se sont orientés vers des marchés dont la demande a fléchi (cas des pays producteurs de pétrole).

S'il y a bien eu un problème de compétitivité, que la dévaluation du 6 avril était censée corriger, les pertes de parts de marché résultent aussi de l'inadaptation de l'appareil de production et de commercialisation. Moins faciles à cerner, la compétence des chefs d'entreprise et leur appétence à fabriquer des produits de qualité sont mises en cause à travers ce constat. Le meilleur environnement économique que pourrait créer un gouvernement ne les dispensera jamais de savoir produire pour un marché qui s'étend hors des frontières, de savoir s'implanter à l'étranger et d'assurer convenablement le service après vente.

La France a-t-elle assez de patrons à la hauteur ? Le ministre du commerce extérieur, M. Michel Noir, ne pose pas la question aussi brutalement. Il n'en renvoie pas moins les chefs d'entreprise à leurs responsabilités quand il affirme, dans un communiqué publié le mardi 17 juin, que c'est *« à chacun d'utiliser au mieux l'environnement de liberté mis en place pour engager le redressement nécessaire »*.

FRANÇOIS SIMON.

(1) « Une nouvelle donne pour les branches de l'industrie », *Economie et statistiques*, nº 186, mars 1986.

TAUX DE COUVERTURE (CAF-FAB) (1)

	1969	1974	1979	1984	1985
Ensemble des biens et services	**96**	**93**	**99**	**98**	**98**
Produits industiels	**98**	**107**	**116**	**116**	**113**
Biens intermédiaires	80	91	96	104	103
Biens d'équipement professionnel	101	105	139	142	132
Biens d'équipement ménager	40	50	52	50	53
Matériel de transport terrestre	165	220	203	154	147
Biens de consommation courante	118	118	93	95	95

Source : INSEE.

(1) CAF = coût, assurance, frêt. Dans le calcul des importations, on tient compte des frais divers, dont ceux de l'assurance et des transport. FAB = Franco à bord. On ne retient que la valeur des marchandises exportées.

Tendances contradictoires sur le marché du travail

Comme le mois précédent, mais dans des proportions plus modestes (+ 0,8 % contre + 1,7 % en données corrigées en avril), l'évolution du chômage à la fin mai, telle qu'elle a été annoncée le mardi 17 juin par le ministère des affaires sociales, confirme une tendance à l'aggravation (*le Monde* du 18 juin).

On comptait 2 317 900 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, soit 2,3 % de moins que le mois précédent, et 1,5 % de plus que l'année passée. Mais il convient de noter que, pour la deuxième fois consécutive, la courbe se situe à un niveau supérieur à celle de 1985.

En données corrigées, avec 2 447 700 chômeurs, on enregistrait 18 700 demandeurs d'emploi supplémentaires en un mois et 1,5 % de plus en un an.

Dans l'ensemble, les chiffres font apparaître des réactions contradictoires du marché du travail. Les nouvelles entrées dans le chômage, avec 359 400 demandes en données corrigées, augmentent de 3,1 % en un mois et de 11,4 % en un an. Déjà cause principale des pertes d'emploi, les fins de contrats à durée déterminée représentent près de 40 % des inscriptions à l'ANPE et ont progressé, en données brutes, de 21,7 % en un an.

Surtout, et sur le terrain du traitement social cette fois, les dispositifs d'accompagnement révèlent leurs limites ou, n'ayant pas fait l'objet d'efforts particuliers, perdent de leur efficacité. Les entrées en stages baissent de 26,3 % en un mois, à la suite de l'interruption des actions en faveur des chômeurs de longue durée et du ralentissement des opérations jeunes. Les TUC ont atteint leur rythme de croisière et régressent. Les formations en alternance, soutenues par le patronat, sont toujours loin de l'objectif des 300 000 places souhaitées pour la fin mars (140 000 en mai).

L'emploi des jeunes

Quant au plan d'urgences en faveur de l'emploi des jeunes annoncé par le gouvernement, il ne s'est pas encore concrétisé dans les faits. Selon le communiqué du ministère des affaires sociales, *« environ 20 000 entreprises »* ont informé les organismes de Sécurité sociale *« de leur intention »* de bénéficier de l'exonération des cotisations d'allocations familiales pour toute embauche de jeune de moins de vingt-cinq ans, accordée à titre rétroactif à partir du 1er mai.

Mais si le retard pris explique l'aggravation du chômage, il n'en reste pas moins que la situation de l'emploi paraît s'améliorer. D'abord le nombre des demandes placées ou annulées, en données corrigées, augmente de 4,4 % en un mois et de 11 % en un an. En mai, 411 800 personnes ont quitté l'ANPE, qui améliore son taux de placement (+ 25 % en un an). Près de la moitié de ceux qui ont été rayés des listes l'ont été après avoir retrouvé une activité. Ensuite, le nombre de journées de chômage partiel indemnisées diminue. Souvent révélateur de la santé du marché du travail, cet indicateur enregistre une baisse de 10,5 % en données corrigées (– 27,3 % en un an).

L'enquête trimestrielle sur l'activité de la main-d'œuvre, publiée le même jour, confirme de son côté cette tendance positive. Pour la première fois depuis longtemps, les effectifs salariés ont augmenté de 0,1 % au cours du premier trimestre de 1986. Sur douze mois, la baisse n'a été que de 0,2 %, contre un recul de 1,4 % l'année précédente. Cette amélioration s'inscrit dans la logique du retournement de tendance intervenu depuis le début de 1985 et débouche, enfin, sur un solde positif de 10 000 emplois dans les secteurs marchands non agricoles. Les services (+ 0,6 %) et les commerces (+ 0,4 %) sont à l'origine de ce phénomène, le bâtiment (– 0,3 %), pour sa part, évoluant plus favorablement que l'ensemble de l'industrie (– 0,4 %).

Comme chaque mois, enfin, M. Lionel Stoléru a publié son indice ARIES du chômage. Selon lui, il y avait 3 133 500 chômeurs à la fin mai, soit 10 500 de plus qu'en avril.

ALAIN LEBAUBE.

UN RAPPORT DU PLAN

Ombres et lumières sur les industries agro-alimentaires

L'aide publique sera réservée en 1987 aux entreprises qui innovent, a indiqué, le mercredi 18 juin, le ministre de l'agriculture, M. Guillaume, devant les responsables de firmes agro-alimentaires, membres d'un club, le Comité Sully. Les crédits annuels d'intervention dans ce secteur se sont élevés à 446 millions en 1985. *« Les moyens du ministère de l'agriculture seront de toute façon insuffisants*, a déclaré M. Guillaume, *et il faut revoir les critères de distribution des aides à l'investissement. »*

Ce qui se conçoit bien s'énonce brièvement. Le rapport du groupe de stratégie industrielle du Commissariat général du Plan consacré aux industries agro-alimentaires a ce mérite suffisamment rare pour être signalé : dix pages (assorties, il est vrai, de nombreuses annexes...). Les quatre thèmes retenus par la commission et présentés, lundi, par le président du groupe, M. Michel Bon, directeur général adjoint de Carrefour, sont : les normes et réglementations françaises et européennes, les points forts à l'exportation, les utilisations non alimentaires des produits agricoles, les perspectives technologiques et l'emploi.

● **Normes et réglementations.** – Selon la jurisprudence communautaire, si un produit est conforme aux prescriptions d'un pays de production et qu'il y est commercialisé, sa mise en vente ne pourra être interdite dans aucun des Etats membres de la CEE. Cette jurisprudence très libérale conduira à aligner la législation sur l'Etat *« le moins disant »*. Devant cet état de fait, le rapport distingue deux réglementations, l'une relative à la sécurité, qui reste du ressort de l'Etat et sur laquelle une harmonisation communautaire est souhaitable ; l'autre relative à la qualité, qui ne devrait plus être que du ressort des entreprises. Ce qui n'exclut pas que, dans ce domaine aussi, on recherche une harmonisation communautaire.

A défaut, la France pourrait adopter les règles les moins contraignantes en vigueur dans les autres Etats membres afin de faire face à la logique communautaire, qui obligera à accepter l'importation de produits dont les industries françaises se voient interdire la fabrication.

On notera que le rapport ne s'oppose pas à cette orientation libérale de la CEE, qui devrait logiquement conduire, par exemple, à autoriser des produits d'imitation (du lait, du sucre), des additifs dans les viandes et pourquoi pas du vin sans raisin. Seule protection prévue pour le consommateur : l'étiquetage et une définition aussi précise que possible des produits génériques. Exemple : *« On ne peut appeler beurre un produit fabriqué à partir d'autre chose que du lait. »*

● **Points forts à l'exportation.** – Il est d'usage de délivrer aux industries agro-alimentaires un satisfecit. Le rapport pourtant relève six points faibles : fléchissement des exportations en volume, part des produits élaborés moins importante dans les exportations que dans les importations, amélioration des excédents parallèle à l'accroissement des déficits par famille de produits, exportations repoussées vers les pays tiers moins sûrs que les pays européens où les importations progressent, concentration des ventes sur un petit nombre de produits et d'opérateurs, augmentation du solde en valeur liée à l'évolution favorable des parités monétaires.

Dès lors, le rapport distingue trois groupes de secteurs. Dans le premier, appelé *« bons choix »*, représentés par la volaille, les eaux de vie, les fromages et les produits laitiers frais, l'Etat est surtout invité à *« ne pas nuire, ce qui n'est déjà pas si facile »*, selon M. Bon.

Dans le second groupe, dit des *« secteurs menacés »* (sucre, vin, meunerie), l'Etat est invité à supprimer ses aides aux investissements de capacité et à soutenir *« une réorientation stratégique »*. Le rapport estime que les pouvoirs publics devraient consacrer leur effort en priorité sur le troisième groupe des *« outsiders »* (plats cuisinés, crèmes glacées, viandes, bières), car il s'agit soit de points forts qui risquent de devenir faibles, soit de points faibles transformables en points forts.

● **Utilisations non alimentaires de produits agricoles.** – Le groupe est sans illusion, il faut y penser sans en rêver. Première action : le soutien des utilisations traditionnelles du bois pour la construction, l'ameublement, la papeterie, du lin et de la laine pour les textiles, des cuirs et peaux, des suifs et corps gras. Des handicaps à surmonter : industries souvent vétustes, une production et des modes de mise en marché mal adaptés à la demande industrielle, une recherche variétale insuffisante. *« Pour l'industrie papetière*, écrit le groupe du commissariat du Plan, *quinze années de difficultés et d'investissements insuffisants ont créé une situation aujourd'hui critique. Le rattrapage nécessaire suppose le maintien durable d'un concours public important. »* Ce qui ne va pas dans le sens des dernières décisions du ministre de l'industrie, M. Madelin, lorsqu'il arrête le versement des aides de l'Etat à La Chapelle-Darblay.

Deuxième action : les utilisations énergétiques. *« Les produits agricoles ne remplaceront pas l'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon) et atomique à terme prévisible. »* Pour le groupe, seule l'utilisation de l'éthanol issu des céréales ou des betteraves comme additif d'octane dans l'essence et comme matière première pour la chimie semble un objectif réaliste. Troisième action : les techniques de demain, où il faut être pour maîtriser un savoir-faire et des productions-clés d'intérêt stratégique.

● **Perspectives technologiques et emplois.** – La stabilité remarquable des effectifs cache un cadre de moins en moins favorable : plafonnement de la demande alimentaire et de l'activité industrielle, inadaptation à l'évolution technologique (main-d'œuvre sous-qualifiée, rigidité géographique des emplois ruraux, insuffisance de l'encadrement technique, des formations et du potentiel commercial). Les recommandations découlent de ce constat. Dans les conditions de travail, l'accent doit être mis sur *« l'obsession de la qualité »* et sur la négociation des rythmes de travail adaptés à la « saisonnalité » de l'offre agricole et de la demande des consommateurs. L'Etat pourrait lier ses aides à des engagements dans le domaine de la formation. Pour renforcer le tissu industriel, une meilleure liaison Université-entreprises faciliterait le recrutement des cadres des PME, qui auraient par ailleurs intérêt à regrouper leurs fonctions techniques et commerciales.

J.G.

L'Europe parlera d'une seule voix lors des prochaines négociations commerciales internationales

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – La Communauté entend continuer à jouer un rôle actif dans la phase de préparation qui doit conduire, en principe avant la fin de l'année, au lancement d'un nouveau cycle de NCM – négociations commerciales multilatérales – dans le cadre du GATT, l'accord qui réglemente le commerce international dont le siège est à Genève.

C'est dans cet esprit, autrement dit pour permettre à la Commission européenne qui négocie au nom de la Communauté, d'agir avec un maximum d'efficacité, que les ministres des affaires étrangères des Douze ont approuvé, le mardi 17 juin à Luxembourg, un document dit *« conception d'ensemble »*, qui précise la position de la CEE, en particulier sur les deux sujets controversés que sont les échanges de services, et l'agriculture.

L'intervention du conseil vient à point nommé à Genève. En effet, les travaux du « comité préparatoire » qui a été chargé de faire un rapport sur les conditions dans lesquelles devraient être lancées les futures NCM à la conférence interministérielle du GATT, qui se tiendra en septembre à Punta-del-Este en Uruguay, marquent le pas.

Le Brésil et l'Inde, chefs de file des pays en voie de développement – PVD – contestataires, manifestent toujours aussi peu d'empressement pour une négociation – voulue par les Etats-Unis – et dont l'objectif est de promouvoir une libéralisation des services qu'eux-mêmes redoutent.

De même, depuis la réunion ministérielle informelle qui a rassemblé fin mai à Séoul les ministres du commerce extérieur des principaux pays du GATT, hors le Brésil et l'Inde, les Etats-Unis reviennent à la charge pour que les problèmes que soulèvent les échanges agricoles soient traités de façon prioritaire et accélérée.

MM. Jean-Bernard Raimond et Michel Noir, respectivement ministre des affaires étrangères et ministre du commerce extérieur, appuyés, dit-on, avec détermination par M. Martin Bangemann, ministre ouest-allemand de l'économie, ont demandé et obtenu que la *« conception d'ensemble »*, reprenant les termes de la déclaration faite en mars 1985 par le conseil, souligne que les efforts entrepris pour régulariser les échanges agricoles devraient éviter de *« mettre en cause les objectifs et mécanismes fondamentaux des politiques agricoles des parties contractantes »*.

Fermeté

L'affrontement en cours entre les Etats-Unis et la Communauté européenne pour savoir qui s'appropriera, et dans quelles proportions, les marchés portugais et espagnol de céréales, sorte de lever de rideau aux futures NCM, illustre le caractère tout à fait concret du débat agricole transatlantique. Lundi, les ministres des affaires étrangères ont clairement réaffirmé que la CEE prendrait des mesures de représailles qui affecteraient les exportations américaines si les Etats-Unis mettaient à exécution les mesures protectionnistes annoncées.

La fermeté dont les Douze ont fait preuve à l'égard des Etats-Unis s'accompagne d'un désir de conciliation. Des négociations vont reprendre entre ministres américains et émissaires concernés sur un partage du marché ou, dit autrement, une limitation de la préférence communautaire en Espagne et au Portugal.

Les résultats révèleront si, dans ce conflit ponctuel, les Etats-Unis cherchent un prétexte pour s'attaquer à la Communauté, ou bien s'ils sont encore disposés à arriver à des solutions médianes acceptables pour tous.

PHILIPPE LEMAITRE.

ÉTRANGER

La crise monétaire s'aggrave au Mexique

(Suite de la première page.)

D'aucuns avaient bien noté l'intervention télévisée du chef de l'Etat, le 10 juin, dans laquelle il avait fermement indiqué qu'un « *moratoire unilatéral* » n'était pas approprié au *moment* même où l'équipe financière mexicaine faisait pression sur ses créanciers et laissait entendre qu'en l'absence d'une aide multilatérale rapide le Mexique y serait contraint. De là à voir une première mise en cause de M. Silva Herzog, il y a un pas, franchi par quelques banquiers.

Il reste qu'au fil de marchandages délicats avec le FMI comme avec les Américains, principaux créanciers du Mexique, des divergences étaient apparues au sein du cabinet sur l'ampleur d'une réduction du déficit public, exigé par les experts du Fonds, et sur les moyens d'y parvenir. Le gonflement de la dette interne et la réduction brutale des recettes budgétaires, dépendant pour près de moitié du pétrole, posent des problèmes pratiquement insolubles compte tenu de la détérioration du climat politique. Rien que pour maintenir à quelque 10 % du produit national brut ce déficit, le gouvernement devrait réduire ses dépenses de 15 à 20 % cette année. Or le FMI garde la barre très haut en demandant la mise en place d'un programme suffisamment draconien pour ramener ce déficit à 5 % du PNB.

Le nouveau ministre des finances parviendra-t-il à résoudre cette redoutable équation tout en ressoudant l'unité du cabinet ? A cinquante-huit ans, M. Petricioli a derrière lui une solide carrière.

Formé, comme son prédécesseur, à l'université Yale, il est resté pendant près de vingt ans à la Banque centrale, dont il devient directeur adjoint avant de rejoindre en 1967 le ministère des finances. Directeur de la Banque financière du Mexique, qui contrôle le lancement de tous les investissements gouvernementaux, il était également prédident de la Fédération mondiale des institutions financières de développement (FEMIDE) quand M. de La Madrid l'a appelé à reprendre la barre du ministère des finances. Renouer les fils d'une négociation aussi urgente que difficile ne s'annonce pourtant pas de tout repos.

Le premier moment de surprise – très vive dans les milieux bancaires mexicains – passé, Washington a voulu dédramatiser. Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, s'est empressé, le mardi 17 juin, d'indiquer que M. Petricioli avait « *la réputation d'être un modéré sur les problèmes de dette* », excluant l'hypothèse d'une suspension même momentanée des discussions sur ce « *très difficile* » dossier.

Le temps presse en effet : alors que les réserves en devises du Mexique *ont fondu, pour ne représenter* que quelque 2,5 milliards de dollars, Mexico doit acquitter, à la fin du mois de juin, 2 milliards de dollars au titre des intérêts courants sur sa dette extérieure. La seule chance de M. Petricioli, comme de son prédécesseur d'ailleurs, est de savoir les Etats-Unis anxieux de parvenir à une solution avant cette échéance.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

LE DÉPART DE M. HERZOG

Un « présidentiable »

Qui est Jesus Silva Herzog ? Un homme en tout cas qui ne considère pas sa carrière politique terminée depuis ce mardi 17 juin où il a été amené à donner sa démission, plus ou moins forcée, au président Miguel de La Madrid. Ministre des finances, il l'était *déjà au cours de la dernière* et catastrophique année de la présidence de Lopez Portillo. C'est dans les circonstances particulièrement dramatiques de l'été 1982 qu'il commence à donner à la communauté financière internationale, dont il est hautement apprécié encore *aujourd'hui malgré l'échec de la* politique économique et financière du pays, des preuves de sa *maestria* (Le Mexique déclare un moratoire de ses dettes extérieures le 20 août de cette année-là. L'annonce de cette décision est une formidable secousse qui menace la solidité *du système bancaire internatio*nal, auquel le Mexique doit plus de la moitié des quelque 90 milliards de dettes qu'il a alors accumulés. M. Silva Herzog va négocier en un temps record avec les Américains, la Banque des règlements internationaux, le FMI, les banques, un plan de sauvetage financier. Ce qui frappe chez lui, c'est la lucidité de son jugement et cet art incomparable qu'il a de faire oublier à ses interlocuteurs qu'en tant que ministre de finances il pourrait partager au moins la responsabilité de la situation dont il est chargé de corriger les conséquences.

Ancien haut fonctionnaire des finances, cet homme de cinquante et un ans, qui fit ses études à Yale, passe tour à tour pour un technicien rigoureux et un porte-parole – très écouté à *la vérité des intérêts des pays de* l'Amérique latine. « *Le programme d'économie, bien sûr, a frappé en priorité les investissements publics : comment faire autrement ?* », nous dit-il. Dans les propos de M. Silva Herzog, la malice n'est jamais loin, comme si une ambition plus haute l'habitait. *C'est un fait que le président* Miguel de La Madrid, qui le confirma dans ses fonctions de ministre après son arrivée au pouvoir (décembre 1982), n'a jamais totalement arbitré en sa faveur, si bien que M. Silva Herzog, représentant attitré des intérêts mexicains à l'extérieur, devait au sein du gouvernement compter avec les ministres du plan et du budget. Position inconfortable ? Pas nécessairement pour un homme qui, avant de vouloir imposer ses idées, se préoccupe de son image devant l'opinion publique. Cet habile négociateur sait aussi monter sur une estrade. La règle non écrite de la Constitution mexicaine selon laquelle le président en exercice choisit son successeur amènera-t-elle un jour M. de La Madrid à aller chercher celui qu'il vient d'écarter aujourd'hui ?

PAUL FABRA.

TRANSPORTS

M. Douffiagues propose aux Douze un embryon de politique aérienne commune

M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, ne veut pas que le conseil des ministres des Douze laisse à la Commission de Bruxelles le soin de libéraliser le transport aérien européen. Il devrait se rendre à Luxembourg, le jeudi 19 juin, pour proposer à ses collègues des mesures destinées à poser les bases d'une politique aérienne commune.

En effet, la Cour européenne de justice a, dans l'arrêt *Nouvelles Frontières* du 30 avril, interdit les ententes entre compagnies aériennes et confié aux gouvernements et, en cas de carence de ceux-ci, à la Commission de Bruxelles la tâche de faire respecter cette règle essentielle de la libre concurrence.

« *Face à cet arrêt, je recense quatre attitudes*, explique M. Douffiagues. *Celle de la Commission, qui souhaiterait être l'élément régulateur, mais qui est divisée. La laisser faire serait une mauvaise solution. Ensuite, on trouve les ultralibéraux anglais et néerlandais, qui veulent tout et tout de suite, c'est-à-dire qu'ils demandent que les parts de marché des transporteurs de deux pays membres – aujourd'hui fixées à 50 % – puissent fluctuer entre 25 % et 75 %. Il y a, en face, les hyperprotectionnistes, comme la Grèce et l'Italie, qui refusent tout assouplissement. La position de la France est à mi-chemin : je souhaite que nous allions dans le sens d'une libéralisation qui préserve un transport aérien fragile, car on ne peut traiter ce secteur uniquement en termes de marché.* »

M. Douffiagues veut arriver à une amélioration « *significative* » de la situation, en proposant à ses collègues un compromis de trois ans pendant lesquels seront expérimentées les mesures suivantes : les parts des transporteurs de deux pays membres pourront fluctuer dans une fourchette de 45 % à 55 % ; les tarifs aériens normaux, réduits et très réduits, pourront varier de 10 % à 15 % sans accord préalable des gouvernements : les compagnies seront poussées à s'entendre techniquement entre elles, et notamment sur leurs horaires.

Le ministre aimerait que le ciel européen soit plus ouvert aux charters, qui ne devraient plus se voir imposer de prix minimal, et aux petits appareils, qui ne seraient plus comptabilisés dans les quotas nationaux.

En définitive, M. Douffiagues a adopté le point de vue d'Air France sur une déréglementation progressive en Europe. « *Pourquoi voulez-vous que je taille des croupières à notre compagnie nationale pour le plus grand profit de Lufthansa ou de KLM ?* », répond-il. « *Ce ne serait vraiment pas mon travail !* ».

Al. F.

SOCIAL

Les quinquagénaires à la casse

Des bribes d'un fac-similé à la une de *l'Humanité*, le 17 juin, et, à l'intérieur du quotidien communiste, sous d'autres fragments du même document, un article vengeur. *Avec pour titre* « Quinquagénaires à la casse. » Une pleine page révèle le contenu d'une étude confidentielle réalisée chez Framatome sur les avantages financiers du licenciement des cadres âgés de plus de cinquante-cinq ans. Une note tellement caricaturale qu'on voudrait croire à un canular...

Pas du tout, rétorque la direction de cette entreprise spécialisée dans la construction de centrales nucléaires, et, hier encore, filiale de Creusot-Loire. « *C'est difficilement croyable et pourtant il s'agit de la vérité* », indique M. Gilbert Darmon, secrétaire général. Ce document a été réalisé « *par quelqu'un de Framatome, sur sa propre initiative* ». Bien sûr, il n'est pas question de prendre « *des décisions de ce goût-là* », mais, reconnaît-on, des analyses de ce genre, « *ça aurait pu être demandé* ». D'ailleurs, ajoute M. Darmon, on ne compte pas les « *éléments de réflexion* » les plus divers qui sont fournis à la direction de l'entreprise sur bien des sujets.

Dans le cas présent, la recherche personnelle, communiquée à titre individuel à la direction des affaires sociales de Framatome, constitue une initiative malheureuse, d'autant plus « *redoutable qu'elle a été publiée* ».

De fait, celle-ci contient quelques perles. « *Il s'avère*, est-il écrit, *que le licenciement de cadres de plus de cinquante-cinq ans, non remplacés ou même remplacés « par des embauches externes, de salaire nettement inférieur, présente un intérêt très important pour l'entreprise.* » L'opération, est-il précisé, « *resterait encore rentable si l'investissement était douze fois plus coûteux, même si, au lieu de donner dix-huit mois d'indemnité de congédiement, on en donnait dix-huit ans* ».

Rentabilité : 320 %

On y apprend que « *le taux intrinsèque de rentabilité d'un tel licenciement est de l'ordre de 320 % alors que, dans l'industrie, un investissement est considéré comme rentable à partir d'un taux intrinsèque de rentabilité de l'ordre de 20 %* ». Ayant calculé la « *rentabilité de l'investissement constitué par le licenciement de M. Dupont* », l'auteur de l'exercice établit une « *valeur actualisée nette* » qui serait « *exceptionnellement positive* » et surtout intéressante « *pour les longues périodes d'amortissement* ». Au total, estime-t-il, « *on peut considérer que le licenciement est un investissement et que la rentabilité de ce type d'investissement est très exceptionnelle.*

Bien entendu, la direction de Framatome ne reprend pas à son compte de telles conclusions. Mais la société « *va avoir des problèmes de sureffectifs* » et elle est « *surdimensionnée* » par rapport à son carnet de commandes. Que l'un de ses cadres, « *de pas très haut niveau* », « *ait essayé de regarder l'ensemble* » paraît « *compréhensible* » dans ces conditions.

A la lumière de cet exemple fâcheux, mis en évidence par « *une fuite* », on risque de découvrir, chez Framatome, des études plus explosives les unes que les autres. Et pas seulement sur les risques nucléaires...

A. Le.

LA JOURNÉE D'ACTION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Un certain regain

La journée d'action dans la fonction publique, le mardi 17 juin, a été diversement suivie. Si les résultats sont relativement limités, ils témoignent indéniablement d'un regain de mobilisation chez les fonctionnaires. Le ministère des P et T a annoncé 34 % de grévistes, soit environ 120 000 des 350 000 agents qui devaient être en service mardi, avec une forte proportion aux télécommunications : 42 %, contre 29 % dans les postes. Le 3 juin, à l'appel de la seule CGT, le pourcentage de grévistes avait été de 5 % à la poste et de 12 % aux télécommunications. Le ministère des finances annonçait de son côté 27 % de grévistes, à l'appel de la CGT, de la CFDT et du Syndicat unifié des impôts (ce dernier annonçant 46 % de grévistes), sans compter l'« *opération silence* » organisée par FO, qui demandait de ne *pas répondre au public.*

La CGT avait organisé une manifestation à Paris, dans laquelle dominaient les postiers, qui a rassemblé selon les observateurs près de 10 000 personnes (5 000 selon la police et 25 000 selon les organisateurs). La CFDT a fait défiler un millier de personnes derrière le cortège de la CGT. Dans les arsenaux, la grève a été moins suivie que la semaine précédente : pas de grève aux arsenaux de Cherbourg, de Brest et de Tarbes, 19 % de grévistes à Lorient et 11 % à Tulle. A l'issue de cette journée dans la fonction publique, la CGT parle de « *développement du mouvement social* » et affirme que « *l'idée grandit que les sacrifices imposés aux fonctionnaires pour soi-disant améliorer la situation de l'emploi dans le privé n'ont fait qu'aggraver la situation économique et sociale du pays et des salariés, et que d'autres choix s'imposent au lieu de l'austérité et de l'autoritarisme renforcés* ». Pour la fédération des PTT de la CFDT, cette journée « *montre que le personnel est prêt à se battre pour interdire la mise en cause du service public* ».

S'exprimant lors d'un meeting à la Bourse du travail à Paris, M. André Bergeron a appelé les fonctionnaires à mener un travail d'explications pour « *briser dans l'œuf les campagnes de dénigrement de la fonction publique, qui finiraient par porter leurs fruits* ». Pour le secrétaire général de FO, « *il n'y a pas d'Etat sans fonction publique. Comment ne pas être effrayé par la tonalité des déclarations vantant le libéralisme ? Comment est-il possible de se priver d'un certain nombre d'activités alors qu'elles concourent à l'amélioration de la situation des gens ?* ». Devant les anciens élèves d'HEC, M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, a estimé que ce n'est pas un « *mouvement d'humeur* » qui signifie que « *le climat social soit dégradé* ».

La CGT organisait également des journées d'action dans les travaux publics et la métallurgie – alors que se déroulaient dans l'un et l'autre secteur des négociations qui semblent avoir avancé. Selon le patronat de la métallurgie, il n'y a eu que des « *dépôts de motions* » et quelques « *rares débrayages* ».

● **Le montant des garanties de ressources.** – La réunion du conseil d'administration de l'Association pour la structure financière, qui a eu lieu le mardi 17 juin pour la confirmation de l'augmentation des garanties de ressources prévue au 1er juillet (1,1 %), n'a pas abouti. Le CNPF s'est opposé à ce relèvement réclamé par FO, la CFDT, la CFTC et la CGC (la CGT estimait nécessaire, pour sa part, un rattrapage), en raison de l'évolution prévisible des prix. Une réunion du bureau est prévue vendredi 20 juin, mais il est probable qu'en raison de l'opposition du CNPF le montant ne sera pas relevé.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 18 juin ↓

La pelle du 18 juin

Bien orientée en début de semaine, la Bourse de Paris a trébuché mercredi et les valeurs françaises se sont alourdies en assez grand nombre. Peugeot, L'Oréal, Locafrance, Printemps, CSF, Schneider, Pernod-Ricard, Roussel-Uclaf, Lafarge, Compagnie Bancaire, Bic, Esso, pour ne citer que celles-là, ont dérapé assez sérieusement. Sur quelques reprises, tardives, une partie du *terrain cédé initialement* fut ensuite regagnée puis reperdue et l'indicateur instantané, en repli de 1,1 %, à l'ouverture, de 0,72 % à 13 h 15, s'affaissait en clôture de 1,1 %.

« C'est la pelle du 18 juin », disait malicieusement un professionnel, s'adressant à l'un de ses collègues. Une petite pelle, car finalement le marché ne s'en est pas trop mal tiré avec un volume d'affaires médiocre. Beaucoup s'attendaient à une baisse plus marquée. Les dernières nouvelles de l'environnement ne sont pas brillantes, avec un chômage qui s'accroît et une balance commerciale qui s'obstine à rester déficitaire. La situation n'est pas meilleure aux Etats-Unis et Wall Street, malgré les espoirs de détente monétaire, fait grise mine. Enfin et surtout, nombre d'opérateurs s'évertuent à trouver les fonds nécessaires pour régler les soldes débiteurs de fin de mois. Pour les plus pauvres, la solution consiste à vendre des titres détenus en portefeuille.

Le calme a repri sur le marché obligataire. Les fonds d'Etat ont marqué le pas, tandis qu'une légère demande se portait sur les « fiscalisés ». Côté MATIF, l'effritement, voire le repli, était au rendez-vous.

NEW-YORK, 18 juin ↓

Nouveau tassement

Pour la deuxième fois de la semaine, Wall Street n'a pas réussi mardi à maintenir son avance initiale pour à nouveau céder un peu de terrain. Parvenu un moment à 1 886,98, l'indice des industrielles s'établissait en clôture à *1 865,77 (– 6 points). Le* bilan de la journée s'est révélé aussi pauvre que le précédent. Sur 1 970 valeurs traitées, 978 ont baissé, 604 ont monté et 388 n'ont pas varié.

Les investisseurs ont tout d'abord favorablement réagi aux dernières indications sur la marche de l'économie, qui concernaient cette fois les mises en chantier de logements. Le mois dernier, celles-ci ont diminué de 7,4 %. Plus les nouvelles sont mauvaises, plus le marché table sur une détente monétaire. Les obligations se sont raffermies et les actions leur ont emboîté le pas. Cependant, à la réflexion, les opérateurs se sont interrogés sur les raisons d'une aussi déconcertante situation, paradoxale avec un dollar en baisse, des taux d'intérêt relativement bas et une inflation parfaitement contenue. De là à imaginer la possibilité d'une crise, il n'y avait qu'un pas. Beaucoup ont hésité à le franchir en se réfugiant *dans* l'attentisme, quelques-uns ont procédé à des ventes de précaution.

D'une façon générale, le *statu quo* a été respecté, comme en témoigne toujours la relative faiblesse de l'activité, avec 123,09 millions de titres échangés contre *112 millions la veille.*

VALEURS	Cours du 16 juin	Cours du 17 juin
Alcoa	39 1/2	39 1/4
A.T.T.	25	24 7/8
Boeing	61 3/4	63
Chase Manhattan Bank	42 1/4	41 5/8
Du Pont de Nemours	85 1/2	86 3/4
Eastman Kodak	60 5/8	59 3/4
Exxon	60 1/4	59 3/4
Ford	54 1/8	53 1/4
General Electric	82 1/4	81 5/8
General Motors	78 3/8	78 3/8
Goodyear	31 1/2	33
I.B.M.	148 1/2	146 7/8
I.T.T.	45 1/8	44 7/8
Mobil Oil	31 1/8	30 7/8
Pfizer	68 1/2	67 1/2
Schlumberger	31 1/2	31 3/4
Texaco	33	32 7/8
U.A.L. Inc.	53	50
Union Carbide	22 3/4	22 5/8
U.S. Steel	20 3/8	20 1/2
Westinghouse	53 1/2	52 3/4
Xerox Corp.	56 1/4	55 7/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 7,10 F ↑

Le dollar se montrait ferme le mercredi 18 juin à 7,10 F environ et à 2,23 DM contre 7,04 F la veille et 2,20 DM le lundi 16 juin en Allemagne, où les marchés étaient clos mardi. Aucune raison précise n'était avancée pour justifier cette fermeté.

FRANCFORT	16 juin	18 juin
Dollar (en DM)	2,1949	2,23
TOKYO	**17 juin**	**18 juin**
Dollar (en yens)	166,80	166,95

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (18 juin)	7 1/4 %
New-York (18 juin)	6 13/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	16 juin	17 juin
Valeurs françaises	131,3	131,4
Valeurs étrangères	106,8	107,3

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	347	348,1

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 871,77	1 865,77

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 318,6	1 326
Mines d'or	196,2	207
Fonds d'Etat	91,31	91,03

TOKYO

	16 juin	17 juin
Nikkei Dow Jones	17 185,6	17 075,89
Indice général	1 327,67	1 322,10

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 juin
Nombre de contrats : 5 955

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juin 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	109,60	111	111,55	111,55
Précédent	–	109,35	110,25	110,75	110,80

AUTOUR DE LA CORBEILLE

RHONE-POULENC : LE DIVIDENDE EST MAJORÉ DE 13,5 %. – Le dividende qui sera versé le 1er octobre prochain aux porteurs de titres participatifs a été fixé à 111,16 F. D'un exercice sur l'autre, la majoration ressort à 13,5 %.

CABLES DE LYON : UNE FAMEUSE INTRODUCTION. – Les actions de la société ont été introduites mardi 17 juin sur le second marché de la Bourse de Lyon. Ce fut la ruée. Alors que 550 000 titres étaient mis en vente à 650 F, près de 12,5 millions ont été demandés. Pour parvenir à coter, la chambre syndicale a éliminé tous les ordres égaux ou *supérieurs à 900 F puis a procédé* aux réductions d'usage. Les ordres libellés entre 860 F et 895 F ont été servis à concurrence de 20 % environ et ceux compris entre 800 F et 855 F à 10 %. Finalement, 556 689 actions ont été servies et un cours de 800 F a été coté.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	7,1050	7,1080	+ 8	+ 15	+ 10	+ 40	+ 30	+ 130
$ can.	5,1134	5,1192	– 73	– 52	– 136	– 104	– 434	– 346
Yen (100)	4,2609	4,2652	+ 79	+ 94	+ 165	+ 191	+ 494	+ 566
DM	3,1875	3,1903	+ 63	+ 77	+ 134	+ 155	+ 368	+ 428
Florin	2,8290	2,8313	+ 18	+ 26	+ 43	+ 59	+ 164	+ 211
F.B. (100)	15,6017	15,6151	– 51	+ 33	– 64	+ 88	– 139	+ 251
F.S.	3,8635	3,8672	+ 57	+ 76	+ 126	+ 153	+ 388	+ 465
L (1 000)	4,6468	4,6518	– 219	– 187	– 400	– 351	– 1064	– 959
£	10,6966	10,7082	– 270	– 226	– 504	– 430	– 1263	– 1072

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 7/8	7 1/8	6 15/16	7 1/16	6 7/8	7	6 7/8	7
DM	4 1/4	4 1/2	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 1/2	4 5/8
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/16	6 3/16	5 15/16	6 1/16	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	6 3/4	7 1/4	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8
F.S.	1 5/8	2 3/8	5 1/8	5 1/4	5	5 1/8	4 15/16	5 1/16
L (1 000)	11	13	12	12 3/4	11 3/4	12 1/2	11 1/2	11 7/8
£	9 7/8	10 1/8	9 7/8	10	9 3/4	9 7/8	9 1/2	9 5/8
F. franç.	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 1/2	7 1/4	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



هكذا من الاهل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS — 18 JUIN

Cours relevés à 14 h 57

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1510	4,5 % 1973	1550	1562	1562	+ 0 12
4360	C.N.E. 3%	4440	4440	4430	– 0 22
1131	B.N.P. T.P.	1145	1153	1153	+ 0 69
1276	C.C.F. T.P.	1142	1120	1140	– 0 17
2895	Electricité T.P.	2649	2645	2645	– 0 15
1650	Renault T.P.	1598	1603	1603	+ 0 31
2271	Rhone-Poul. T.P.	2205	2220	2220	+ 0 68
1385	St-Gobain T.P.	1342	1350	1350	+ 0 59
1276	Thomson T.P.	1376	1375	1370	– 0 43
440	Accor	385	384	382 c	+ 0 73
1780	Agence Havas	1605	1616	1615	+ 0 62
800	Air Liquide	750	752	750	....
2140	Alcatel	2165	2155	2150	– 0 69
1500	Als. Superm.	1368	1365	1365	+ 0 51
460	A.L.S.P.I.	361	345	345	– 4 43
530	Alsthom	411	408 80	408	– 0 72
2000	Arjom. Prioux	1630	1610	1611	– 1 16
220	Ausedat-Rey	196	196	195	– 0 51
1340	Aux. Entrepr.	1305	1296	1299	– 0 45
1600	Avions Dassault	1220	1220	1200	– 1 63
720	Bail-Equipem.	821	807	807	– 2 25
1230	Bail-Investiss.	1088	1088	1088	....
1200	Cie Bancaire	1069	1020	1029	– 3 74
760	Bazar H.-V.	528	526	526	– 0 37
490	Béghin-Say	500	506	502	+ 0 40
360	Berger (Ma)	301	303	303	+ 0 66
840	Bic	592	580	580	– 2 02
1450	B.I.S.	1208	1170	1170	– 3 14
2285	Biscuit (Géné.)	2190	2150	2150	– 1 82
1890	Bongrain S.A.	1850	1825	1825	– 1 35
1200	Bouygues	1165	1130	1129 c	– 1 61
3710	B.S.N.	3655	3551	3560	– 2 68
1200	Carnaud	1090	1096	1095	+ 0 45
3760	Carrefour	2790	2780	2780	– 0 35
1800	Casino	1578	1550	1550	– 1 77
1430	Casino A.D.P.	1270	1240	1240	– 2 36
1150	Cedis	898	890	890	– 0 89
1700	Cetelem	1510	1540	1540	+ 1 98
1700	C.F.A.O.	1610	1590	1590	– 1 24
645	C.F.D.E.	469	457	457	– 2 55
1280	C.G.I.P.	1011	1011	1011	....
1230	Chargeurs S.A.	1059	1051	1067	+ 0 75
65	Chiers-Châtil.	57 90	56 50	56 50	– 2 41
620	Ciments franç.	677	672	672	– 0 73
500	Club Méditerr.	493	490	491	– 0 40
275	Codetel	230	228 50	228 50	– 0 65
460	Cofimeg	411	397	397	– 3 40
860	Colas	769	763	765	– 0 52
270	Compt. Entrepr.	249	251	251	+ 0 80
615	Compt. Mod.	525	530	530	+ 0 95
1610	Créd. Foncier	1460	1400	1415 c	– 0 80

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
605	Crédit F. Imm.	495	499	499	+ 0 80
2360	Crédit Nat.	1888	1860	1860	– 1 48
420	Crouzet	337	335	335	– 0 59
2050	Damart S.A.	2000	1900	1900	– 5
3400	Darty	3225	3180	3180	– 1 42
310	Dév. P.d.C. (Li)	275	285	285	– 3 63
460	D.M.C.	442	430	430	– 2 71
2320	Docks France	2080	2070	2070	– 0 95
1510	Dumez	1295	1213	1210	– 6 58
1490	Eaux (Gén.)	1290	1288	1285	– 0 38
3000	Ecco	2790	2800	2780	– 0 35
320	Elf-Aquitaine	290 10	290	290	– 0 03
310	– (certific.)	278 10	276	276 20	– 0 68
2100	Epeda-B-Faure	1845	1790	1790	– 2 98
2840	Essilor	2890	2810	2805	– 2 79
620	Esso S.A.F.	445	440	440 20	– 1 07
3300	Eurafrance	2795	2790	2790	– 0 17
1620	Eurocom	1380	1350	1349	– 2 24
2200	Euromarché	1870	1875	1875	+ 0 26
1540	Europe n° 1	1355	1285	1275	– 5 90
1880	Facom	1488	1470	1470	– 1 20
765	Fichet-Bauche	770	760	760	– 1 29
335	Finextel	283 50	275 10	275 10	– 2 96
590	Fives-Lille	318 50	300	300	– 5 80
51	Fonderie (Gén.)	26 50	25	21 50	– 18 86
192	Fraissinet (Ma)	192 50	189	189	– 1 81
330	Francarep	309	300	300	– 2 91
1290	Fromageries Bel	1061	1055	1055	– 0 56
1420	Gal. Lafayette	1075	1035	1040	– 3 25
....	Gascogne	390	385	385	– 1 28
400	Géophysique	350	340	340	– 2 85
1150	Gerland	1100	1051	1051	– 4 45
360	GTM-Entrepose	338	335	335	– 0 88
720	Guyenne-Gasc.	620	629	629	+ 1 45
3400	Hachette	2920	2865	2865	– 1 88
750	Hénin (La)	636	636	636	....
85	Imétal	73 10	73	73 80	+ 0 95
780	Imm. Plaine-M.	815	832	832	+ 2 08
3940	Inst. Mérieux	3408	3408	3408	....
790	Interbail	699	710	710	+ 1 57
2120	Intertechnique	1900	1850	1850	– 2 63
700	J. Lefebvre	690	696	690	....
1480	Lab. Bellon	1420	1390	1390	– 2 11
1450	Lafarge-Coppée	1250	1225	1223	– 2 16
1500	Lebon	1400	1405	1405	+ 0 35
3890	Legrand	3719	3800	3761	+ 1 12
1230	Lesieur	1065	1070	1070	+ 0 48
700	Locafrance	643	628	630	– 2 02
1240	Locindus	1051	1089	1090	+ 3 71
1190	L. Vuitton S.A.	1069	1068	1068	– 0 09
730	Luchaire	653	611	613	– 6 12
1600	Lyon. Eaux	1201	1156	1160	– 3 41

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
270	Mais. Phénix	219 50	210 20	210 20	– 4 23
740	Majorette (Ly)	650	635	635	– 2 30
123	Manurhin	109 90	107	107	– 2 63
455	Mar. Wendel	363	356 10	356 10	– 1 90
1750	Martell	1613	1585	1585	– 2 97
2370	Matra	2135	2080	2100	– 1 63
3300	Merlin-Gerin	3170	3085	3080	– 2 83
2970	Michelin	2695	2660	2660	– 1 29
6410	Midi (Cie)	5280	5290	5280	....
515	Midland Bk S.A.	472 80	471	471	– 0 38
595	Min. Sabig. (Ma)	531	528	528	– 0 56
66	M.M. Penarroya	50 60	50 10	50 10	– 0 98
2360	Moët-Hennessy	1983	1970	1965	– 0 90
1000	Mot. Leroy-S.	830	820	820	– 1 20
92	Moulinex	88 50	88	88	– 0 56
1140	Navig. Mixtes	973	971	965	– 0 82
215	Nord-Est	161 10	158 60	158	– 1 92
600	Nordon (Ny)	500	500	500	....
550	Nouvelles Gal.	470	486	486	+ 3 40
965	Occident. (Gén.)	931	930	930	– 0 10
1600	Omn.F.Paris	1500	1530	1530	+ 2
270	Olida-Caby	213	211	212 50	– 0 23
535	Opfi-Paribas	402 90	405	405	+ 0 52
3380	Oréal (L')	3230	3199	3220	– 0 30
2020	Paris-Réescomp.	1015	985	985	– 2 95
1250	Pechelbronn	1000	996	995	– 0 50
1820	Penhoet	1380	1330	1350	– 2 17
1100	Pernod-Ricard	1070	1051	1060 c	+ 0 06
161	Pétroles B.P.	125	121 90	121 90	– 2 48
1000	Peugeot S.A.	880	867	875	– 0 56
89	Poclain	65 05	56	56	– 13 91
1500	Poliet	1480	1470	1470	– 0 67
720	P.M. Labinal	644	610	615	– 4 50
2100	Presses Cité	1895	1900	1900	+ 0 26
1700	Prétabail Sic.	1600	1630	1629	+ 1 81
530	Primagaz	431	425	427	– 0 92
670	Printemps	526	523	523	– 0 57
1580	Promodès	1530	1540	1540	+ 0 65
305	Prouvost S.A.	249	249	249 50	+ 0 20
955	Radiotechn.	898	890	890	– 0 89
170	Raff. Dist. Total	158 60	158 20	156 20	– 1 51
1900	Redoute (La)	1895	1851	1852	– 2 26
1630	Roussel-Uclaf	1378	1300	1255	– 8 92
1320	Roussel-C.N.I.	1112	1080	1020	– 8 27
5000	R. Impériale (Ly)	4300	4160	4160	– 3 25
300	Sade	255	250	250	– 1 96
3090	Sagem	2670	2671	2671	+ 0 03
685	St-Louis B.	635	648	635	....
2190	Salomon	1990	1960	1960	– 1 50
1430	Salvepar	1080	1080	1080	....
730	Sanofi	692	675	689 c	– 1 04
475	S.A.T.	453	449	449	– 0 88

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
820	Saupiquet (Na)	736	736	736	+ 0 13
770	Schneider	660	645	645	– 2 27
122	S.C.O.A.	104 50	102 50	104	– 0 47
82	S.C.R.E.G.	80 10	77	77 50	– 3 24
670	Seb	531	498	503 c	– 2 14
530	Sefimeg	492	492	492	....
1900	S.F.I.M.	1809	1800	1799	– 0 55
91	S.G.E.	78 50	77 50	77 50	– 1 27
540	Signaux Ent. El.	480	495	495	+ 3 12
1101	Silic	980	955	955	– 2 55
670	Simco-U.P.H.	565	559	559	– 1 06
365	Simnor (Li)	350	350	350	....
1360	Skis Rossignol	1240	1206	1205	– 2 82
1030	Slimnco	939	932	932	– 0 74
310	Sodero (Na)	265	250	250	– 5 66
2270	Sodexho	2090	2080	2080	– 0 47
505	Sogerap	440 50	441	441	+ 0 11
1240	Sommer-Allib.	1150	1120	1130	– 1 73
720	Source Perrier	680	676	679	– 0 14
1570	Sovac	1315	1290	1290	– 1 90
570	Strafor	490	490	490	....
405	Synthelabo	347	344	344	– 0 86
610	Talcs Luzenac	555	546	550	– 0 90
3410	Tél. Elect.	2895	3000	2880	– 0 50
1250	Thomson-C.S.F.	1270	1234	1230	– 3 14
380	Total (CFP)	380	380	380	....
93	– (certific.)	89	86	86	– 3 37
3050	T.R.T.	2600	2580	2580	– 0 76
1010	U.F.B.	900	880	868	– 3 55
1100	U.I.S.	1035	1025	1025	– 0 96
710	U.C.B.	850	851	850	....
515	Valéo	490	519	519	+ 5 91
150	Vallourec	81	77 80	78	– 3 70
4000	V. Clicquot-P.	4090	4099	4089	+ 0 22
965	Via Banque	836	812	810 c	– 1 83
	Étrangères				
880	Elf-Gabon	836	821	821	– 1 87
100	Amax Inc.	99 50	96 50	96 50	– 3 01
420	Amer. Express	439	425 60	425 60	– 3 05
174	Amer. Teleph.	177	175 60	175 60	– 0 79
87	Anglo Amer. C.	75 30	78 30	78 80	+ 4 64
446	Amgold	410	424	424	+ 3 41
905	BASF (Akt)	952	945	912	– 4 20
970	Bayer	1005	1007	1010	+ 0 49
143	Buffelsfont.	140	148	148 10	+ 5 78
25	Charter	24 80	24 95	25	+ 0 80
300	Chase Manh.	299 50	293	295	– 1 50
225	Cie Pétr. Imp.	197 40	198 70	198 70	+ 0 65
49	De Beers	44 20	47 45	47 45	+ 7 35
2620	Deutsche Bank	2678	2611	2600	– 2 91
44	Dome Mines	44 05	43 85	43 85	– 0 45

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
101	Driefontein Cal	95	98 20	100	+ 5 26
575	Du Pont-Nem.	613	620	620	+ 1 14
420	Eastman Kodak	431	426 10	426 10	– 1 13
30	East Rand	26	27 05	27 85	+ 7 11
300	Electrolux	263 10	263 10	263 10	....
255	Ericsson	257	255	259 80	+ 1 06
425	Exxon Corp.	424	423	423	– 0 23
585	Ford Motors	387 50	382 50	382 50	– 1 29
73	Freegold	55 40	58 50	58 50	+ 5 59
92	Gencor	78 70	78 50	78 90	– 1
560	Gén. Electr.	591	588	588	– 0 50
475	Gén. Belgique	429 50	426	425	– 1 04
555	Gen. Motors	552	555	555	+ 0 54
48	Goldfields	44 50	45 80	45 80	+ 2 92
43	Gd Metropolitain	42 50	42 80	42 80	+ 0 70
62	Harmony	57 40	59	60	+ 4 52
38	Hitachi	36 20	36 25	36 25	+ 0 13
905	Hoechst Akt.	892	875	860	– 3 58
100	Imp. Chemical	101	....	....	....
92	Inco. Limited	96 90	95	95	– 1 96
1080	IBM	1055	1049	1048	– 0 66
330	ITT	319	318	318	– 0 31
165	Ito-Yokado	166	168 80	168 80	+ 1 68
63	Matsushita	82 50	82 70	82 50	....
1340	Merck	714	721	721	+ 0 98
730	Minnesota M.	780	778	778	– 0 25
220	Mobil Corp.	219	217 40	217 40	– 0 73
32250	Nestlé	32200	31400	31400	– 2 48
135	Norsk Hydro	150	151	151	+ 0 66
173	Ofsil	130 50	137	138 50	+ 6 13
1290	Petrofina	1240	1245	1245	+ 0 40
460	Philip Morris	488	483 50	483 50	– 0 92
167	Philips	156 10	155	155	– 0 70
580	Quilmès	516	524	525	+ 1 74
485	Randfontein	448	466 10	466 10	+ 4 04
550	Royal Dutch	555	554	554	– 0 18
71	Rio Tinto Zinc	67 60	68 70	68 70	+ 1 62
85	St Helena Co	76	79	79	+ 3 94
220	Schlumberger	223 50	225 60	225 90	+ 1 07
88	Shell transp.	84	83 70	83 70	– 0 35
1970	Siemens A.G.	2120	2100	2090	– 1 41
150	Sony	146	144	144 70	– 0 89
173	T.D.K.	159 30	157	157	– 1 44
17 50	Toshiba Corp.	16 95	17 10	17 10	+ 0 88
1350	Unilever	1362	1363	1370	+ 0 58
350	Unit. Techn.	350	342	342	– 2 28
420	Vaal Reefs	389 50	400 50	401	+ 2 95
400	Volvo	405	404 50	404 60	– 0 09
210	West Deep	182	186	189	+ 3 84
425	Xerox Corp.	406	399	400	– 1 47
1 33	Zambia Corp.	1 23	1 24	1 24	+ 0 81

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7680	..
Emp. 8,80 % 77	123	0 651
9,80 % 78/93	105 30	5 182
8,80 % 78/86	100 85	4 557
10,80 % 79/94	109 45	8 522
13,25 % 80/90	111	0 581
13,80 % 80/87	107 85	9 301
13,80 % 81/89	113 65	5 980
16,75 % 81/87	110 80	12 941
16,20 % 82/90	124 60	6 968
16 % juin 82	128 55	0 438
14,60 % fév. 83	124 30	4 720
13,40 % déc. 83	129 25	6 608
12,20 % oct. 84	119 70	8 480
11 % fév. 85	123 05	3 558
10,25 % mars 86	114 30	2 783
ORT 12,75 % 83	1680	..
OAT 10 % 2000	116 35	0 630
OAT 9,80 % 1997	112 40	5 089
OAT 9,80 % 1996	110 90	3 759
Ch. France 3 %	163	..
CNB Bques janv. 82	103 15	4 993
CNB Paribas	104 20	4 993
CNB Suez	104 10	4 993
CNI janv. 82	103 15	4 993
PTT 11,20% 85	116 10	5 689
CFF 10,30% 86	118	0 590
CNE 11,50% 86	113 70	0 454
CNT 9% 86	103 20	1 620
CRH 10,90% déc. 85	115	4 596

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	380	380
A.G.F. (St Cent.)	7510	7310
André Roudière	247	247
Applic. Hydraul.	540	547
Arbel	134 70	140
Astorg	280	280
Avenir Publicité	1875	1830
Bain C. Monaco	470	470
Banque Hypoth. Eur.	450	....
B.G.I.	400	390
Blanzy-Ouest	515	....
B.N.P. Cl	498	486
B.N.P. Intercontin.	420	420
Bénédictine	4300	4280
Bon-Marché	464 40	480
Cafi	1000	1000
Cambodge	325	338
C.A.M.E.	262	252
Campenon Bern.	235 20	228 80
Carbone-Lorraine	640	625
C.E.G.Frig.	535	514
Centen. Blanzy	1900	1876 d
Centrest (Ny)	244	....
Cerabati	79 80	86 80 o
Chambourcy (M.)	1150	951 o
Champex (Ny)	160	....
C.I.C. (Financ. de)	268	265
C.I. Maritime	416	400
[illegible]	950	....
Clause (B)	267 80	276 d
Clause	805	805
Cofradel (Ly)	1095	....
Cogifi	550	550
Comiphos	385	381 10
Cie industrielle	3420	3400

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Comp. Lyon-Alem.	406	421 20
Concorde (La)	1260	1172
C.M.P.	28	29 10
Crédit (C.F.B.)	630	....
Créd. Gén. Ind.	1325	1378
Cr. Universel (Cie)	841	840
Créditel	205	206
Darblay S.A.	428	442
Darty Act. d.p.	2475	2425
De Dietrich	1560	1525
Delalande S.A.	1000	1004
Delmas-Vielj. (Fin.)	1148	1150
Didot-Bottin	570	570
Drag. Trav. Pub.	39	38
Eaux Bass. Vichy	1620	....
Eaux Vittel	1089	1071
Economats Centre	540	555 c
Electro-Banque	431	429
Electro-Financ.	1020	1023
Elf-Antargaz	348 10	350
E.L.M. Leblanc	580	580
[illegible]-Bretagne	290	299
Entrepôts Paris	592	592
Epargne (B)	2100	....
Europ. Accumul.	96	95
Eternit	2480	2381
Exor	3340	3108
Finalens	258	....
FIPP	197 50	200
Fonc	1005	1000
Foncière (Cie)	450	455
Fonc. Agache-W.	814	830
Fonc. Lyonnaise	3850	3842
Foncina	475	460
Forinter	1170	1150
Fougerolle	128	131
France I.A.R.D.	367 20	378 20 d
France (La)	6760	6760
From. Paul Renard	460	470
GAN	13100	12800
Gaumont	502	487 80
Gaz et Eaux	2570	2574
Gévelot	290	290
Gr. Fin. Constr.	553	565
Gds Moul. Paris	398 90	398 90
Groupe Victoire	3780	3770
G. Transp. Ind.	450	432
Hutchinson	795	780
Immindo S.A.	490	470 o
Immévest	330	335
Immobail	525	502
Immobanque	823	827
Immob. Marseille	7810	8120
Immofice	602	598
Invest. (Sté Cent.)	3295	....
Jaeger	288 30	279
Lafitte-Bail	620	605
Lambert Frères	110	105 60
Lille-Bonnières	924	934
Locabail Immob.	889	888
Loca-Expansion	380	388
Locafinancière	520	520
Locatel	332	340
Louvre (Sté)	2030	2020
Machines Bull	48	48
Magasins Uniprix	198	180 60 o
Magnant S.A.	136	139
Maritime Part.	317	329
M. H.	....	....
Métal Déployé	447	440
Mors	169 50	171 10
Navel Worms	112 10	119 90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	142 50	168 80
OPB Paribas	355	365
Optorg	199	192
Origny-Desvroise	269	262
Palais Nouveauté	949	935
Paribas-CIP	988	987
Paris France	275	286
Paris-Orléans	320	330
Part. Fin. Gest. Im.	1370	1424
Pathé-Cinéma	297	297
Pechiney (cert. inv.)	225	216
Piles Wonder	1030	1022
Piper-Heidsieck	722	723
P.L.M.	200	200
Porcher	280	275
Providence S.A.	1739	1670
Publicis	1478	1501
Raff. Souf. R.	223 30	232 90 d
Rhône-Poul. (c. inv.)	458	450
Ricqlès-Zan	130	....
Rochefortaise S.A.	186 90	187
Rochette-Cenpa	68 60	66 10
Rosario (Fin.)	202	190
Rougier et Fils	70	70
Sacer	180	....
Sacilor	18	17 90
SAFAA	530	603 d
Safic-Alcan	620	620
SAFT	1450	1450
Saga	297	297
Salins du Midi	485	480
Santa-Fé	180	180
Satam	120	120
Saulnes	63 30	65
Saunier-Duval	45 80	47 65
Savoisienne (M)	145	154 50 d
SCAC	382	397 30
Senelle Maubeuge	546	550
S.E.P. (M)	249	....
Serv. Equip. Véh.	72	72
Sefi	87	90
Scotel	460	451
Simnor	330	328
Siph (Plant. Hévéas)	364 70	369
SMAC Acieroïd	77 20	75
Sté Générale-CIP	1010	1010
Sofal financière	2096	2105
Sofio	330	330
Soficomi	840	840
S.O.F.I.P. (M)	136	140 d
Sofragi	1091	1051
Soudure Autog.	500	520
Sovabail	800	785
Speichim	122	118
S.P.I.	669	696
Spie Batignolles	555	568
Suez (Fin. de)-CIP	1191	1200
Stemi	635	601
Taittinger	1950	1950
Testut-Aequitas	434 50	420
Tour Eiffel	500	520
Ufiner S.M.D.	522	518
Unibail	869	851
U.A.P.	2700	2670
Un. Imm. France	820	820
Un. Ind. Crédit	1190	1215 d
Usinor	5 50	5 10 o
U.T.A.	2140	2140
Vicat	613	620
Virax	199 80	207 80
Waterman S.A.	445	463 d
Brass. du Maroc	130	139 30 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1003	1080
Akzo	480	....
Alcan Alum.	215	216 40
Algemeine Bank	1612	1610
American Brands	602	636
Am. Petrofina	330	....
Arbed	450	....
Asturienne Mines	133	....
Bco Pop Espanol	258	269
Banque Morgan	610	616
Banque Ottomane	940	....
B. Régl. Internat.	29050	27810
Br. Lambert	527	520
Canadian-Pacific	89 40	87 60
Commerzbank	1088	1044
Dart. and Kraft	420	420
De Beers (port.)	45 70	....
Dow Chemical	419	422
Dresdner Bank	1425	1418
Gén. Belgique	429 50	425
Gevaert	900	....
Glaxo	120	120
Goodyear	230	....
Grace and Co	393	....
Gulf Oil Canada	78 60	78 20
Honeywell Inc.	565	569
I. C. Industries	330	330
Int. Min. Chem.	225	....
Johannesburg	520	....
Kubota	14	14
Latonia	280	272
Mannesmann	651	....
Midland Bank Plc	58 50	56 60
Mineral-Ressourc.	56 05	57 50
Noranda	93 30	94 80
Olivetti	46	42 50
Pakhoed Holding	166	153
Pfizer Inc.	480	485
Procter Gamble	560	589
Ricoh Cy Ltd	36	36 20
Rolinco	247 50	247 90
Robeco	267	264 20
Rodamco	392	403
Saipem	24 20	24 20
Shell fr. (port.)	82	82
S.K.F. Aktiebolag	333	332
Sperry Rand	515	515
Steel Cy of Can.	120	....
Stilfontein	32 50	....
Swedish Match	312	327
Tenneco	266	....
Thorn EMI	49	47 50
Thyssen c. 1 000	538	500
Toray Indust. inc	22 80	23 50
Vieille Montagne	811	820
Wagons-Lits	830	825
West Rand	16	17 60

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	18	....
C.E.M.	....	....
Cochery	60 10	....
Coparex	385	390
Dubois Inv. (Cesto.)	690	690
Hydro-Energie	318	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	495	....
Révillon	324	300
Rorento N.V.	140 50	140 50
Sopalem	212	185 60 o
S.P.R.	250	265 d
Ulinex	412	....
Union Brasseries	139 80	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1620	1620
Alain Manoukian	670	....
Asystel	319 50	313 50
BAFIP	928	925
B.I.P.	1225	1210
Bolloré Technologies	725	754
Buisoni	562	584
Câbles de Lyon	800	807
Calberson	520	531
Cardif	1840	1800
Cap Gemini Sogeti	1885	1920
C.D.M.E.	825	782
C. Equip. Elect.	253	245 c
C.G.I. Informatique	496	485
C. Occid. Forestière	140	140
Dafsa	182	196 50
Dauphin O.T.A.	1795	1755

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Daunlay	1340	1300
Deville	850	939
Drouot-Assurances	551	551
Editions Belfond	294	294
Elect. S. Dassault	888	921
Expand	408	402
Filipacchi	825	858
Guy Degrenne	920	930
I.C.C.	286 50	287
IN Informatique	465	460
Loca-Investissement	398 50	390
Mancom	500	490
Marlin Immobilier	535	535
Métallurg. Minière	186	185
M.M.B.	600	576
Molex	325	324
Navale-Delmas	670	680

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Om. Gest. Fin.	355	367
Paternelle-R.D.	3698	....
Petit Bateau	206	206 20
Petrofigaz	806	838 d
Razel	938	910
St-Gobain Emballage	1235	1200
S.C.G.P.M.	183	180 30
Sema-Metra	885	905
S.E.P.	1282	1300
S.E.P.R.	1270	1270
S.M.T. Goupil	345 60	331 80
Sofibus	388	361 30
Supra	789	780
Valeurs de France	332 50	333

SICAV (sélection) — 17/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	667 43	651 15
Actions France	429 17	409 71 ◆
Actions sélectives	573 54	547 53 ◆
Aedificandi	635 54	606 72 ◆
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1103 62	1076 60 ◆
A.G.F. 5000	499 12	486 95 ◆
A.G.F. ECU	1137 88	1126 42 ◆
A.G.F. Interfonds	434 13	423 54 ◆
A.G.F. OBLIG.	1172 72	1166 89 ◆
Agfimo	640 02	624 41 ◆
Altefi	221 55	211 50 ◆
A.L.T.O.	199 59	190 54 ◆
America-Valor	789 92	754 10
Amérique Gestion	426 47	407 13 ◆
Argonautes	383 06	365 69 ◆
Associc	1214 20	1214 20 ◆
Aurecic	1206 88	1171 73 ◆
Bourse-Investiss.	433 04	413 40 ◆
Bred Associations	2684 71	2656 74
Capital Plus	1809 54	1809 54 ◆
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia (ex W.I.)	846 98	808 57 ◆
Conventions	389 02	374 06
Cortal court terme	11800 51	11800 51 ◆
Cortexa	963 30	910 07
Credinter	441 10	428 25 ◆
Croiss. Finance	266 88	255 37 ◆
Croiss. Mercure	2560 73	2476 44 ◆
Croiss. Immobil.	616 02	588 09 ◆
Croiss. Prestige	334 69	319 51 ◆
Démeter	12685 24	12685 24 ◆
Drouot-France	588 49	561 80
Drouot-Investiss.	1024 61	978 15
Drouot-Sécurité	236 60	225 87
Drouot-Sélection	149 66	142 87
Ecuric	1160 90	1143 74 ◆
Elicoop Sicav	10943 23	10816 19
Energie	233 80	223 20 ◆
Eparcic	2754 87	2748 37 ◆
Epacourt Sicav	7812 86	7893 13 ◆
Epargne Associations	24815 40	24578 53
Epargne-Capital	7818 01	7740 80
Epargne-Croiss.	1527 86	1459 58 ◆
Epargne-Industr.	697 31	665 69 ◆
Epargne-Inter	643 87	614 67 ◆
Epargne-Long-Terme	1707 94	1662 23 ◆
Epargne-Oblig.	198 01	192 71
Epargne-Unie	1165 56	1112 71
Epargne-Valeur	410 24	391 64 ◆
Eparoblig	1291 13	1288 55 ◆
Eurocic	9682 34	9539 25 ◆
Euro-Croissance	529 97	505 94 ◆
Eurodyn	955 09	955 09 ◆
Francilien Plus	26280 05	26000 05 ◆
Fncd Placement	61886 42	61578 63
Fncd Trimestriel	1150 20	1133 20
Fncd Valorisation	13083 02	12806 88
Foncier Investiss.	1078 67	1052 26
Foncival	270 54	258 27
France-Garantie	307 05	308 44 ◆
France-Investiss.	547 73	522 89 ◆
France-Net	123 38	122 16
France-Obligations	455 27	450 76 ◆
Francic	370 19	359 41 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1260 79	1260 79
Fructicapi	300 77	296 33
Fructidor	256 64	252 65
Fructifrance	713 52	698 12
Fructivar	78682 98	78486 77
Fructi ECU	562 16	553 85
Fructi-Première	13232 76	13037 20
Futuroblig	1089 73	1089 64
Gestilion	64132 44	63972 51 ◆
Gestion Associations	147 07	143 83
Gestion Mobilière	688 25	655 13 ◆
Gest. Rendement	483 27	461 36 ◆
Gest. Sél. France	711 70	679 43 ◆
Haussmann Associat.	1252 79	1252 79 ◆
Haussmann court terme	1107 88	1107 88 ◆
Haussmann Epargne	1364 02	1364 02 ◆
Haussmann Europe	1819 77	1737 25 ◆
Haussmann Oblicroiss.	1275 48	1275 48 ◆
Haussmann Obligation	1518 78	1449 91 ◆
Horizon	1178 68	1144 35 ◆
I.M.S.I.	597 20	570 12 ◆
Indo-Suez Valeurs	743 83	710 10 ◆
Ind. française	13919 82	13648 89 ◆
Interoblig.	12169 87	11701 80
Interselect France	432 61	412 99
Intervaleurs Indust.	619 29	591 21 ◆
Invest. net	14395 98	14387 23 ◆
Invest. Obligataire	17269 96	17235 49 ◆
Japacic	152 19	147 76 ◆
Jeunépargne	216 28	213 08 ◆
Laffitte-crt-terme	59710 91	59710 91 ◆
Laffitte-Expansion	811 85	775 04 ◆
Laffitte-France	318 69	304 24 ◆
Laffitte-Japon	311 38	297 26 ◆
Laffitte-Oblig.	151 28	144 43 ◆
Laffitte-Rend.	208 46	199 01 ◆
Laffitte-Tokyo	1160 93	1108 29 ◆
Lion-Associations	11666 77	11666 77 ◆
Lion-Institutionnels	24649 39	24587 92 ◆
Lionplus	72527 42	71909 33 ◆
Livret portefeuille	576	558 25 ◆
Méditerranée	151 74	144 86
Mondiale Investissem.	454 98	434 36
Monecic	5931 21	5931 21 ◆
Moné.J.	50365 38	50365 38 ◆
Multi-Obligations	451 48	431 02 ◆
Mutuelle Unie Sél.	154 18	147 19
Natio-Assoc.	6742 69	6729 22
Natio-Epargne	13533 09	13399 10
Natio-Inter.	1095 47	1056 42
Natio-Obligations	542 11	527 60
Natio-Patrimoine	1350 48	1314 34 ◆
Natio-Placements	63863 98	63863 98
Natio-Revenu	1116 03	1104 98
Natio-Sécurité	52167 50	52167 50
Natio-Valeurs	700 59	668 82 ◆
Nord-Sud Développ.	1181 64	1179 28
Oblicoop Sicav	1440 23	1411 99
Oblifon	1113 78	1083 97 ◆
Optimavalor	568 93	543 13
Orient-Gestion	156 51	149 41 ◆
Paramérique	515	491 65
Paneurope	819 34	782 19
Paribas Epargne	15172 71	15142 43
Paribas Gestion	624 83	599 36

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1091 72	1090 63
Patrimoine-Retraite	1628 76	1596 82
Phénix Placements	267 31	265 98 ◆
Pierre Investiss.	719 79	687 15 ◆
Placement crt-terme	69437 29	69437 29
Placement J	52501 70	52501 70
Priv'Association	22300 03	22300 03 ◆
Province Investiss.	487 46	465 36
Rentacic	169 70	167 19 ◆
Revenus Trimestriels	6054 62	5994 67 ◆
Revenu Vert	1207 07	1205 88
St-Honoré Assoc.	13884 75	13815 67 ◆
St-Honoré Bio-aliment.	698 15	657 90 ◆
St-Honoré Pacifique	482 55	460 67 ◆
St-Honoré P.M.E.	399 54	381 42 ◆
St-Honoré Réel	11178 06	11133 53 c
St-Honoré Rendement	11987 76	11928 12 ◆
St-Honoré Technol.	710 58	678 35 ◆
St-Honoré Valor	12165 74	12089 19 ◆
Sécuricic	10826 61	10815 69 ◆
Sécur. Mobilière	429 19	409 73 ◆
Sél. court terme	11953 33	11864 35
Sicaden (Crédem BP)	789 07	776 42
Sicav-Associations	1323 05	1320 41
S.F.I. fr. et étr.	553 55	537 52 ◆
Sicavimmo	784 99	749 39 ◆
Sicav 5000	317 83	308 32 ◆
Silvafrance	498 29	484 85 ◆
Silvam	394 11	383 56 ◆
Silvarente	231 69	225 48 ◆
Silvinter	394 60	384 04 ◆
S.I.–Est	1268 15	1210 64
S.I.G.	898 95	857 79 ◆
S.N.I.	1136 66	1103 55 ◆
Sofinvest	635	613 19
Sogepargne	403 93	399 33
Sogevar	1012 01	966 12
Soginter	1260 41	1203 26
Soleil Investiss.	508 13	485 08 ◆
Technocic	1186 01	1151 47 ◆
U.A.P. Investiss.	394 27	376 39 ◆
Uni-Associations	110 31	110 31 ◆
Unifrance	423 99	404 76
Unifoncier	1245 25	1188 78
Uni-Garantie	1420 86	1392 97
Unigestion	860 70	821 67 ◆
Uni-Japon	1389 03	1326 04 ◆
Uni-Régions	2455 97	2344 60
Univers	2261 31	2177 28
Univar	168 73	168 73 ◆
Univers-Obligations	1584 23	1532 14
Valorem	479 83	458 13
Valoblig	59073 39	58498 50 ◆
Valorg	1419 20	1417 76
Valrel	75106 11	75031 08

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	311	311
Inst. Mérieux	455	....
Presses Cité	363	354
Souscription		
Crédit F. Imm.	3	5
Sade	28	....
Simco	8	7 20

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/6	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 088	7 102	6 780	7 350
ECU	6 847	6 851	....	....
Allemagne (100 DM)	318 890	318 950	309	329
Belgique (100 F)	15 607	15 608	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	283 080	283 130	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86	85 970	82 500	90
Norvège (100 k)	93 870	93 530	90 500	96 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 687	10 701	10 350	11 050
Grèce (100 drachmes)	5 058	5 051	4 500	5 700
Italie (1 000 lires)	4 647	4 649	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	386 980	386 680	374 500	394 500
Suède (100 krs)	98 540	98 570	95	101
Autriche (100 sch)	45 420	45 380	44 600	46 450
Espagne (100 pes.)	4 995	4 984	4 860	5 360
Portugal (100 esc.)	4 715	4 713	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 110	5 117	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 247	4 261	4 090	4 260

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/6
Or fin (kilo en barre)	77100	77800
Or fin (en lingot)	77250	77800
Pièce française (20 fr)	536	532
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	505	501
Pièce latine (20 fr)	456	492
Souverain	577	582
Pièce de 20 dollars	3025	3010
Pièce de 10 dollars	1480	1540
Pièce de 5 dollars	900	.....
Pièce de 50 pesos	3030	3045
Pièce de 10 florins	487	470
Or Londres	337 30	338 60
Or Zurich	337	338 50
Or Hongkong	339 35	337 60
Argent Londres	5 07	.....

Le Monde

La Cour des comptes accuse la Société générale d'avoir dissimulé des pertes au Brésil et à Singapour

Dans un rapport *« confidentiel »*, rendu public par *le Canard enchaîné* du 18 juin 1986, la Cour des comptes se penche sur deux dossiers *« brûlants »* de la Société générale : ceux de la Sogéral au Brésil, et des crédits immobiliers à Singapour. Ils auraient coûté à la banque respectivement 1 milliard de francs et 1,7 milliard de francs.

En 1981 la Société générale, soucieuse de s'implanter au Brésil, où elle n'était pas, crée une banque locale, la Sogéral, en association avec un homme d'affaires du pays, M. Naji Nahas, à laquelle elle accorde des lignes de crédit de l'ordre de 200 millions de dollars au minimum. L'affaire tourne mal, M. Naji Nahas s'aventurant dans des opérations spéculatives ruineuses, et, finalement, en 1985, la Société générale doit constituer une provision de 914 millions de francs.

Quant au dossier Singapour, il s'agit de prêts effectués à des promoteurs immobiliers chinois, que *le Canard enchaîné* qualifie de *« peu scrupuleux »* et qui, là aussi, *auraient laissé un « drapeau »* de 1,7 milliard de francs, également provisionné en 1985. Les dirigeants de la Société générale, MM. Jacques Mayoux, PDG, et Marc Viénot, directeur général, auraient, pendant un certain temps, caché ces dossiers à leur conseil d'administration, à leurs commissaires aux comptes et au ministère des finances, organisme de tutelle. Selon la Cour des comptes, *« à la Société générale tout est conçu pour que, lorsqu'une affaire devient importante, seuls le président et le directeur général soient les maîtres des décisions et n'aient pas d'explication ou de justification à donner à des pairs »*.

Les deux affaires illustrent à quel point les jugements portés peuvent et doivent être nuancés. Tout d'abord M. Mayoux trouve *« étonnant »* qu'une fuite se produise sur un rapport couvert par le secret de l'instruction, sans que la Société générale ait pu répondre à ces accusations, l'audience officielle étant fixée au 7 juillet prochain. Ensuite, il avance que ce sont les autorités brésiliennes elles-mêmes qui auraient imposé M. Naji Nahas, qualifié d'*« escroc »* par *le Canard enchaîné* et que M. Mayoux taxe plutôt de *« mégalomanie »*.

L'affaire de Singapour est liée, selon la Société générale, à l'effondrement du marché immobilier en 1983 et au *« gel »* des créances qui en a résulté. *De toute façon, estime-t-on à la banque*, la Cour des comptes effectue un amalgame entre les encours de crédits et les provisions constituées. De plus, toujours selon la banque, certaines provisions antérieures sont actuellement récupérées à grande vitesse, notamment sur le Brésil, où la Sogéral est redevenue bénéficiaire. Enfin, les *« nécessités de la confidentialité »* et la *« présence de salariés au conseil d'administration excluent l'examen des affaires difficiles »* (réponse donnée à la Cour des comptes). L'appréciation de ce genre de dossier est toujours délicate, toutes les banques, au surplus, ayant été affligées de tels accidents. Par exemple, en mars 1981, le Crédit lyonnais. Il faut dire enfin que les grandes banques françaises constituent de très larges provisions : 5,6 milliards de francs en 1985 (21 %) pour la Société générale, dont le bénéfice consolidé a frôlé 2 milliards de francs. Il n'en reste pas moins qu'effectivement les dossiers brûlants sont toujours dans ces établissements traités au plus haut niveau avec le maximum de discrétion possible.

La politique internationale de Charbonnages de France a été également passée au crible par la Cour des comptes. Un rapport adopté le 17 mars dernier, selon *le Canard enchaîné*, critique vivement la gestion de la filiale spécialisée de l'établissement. Créée en 1975 à une époque où le marché international du charbon était tendu afin de garantir, par des prises de participations dans des mines étrangères, l'approvisionnement du pays, CDF international a reçu en cinq ans, depuis 1981, quelque 461 millions de francs pour des résultats peu convaincants. *Les deux mines dans* lesquelles CDF a finalement acquis des participations, Quintette au Canada, et Wambo en Australie, *« ne présentent aucun intérêt pour l'approvisionnement de la France »*, estime le rapport. De plus CDF international a dépensé des sommes importantes en études et en prospection pour quatre projets finalement abandonnés : en Colombie, au Botswana, en Australie et au Canada.

La Cour des comptes critique de surcroît les notes de frais, les honoraires versés à des consultants extérieurs et le coût des agents expatriés de CDF international. L'entreprise, interrogée, souligne qu'elle a été victime du retournement complet du marché charbonnier depuis cinq ans, qui l'a conduite à renoncer aux projets non viables, alors que les frais d'étude, considérables, avaient déjà été engagés.

UN COMMUNIQUÉ DE LA BANQUE

Dans un communiqué, la Société générale affirme qu'elle a constitué, *« avec toute la prudence nécessaire »*, des provisions pour faire face aux risques occasionnés par ses *activités au Brésil* et à *Singapour*, en précisant qu'elles se sont élevées à 2,6 milliards de francs français dans le bilan 1985, et à 1,65 milliard à la fin 1984. Ses *« instances régulières »* ont été tenues au courant de cette affaire, à propos de laquelle son conseil d'administration a *« déjà délibéré à plusieurs reprises »*, tant sous l'angle de la *« politique de provisions »* que des *« autres mesures »* à prendre face aux risques évoqués.

« Ces risques n'ont pas été dissimulés », ni aux *« instances de direction »* de la banque nationalisée ni à son principal actionnaire, l'Etat. En outre, *ils ont donné lieu* aux *« échanges de vue habituels avec les commissaires aux comptes »*.

UN MANDATAIRE NOMMÉ PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE AUPRÈS DE LA DIRECTION DE NORMED

A la demande de M. Jacques Dollois, président de la société de construction navale Normed, le président du tribunal de commerce de Paris, M. Jacques Bon, a procédé, le 17 juin, à la nomination d'un mandataire qui sera M. Jean-Luc Sauvage, ancien président du tribunal de commerce de Nanterre. Il sera chargé d'assister la direction de Normed dans ses relations avec les pouvoirs publics et avec ses partenaires, dans la période très difficile qu'elle traverse.

Le comité central d'entreprise se réunira, le 24 juin à Paris, pour être mis au courant d'un éventuel état de cessation de paiement.

On confirme, d'autre part, enfin au ministère de l'industrie que M. Alain Madelin a fait savoir à M. *Dollois* qu'il n'accorderait plus désormais à Normed, comme par le passé, des aides exceptionnelles de trésorerie mois après mois. En revanche, le gouvernement continuera à aider tous les chantiers navals, par des subventions, pour leur permettre d'emporter des commandes lorsqu'elles se présentent.

Au conseil des ministres

NOMINATIONS

Le conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes :

M. Jean Noiville est nommé directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay.

M. Claude Archambault est nommé directeur des affaires économiques, sociales et culturelles au ministère des DOM-TOM.

M. Alain Perroy est nommé directeur des industries chimiques au ministère de l'industrie.

M. Jean-François Arrivet est nommé directeur des affaires commerciales et télématiques à la DGT.

M. Guy Boulhaguet est nommé directeur des sports au secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

M. Marcel Blanc est nommé directeur général de l'Office des anciens combattants et victimes de guerre.

● *Règlement judiciaire pour Tourisme et Travail.* – La Cour d'apppel de Paris a, dans un arrêt rendu le mardi 17 juin, infirmé le jugement de liquidation de biens de la fédération nationale de Tourisme et Travail, prononcé par le tribunal de grande instance de Paris le 29 novembre 1985 et l'a converti en règlement judiciaire. Cet arrêt va permettre à Tourisme et Travail de présenter à l'acceptation des créanciers un concordat portant sur l'ensemble du passif (200 millions de francs).

Le numéro du « Monde » daté 18 juin 1986 a été tiré à 489 377 exemplaires

Sur le vif

Grandes familles

– Ah ! ce week-end, dis donc... !

– C'était quoi ? Vézelay en amoureux ?

– Penses-tu ! Cette garce nous a refait le coup des gosses. Elle nous les a refilés en catastrophe à la dernière minute : je les laisse sur le trottoir en bas de chez moi, samedi midi, après la sortie de l'école. Prière de ramasser. Jean-Luc y va. Personne. Il monte. Sa femme l'attendait derrière la porte. Elle l'a matraqué. Une scène à tout casser. *Des histoires de fric, de fringues pour les petits, de dentiste,* enfin tu vois...

– Très bien, oui. Tiens, à propos, j'ai un bouquin pour toi, une étude sur les belle-mères du week-end, les marâtres, ça s'appelle.

– Ouais, ouais, j'en ai entendu parler à la radio. A qui la faute si on est coincées devant les enfants de nos jules ? Regarde là, ils sont arrivés sur le coup d'une heure et demie, teigneux, à bout de nerfs, les mômes en charpie, le père en compote. Je leur ai servi à bouffer. C'était pas bon, pas assez salé, trop cuit. Il me prennent pour qui ? Pour la bonne ?

– Mais non, ma Mine, pour la nana à papa.

– Ouais, ben, c'est pareil. Comment veux-tu que je m'y attache ? Si je leur fais une remarque, c'est : fous-moi la paix, t'es pas ma mère. Et si je leur fais un câlin, c'est : y touche pas, c'est pas à toi, c'est à moi, ça. Hein qu'on aime son papa, mon bébé ?

– Faut le comprendre Jean-Luc, il n'y a droit que trente-six heures tous les quinze jours, il n'a pas envie que tu les lui piques, déjà que tu l'as arraché à sa femme.

– C'est exactement ce qu'il se dit quand ils sont là. A force de mauvaise conscience on n'a plus un bon moment. Tu sais, je ne me fais aucune illusion, si jamais je lui demandais de choisir entre eux et moi, ce serait...

– Eux, tu crois ? Alors, un conseil. Avant de lui mettre le marché en main, tu arrêtes de prendre la pilule et tu lui fais un enfant. A ce moment-là, ce sera lui ou eux. Et t'as une chance qu'il...

– Qu'il se tire avec une troisième nénette, oui.

La famille moderne il n'y a rien de plus chouette. Ça rétrécit plus au veuvage, ça s'élargit au concubinage. Et c'est garanti grand teint. Aucun danger de voir couler et se mélanger les amours. Ça se repasse pas.

CLAUDE SARRAUTE.

LA RENCONTRE DE M. MITTERRAND ET DE M. KOHL A RAMBOUILLET

De Tchernobyl à Mexico...

« Le ciel a manifesté un certain mécontentement, tout à fait incompréhensible à l'égard d'un dirigeant démocrate-chrétien, mais cela ne traduit en rien le climat des entretiens. » Ainsi M. Mitterrand a-t-il résumé, mardi après-après 17 juin à Rambouillet, la tonalité – plus amicale que jamais – de la longue conversation qu'il venait d'avoir avec le chancelier Kohl, privé cependant de la traditionnelle promenade digestive dans le parc du château par une série d'orages particulièrement violents.

De fait, le président français a donné satisfaction à son hôte sur un point qui, compte tenu des réactions enregistrées en République fédérale après la catastrophe de Tchernobyl, et à quelque sept mois des élections législatives ouest-allemandes, lui tenait à cœur : la France appuiera la suggestion de Bonn de tenir à l'automne, à Vienne, une conférence internationale sur la sécurité nucléaire civile. Cette initiative de M. Kohl vise de toute évidence à prouver à l'opinion d'outre-Rhin que le gouvernement prend au sérieux les risques d'accidents dans les centrales et la nécessité de les palier par des mesures nées de la concertation internationale.

Mais M. Mitterrand, de son côté, n'a pas résisté à la tentation de souligner que, *« si tout le monde avait pris autant de précautions que la France pour la centrale de Cattenom »* (cible actuelle des écologistes de RFA, et aussi des Luxembourgeois), il n'y aurait pas eu lieu de parler de la catastrophe soviétique... Du moins le chef de l'Etat a-t-il parfaitement admis que le chancelier évoque la question, de sorte que ce dernier, de retour à Bonn, pouvait souligner qu'il s'était fait l'écho des inquiétudes d'une partie au moins de ses administrés.

La rencontre de Rambouillet a également permis de faire le point de l'état actuel des relations Est-Ouest, au sujet desquelles les analyses de la France et de la République fédérale demeurent voisines. A ce propos, M. Mitterrand a notamment parlé avec son visiteur de son double déplacement, début juillet, à New-York, puis à Moscou. *« Nous avons de plus en plus d'intérêts communs,* a-t-il estimé, *et il est évident que nous devons débattre ensemble de ce genre de rencontre, entre les deux pays amis que nous sommes. »*

Le sommet de La Haye

La préparation du sommet européen de La Haye, qui aura lieu les 26 et 27 juin, a également *fait l'objet d'un échange de vues,* en particulier sur la question des rapports entre la CEE et les Etats-Unis, sur les problèmes agricoles et certains dossiers de la coopération politique entre les Douze, comme celui de l'Afrique du Sud. M. Chirac – qui se rendra lui aussi à La Haye – n'assistait pas à l'entretien de Rambouillet, mais M. Mitterrand devait avoir une conversation avec lui à ce sujet ce mercredi, après le conseil des ministres, en présence des deux principaux ministres directement intéressés, MM. Raimond (affaires étrangères) et Balladur (économie et finances). Le chef du gouvernement pourrait, par ailleurs, revoir prochainement en tête à tête le chancelier ouest-allemand.

S'agissant de l'un des dossiers décevants de la coopération Paris-Bonn – la construction en commun d'un hélicoptère de combat, dont le projet semble actuellement dans l'impasse pour des raisons techniques, – MM. Mitterrand et Kohl ont réaffirmé leur volonté politique de parvenir tout de même à un accord qui permettrait de concilier les exigences, pour l'instant peu compatibles, des deux états-majors. Le chancelier Kohl a même affiché à cet égard un optimisme appuyé. Mais aucune précision n'a été fournie sur les moyens concrets envisagés pour surmonter ces divergences de conception.

Enfin, on a, bien sûr, parlé football, puisque la France et la RFA jouaient le soir même à Mexico, la première contre l'Italie, la seconde contre le Maroc. *« J'ai envie de dire : « Vive l'Allemagne ! », mais je pense aussi au Maroc. Je crois que M. Kohl a envie de dire : « Vive la France ! », mais il pense aussi à l'Italie. Alors que le meilleur gagne ! »* Les « meilleurs » auront finalement été les Français et les Allemands : au fond, mardi, le ciel – en tout cas celui du Mundial – n'était pas si inclément pour Paris et pour Bonn...

BERNARD BRIGOULEIX.

M. Giraud évoque le projet de construction par l'Europe d'une défense antimissiles

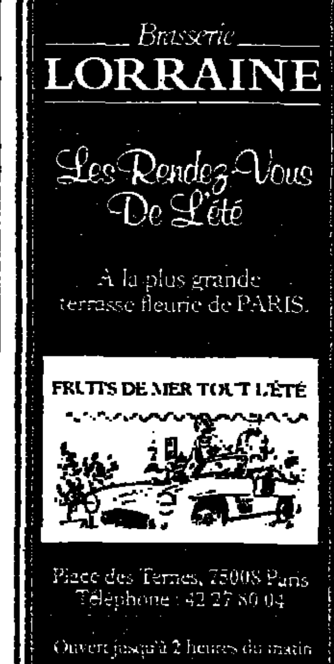
Assistant, le mardi 17 juin, au quarantième anniversaire de la création de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) à Paris, le ministre de la défense, M. André Giraud, a affirmé : *« Tout en maintenant ses ambitions propres en matière de dissuasion, la France pourrait envisager, si la nécessité se faisait sentir, l'examen avec ses alliés européens d'un effort commun pour se protéger d'une éventuelle capacité anti-forces de l'adversaire. »* Il s'agit là de la première allusion de M. Giraud, depuis qu'il est ministre de la défense, à une possible participation de la France à ce qu'on appelle, en Allemagne fédérale, une *« initiative européenne de défense »* qui soit une défense commune contre des engins adverses.

Après avoir qualifié l'espace de nouvel *« enjeu stratégique décisif pour l'avenir d'une défense moderne »*, M. Giraud a ajouté : *« Le défi spatial porte d'ores et déjà sur l'observation, la navigation et les télécommunications. Consciente de la puissante mutation en cours, la France s'est dotée des moyens propres à anticiper l'évolution dans ces trois domaines, sans jamais dissocier la question spatiale du maintien impératif de l'efficacité et de la crédibilité de l'outil nucléaire. »*

Invitant l'Europe à *« engager un processus de réflexion et de recherche sur le thème : espace et défense »*, le ministre français a conclu : *« Gardons néanmoins à l'esprit que la défense anti-missiles ne saurait se substituer à la dissuasion nucléaire. Elle ne serait qu'un moyen de la compléter et de la renforcer. Il m'apparaît comme tout à fait significatif que l'initiative de défense stratégique américaine* (l'édification d'un bouclier spatial contre les missiles) *n'est plus présentée à Washington comme la fin de la dissuasion nucléaire. »*

M. Giraud reprend là un projet lancé au début de cette année (*le Monde* du 15 janvier) dans l'entourage du président de la République, M. François Mitterrand, et dans celui du ministre de la défense du moment, M. Paul Quilès, visant à tenter de concevoir, avec l'Allemagne fédérale mais aussi avec les pays européens qui voudraient y être associés, une défense aérienne élargie à la lutte antimissiles du pacte de Varsovie (les missiles SS-21, SS-22 et SS-23 et éventuellement les missiles SS-20 qui ont une portée beaucoup plus grande). A la différence de l'IDS américaine qui est une construction spatiale, cette défense européenne antimissiles serait installée au sol, à partir de missiles défensifs ou encore de moyens laser basés à terre. Le projet à l'étude chez les industriels français porte le nom de missile sol-air Aster, qui serait prêt d'ici à 1994.

De leur côté, les Américains ont proposé à leurs alliés européens d'édifier une défense antimissiles propre à leur territoire, avec leur aide technique. Cette construction pourrait faire appel à une version antimissiles du missile sol-air américain, Patriot, transformé en programme TABM *(tactical antiballistic missile)*. Plus récemment encore, le général James Abrahmson, qui est le « patron » du projet IDS aux Etats-Unis, a estimé que des pays européens comme la Grande-Bretagne avec son savoir-faire en matière de canons à particules pouvaient très bien, par eux-mêmes, édifier une défense antimissiles en Europe qui soit complémentaire du programme spatial américain.



A B C D E F G

